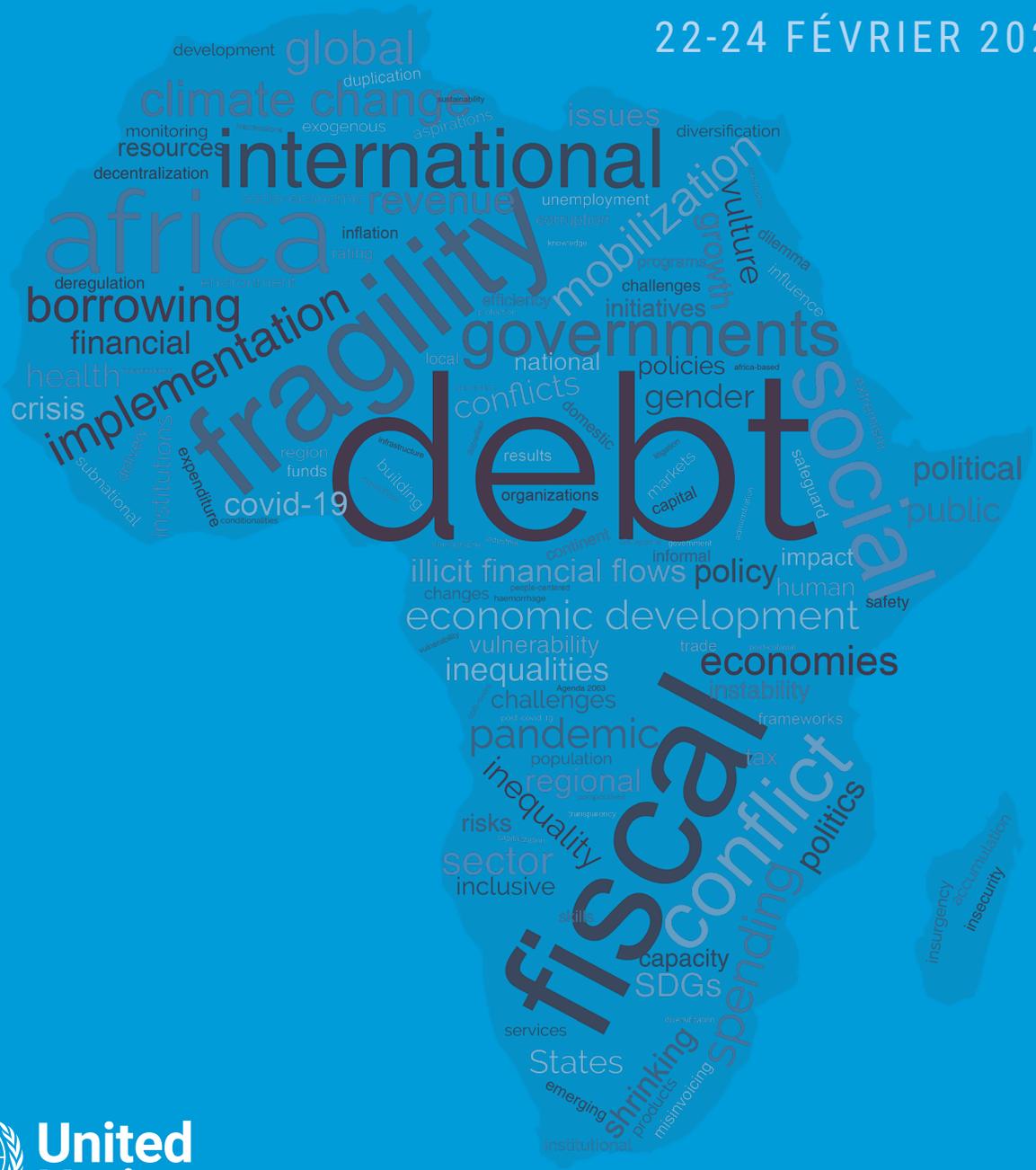


RECUEIL DES ARTICLES PRÉSENTÉS  
À LA CONFÉRENCE ACADÉMIQUE

# La marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et les conflits en Afrique

22-24 FÉVRIER 2022



© 2022 Nations Unies

Les demandes de reproduction d'extraits ou de photocopie doivent être adressées au Copyright Clearance Center à l'adresse [copyright.com](http://copyright.com).

Toutes les autres questions relatives aux droits et aux licences, y compris les droits subsidiaires, doivent être adressées à : United Nations Publications, 405 East 42nd Street, S-09FW001, New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique. E-mail : [permissions@un.org](mailto:permissions@un.org) ; site internet : <https://shop.un.org>

Les constatations, interprétations et conclusions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les opinions de l'Organisation des Nations unies, de ses fonctionnaires ou de ses États membres.

Ce recueil a été élaboré dans le cadre du mandat de l'OSAA, qui consiste à promouvoir la production de connaissances contribuant à relever les défis auxquels les pays africains sont confrontés dans la poursuite du développement durable. Pour plus d'informations sur le mandat et les produits de l'OSAA, veuillez consulter le site suivant [www.un.org/osaa](http://www.un.org/osaa) ou contacter [osaa@un.org](mailto:osaa@un.org)

Le soutien financier du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la paix et le développement, qui a permis d'organiser la conférence académique ayant abouti à la production de ce recueil, est vivement remercié. Pour plus d'informations sur le projet « Renforcer la capacité des pays africains à concevoir et à mettre en œuvre des politiques qui favorisent les liens entre la paix, la sécurité et le développement pour une mise en œuvre accélérée des objectifs de développement durable (ODD) », dont ce recueil fait partie, consultez le site suivant [www.un.org/osaa](http://www.un.org/osaa)

Publication des Nations Unies émise par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique.

Crédits photos : couverture - M. Liwaaddine Fliss, responsable de la gestion du programme, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique

PDF ISBN 978921001988

# Table des Matières

---

<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>5</b>
<b>MESSAGES CLÉS DES AUTEURS.....</b>	<b>6</b>
<b>CONTEXTE ET INTRODUCTION.....</b>	<b>10</b>
<b>SESSION D'OUVERTURE.....</b>	<b>12</b>
<b>DOCUMENTS DE RECHERCHE .....</b>	<b>14</b>
<b>SUJET 1. DURABILITÉ DE LA DETTE ET IMPACT SUR LA FRAGILITÉ ET LES CONFLITS.....</b>	<b>14</b>
<b>DOCUMENT 1.1. RETOUR AU PUIXS ? DÉMÊLER LA NOUVELLE ACCUMULATION DE LA DETTE, LA PANDÉMIE DE COVID-19, ET LA CRISE SOCIALE EN AFRIQUE .....</b>	<b>14</b>
<b>DOCUMENT 1.2. LES INTERSECTIONS ENTRE L'INÉGALITÉ DES SEXES, L'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET LA FRAGILITÉ DES ÉTATS.....</b>	<b>28</b>
<b>DOCUMENT 1.3. ÉVALUATION DE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE PAR RAPPORT À LA FRAGILITÉ, AUX CONFLITS ET AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE.....</b>	<b>56</b>
<b>RECOMMANDATIONS POLITIQUES CONCRÈTES.....</b>	<b>81</b>

<b>SUJET 2. FLUX FINANCIERS ILLICITES, DÉCENTRALISATION ET LEURS IMPACTS SUR LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE EN AFRIQUE.....</b>	<b>82</b>
DOCUMENT 2.1. LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE DE L'AFRIQUE EST-ELLE MINÉE PAR LES FLUX FINANCIERS ILLICITES LIÉS À LA DETTE ? UNE ÉTUDE DE CAS DE CERTAINS ÉTATS MEMBRES DE LA SADC.....	82
DOCUMENT 2.2. SURMONTER LE RÉTRÉCISSEMENT DE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE ET LA FRAGILITÉ EN AFRIQUE : RECONQUÉRIR LES ESPACES SOCIAUX NON GOUVERNÉS POUR LE REDRESSEMENT ET LA PROTECTION SOCIALE APRÈS LA PANDÉMIE DE COVID-19.....	108
DOCUMENT 2.3. RÉFORME DE L'IMPÔT FONCIER ET IMMOBILIER DANS LES RÉGIONS DU PUNTLAND ET DU SOMALILAND : EXPLORER LE LIEN ENTRE L'OPTIMISATION DES REVENUS ET LA PRESTATION DE SERVICES.....	120
RECOMMANDATIONS POLITIQUES CONCRÈTES.....	122
<b>SUJET 3. RENFORCER LA RÉSILIENCE DE L'AFRIQUE FACE AUX CHOCS ET FAIRE PROGRESSER UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, ÉQUITABLE ET PACIFIQUE EN AFRIQUE .....</b>	<b>123</b>
DOCUMENT 3.1. SOLUTION AFRICAINE AUX PROBLÈMES DE L'AFRIQUE : UNE VOIE POUR LE REDRESSEMENT DE LA RÉGION DANS UN MONDE POST-COVID.....	123
DOCUMENT 3.2. UN VRAI ACCORD OU UN CADRE INAPPLICABLE ? AGENDA 2063, ODD ET DÉFIS DU DÉVELOPPEMENT DANS L'AFRIQUE DU XXIÈ SIÈCLE .....	147
RECOMMANDATIONS POLITIQUES CONCRÈTES.....	167
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>169</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>170</b>
<b>PROGRAMMES .....</b>	<b>170</b>
<b>L'AGENDA STRATÉGIQUE DE L'OSAA .....</b>	<b>173</b>
<b>BIOGRAPHIES DES AUTEURS, DES CONFÉRENCIERS ET DES INTERVENANTS .....</b>	<b>174</b>

# REMERCIEMENTS

---

Ce recueil est le résultat des contributions individuelles des experts qui ont participé à la conférence académique organisée par le Bureau du Conseiller Spécial pour l'Afrique (OSAA) et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) en février 2022. À cet égard, les deux entités souhaitent exprimer leur reconnaissance aux experts qui ont participé à la conférence, en particulier (par ordre alphabétique) : Adedeji Ademola, John Osayere Agbonifo, Olajumoke Ayandele, Gibson Chigumira, Lennart Fleck, Yvan Ilunga, Lyla Latif, Samuel Oloruntoba, Jean du Plessis, Abdishakour Said, Balqesa Sheikh et Adryan Wallace. La paternité spécifique de chacun des articles est indiquée dans les différents chapitres.

L'OSAA et l'ACBF témoignent également leur reconnaissance aux modérateurs et aux intervenants des différentes sessions de la conférence, qui ont facilité des discussions animées et contribué à renforcer les documents, à savoir (par session et par ordre alphabétique) : Prof. Elizabeth Amukugo, Mme Catherine Ngina Mutava, Dr. Chukwuka Onyekwena, Prof. Yiagadeesen Samy et M. Felix Tughuyendere (session 1) ; Prof. Cristina D'Alessandro, Prof. Afeikhena Jerome, Mme Emily Muyaa, Mme Cynthia Nyam, Mme Irene Ovonji-Odida, Mme Carlotta Schuster, Dr Gloria Somolekae (session 2) ; Prof. Sylvain Boko, M. Henk-Jan Brinkman, M. Oumar Diakhate, Dr Meriem El Hilali, M. Ahmed Magdy et Dr Charles Nyuykonge (session 3).

Ce recueil a été rendu possible grâce au travail du personnel de l'OSAA et des membres de l'ACBF qui ont contribué à l'organisation de la Conférence Académique sous la coordination de M. Kavazeua Katjomuise (OSAA) et M. Barassou Diawara (ACBF). L'équipe organisatrice était notamment composée de Mme Rumbidzai Adebayo (OSAA), M. Liwaaddine Fliss (OSAA), M. Kei Tagawa (OSAA) et Mme Rui Xu (OSAA). Les membres suivants de l'OSAA et de l'ACBF ont examiné des articles en vue de la conférence académique : Olu Ajakaiye (ACBF), Prof Cristina D'Alessandro (ACBF), Prof Elizabeth Amukugo (ACBF), Prof Nicolas Biekpe (ACBF), M. Oumar Diakhate (ACBF), Hussein Elshaar (OSAA), Fatoumata Dite Mama Kane (OSAA), Dr. Gebrehiwot Ageba Kebedew (ACBF), Prof Robert Nantchouang (ACBF), Charles Nyuykonge (ACBF), Jeewansing Ramlugun (ACBF), Prof Timothy M. Shaw (ACBF), Dr Gloria Somolekae (ACBF), Utku Teksoz (OSAA), Bitsat Yohannes-Kassahun (OSAA) et David Wright (OSAA). Le soutien logistique et administratif a été fourni par Mme Maria Teresa Arañas, Mme Michelle Douglas-Romany et Mme Mary Nyumu.

# MESSAGES CLÉS DES AUTEURS

---

- **Depuis leur indépendance, la plupart des pays d'Afrique ont lutté pour parvenir à un développement durable et éradiquer la pauvreté.** Malgré les initiatives régionales conformes à l'Agenda 2063 et aux ODD, la volonté politique de mettre en œuvre les changements nécessaires a fait défaut, et les initiatives extérieures sont souvent mieux accueillies que les initiatives continentales. **La grande disparité entre les aspirations régionales et les progrès réalisés à ce jour** est le résultat des flux financiers illicites, du chômage (notamment de la population jeune), de l'augmentation de la dette, de la faiblesse des institutions, du changement climatique, du taux élevé d'analphabétisme, de la corruption, de la duplication des organisations régionales, ainsi que de l'influence étrangère sur la politique et le développement de l'Afrique. En raison de tous ces défis, l'Afrique ne dispose pas de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour financer les grands projets, et la volonté politique d'atteindre les objectifs fixés dans les plans et cadres nationaux, régionaux et mondiaux est également faible. À cela s'ajoutent les problèmes d'autocratie, de conflits, d'insurrections et d'extrémisme violent.
- **Les perturbations liées à la Covid-19 ont entraîné une nouvelle détérioration des positions budgétaires et une augmentation de la dette publique.** Par conséquent, de nombreux États membres africains, y compris les pays à revenu intermédiaire, n'ont pas eu la marge de manœuvre nécessaire pour déployer les mesures fiscales requises pour faire face à l'impact socio-économique de la Covid-19. La pandémie a exercé une pression supplémentaire sur les pays africains, qui ont dû mettre en place des services et des programmes de protection sociale, notamment à l'intention des plus vulnérables, des pauvres et des personnes âgées. Le FMI<sup>1</sup> avait estimé que les pays africains seraient confrontés à un déficit de financement de 285 milliards de dollars pour la reprise post-COVID, afin de relancer leurs économies, de renforcer les systèmes de santé nationaux et de mettre en œuvre des programmes de protection sociale pour les segments les plus vulnérables de la société.
- **Les pays africains voient également leur marge de manœuvre budgétaire se rétrécir en raison de graves hémorragies financières dans les « espaces non gouvernés »** lorsque certains aspects d'un secteur sont abandonnés par le gouvernement, ou délibérément cédés à des acteurs non étatiques, avec l'autorisation expresse d'extraire largement des rentes du secteur au profit de ces derniers. Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire se traduit par l'incapacité des gouvernements à maintenir les dépenses pour les services essentiels, ce qui pose des problèmes importants pour la réalisation des ODD et le renforcement de la résilience après la Covid-19.
- **Pour remédier aux contraintes de la marge de manœuvre budgétaire, les gouvernements doivent renforcer la mobilisation des ressources intérieures** en améliorant la collecte des recettes, en luttant contre la corruption, en réduisant l'inflation et en améliorant la qualité de l'administration des recettes ;

---

<sup>1</sup> <https://www.imf.org/en/News/Articles/2021/05/18/sp051821-remarks-at-financing-african-economies-conference>

en élargissant l'assiette fiscale ; en facilitant la formalisation du secteur informel et en augmentant la contribution du secteur primaire à l'économie par l'ajout de valeur et la valorisation des produits primaires ; et en maintenant les taux d'imposition à des niveaux optimaux qui ne créent pas de distorsion. Cela aidera les pays à trouver des moyens de constituer des amortisseurs budgétaires qui renforcent la possibilité d'une politique budgétaire expansionniste pour répondre aux risques de fragilité et aux conflits émergents et permettre aux pays d'atteindre la viabilité budgétaire.

- **Les agences de notation de crédit peuvent jouer un rôle important, car elles déterminent la capacité des pays africains à accéder aux financements sur les marchés internationaux des capitaux.** Il est donc nécessaire de plaider en faveur de la création d'une agence de notation de crédit basée en Afrique, sous les auspices de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, afin de fournir une évaluation objective de la solvabilité des pays africains qui tienne compte du contexte de la région et des fondamentaux économiques.
- **Même avant la pandémie, il y avait un niveau dangereux d'accumulation de la dette en Afrique, sous l'effet de plusieurs facteurs endogènes et exogènes.** Ces facteurs sont principalement liés à la structure et à la nature des économies africaines, notamment le manque d'arrimage et de diversification, la capacité limitée de mobilisation des ressources, le manque d'efficacité des dépenses publiques, le besoin accru d'infrastructures et d'emprunts. Les interventions sur la dette des pays africains, bien que louables, sont souvent assorties de conditionnalités qui pourraient aggraver la crise sociale sur le continent en réduisant les dépenses sociales.
- **Le coût du service de la dette augmente, ce qui a de graves répercussions sur la croissance et accroîtra encore la vulnérabilité des économies africaines, entraînant conflits, instabilité et inégalités accrues.** En outre, l'augmentation des emprunts des États membres africains n'a pas entraîné de croissance économique, car l'économie africaine dépend fortement de l'exportation de matières premières et les prix de ces exportations ne sont pas déterminés en Afrique. Ainsi, la nécessité de diversifier les économies africaines et de mettre en place des politiques commerciales et industrielles efficaces a été soulignée afin de garantir que la diversification de la dette fonctionne pour l'Afrique. Au niveau international, il convient de maintenir le moratoire actuel du FMI sur l'allègement de la dette ; d'envisager l'annulation de la dette ; de renforcer la capacité de mobilisation des ressources nationales ; d'améliorer la gouvernance aux niveaux infranational et national et de convenir d'un nouveau pacte mondial pour réduire ou mettre fin aux flux financiers illicites.
- **Un autre défi provient des flux financiers illicites liés à la dette** notamment les obligations thonières, le butin ramassé grâce à la COVID, la mauvaise facturation des échanges, les fonds vautours, les échanges de créances contre des actions et la capitalisation restreinte. Il est important de comprendre l'économie politique qui sous-tend le problème de la dette de l'Afrique : l'histoire coloniale du continent et la politique fiscale post-coloniale ont aggravé le problème de la dette et affaibli les institutions ; la libéralisation des marchés internationaux et la déréglementation ont créé un environnement propice aux FFI ; la dette odieuse et les litiges liés aux fonds vautours ont également contribué au problème de la dette.

- **L'architecture des emprunts internationaux doit être fondamentalement modifiée pour permettre aux pays africains d'emprunter à leurs conditions.** Les développements de ces dernières années au niveau international, tels que le projet BEPS, le nouveau traité fiscal mondial, les exigences en matière de transparence et de divulgation, ont le potentiel d'atténuer le problème des FFI liés à la dette, bien que la conception de ces cadres ne tienne pas compte des perspectives africaines et que la mise en œuvre fasse souvent défaut.
- **De nombreuses personnes en Afrique vivent dans des pays caractérisés par la fragilité, les conflits et la violence.** Si l'on ne s'attaque pas à cette « fragilité », les conséquences sur la vie humaine dans les États fragiles eux-mêmes continueront d'être graves et le risque de propagation de l'insécurité et des conflits dans les pays voisins sera réel. Une approche prometteuse pour construire des États-nations fonctionnels dans un contexte de fragilité est la décentralisation des revenus, car la fiscalité joue un rôle fondamental dans la construction de l'État. Bien que la décentralisation ait conduit à une augmentation de la génération de revenus locaux, des recherches supplémentaires seront nécessaires pour évaluer l'impact sur l'efficacité des dépenses publiques et la prestation de services. Il est important d'optimiser les types de revenus qui sont dévolus et de se concentrer sur ceux qui ont un lien direct avec la fourniture de services, afin que les bénéficiaires puissent atteindre les plus vulnérables.
- **De plus, la pandémie de Covid-19 a aggravé l'instabilité existante en Afrique, en plus des impacts importants sur la santé publique.** Les gouvernements africains sont souvent confrontés à un dilemme : ils doivent choisir entre promouvoir le droit à la croissance et sauvegarder le droit à la santé. Comme le secteur informel emploie au moins 85 % de la population africaine, l'absence de filets de sécurité sociale adéquats signifie que le chômage et l'inflation augmentent en période de crise, ce qui alimente les conflits existants. Avec l'augmentation du nombre de coups d'État dans la région, la militarisation de la politique et la montée des activités des djihadistes militants sont une autre cause d'instabilité. Toutes ces tendances, combinées à la fragilité des systèmes de santé des pays africains, entraînent une vulnérabilité aux effets néfastes par rapport aux systèmes de santé des économies plus avancées.
- **La fragilité des États peut être considérablement réduite lorsque les tensions entourant les intersections entre les disparités économiques et d'autres questions démographiques sont atténuées.** Par exemple, les faiblesses des structures étatiques - caractérisées par une combinaison d'inégalités produites par les institutions politiques, économiques et sociales - ont un impact sur la sécurité économique des femmes, élargissent les inégalités entre les sexes et peuvent conduire à de nouveaux conflits.
- **Les investissements dans le capital humain contribueront à réduire les inégalités entre les sexes et à promouvoir une croissance inclusive.** L'éducation ne fournit pas seulement des connaissances et des compétences, mais surtout, elle donne à l'individu et aux groupes une conscience critique de leur environnement et renforce leur capacité à contribuer au développement socio-économique. Pour améliorer les inégalités entre les sexes, les gouvernements doivent également être plus inclusifs en incluant et en consultant les organisations locales de femmes dans l'élaboration des politiques d'égalité des sexes et dans leur suivi et leur évaluation. Placer les groupes de femmes au centre de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques génère des changements institutionnels dynamiques et capables de répondre aux nouvelles inégalités qui peuvent apparaître.

- **Il est nécessaire que les dirigeants africains élaborent et mettent en œuvre des stratégies et des politiques capables de saisir les besoins, les capacités et les compétences du continent pour dépasser la pandémie de Covid-19.** Plus précisément, il convient de promouvoir les éléments d'une approche fondée sur la sécurité humaine dans l'élaboration des réponses aux pandémies. Il s'agit notamment d'examiner la dimension multiforme de l'insécurité et des menaces, de passer d'une perspective institutionnelle centrée sur l'État à une approche centrée sur les personnes et de considérer les individus comme la principale unité d'analyse.

# CONTEXTE ET INTRODUCTION

---

**LE BUREAU DU CONSEILLER SPÉCIAL DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (OSAA), EN COLLABORATION AVEC LA FONDATION POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AFRIQUE (ACBF), A VIRTUELLEMENT ORGANISÉ LA PREMIÈRE CONFÉRENCE ACADÉMIQUE SUR LE THÈME « MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE, FRAGILITÉ ET CONFLIT EN AFRIQUE » DU 22 AU 24 FÉVRIER 2022**

La conférence est un nouveau produit phare de l'OSAA qui est lié à ses deux principales fonctions : le conseil et le plaidoyer. L'OSAA est guidée par son agenda stratégique (voir annexe), qui contribue, entre autres, à changer le discours sur l'Afrique et depuis l'Afrique. C'est pourquoi, par le biais de la Conférence académique africaine, l'OSAA cherche à offrir une plateforme aux universitaires pour qu'ils contribuent à façonner et à influencer le récit de l'Afrique et depuis l'Afrique au niveau mondial. Grâce à leur partenariat, l'OSAA et l'ACBF continuent de plaider en faveur du renforcement de la recherche et de la promotion de recommandations politiques fondées sur des preuves comme élément constitutif de la politique de développement en Afrique.

La conférence a offert une plateforme mondiale aux experts, chercheurs et universitaires africains pour discuter et sensibiliser la communauté internationale aux questions critiques liées au thème et soutenir les efforts des pays africains et des partenaires de développement visant à mieux tirer parti de la pandémie de Covid-19. La conférence a examiné les moyens d'élargir la marge de manœuvre budgétaire, de faire progresser le développement durable, d'éviter la détérioration de la fragilité et de prévenir les conflits sur le continent dans le contexte du redressement et de l'amélioration de l'avenir après la pandémie. La conférence vise à combler le fossé des connaissances, à échanger des informations et à renforcer les capacités des décideurs politiques, notamment des responsables diplomatiques africains, ce qui leur permettra de participer activement aux processus intergouvernementaux des Nations Unies.

Ce recueil contient les documents de recherche et les actes de la conférence académique de l'OSAA-ACBF. Le comité, composé de l'OSAA et de l'ACBF, a choisi les thèmes des sessions, la liste des intervenants et des panélistes et a sélectionné les articles qui seront présentés à la conférence.

Un appel à communications a été annoncé sur le site internet de l'OSAA et dans d'autres médias universitaires six mois avant la conférence. Suite à l'appel à communications sur le thème de la conférence, 18 communications ont été reçues, dont 8 ont été initialement sélectionnées. Les directives pour la sélection des articles ont été élaborées par les organisateurs de la conférence et qui consistaient à examiner les articles en fonction des cinq critères suivants : lisibilité, méthodologie, analyse et données, dimension politique dans une perspective africaine et recommandations. Par la suite, les articles sélectionnés ont été édités mais n'ont pas été soumis au processus formel d'arbitrage et la longueur de l'article a été établie. Les huit articles présélectionnés ont été examinés, présentés et discutés pendant la conférence. Sur la base des commentaires reçus des participants, les documents ont été révisés.

Dans ce volume, un sous-ensemble des 7 articles sélectionnés est publié, cependant, un article n'a pas été finalisé à temps pour le recueil, bien qu'un résumé de la présentation ait été inclus ici.

Ce recueil vise à soutenir la recherche africaine sur le thème de la conférence et présente les principaux résultats de la conférence et les documents de recherche.

Dans ce recueil, les documents de recherche sont regroupés autour des trois sous-thèmes suivants et les recommandations spécifiques émanant de la discussion sont mises en évidence sous chaque sous-thème :

- Durabilité de la dette et impact sur la fragilité et les conflits ;
  - Flux financiers illicites, la décentralisation et leurs impacts sur la marge de manœuvre budgétaire en Afrique ;
- et
- Renforcement de la résilience de l'Afrique aux chocs et progression en faveur d'une société inclusive, équitable et pacifique en Afrique.

# SESSION D'OUVERTURE

---

Dans son allocution d'ouverture, **Mme Cristina Duarte**, Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour l'Afrique, a présenté une vue d'ensemble du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA), notant que la Conférence académique est un nouveau produit phare de l'OSAA lié à deux fonctions principales : le conseil et le plaidoyer. Elle a souligné que l'OSAA est guidée par un agenda stratégique qui contribue, entre autres, à changer le récit et la perception erronée de l'Afrique et c'est là que la conférence académique entre en action : un récit sur l'Afrique et en provenance d'Afrique. Elle a noté que l'OSAA joue le rôle de courtier de connaissances entre le système des Nations Unies et les parties prenantes/partenaires de l'OSAA et que, par conséquent, l'organisation de cette conférence académique est essentielle.

En ce qui concerne le thème de la conférence, Mme Duarte a souligné que la durabilité ne sera pas atteinte en persistant dans les formules du passé qui conçoivent l'Afrique comme un continent ayant besoin d'aide et d'allègement de la dette, mais seulement si les pays africains sont perçus comme des partenaires égaux aux autres acteurs internationaux, capables de développer et de gérer leurs propres sources de financement. Tel devrait être l'état d'esprit pour aborder la question de la marge de manœuvre budgétaire et de la fragilité en Afrique. À cet égard, pour briser le cercle vicieux, le moyen le plus efficace est de rendre opérationnelle la chaîne de valeur de la gouvernance en tant que source de confiance et de crédibilité.

Dans son allocution d'ouverture, le **professeur Emmanuel Nnadozie**, secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), a fait remarquer que le thème de la conférence arrivait à point nommé étant donné que la Covid-19 a entraîné une forte baisse de l'activité économique mondiale depuis le début de 2020. En ce qui concerne plus particulièrement l'Afrique, il a déclaré que la pandémie avait exercé une pression supplémentaire sur tous les secteurs de l'économie, y compris les MPME (micro, petites et moyennes entreprises), entraînant une réduction des possibilités d'emploi. Des pressions supplémentaires ont été exercées sur les services et les programmes de protection sociale, notamment en ce qui concerne les plus vulnérables, les personnes nouvellement vulnérables, les pauvres et les personnes âgées. Cela a conduit à des pressions fiscales sur les budgets des gouvernements, qui sont confrontés à une marge de manœuvre budgétaire restreinte, tout en faisant face à d'importants besoins de dépenses supplémentaires. Il a indiqué que le FMI avait estimé que les pays africains seraient confrontés à un déficit de financement de 285 milliards de dollars US pour la reprise post-COVID, afin de relancer leurs économies, de renforcer les systèmes de santé nationaux et de mettre en œuvre des programmes de protection sociale pour les segments les plus vulnérables de la société.

Il a noté que l'ACBF estime qu'il existe plusieurs dimensions du développement des capacités nécessaires pour aider les pays africains fragiles et touchés par les conflits à briser le cercle vicieux du faible développement, de la vulnérabilité, de la fragilité et des conflits. Cela inclut la capacité d'établir les conditions de paix et de sécurité nécessaires pour restaurer un sentiment de confiance chez les partenaires de développement volontaires.

Il a souligné la nécessité de renforcer la capacité des pays fragiles et touchés par des conflits à identifier des sources de financement pour soutenir leur transition vers la voie du redressement et du développement. Il a également souligné l'importance de promouvoir la mobilisation des ressources nationales et de minimiser les flux financiers illicites (FFI) et a indiqué que l'ACBF et les membres du Consortium sur la lutte contre les FFI avaient créé un fonds fiduciaire multi-donateurs pour soutenir les initiatives du panel de haut niveau de l'Union africaine (UA) sur les FFI.

**S.E. l'ambassadrice Fatima Kyari Mohammed**, observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies, a souligné que le lien entre la paix, la sécurité et le développement est impératif si nous voulons aborder les problèmes de manière holistique et atteindre nos objectifs de développement continentaux et mondiaux, les Agendas 2063 et 2030. Elle a souligné certains des défis économiques auxquels l'Afrique est confrontée, à savoir la détérioration des positions budgétaires et l'augmentation de la dette publique, et a noté que de nombreux États membres, y compris les pays à revenu intermédiaire, ne disposent pas d'une marge de manœuvre suffisante pour déployer les mesures fiscales nécessaires pour faire face à l'impact socio-économique de la pandémie de Covid-19. Elle a mentionné que la Covid-19 a perturbé les flux d'aide humanitaire, limité les opérations de paix et détourné les efforts de consolidation de la paix en cours.

L'ambassadrice a mentionné que la pandémie a également rendu extrêmement difficile la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des ODD et à l'atteinte de leurs cibles d'ici 2030, et a en outre noté que même avant la pandémie, l'Afrique était en retard dans la réalisation des ODD. Elle a indiqué que l'UA a joué un rôle central dans la gestion des efforts visant à limiter l'impact de la pandémie et a soutenu la Commission de l'UA et le CDC dans le lancement d'un certain nombre d'initiatives telles que le Fonds d'intervention de l'UA pour la Covid-19. Elle a indiqué que le financement de la transformation de l'Afrique pour une croissance inclusive au-delà de la pandémie de Covid-19 nécessite une mobilisation efficace des ressources intérieures, principalement en endiguant les FFI du continent. Elle a également déclaré que pour parvenir à une reprise durable et solide de la pandémie de Covid-19, il faut mobiliser des ressources suffisantes et des efforts mondiaux conjoints afin d'accélérer le développement d'infrastructures de qualité en Afrique, hâter la transformation productive par l'industrialisation et les chaînes de valeur régionales, et renforcer les capacités humaines et institutionnelles.

# DOCUMENTS DE RECHERCHE

---

## Sujet 1. Durabilité de la dette et impact sur la fragilité et les conflits

---

### Document 1.1. Retour au puits ? Démêler la nouvelle accumulation de la dette, la pandémie de Covid-19, et la crise sociale en Afrique

---

**SAMUEL OJO OLORUNTOBA**

PHD INSTITUT DES ÉTUDES AFRICAINES, UNIVERSITÉ CARLETON, OTTAWA, ON. CANADA.  
[SAMUELOJOLORUNTOBA@CUNET.CARLETON.CA](mailto:SAMUELOJOLORUNTOBA@CUNET.CARLETON.CA)

---

### RÉSUMÉ

---

Les grands espoirs que les remises de dettes et les rééchelonnements du début des années 2000 allaient accroître la marge de manœuvre budgétaire en Afrique grâce aux économies réalisées sur les coûts élevés du service de la dette sont en train de disparaître. Les crises financières mondiales ultérieures à la période 2008-2009 ont entraîné un nouveau régime d'accumulation de la dette en Afrique. La chute brutale des prix des matières premières à partir de 2014 a affecté les principales économies comme le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Zimbabwe, beaucoup de ces pays entrant en récession dans des successions rapides. Selon le Fonds monétaire international, au moins dix-sept pays, représentant environ un quart du PIB du continent, sont soit en situation de surendettement, soit à haut risque de surendettement. Du Nigeria à l'Afrique du Sud, le ratio dette/PIB a augmenté de façon spectaculaire. La Covid-19 a exacerbé ces difficultés en raison des diverses mesures qui ont été prises pour contenir la pandémie.

Des confinements nationaux aux coûts élevés de la gestion de la pandémie, l'État en Afrique a dû recourir à un nouveau niveau élevé d'emprunt auprès de sources locales et internationales. Ce document soutient que le nouveau régime d'accumulation de la dette a de sérieuses implications pour le secteur social en Afrique. Le niveau élevé du chômage, en particulier chez les jeunes, les perturbations de l'économie informelle, le niveau élevé de la croissance démographique et le rétrécissement de l'espace de mobilisation des ressources nationales sont des indicateurs de la crise sociale que des niveaux d'endettement élevés peuvent entraîner. En l'absence de mesures adéquates, au niveau national et mondial, pour résoudre ce problème, l'augmentation des paiements d'intérêts et de l'endettement aggraverait la situation budgétaire déjà précaire en détournant les ressources des investissements productifs, sociaux et favorisant la croissance. À l'aide de données provenant d'organisations internationales telles que le FMI et la Banque mondiale, ainsi que de documents émanant de certains gouvernements nationaux d'Afrique, le document analyse les implications potentielles du poids élevé de la dette dans le secteur social en Afrique, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

En outre, le document examinera les conditions locales et internationales ainsi que les systèmes économiques qui ont conduit au niveau actuel d'accumulation de la dette. Au niveau national, la portée et l'échelle limitées de la productivité, l'assiette fiscale restreinte, la corruption dans le secteur public, les flux financiers illicites dans le secteur privé et le manque d'infrastructures productives se sont combinés pour créer les conditions d'une nouvelle accumulation de la dette. Au niveau international, l'absence d'une architecture de gouvernance mondiale adéquate pour réguler les flux de capitaux, superviser les conditions de crédit des organisations privées et les prêts non garantis des économies émergentes contribuent au nouveau fardeau de la dette en Afrique. Dans le sillage de la pandémie de Covid-19, le FMI a accordé des lignes de crédit aux pays africains méritants et a prévu un moratoire sur le service de la dette. Bien que ces mesures soient louables, elles sont insuffisantes pour faire face à la dette croissante et à la crise sociale qui en découle en Afrique. Tout en reconnaissant le rôle de la Covid-19 dans le nouveau régime de la dette, le document fournira des recommandations sur la manière dont la mobilisation des ressources aux niveaux local et international pourrait minimiser les conséquences inévitables du nouveau régime de la dette sur le secteur social en Afrique.

*Mots-clés : Accumulation de la dette, Covid-19, Crise sociale, Afrique, Mobilisation des ressources domestiques*

## 1. UN BREF RETOUR HISTORIQUE

Les années 1970 ont été marquées par plusieurs changements spectaculaires dans la conduite des relations économiques internationales. L'effondrement du système de Bretton Woods, la crise pétrolière et les problèmes économiques qui en ont résulté pour les pays développés et en développement ont entraîné un changement de la politique monétaire et de l'orientation économique

générale (Gilpin, 2001). La formation de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et son affirmation dans la fixation des prix et de la quantité de pétrole brut à produire ont conduit à un excédent de fonds par les membres du cartel pétrolier (Spero et Hart 2010). Ces fonds ont été épargnés dans des banques privées de l'Ouest. Alors que les pays membres de l'OPEP disposaient de fonds

excédentaires, les autres pays les moins avancés et les pays en développement étaient confrontés à de graves déficits et à d'autres problèmes macroéconomiques. Gilpin (2001) note que le recyclage de l'excédent résultant de l'OPEP vers les pays les moins avancés en déficit par le biais de prêts accordés par les grandes banques internationales a augmenté la probabilité d'une crise éventuelle. Du Mexique au Mali, la dette est devenue un défi majeur pour les aspirations de développement des pays en développement et moins développés (voir la figure 1 pour l'accumulation de la dette en Afrique de 1998 à 2004).

La décision de la Réserve fédérale des États-Unis de passer d'une politique monétaire souple à une politique monétaire stricte a encore compliqué une situation déjà désastreuse. Ce qui a suivi, c'est le triomphe de la doctrine néolibérale « Pas d'alternative au marché », chère à Margaret Thatcher et Ronald Reagan.

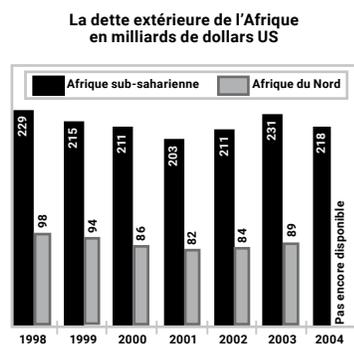
L'implication du Fonds monétaire international dans la résolution des problèmes macroéconomiques rencontrés par les pays les moins avancés et les pays en développement a conduit à l'adoption de programmes d'ajustement structurel dans les années 1980. Ces interventions ont

aggravé les conditions socio-économiques de la population et affaibli la capacité de l'État à allouer des ressources et à gérer les intérêts nationaux concurrents (Mkandawire et Soludo, 1999). Les campagnes menées par des organisations de la société civile aux niveaux local et international, des personnalités politiques de premier plan comme Tony Blair et des rock stars comme Bono, ont abouti à une campagne mondiale en faveur de l'annulation de la dette. Plus de 100 milliards de dollars ont été effacés de la dette des pays pauvres d'Afrique. Dans certains cas, les dettes ont été rééchelonnées. Selon Abrego et Ross (2002:1), l'initiative PPTe offre un allègement substantiel de la dette aux pays éligibles en réduisant l'encours global de leur dette d'environ la moitié ou, avec l'allègement traditionnel au fil du temps, d'environ 80 %. Elle réduit considérablement les paiements du service de la dette des PPTe, permet d'augmenter les dépenses sociales et fournit une base solide pour la viabilité de la dette.

Cependant, près de trois décennies après ces diverses initiatives, la plupart des pays africains sont revenus à une énorme accumulation de dettes. Ce document examine la nouvelle tendance à l'accumulation de la dette en Afrique ainsi que ses impacts sociaux. Comme ce fut le cas avec

**FIGURE 1 : L'ACCUMULATION DE LA DETTE EN AFRIQUE, 1998-2004**

### Régime d'endettement antérieur



- Régimes d'endettement antérieurs dans les années 1980
- Allègements et réformes de la dette
- Croissance liée aux allègements de la dette

Source : ONU, Afrique Renouveau, à partir des données de Global Development Finance de la Banque mondiale, 2005

le précédent régime d'accumulation de la dette, les pays africains consacrent aujourd'hui une part importante de leurs recettes nationales au service de la dette, ce qui laisse des secteurs essentiels de la société tels que la santé, l'éducation, l'accès à l'eau potable, etc. dans une situation désespérée. Quelles sont les conditions qui ont rendu les pays africains sensibles aux nouvelles dettes ? Dans quelle mesure la structure mondiale d'accumulation affecte-t-elle la reproduction de la périphérisation des économies africaines ? Comment les nouvelles tendances en matière d'accumulation de la dette affectent-elles les dispositions sociales en Afrique ? Comment la pandémie de Covid-19 a-t-elle contribué au nouveau régime de la dette en Afrique ? Quelles sont les options dont disposent les pays africains pour gérer les défis posés par le nouveau surendettement ? Ces questions sont analysées à l'aide de données passées et contemporaines sur les dettes intérieures et extérieures de certains pays d'Afrique. Le reste du document se déroule comme suit. Dans la première section, j'examine les nouveaux moteurs de l'accumulation de la dette. Suit une analyse de la structure mondiale de l'accumulation, en particulier de la manière dont l'absence d'un pacte mondial sur la gouvernance de la dette a permis aux prêteurs privés de prêter de l'argent aux pays africains sans garantir une utilisation judicieuse de cet argent. Cette section examine également l'émergence de nouveaux acteurs tels que la Chine et la manière dont leurs approches unilatérales en matière de prêts pourraient créer un espace pour les prêts non sécurisés. Cette section est suivie de la manière dont le nouveau régime d'accumulation de la dette affecte les dépenses sociales et la possibilité de crise sociale qui existe dans les situations de privation et de manque de réponses appropriées de la part du gouvernement. Cette section contient également une analyse de la manière dont la Covid-19 a aggravé le portefeuille de la dette en Afrique. La section suivante analyse les options dont disposent les pays africains pour gérer le nouveau

régime d'accumulation de la dette. Le rôle de la communauté internationale dans l'atténuation de ce nouveau défi est également mis en perspective. La dernière section est la conclusion.

## **2. LES MOTEURS DE L'ACCUMULATION DE NOUVELLES DETTES EN AFRIQUE**

Plusieurs facteurs endogènes et exogènes sont responsables du nouveau régime d'accumulation de la dette en Afrique. Au niveau national, la structure de l'économie en termes de composition, le manque de liens et la diversification inadéquate, la capacité limitée de mobilisation des ressources et le besoin accru de dépenses d'infrastructure sont les principaux moteurs de l'accumulation de la dette. Les principales économies africaines, telles que le Nigeria, l'Afrique du Sud (avec peu de modifications), l'Angola, le Ghana, le Kenya et quelques autres, dépendent des exportations de minéraux, de métaux et de produits agricoles de base comme sources de revenus. Une chute soudaine des prix internationaux des matières premières, comme on l'a constaté depuis 2014, a entraîné de graves lacunes dans les recettes. Au Nigeria par exemple, la chute brutale du prix du pétrole brut de 2015 à 2017 a plongé le pays dans la récession. L'Afrique du Sud est également entrée en récession en 2015, avec une croissance minimale dans les années intermédiaires jusqu'à sa pire récession au début de la pandémie de Covid-19 en 2020. Bien que ces deux pays soient sortis de la récession à la fin de 2020 (voir Vanek et Maseko, 2020), dans le cas de l'Afrique du Sud, la croissance a été limitée. Selon la Banque mondiale (2021), l'Angola, le Nigeria et l'Afrique du Sud ne devraient connaître qu'une croissance de 0,4 %, 2,4 % et 4,6 % respectivement en 2022 et 2023. Les perspectives pour les pays qui ne dépendent pas des ressources naturelles, comme la Côte d'Ivoire et le Kenya, semblent plus prometteuses, puisqu'ils devraient afficher une

croissance de 6,2 % et 5,0 % respectivement au cours de la même période. D'autres pays d'Afrique subsaharienne devraient également afficher une croissance d'au moins 3 %.

Bien que les nouvelles projections de croissance soient attribuées à des réformes macroéconomiques et structurelles drastiques telles que la suppression prévue des subventions aux carburants au Nigeria (qui a maintenant été mise en attente par crainte que cela n'entraîne une grave crise sociale), l'unification des taux de change au Soudan, l'ouverture du secteur des télécommunications au secteur privé en Éthiopie et le resserrement de la politique budgétaire et monétaire, (Banque mondiale, 2021), il va sans dire que la plupart de ces dettes ont été alimentées par des dépenses expansionnistes en infrastructures par le biais de nouvelles dettes.

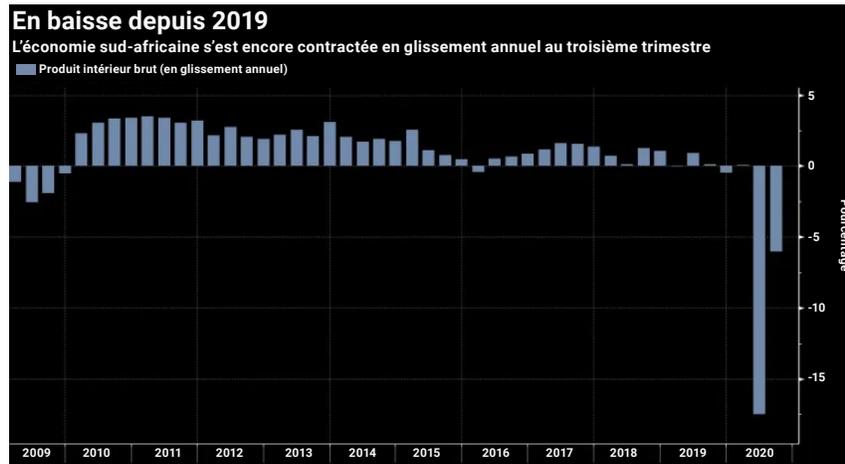
Les figures 2-4 montrent les niveaux croissants des dettes que le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Angola ont accumulées entre 2015 et 2020. Dans le cas du Nigeria, la majeure partie de la dette provient de la Chine. Bien que des dépenses massives aient été consacrées aux infrastructures au cours des six dernières années, notamment la modernisation des anciennes lignes de chemin de fer et la construction de nouvelles lignes, la modernisation et la construction de nouvelles routes ainsi que la modernisation des aéroports, il y a eu peu de lien entre ces investissements massifs et l'augmentation des résultats économiques. Le niveau élevé d'insécurité dans le pays, caractérisé par le banditisme, le terrorisme et les enlèvements, a affecté les activités économiques des agriculteurs et des transporteurs. Le Nigeria a également dépensé de l'argent pour fournir une assistance sociale aux pauvres pendant la pandémie. Selon Devereux (2021), au Nigeria, plus d'un million de ménages ont été inscrits au projet national de filets de sécurité sociale et sont devenus éligibles à l'aide sociale régulière ainsi qu'à l'aide d'urgence liée à la Covid-19. Bien que des programmes d'assistance sociale tels que l'alimentation des enfants scolarisés aient été

en cours avant la pandémie, les dépenses visant à répondre aux besoins des pauvres ont augmenté au cours de la période.

Les dépenses inutiles aux différents niveaux de la gouvernance, tels que le parlement, l'exécutif et les niveaux infranationaux, par la nomination de nombreux assistants politiques et d'assistants spéciaux, ainsi que l'augmentation de la corruption, constituent des sources de fuites. Ces fuites affectent la mesure dans laquelle les dettes peuvent favoriser la croissance. Les dépenses inutiles de la branche exécutive du gouvernement incluent l'énorme allocation budgétaire pour maintenir les flottes d'au moins dix avions de la présidence. Le tourisme médical parmi les élites politiques, y compris le président Mohammadu Buhari, qui a passé plus de 500 jours hors du Nigeria au cours des six années de sa présidence, constitue une grave ponction sur les ressources du pays. En ce qui concerne la corruption, par exemple, le dernier rapport de Transparency International montre que le Nigeria a régressé dans l'indice de corruption pour atteindre la position 149 en 2021 (Transparency International, 2021). Ainsi, malgré les réformes engagées dans le pays, l'incapacité à réduire le coût de la gouvernance, à juguler la corruption et à gérer l'insécurité affecte la mesure dans laquelle les dépenses d'infrastructure peuvent conduire à des résultats optimaux en matière de développement.

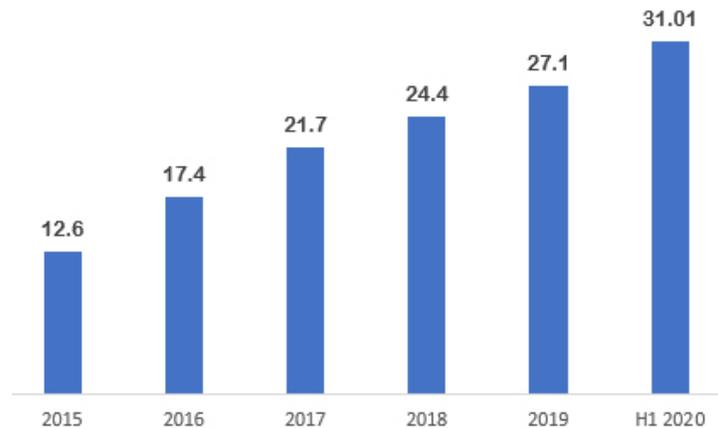
En Afrique du Sud, la dette intérieure et extérieure a augmenté. Depuis 2016, le ratio dette/PIB n'a cessé d'augmenter, passant de 47,1 % à 68,83 % en 2021. Ce chiffre devrait passer à 72,34 % en 2022 et à 82,9 % en 2026 (O'Neill, 2021). La dette totale de l'Afrique du Sud est estimée à 4 200 milliards de rands (261 milliards de dollars), (Statistics Canada, 2021). Selon la Reserve Bank of South Africa, 90 % de cette dette est due à des créanciers nationaux, tandis que 10 % est due à des créanciers extérieurs. Ces 10 % sont estimés à environ 188 milliards de dollars américains en 2019, ce qui correspondait au stock de dette extérieure le

FIGURE 2 : PIB DE L'AFRIQUE DU SUD, 2009-2020



Source : Statistiques Afrique du Sud

FIGURE 3 : DETTE EXTÉRIÈRE DU NIGERIA (2015-2020)

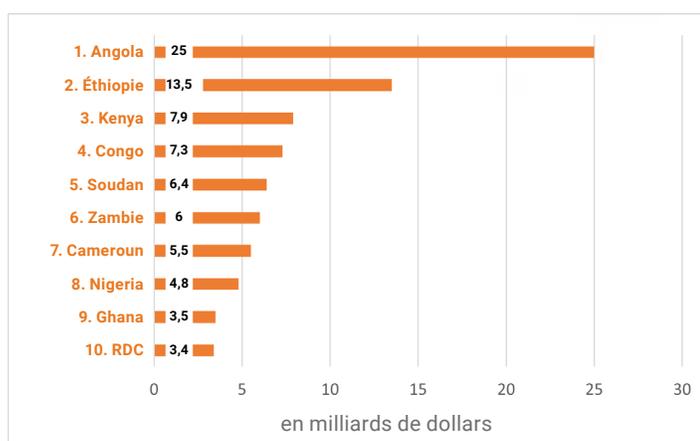


Source : <https://www.proshareng.com/news/NIGERIA%20ECONOMY/Nigeria-s-Ballooning-Debt-Profile/54146>

plus élevé d'Afrique subsaharienne (Faria, 2021). Cet énorme fardeau de la dette est dû en partie à la pandémie de Covid-19 et à la détérioration des finances publiques causée par des années de dépenses excessives, de mauvaise gestion et de corruption présumée (Naidoo, 2021). La pandémie de Covid-19 a perturbé l'ensemble des activités économiques en Afrique du Sud. Le secteur du tourisme a été durement touché par l'interdiction des vols entrants et sortants dans différentes parties du monde. La pandémie a également créé une situation dans laquelle le gouvernement n'a eu d'autre

choix que de fournir des palliatifs économiques aux personnes qui ont dû quitter leur emploi en raison de la pandémie. Le lourd fardeau de la dette en Afrique du Sud est dû aux dépenses élevées du gouvernement, en particulier pour maintenir les entreprises publiques qui sont de plus en plus embourbées dans la controverse. Les allégations de captation de l'État et de corruption dans ces entreprises sont légion (Zondo Commission, 2021). L'échelon supérieur du Congrès national africain au pouvoir, dont l'ancien président Jacob Zuma, le secrétaire général suspendu Ace Magashule et

**FIGURE 4 : LES DIX PAYS AFRICAINS LES PLUS ENDETTÉS AUPRÈS DE LA CHINE, 2018**



Source : <https://africakitoko.com/the-top-ten-african-countries-with-the-largest-chinese-debt/>

bien d'autres, a été accusé de gaspiller l'argent de l'État par le biais d'appels d'offres et de captation de l'État.

Selon Motibi et Mncayi (2019), il existe une « relation à long terme entre la dette publique et les dépenses publiques, le PIB réel, l'inflation et les taux d'intérêt réels, les dépenses publiques, le PIB réel et les taux d'intérêt étant les principaux moteurs de la dette publique en Afrique du Sud ». Avec une croissance lente et un chômage élevé, le versement de subventions aux segments vulnérables de la population constitue également un poste de dépenses important, qui pourrait contribuer à l'augmentation du surendettement du pays. Selon Devereux (2021:426), « en Afrique du Sud, le Fonds d'assurance chômage (UIF) a fourni une aide au revenu aux travailleurs en chômage partiel, tandis que les chômeurs qui ne recevaient pas d'UIF pouvaient demander à bénéficier du Programme d'aide temporaire aux employés/employeurs (TERS), spécialement créé à cet effet ». Au début de la pandémie, le président Cyril Ramaphosa a débloqué 500 000 milliards de rands pour soutenir les familles et l'économie (Tromp et Kings, 2020). Outre le versement de subventions sociales, une partie de cet argent a également été consacrée

aux dépenses pour les petites entreprises et aux salaires des travailleurs. Le nombre élevé de Sud-Africains travaillant dans le secteur informel, tant dans les zones rurales qu'urbaines, a rendu ce type d'intervention crucial.

À l'instar du Nigeria et de l'Afrique du Sud, le ratio dette/PIB a augmenté par intermittence en Angola au cours des dix dernières années. Le ratio dette/PIB est passé de 30 % en 2012 à 105 % en 2021. La dette extérieure globale est estimée à 68,9 milliards de dollars en 2020, ce qui fait du pays le deuxième pays le plus endetté extérieurement en Afrique subsaharienne (Faria, 2021). La majeure partie de la dette est due à la Chine (voir figure 4). Comme indiqué plus haut, la forte dépendance du pays à l'égard des exportations de matières premières, notamment de pétrole, est à l'origine des défis macroéconomiques auxquels le pays est confronté. La chute des prix des matières premières en 2014 a entraîné une réduction drastique des recettes étrangères. La nécessité de réparer les infrastructures et de diversifier l'économie sont également des moteurs de la nouvelle dette en Angola. Comme d'autres pays, la pandémie de Covid-19 a aggravé les conditions économiques du pays et le problème de la dette. Comme d'autres

pays doté de ressources naturelles, la corruption est très endémique en Angola. Le fils et la fille de l'ancien président Dos Santos ont tous deux fait l'objet d'un procès pour leur implication dans des affaires de corruption pendant les longues années d'emprise de leur père sur le pays, (Browning, 2019).

Pour résumer cette section, il est important de mentionner que le nouveau surendettement de plusieurs pays africains est dû à la nature dépendante des économies des exportations de matières premières, aux fluctuations des prix des matières premières, à la faible croissance des économies due à la faible croissance de l'économie mondiale, à l'implacable pandémie de Covid-19 et au taux élevé de corruption dans plusieurs pays africains. Les conditions dans lesquelles les différents prêts sont syndiqués sont tout aussi importantes. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la nature opaque des dettes chinoises en Afrique et au fait que cela pourrait aggraver les situations économiques au lieu de favoriser la croissance. Outre le fait que les prêts sont liés aux exportations de pétrole, de gaz et de minerais, les conditions dans lesquelles ils sont accordés ne sont pas, dans de nombreux cas, soumises à un examen approfondi. Récemment, la Zambie, l'Ouganda et le Nigeria ont fait la une des journaux pour avoir signé des accords de prêt avec la Chine qui pourraient leur faire perdre leurs actifs vitaux tels que les aéroports ou même compromettre complètement leur souveraineté. Malgré ces inquiétudes, les responsables zambiens pensent que le service de la dette sur les euro-obligations, que le pays a émises pour lever des capitaux, est plus préoccupant pour le pays que les prêts chinois. En effet, le pays peut toujours renégocier les conditions du prêt (Servant, 2019). Toutefois, cela n'enlève rien aux préoccupations générales concernant le pourcentage élevé de la dette chinoise, soit 30 % du total, et la présence d'entreprises du pays dans différents secteurs de l'économie.

Outre l'absence des voix critiques des parlementaires dans les discussions sur les conditions d'obtention de ces prêts, la société civile est également très absente. La conséquence générale de l'absence de ces voix est que la prise en compte de l'intérêt personnel et le manque de capacité de négociation pourraient l'emporter sur la prise en compte de l'intérêt national et de celui des citoyens.

### **3. LA GOUVERNANCE MONDIALE DE LA FINANCE ET LE NOUVEAU RÉGIME D'ACCUMULATION DE LA DETTE EN AFRIQUE**

Le régime croissant d'accumulation de la dette en Afrique ne peut être dissocié des opérations de la gouvernance mondiale de la finance. Qu'il s'agisse de l'orientation politique du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, axée sur le marché, ou du faible niveau de réglementation des flux financiers illicites, l'architecture financière mondiale a limité l'espace dont disposent les pays d'Afrique pour négocier des conditions de crédit susceptibles de favoriser le développement. Le rôle des notations de crédit internationales dans la détermination de la santé des économies et de leur éligibilité à demander des crédits affecte également l'accumulation de la dette en Afrique.

Les universitaires ont affirmé que l'orientation vers le marché du FMI et de la Banque mondiale a aggravé les défis économiques des pays africains à partir des années 1980 (Stiglitz, 2002, Mkandawire et Soludo, 1999). Dans leur ouvrage de référence sur les programmes d'ajustement structurel, Mkandawire et Soludo affirment que les conditionnalités liées aux paquets de réformes menés par ces deux institutions ont aggravé les conditions économiques des pays réformateurs. Par exemple, l'adoption forcée de la libéralisation du compte de capital a créé des conditions propices à la fuite des capitaux et a exacerbé le problème des flux

financiers illicites. Bien que le FMI et la Banque mondiale aient reconnu que certaines de leurs recommandations politiques étaient erronées, aucun changement n'a été apporté aux principes du marché qui ont inspiré ces prescriptions politiques (FMI, 2015, Banque mondiale, 2018). Bien que ces institutions aient admis ces erreurs, les dommages causés aux économies africaines ne peuvent être inversés du jour au lendemain.

Pire, aucun engagement n'a été pris en faveur d'un changement fondamental de la structure du système économique mondial qui a conduit le continent à la crise.

À la suite de la crise financière mondiale de 2008-2009, l'Assemblée générale des Nations unies a créé la commission d'experts du président de l'Assemblée générale des Nations unies sur les réformes du système monétaire et financier international, également connue sous le nom de commission Stiglitz, afin d'examiner les causes de la crise financière mondiale et de proposer des moyens de réformer le système financier international. Dans ce que Wade (2013) appelle l'art du maintien du pouvoir, le Royaume-Uni et les États-Unis ont travaillé assidûment pour saborder le travail et le mandat de la Commission. Outre le fait qu'ils ont empêché le bureau du Secrétaire général de l'ONU de financer la Commission, ces deux pays occidentaux ont veillé à ce que l'ONU ne donne pas suite aux travaux de la Commission.

Du point de vue des États-Unis et du Royaume-Uni, les questions financières mondiales devraient plutôt être laissées au G20, au FMI et à la Banque mondiale. En insistant sur cette position, ils ont sapé un véritable effort visant à élargir l'espace de débat et de décision sur une crise financière mondiale qui a été causée par les excès du marché qui ont été tolérés en Occident pendant si longtemps. En sabordant cette initiative, les pays africains, qui sont nombreux à être membres de l'ONU, ont perdu l'occasion de disposer d'une plateforme pour

s'engager de manière constructive sur les questions de finance mondiale. Le rejet de toute tentative de l'Assemblée générale des Nations Unies d'intervenir sur les questions financières mondiales n'était pas accidentel. Il a été conçu dès le début des institutions de Bretton Wood. Comme Wade (2013:13) l'affirme à juste titre :

*Les fondateurs ont veillé à ce que les accords de relations entre l'ONU et les organisations de Bretton Woods diffèrent sur un point important des accords de relations entre l'ONU et les autres agences de l'ONU (comme l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et l'UNESCO). Alors que l'Assemblée générale peut « faire des recommandations » aux autres, elle ne peut pas faire de recommandations aux organisations de Bretton Woods - parce que les fondateurs savaient que les organisations de Bretton Woods seraient beaucoup plus importantes pour les États occidentaux que les autres.*

De même, les appels pressants des pays en développement en faveur de réformes de la Banque et du Fonds en matière de vote et de prise de décision n'ont pas été entendus. Malgré la réforme des voix de 2010, rien de fondamental n'a changé dans le poids des votes des pays en développement au sein de la Banque (Wade, 2013). En termes de position, la direction des deux institutions continue d'être occupée par des citoyens de pays occidentaux, qui sont souvent engagés dans la poursuite des principes du marché qui ne sont pas appropriés pour les économies africaines.

L'absence de réglementation efficace des mouvements de capitaux est une autre limite de la finance mondiale actuelle. La facilité avec laquelle l'argent circule d'un pays à l'autre crée des conditions d'instabilité financière dans les économies fragiles d'Afrique. Malgré l'Accord de Bâle, les banques et autres organismes de prêt continuent d'accorder des prêts souverains avec peu ou pas de diligence

raisonnable. Selon le Corporate Finance Institute (2021), « les accords de Bâle ont été élaborés dans le but de créer un cadre réglementaire international pour la gestion du risque de crédit et du risque de marché. Leur fonction principale est de veiller à ce que les banques détiennent suffisamment de réserves de liquidités pour faire face à leurs obligations financières et survivre en cas de détresse financière et économique. Ils visent également à renforcer la gouvernance d'entreprise, la gestion des risques et la transparence ». L'existence de ces cadres réglementaires n'a pas empêché l'effondrement des banques qui a conduit à la crise financière mondiale de 2008-2009.

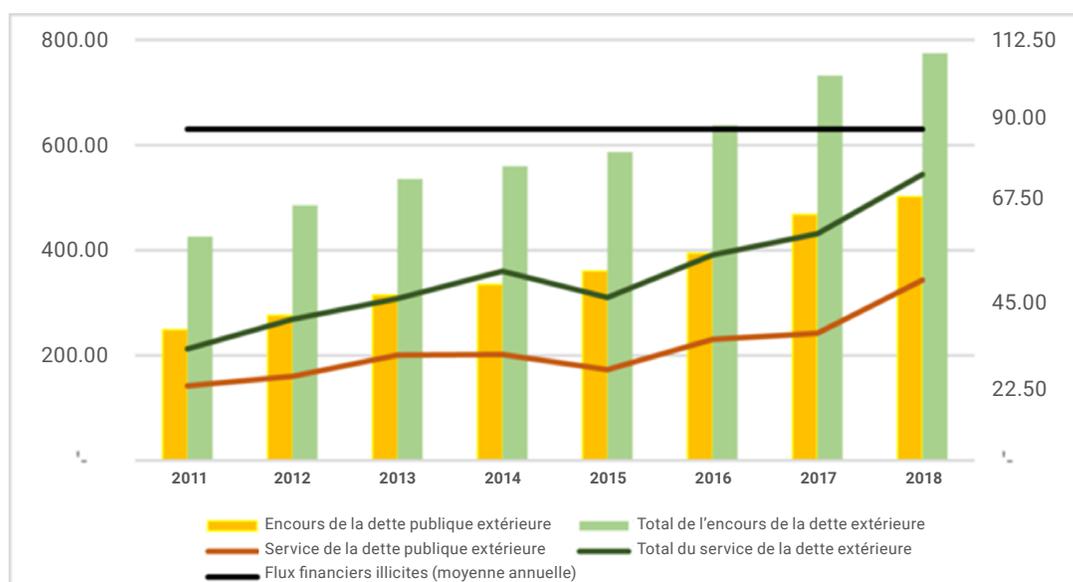
Certains craignent que la part croissante de la dette chinoise en Afrique n'aggrave encore le portefeuille de la dette du continent. Brautigam, Huang et Acker (2021) présentent la crise croissante de la dette liée à la Chine en Afrique de la manière suivante : « De nouvelles données publiées par la Banque mondiale en juin 2020 suggèrent que les prêts chinois représentent plus de 25 % de l'encours de la dette dans sept pays d'Afrique considérés comme risquant d'être ou étant déjà en situation de surendettement : Djibouti (57 %), Angola (49 %), République du Congo (45 %), Cameroun (32 %), Éthiopie (32 %), Kenya (27 %) et Zambie (26 %) ». Outre les conditions opaques dans lesquelles ces dettes sont négociées, la Chine n'opère pas dans le cadre multilatéral des prêts. Compte tenu du rôle important que joue la Chine sur le continent, il est impératif que le pays opère au sein d'une architecture de gouvernance mondiale qui puisse contribuer à définir des règles d'engagement sur les questions de dette. Une combinaison de l'orientation limitée du marché chinois et de l'orientation complète du marché du FMI en matière de gestion de la dette pourrait apporter un équilibre dans la pratique de la manière dont la dette peut être contrôlée ou utilisée pour favoriser le développement en Afrique. L'architecture de la gouvernance mondiale de la finance n'a pas été en mesure d'empêcher les flux illicites en provenance d'Afrique. La

capacité réglementaire limitée des banques sur le continent et la faible surveillance internationale des mouvements de capitaux, ainsi que l'absence de contrôle des paradis fiscaux ont continué à propulser les flux financiers illicites depuis l'Afrique (Ojo et Oloruntoba, 2022, Oloruntoba, 2018, CNUCED, 2020). Selon le rapport économique de l'Afrique publié par la CNUCED (2020). L'Afrique perd chaque année environ 88,6 milliards de dollars, soit 3,7 % de son produit intérieur brut (PIB), en flux financiers illicites. Des études antérieures du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur les flux financiers illicites montrent que le continent a perdu plus de 400 milliards de dollars en flux financiers illicites au cours des dernières décennies (Groupe de haut niveau de l'UA, 2014). Compte tenu de la différence entre les entrées annuelles de devises sous forme d'aide au développement, le continent est créancier net du monde (voir figure 5, page suivante). La figure montre une augmentation de l'encours public externe, du service de la dette depuis 2012. Globalement, l'augmentation des flux financiers illicites est plus importante que la dette extérieure et le service de la dette extérieure de 2012 à 2017.

#### **4. ACCUMULATION DE LA DETTE, SERVICE DE LA DETTE ET CRISE SOCIALE EN AFRIQUE**

Les pays africains ont accumulé des dettes au cours de la dernière décennie. La trajectoire de croissance à l'origine de l'histoire de l'essor de l'Afrique s'est ralentie avec la chute des prix des matières premières à partir de 2014. Malgré le nombre relativement limité de victimes du Covid-19 sur le continent, il a eu un coût économique important. Outre les coûts associés à l'arrêt de l'économie, les gouvernements de plusieurs pays africains ont mis en place des mesures de relance en faveur des personnes et des ménages vulnérables qui ne disposent pas de filets de sécurité sociale, ainsi que des entreprises en difficulté et des infrastructures de santé. Les dépenses massives qui ont accompagné les réponses à la Covid-19 auront

**FIGURE 5 : FLUX FINANCIERS ILLICITES : L'AFRIQUE EST LE PRINCIPAL CRÉANCIER DU MONDE, 2011-2018**



Source : <https://www.cadtm.org/Illicit-Financial-Flows-Africa-is-the-world-s-main-creditor>

de fortes implications et conséquences sur l'endettement, la capacité du service de la dette et la viabilité de la dette (Heltzig, Ordu et Sebelt, 2021). Dans ce que l'on a appelé la dette pandémique, les pays africains ont accumulé des dettes privées et publiques pour faire face à leurs obligations, notamment le paiement des salaires et le financement des infrastructures.

Heltzig, Ordu et Sebelt (2021) affirment en outre que les coûts du service de la dette, y compris les remboursements du principal et les frais d'intérêt, imposent une pression énorme sur les pays d'Afrique subsaharienne qui sont déjà confrontés à des finances publiques dévastées en raison de coûts de santé et de relance imprévus et de baisses de revenus associées aux chocs économiques. En outre, les coûts du service de la dette pourraient avoir des répercussions sur la satisfaction d'autres besoins sociaux tels que la sécurité, le financement de l'éducation, la fourniture de services de santé et de filets de sécurité pour les pauvres et les personnes vulnérables. Compte tenu de cette réalité, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne

seront contraints de réduire les dépenses sociales pour faire face aux obligations du service de la dette. Comme l'affirme Ihonvbere (1993) dans le cas du Nigeria, les réformes et les coûts d'ajustement susciteront des réactions de la part des forces progressistes telles que les syndicats, les associations d'étudiants et les femmes de marché. En Afrique, où de nombreux pays souffrent déjà d'un niveau élevé d'insécurité, la crise induite par la dette pourrait s'aggraver. Il est donc essentiel que les gouvernements, aux niveaux national, régional et international, conçoivent des moyens permettant de restructurer ou de rééchelonner les dettes.

## 5. GÉRER LA CRISE DE LA DETTE APRÈS LA COVID-19

Le FMI est intervenu en rééchelonnant les dettes ou en apportant un soutien financier à de nombreux pays d'Afrique. L'initiative de suspension du service de la dette (DSSI) du G20 dans le cadre de la Covid-19, et le Fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du FMI sont appropriés pour relever le défi actuel. Le dispositif

d'intervention Covid-19 de 10 milliards de dollars de la Banque africaine de développement soutiendra les efforts de relance économique sur le continent. Bien que ces mesures soient louables, on craint que les conditionnalités du Fonds n'aggravent la crise sociale sur le continent en réduisant les dépenses sociales. Étant donné la philosophie de la Chine selon laquelle l'augmentation de la dette ne constitue pas nécessairement un risque pour la croissance économique, le pays pourrait continuer à accorder davantage de prêts au continent. Cela pourrait encore aggraver une situation déjà désastreuse. Il est donc impératif pour les pays africains de ne pas se contenter de contracter davantage de prêts pour relever les défis actuels.

Les pays africains doivent faire des efforts conscients pour accroître la mobilisation des ressources intérieures en augmentant la fiscalité, notamment sur les riches. Le ratio impôts/PIB est très faible sur le continent car la capacité de recouvrement de la dette est généralement faible. Outre la nécessité d'accroître les efforts pour collecter la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu, il convient de redoubler d'efforts pour être plus prudent dans la collecte des impôts auprès des entreprises multinationales.

Comme il existe un lien entre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites, il est nécessaire de mettre en place un pacte mondial pour promouvoir une plus grande transparence financière dans le secteur extractif, le secteur réel et le secteur des services. Davantage de réglementations nationales, régionales et mondiales sont également nécessaires pour endiguer la vague de flux financiers illicites. Il est nécessaire de mettre en place un accord international qui réunirait tous les créanciers afin de mettre en place un nouveau régime d'annulation, de rééchelonnement et de restructuration de la dette. Une partie de la dette à annuler pourrait être déployée pour stimuler la production dans le cadre des opportunités de marché offertes par la zone de libre-échange continentale africaine.

Des niveaux plus élevés de production et d'activités économiques, tant dans le secteur formel qu'informel, stimuleront la demande globale et la création d'emplois. L'effet cumulatif de ces mesures sera une réduction drastique du taux élevé de chômage des jeunes sur le continent.

Enfin, rien ne peut remplacer une gestion financière solide et une utilisation prudente des ressources. Compte tenu de l'omniprésence de la culture de l'impunité et de la corruption dans les secteurs public et privé en Afrique, il est impératif de déployer la technologie pour surveiller les flux de revenus depuis les sources jusqu'au point d'affectation et de dépense. L'utilisation d'une technologie appropriée pourrait aider à déterminer le paiement approprié des redevances dans les pays producteurs de pétrole et de minerais, la collecte des impôts et la perception des droits dans les ports.

---

## RÉFÉRENCES

---

Abrego, L. & Ross, D.C. (2002) *Debt Relief under the HIPC Initiative: Context and Outlook for Debt Sustainability and Resource Flows*. Document de travail 2002/044. Helsinki : UNU-WIDER.

Aaron O'Neill (2021) *National debt of South Africa in relation to gross domestic product (GDP) 2026*, disponible à l'adresse <https://www.statista.com/statistics/578887/national-debt-of-south-africa-in-relation-to-gross-domestic-product-gdp/> consulté le 2 février 2022

Brautigam, D. Huang, Y et Aker, A. (2021) *Risky Business: New Data on Chinese Loans and Africa's Debt Problem*, Research, 18 mars, <https://research.hktdc.com/en/article/Njk1Nzc1NTQz> consulté le 11 février 2022

Browning, N (2019) *Angolan ex-president's son on trial in rare corruption case*, Reuters, 10 décembre, disponible à l'adresse <https://www.reuters.com/article/us-angola-court-corruption-idUSKBN1YE1B4> consulté le 2 février 2022

Corporate Finance Institute (n.d) *Accords de Bâle*

<https://corporatefinanceinstitute.com/resources/knowledge/finance/basel-accords/>

Devereux, S (2021) *Social protection responses to Covid-19 in Africa Global Social Policy* vol. 21(3) 421-447

Faria, J. (2021) *External debt stock in Sub-Saharan Africa 2019*, par pays, disponible sur <https://www.statista.com/statistics/1224137/external-debt-stock-in-sub-saharan-africa-by-country/> consulté le 2 février 2022

Heltzig, Ordu et Senbet (2021) *Sub-Saharan Africa debt problem: mapping the pandemic effect and the way forward*, Brookings Institute

Ihonvbere, J (1993) *Crise économique, ajustement structurel et crise sociale au Nigeria*, World Development, Vol. 21, no. 1, 141-153

Monique Vanek et Lwazi Maseko (2020) *South Africa exits recession but faces long road to full recovery* <https://www.aljazeera.com/economy/2020/12/8/bbsouth-africa-exits-recession-but-faces-long-road-to-full-recove> consulté le 1er février 2022

Mkandawire, T et Soludo, C. (1999) *Our continent, Our Future: African Perspectives on Structural Adjustment Programmes*, Trenton and Eritrea : African World Press

Mothidi L et Mncayi, P (2019) *Investigating the key drivers of government debt in South Africa: A Post-Apartheid Analysis*, International Journal of eBusiness and e-Government Studies, Vol. 11, No.1, pp 16-33

Naidoo, P. (2021) *South African State Debt Nears 100% of Estimate for Fiscal Year*, Bloomberg, 15 décembre, disponible à l'adresse suivante :  
<https://www.bloomberg.com/news/articles/2021-12-15/south-african-state-debt-nears-100-of-estimate-for-fiscal-year>  
consulté le 2 février 2022

Ojo A. et Oloruntoba, S. (2022) *Global Governance of Finance and African Relations with the World* dans S. Oloruntoba et T. Falola (eds.) *Palgrave Handbook of Africa and the Changing Global Order*, New York : Palgrave, 441-463

Oloruntoba, S. (2018) *Illicit financial flows and African development conundrum*, dans S. Oloruntoba et T. Falola (eds.) *Palgrave Handbook of African Politics, Governance and Development*, New York : Palgrave

Servant, J. (2019) *China steps in as Zambia runs out of loan options*, Guardian UK, 11 décembre  
<https://www.theguardian.com/global-development/2019/dec/11/china-steps-in-as-zambia-runs-out-of-loan-options>  
consulté le 2 février 2022

Stiglitz, J (2002) *Globalization and its Discontents*, Londres et New York : W.W Norton and Company

Tromp, B et Kings, S (2020) *Ramaphosa announces R500-billion Covid-19 package for South Africa*, Mail and Guardians, 21 avril  
<https://mg.co.za/article/2020-04-21-ramaphosa-announces-r500-billion-Covid-19-package-for-south-africa/>  
consulté le 2 février 2022

Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (2020) *Economic Development in Africa Report 2020: Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development*, Genève : CNUCED

Wade, R. (2013) *The Art of Power Maintenance*, Challenge, 56:1, 5-39

# Document 1.2. Les intersections entre l'inégalité des sexes, l'intégration économique régionale et la fragilité des États

---

**ADRYAN WALLACE**

PHD PROFESSEUR ADJOINT ÉTUDES AFRICAINES, POLITICAL SCIENCE WOMEN'S AND GENDER STUDIES  
STONY BROOK UNIVERSITY  
[ADRYAN.WALLACE@STONYBROOK.EDU](mailto:ADRYAN.WALLACE@STONYBROOK.EDU)

---

## RÉSUMÉ

---

L'égalité des sexes est un indicateur important de la sécurité humaine, tant en termes de stabilité politique que de développement économique. Lorsque les États sont incapables de prendre en compte les intérêts et les priorités économiques de leurs administrés, les populations exclues peuvent connaître un niveau de marginalisation susceptible de conduire à un conflit intra-étatique. Les communautés économiques régionales (CER) et les organisations d'intégration régionale (OIR) ont adopté une série d'interventions politiques pour lutter contre l'inégalité et la stabilité politique. Plus précisément, les CER, les OIR et les gouvernements nationaux des organisations membres ont élaboré et mis en œuvre des stratégies d'intégration de la dimension de genre pour lutter contre les inégalités entre les sexes. Les femmes ne peuvent être traitées comme un monolithe ; les disparités dans l'accès aux ressources se recoupent avec d'autres catégories et facteurs démographiques. Cet article fait partie d'une étude plus large qui utilise l'inégalité des sexes pour prédire la fragilité des États (GISF), à travers le prisme de pays africains échantillonnés de manière systématique, en combinant des ensembles de données économétriques et d'études de cas. Le modèle plus large du GISF présente des caractéristiques de toutes les sous-régions du continent, mais cet article se concentre sur les données qualitatives d'un sous-ensemble de cas.

L'objectif de cet article est donc de développer et de tester un cadre théorique capable de prédire quand les contraintes imposées par les structures sociales créent des tensions qui peuvent conduire à un état dysfonctionnel, à un conflit et potentiellement à la violence. Des politiques d'intégration de la dimension de genre ont été adoptées par les organisations dirigeantes régionales et sous-régionales et les institutions politiques nationales afin de traiter les dimensions croisées de la cohésion sociale. Afin de saisir les variations des expériences des femmes dans les CER et les OIR, j'ai développé un indice de représentation (IOA). L'IOA révèle comment les combinaisons d'inégalités produites par les institutions politiques, économiques et sociales se combinent pour avoir un impact sur la sécurité économique des femmes. Le pouvoir d'action se concrétise par le fait d'avoir l'autonomie nécessaire pour déterminer ses propres activités économiques et pour surmonter les obstacles institutionnels. Le modèle exploite des données riches et vise à a) identifier

les faiblesses des structures étatiques qui produisent des inégalités, b) développer des approches durables pour traiter les inégalités avant qu'elles ne conduisent à un conflit, et c) fournir des approches ciblées pour intégrer l'égalité des sexes dans les politiques d'intégration économique régionale. Le document proposé fait partie d'un projet plus vaste dans lequel le modèle est testé dans deux pays de chaque sous-région du continent africain (Afrique occidentale, orientale, septentrionale et australe), en raison de la variabilité de la présence de multiples CER et OIR, des niveaux d'inégalité et d'égalité des sexes, et de la présence ou de l'absence de conflits inter et intra-étatiques. Ce document de l'OSAA des Nations Unies se concentre principalement sur une série d'études de cas de pays d'Afrique de l'Ouest, le Nigeria et le Ghana.

La pandémie actuelle continue de mettre en évidence les conséquences du maintien de niveaux élevés d'inégalités dans de multiples domaines sur la sécurité humaine. Ce document soutient que le fait de se concentrer sur les diverses expériences des femmes peut aider à identifier les faiblesses structurelles de l'État et des CER. Une fois identifiés, des politiques peuvent être développées pour générer des changements institutionnels susceptibles d'atténuer les facteurs de stress fiscaux qui conduisent souvent à des conflits. L'étude fournit un examen minutieux des relations croisées entre les inégalités dans le contexte des institutions économiques, politiques, sociales, éducatives, des technologies de l'information et de la communication et de la santé publique. Les disparités entre les sexes en matière d'accès aux soins de santé portent sur les indicateurs suivants : traitement, couverture d'assurance, médicaments, personnel et proximité des établissements. Les investissements dans le capital humain nécessaires pour réduire les inégalités entre les sexes servent simultanément à promouvoir une croissance économique inclusive et durable. La capacité des structures étatiques à répondre aux besoins des membres les plus vulnérables de la société est un indicateur important de la stabilité économique et politique. Les organisations locales de femmes doivent avoir un pouvoir décisionnel dans l'élaboration des politiques d'égalité des sexes et dans leur suivi et leur évaluation. Placer les groupes de femmes au centre de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques génère des changements institutionnels qui sont dynamiques et capables de répondre aux nouvelles inégalités qui peuvent apparaître. La fragilité des États peut être considérablement réduite lorsque les tensions entourant les intersections entre les disparités économiques et les autres pressions démographiques sont atténuées.

*Mots clés : Égalité des sexes, coopération économique régionale, fragilité des États, pandémie*

## 1. APERÇU

L'égalité des sexes est un indicateur important de la sécurité humaine, tant en termes de stabilité politique que de développement économique. Le genre recoupe d'autres ensembles de catégories d'identité démographique (par exemple, la religion, les groupes ethnolinguistiques, etc.), ce qui en fait une lentille idéale pour examiner les points de pression et les disparités au sein de la société. Les

systèmes politiques régionaux et nationaux ont adopté des politiques d'intégration de la dimension de genre pour remédier aux faiblesses des structures étatiques qui produisent des résultats économiques disparates pour les femmes. Bien qu'il s'agisse d'une étape d'une importance cruciale, un écart significatif subsiste entre la manière dont les institutions formelles définissent et rendent

opérationnelles les politiques d'égalité des sexes et les multiples priorités et besoins des femmes sur le terrain. Il est donc nécessaire de comprendre les réalités auxquelles les femmes sont confrontées dans la pratique et de générer des interventions politiques qui reflètent ces réalités. Plus les institutions étatiques perpétuent les inégalités, moins elles sont efficaces pour répondre aux besoins des femmes et des autres populations mal desservies. L'objectif de cet article est de développer un cadre théorique qui prédit quand les tensions domestiques (fracture de la cohésion sociale) peuvent affaiblir l'État, le rendant plus fragile et pouvant mener à des conflits, de la violence et de l'instabilité. Ce travail utilise l'inégalité des sexes pour prédire la fragilité des États en combinant des indicateurs économétriques, des ensembles de données d'études de cas, des modèles de prévision des conflits et en les appliquant systématiquement à travers le prisme des pays africains de toute la région. Des politiques d'égalité des sexes ont été incluses dans les communautés économiques régionales (CER) et les organisations d'intégration régionale (OIR), ainsi qu'au niveau national, afin de lutter contre les inégalités et de favoriser la stabilité politique. Les femmes ne peuvent être traitées comme un monolithe ; les disparités en matière d'accès aux ressources et de manque de recours se recoupent avec d'autres catégories et facteurs démographiques. Pour saisir les variations des expériences des femmes dans les CER et les OIR, j'ai développé un indice de représentation (IOA). L'IOA révèle comment les combinaisons d'inégalités produites par les institutions politiques, économiques et sociales se combinent pour avoir un impact sur la sécurité économique des femmes. Les contraintes sociétales ont un impact sur la capacité des femmes, en tant que groupe global, à faire des choix individuels concernant leurs activités économiques et leur travail. L'IOA rend compte des différences dans la capacité de certaines femmes à surmonter les contraintes sociétales, tandis que d'autres groupes de femmes sont incapables de les dépasser. Le pouvoir d'action se concrétise par

le fait de disposer de l'autonomie nécessaire pour déterminer ses propres activités économiques et pour surmonter avec succès les obstacles institutionnels et les contraintes sociales.

## 2. ÉNONCÉ DU PROBLÈME

Il existe différents types de fragilité des États. L'égalité des sexes est une lentille idéale pour observer les différents types d'instabilité, car le genre se recoupe avec toute une série de facteurs démographiques. L'intégration de la dimension de genre dans les traités de coopération économique régionale et les systèmes politiques nationaux constitue un mécanisme de transition idéal pour comprendre l'impact de l'inégalité entre les sexes sur l'instabilité politique, car elle permet d'utiliser les réponses individuelles pour examiner les résultats agrégés au niveau national et transnational. En illustrant les barrières et les obstacles auxquels sont confrontés les différents groupes de femmes sur le terrain, des cadres politiques détaillés peuvent être élaborés et adoptés pour remédier à ces disparités. Le cadre développé dans ce document permettra de saisir les effets au niveau des individus, des agrégats et des États. La plupart des études actuelles analysent ces ensembles de questions, en utilisant l'analyse statistique pour illustrer les tendances générales. Par conséquent, l'écart de solvabilité politique demeure. Les modèles de prévision de la fragilité des États tendent à mettre en évidence les tendances au niveau macroéconomique sans pleinement contextualiser les indicateurs utilisés. Les données qualitatives recueillies par le biais d'entretiens et d'observations des participants donnent une image détaillée des expériences vécues par les femmes, qui seront intégrées dans l'analyse de la participation économique et de la fragilité des États.

Cet article fait partie d'un projet plus large dans lequel l'auteur teste un modèle *Gender Inequality as a Predictor of State Fragility (GSIF)* en utilisant deux pays dans chaque sous-région du continent

africain (Afrique de l'Ouest, de l'Est, du Nord, du Sud). La variabilité de la présence de multiples CER et OIR, les niveaux d'inégalité et d'égalité des sexes au niveau national, ainsi que la présence ou l'absence de conflits inter et intra-étatiques sont des facteurs qui sont intégrés dans l'analyse. Le document de politique générale préparé pour le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique de l'ONU utilise des données qualitatives de l'IOA dans les études de cas des pays d'Afrique de l'Ouest, le Nigeria et le Ghana. L'aspect qualitatif a été mis en exergue afin de créer des recommandations politiques concrètes qui pourraient être adoptées au niveau des CER et des ministères nationaux. Ces deux cas ont été sélectionnés pour cet article car, 1) il existe une différence significative plus importante dans leurs scores sur l'indice de l'État fragile, 2) ils ont connu une restructuration politique, économique et sociale similaire opérée par les Britanniques pendant le colonialisme, 3) ils ont des populations à majorité et à minorité musulmane, 4) il existe des différences similaires dans les infrastructures, 5) ils ont la présence ou l'absence d'une activité insurrectionnelle, et 6) il existe un bureau officiel pour les ONG au sein du gouvernement au Nigeria alors que le même type de bureau n'est pas présent au Ghana. À l'aide de ces deux études de cas nationales, ce document politique vise à 1) examiner les différences entre les CER et les organisations féminines locales de la société civile en matière d'égalité des sexes et 2) identifier les obstacles institutionnels qui entravent la pleine participation économique des femmes. L'ensemble du modèle exploite des données riches et vise à a) identifier les faiblesses des structures étatiques qui produisent des inégalités, b) développer des approches durables pour traiter les inégalités avant qu'elles ne conduisent à des conflits, et c) fournir des approches ciblées pour intégrer l'égalité des sexes dans les politiques d'intégration économique régionale. L'impact de la pandémie a encore mis en évidence les problèmes croisés de l'instabilité économique, de l'instabilité politique et des inégalités. Plus précisément, les variations

dans les infrastructures de santé publique et l'accès sont incluses dans un effort pour identifier des remèdes pratiques pour combler ces lacunes.

Les conclusions de cette étude comprendront des recommandations politiques explicites pour les CER, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), les gouvernements nationaux (niveaux national, sous-national et local), ainsi que les parties prenantes et les agences concernées. L'étude commence par définir la fragilité et le dysfonctionnement de l'État, ainsi que le rôle des inégalités entre les sexes dans leur apparition. Ensuite, les données qualitatives des études de cas nationales seront analysées. Les données des études de cas seront utilisées pour expliquer les variations de la participation économique des femmes et identifier les combinaisons d'inégalités produites par les institutions étatiques affaiblies. Enfin, les recommandations politiques spécifiques à chaque organisation et agence de mise en œuvre seront exposées.

### 3. MÉTHODOLOGIE

La plupart des études existantes examinent ces facteurs à l'aide de données économétriques et d'analyses statistiques, mais ne vont pas jusqu'à contextualiser ce qui se passe au niveau local et au niveau des ménages. Cette étude utilise une approche de méthodes mixtes qui combine l'analyse statistique des données économétriques, la modélisation des tendances en matière de prévision des conflits, l'analyse du contenu des politiques d'égalité des sexes de deux CER (par exemple, la CEDEAO et la CEN-SAD), de 10 organisations locales de femmes, 150 entretiens semi-structurés (dans chaque site de terrain) et des études de cas par pays. L'étude utilise une analyse de régression et une analyse multifactorielle des déficits commerciaux transnationaux et de la participation des femmes à la main-d'œuvre extérieure. Elle contextualise ces résultats en utilisant deux

études de cas de pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest (Nigeria-Ghana). Les cas du Nigeria et du Ghana ont été retenus dans cette étude parce qu'il y a une différence de plus de 30 points dans leurs scores de l'indice d'état fragile (Nigeria-98,0 ; Ghana-63,9), ils sont tous deux d'anciennes colonies des Britanniques, ils ont une minorité musulmane et une majorité chrétienne, et le Nigeria a connu plus d'incidents récents d'activité insurrectionnelle que le Ghana. Les variations en matière d'infrastructures physiques et de développement dans les régions du nord des deux pays sont très similaires. La participation des femmes à la main-d'œuvre extérieure est plus élevée au Ghana qu'au Nigeria et le Nigeria est mieux classé que le Ghana dans le rapport de l'indice de genre africain 2019 de la CEA et de la Banque africaine de développement<sup>2</sup>. L'inclusion d'un cas qui est aux prises avec des problèmes de stabilité dans la région nord du pays, le Nigeria, et d'un cas qui n'est pas confronté à une insurrection, le Ghana, permet de mieux comprendre les seuils d'inégalité qui sont atteints avant de déboucher sur un conflit.

La combinaison de données quantitatives et qualitatives peut renforcer notre compréhension des interactions entre les inégalités de genre et les limites structurelles de l'État. Les ensembles de données économétriques fournissent une image globale de la participation économique des femmes, mais ils ne permettent pas d'examiner en profondeur les multiples facteurs qui influencent les décisions relatives au travail et à la participation à l'économie. La capacité des femmes à faire des choix sur le travail qu'elles effectuent et les obstacles qu'elles rencontrent sont saisis par des entretiens semi-structurés. Les entretiens illustrent également les types de stratégies mises en œuvre par les femmes pour surmonter ou défier les contraintes sociétales auxquelles elles sont confrontées. Les entretiens décrivent en détail la manière dont les attentes sociales concernant les normes de genre peuvent se traduire par un accès

limité aux institutions. Les entretiens seront utilisés aux fins de ce document de politique générale pour mettre en évidence les barrières institutionnelles et les constellations d'inégalités afin de créer des prescriptions politiques tangibles aux niveaux sous-régional, national, infranational et local. Les organisations sélectionnées comprennent une section transversale d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'organisations communautaires (OC) et les participants sélectionnés pour les entretiens ont été identifiés à l'aide d'un échantillonnage en boule de neige (Leech, 2002). Les données qualitatives sont largement mises en avant dans ce document car elles révèlent les facteurs sur le terrain qui peuvent être traduits en politiques tangibles et en interventions institutionnelles. Les modèles de prévision des conflits identifient les tendances générales de la fragilité de l'État en combinant les schémas qui résultent des indicateurs de cohésion, économiques, politiques et sociaux. Les entretiens et l'analyse du contenu de la programmation des organisations locales de femmes permettent de contextualiser ces schémas statistiques plus larges identifiés dans les modèles de prévision. En replaçant ces tendances dans leur contexte sur la base des facteurs endogènes dans les études de cas par pays, il est possible de discerner les différents impacts des inégalités sur la fragilité des États dans les contextes nationaux. La comparaison de la manière dont l'égalité des sexes est mise en œuvre par les organisations locales de femmes, les CER et le ministère national des Affaires féminines (Nigeria) et le ministère du Genre, des Enfants et de la Protection sociale (Ghana), illustre les écarts entre les définitions et les priorités de la société civile et des entités étatiques.

L'analyse intersectionnelle utilisée dans cette étude produit des images dynamiques de la manière dont les facteurs politiques, économiques et sociaux sous-jacents influencent les expériences économiques des femmes et comment les femmes

2 <https://www.afdb.org/en/documents/africa-gender-index-report-2019-analytical-report>

réagissent à ces institutions. Grâce à l'incorporation d'ensembles de données de 2012, l'étude est en mesure d'identifier les questions contemporaines avec les tendances sur une décennie. Les données qualitatives recueillies grâce à 150 entretiens et à l'analyse du contenu des organisations locales de femmes fourniront des exemples détaillés des expériences vécues par les femmes qui seront intégrées au modèle GISF. Les femmes qui ont participé à cette étude constituent un échantillon représentatif de femmes de tous les niveaux de privilèges et engagées dans un éventail d'activités économiques. L'IOA utilise des indicateurs de genre au niveau individuel (par exemple, la participation au marché du travail, le pouvoir de décision) pour identifier les relations avec les composantes de la fragilité de l'État, fournissant une méthode de codage des indicateurs de genre pour tester les effets à court et à long terme sur les modèles de prévision des conflits. Les typologies des combinaisons de l'affaiblissement de l'État et des institutions sociales qui peuvent aboutir à un conflit sont enregistrées par cette étude et contextualisées aux niveaux des ménages et du pays. L'IOA soutient une série de réflexions sur les facteurs de motivation utilisés dans la prévision des conflits, en exploitant les perspectives de plusieurs groupes sur le terrain.

### 3.1. DESCRIPTION DES PARTICIPANTS

Les femmes qui participeront à cette étude constitueront un échantillon représentatif de femmes de tous les niveaux de privilèges et engagées dans un éventail d'activités économiques. Les participants proviendront de multiples secteurs économiques, d'entreprises de toutes tailles, d'organisations privées et à but non lucratif, et d'agences gouvernementales. Les tranches d'âge des femmes s'étendront jusqu'à 80 ans car le travail ne s'arrête pas à 64 ans mais se poursuit tout au long du cycle de vie (Wallace, 2018). Les femmes seront interrogées dans des communautés urbaines et rurales au sein de chaque site de terrain national

afin d'obtenir des différences géographiques internes. Les femmes représentent les intersections de multiples groupes ethno-linguistiques (statut majoritaire et minoritaire), le revenu (individuel et du ménage), les lignées familiales, l'éducation formelle, l'éducation islamique, le statut marital (marié-polygame/monogame, célibataire, veuf, divorcé). Les types de travail spécifiques inclus sont a) les petites et moyennes entreprises du secteur privé (industries/secteurs - agriculture, alimentation, technologie, banque, télécommunications, mode/habillement, beauté, santé, éducation, soins aux enfants/aînés), b) les femmes dans les organisations de la société civile, les ONG, les CBO, c) les femmes responsables politiques nationales (ministres, législateurs, exécutifs), d) les femmes responsables politiques sous-régionales (CER, RIO), e) le travail sans rémunération monétaire (travail de soins). J'ai sélectionné des secteurs d'activité où les femmes sont sur ou sous-représentées. Des cartes de réseaux sociaux seront élaborées sur la base des données des entretiens. Les cartes de réseaux sociaux déterminent le nombre de degrés de séparation qui existent entre un individu et un décideur clé au sein des institutions politiques, économiques et sociales. Les responsables politiques participant à cette étude représentent un échantillon représentatif de ministères, de bureaux et de niveaux de gouvernance, notamment des structures étatiques locales, sous-nationales et nationales, ainsi que des responsables des CER, des OIR et de la Commission de l'Union africaine. Collectivement, ces personnes sont chargées de traduire l'égalité des sexes en politiques pouvant être mises en œuvre, suivies et évaluées.

### 3.2. INDICE DE REPRÉSENTATION

L'IOA mettra en lumière les expériences économiques des femmes au niveau micro, y compris 1) leur capacité à prendre des décisions sur le type de travail qu'elles entreprennent, 2) les obstacles institutionnels spécifiques qu'elles rencontrent, 3) les stratégies qu'elles emploient pour surmonter

les obstacles, 4) leur succès dans la suppression des obstacles structurels. L'IOA comprend une enquête qui a déjà été élaborée et des entretiens semi-structurés qui seront menés. Un total de 150 femmes dans chaque étude de cas de pays seront interviewées au Nigeria et au Ghana respectivement. Une enquête est en cours d'élaboration sur la base des résultats des entretiens semi-structurés. L'enquête sera distribuée à un échantillon indépendant de 200 femmes dans chaque pays sur le terrain pendant l'été 2022.

Une analyse qualitative du contenu des entretiens semi-structurés sera réalisée afin d'identifier les thèmes et sous-thèmes permettant de compiler une description détaillée du niveau du pouvoir d'action sur la base des quatre mesures de l'égalité des sexes décrites ci-dessus. Les résultats des entretiens seront utilisés pour distiller les types spécifiques d'obstacles structurels à l'origine des inégalités subies par les femmes. Les résultats de l'analyse qualitative du contenu seront comparés aux résultats de l'enquête de l'IOA pour déterminer les points de congruence et de divergence, et pour déterminer si des questions supplémentaires doivent être ajoutées à l'enquête qui sera distribuée. L'IOA est divisé en trois niveaux avec une fourchette de 1 à 3 dans chacun d'eux. Les expériences des femmes dans la sphère la plus basse, avec le moins de pouvoir d'action, seront présentées dans ce document de politique générale car elles représentent les groupes les plus vulnérables. En s'attaquant avec succès aux problèmes auxquels sont confrontées les femmes les plus marginalisées sur le plan institutionnel dans de multiples secteurs, on peut contribuer à améliorer la situation d'autres groupes de la société et à renforcer les structures et mécanismes économiques, politiques et sociaux formels de l'État et des organisations dirigeantes régionales et sous-régionales. La comparaison des deux séries de récits produits par l'enquête et les entretiens semi-structurés permettra de s'assurer que les expériences économiques rapportées par les

femmes peuvent être davantage contextualisées à travers leurs propres histoires.

### **3.3. COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES ET MINISTÈRES NATIONAUX**

L'analyse au niveau macro comprend une analyse de contenu des politiques d'égalité des sexes adoptées par les communautés économiques régionales, les organisations d'intégration régionale et les traités commerciaux à l'échelle du continent en Afrique en tant que région. Une analyse de contenu des prescriptions politiques des ministères des affaires féminines et du genre au Nigeria et au Ghana respectivement sera incluse dans l'analyse. L'analyse du contenu des traités et des organisations locales de femmes sera comparée afin d'identifier tout écart entre la manière dont les politiques ont été définies et ensuite mises en œuvre par les groupes de la société civile par rapport aux organes directeurs sous-régionaux et nationaux.

### **3.4. CONSTELLATIONS D'INÉGALITÉS**

Il existe six types d'institutions qui seront incorporées dans mon modèle GSIF transrégional plus large : a) les institutions économiques, b) les institutions politiques, c) les institutions sociales (culturelles et religieuses), d) les institutions éducatives, e) les infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC), f) les institutions de santé publique.

L'analyse produira la constellation d'inégalités en identifiant et en décrivant soigneusement les ensembles d'interactions entre les obstacles structurels que les femmes déclarent avoir rencontrés. Par exemple, si une femme essaie d'obtenir certains des marchés réservés aux petites entreprises appartenant à des femmes, elle risque de ne pas pouvoir le faire si son entreprise n'est pas enregistrée et reconnue par l'État. Les obstacles à l'inscription peuvent inclure le fait de ne pas avoir : 1) un

compte bancaire, 2) un emplacement de bureau physique, 3) des formulaires d'inscription traduits dans les langues locales, 4) des frais d'inscription et de certification, 4) un accès à Internet pour soumettre des formulaires afin de concourir pour des contrats. Les moyens par lesquels ces institutions produisent involontairement des disparités entre des groupes particuliers seront identifiés. Une fois ces interactions identifiées, il est possible de mettre en œuvre des interventions politiques qui s'attaqueront aux causes profondes des inégalités. Le fait de centrer ces types d'expériences économiques individuelles des femmes rend visibles les goulots d'étranglement auxquels les politiques d'égalité des sexes dans les CER et les OIR sont confrontées dans leur domestication.

### **3.5. MOTIVATION POUR LA SÉLECTION DES CAS DANS LE CADRE DU PROJET GISF ÉLARGI**

Dans le cadre du projet plus vaste, le GISF est testé dans différentes sous-régions, car la variabilité des cas nationaux me permettra d'évaluer plus efficacement la robustesse du modèle. Afin d'étudier les différents types d'instabilité produits par les constellations d'inégalités, deux paires de pays dans chaque sous-région du continent ont été sélectionnées : Afrique de l'Ouest (Nigeria-Sénégal), Est (Rwanda-Éthiopie), Nord (Maroc-Tunisie), Sud (Namibie-Angola). Trois variables indépendantes ont été utilisées pour sélectionner les paires de pays : 1) le coefficient de Gini (une mesure des inégalités), 2) les déficits commerciaux et 3) l'histoire des conflits. Tous les pays sont membres d'au moins une CER ou une OIR. Les paires représentent les niveaux d'inégalité les plus élevés et les plus bas, les scores de l'indice de développement humain et les mesures de l'inégalité entre les sexes (régional - Commission de l'Union africaine et mondial - ONU). Chaque paire de pays a une désignation de conflit récent/en cours ou de non-conflit. Chaque paire représente un éventail de facteurs démographiques, notamment a) les populations musulmanes majoritaires ou 50/50

- les populations musulmanes minoritaires, b) les héritages institutionnels coloniaux (britannique, français, allemand, portugais), c) les groupes ethnolinguistiques. Les environnements physiques et politiques des paires diffèrent en termes de préparation aux TIC et d'adoption de quotas de genre.

### **4. PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES CER**

Les États atteignent la sécurité pour leurs populations en combinant la stabilité politique et la prise en compte des besoins et des inégalités économiques. Idéalement, les États représentent les intérêts de leurs populations et sont tenus responsables si les intérêts de ces populations sont exclus. Les États deviennent fragiles lorsque des groupes sont marginalisés et exploités, et que les identités nationales se fragmentent - autant d'éléments qui peuvent être des précurseurs de conflits inter- et intra-étatiques (Caprioli, 2005). La relation entre l'inégalité et l'instabilité politique a été bien établie (Robinson, 2003, Cramer, 2005 ; Ostby, Nordas, & Rod, 2009 ; Buvinic et al., 2013 ; Baker, 2014 ; Forsberg & Olsson 2016 ; Hudson, Bowen, Nielsen, Perpetuya, 2016), l'inégalité des sexes donnant des résultats prédictifs similaires. L'État est considéré comme dysfonctionnel lorsque les biens et services publics, ainsi que les composantes descriptives de la démocratie, ne sont systématiquement pas disponibles pour certains segments de la population de manière constante. L'État se fragilise lorsque le dysfonctionnement se maintient en place sans mécanismes de recours efficaces. Les gouvernements nationaux ont adopté une multitude d'approches politiques pour lutter contre l'inégalité entre les sexes. Les réponses régionales et sous-régionales ont tenté de normaliser ces mesures pour accroître la participation économique des femmes. Les États et les groupes de coopération économique régionaux ont adopté des quotas et des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ; toutefois, peu de tests empiriques ont été réalisés quant à leur impact matériel direct.

Lorsque l'État n'est pas réactif et produit de l'inégalité, il est prévu qu'il augmente la fragilité et l'instabilité de l'État car les inégalités sont interconnectées. Il existe différents types de fragilité des États. Ce travail identifie les faiblesses institutionnelles au sein des structures étatiques individuelles et illustre la manière dont elles se combinent aux inégalités dans d'autres institutions. Ce document de politique générale identifie des ensembles de facteurs de risque et les place dans un contexte comparatif afin d'en savoir plus sur la manière dont des pays spécifiques peuvent être plus sensibles aux conflits résultant de la fragilité de l'État, alors que les mêmes faiblesses peuvent ne pas générer de conflit intra-étatique dans d'autres pays. Ces relations sont enregistrées et désignées par le terme de constellations d'inégalités. Ces typologies de la fragilité des États seront utilisées pour prédire les relations entre les types particuliers de fragilité et la durée des inégalités, ce qui peut fournir une gamme de seuils pouvant être atteints avant le développement d'un conflit intra-étatique. L'IOA vise à prédire les variations dans les types d'inégalités auxquelles les femmes sont confrontées ; l'analyse de ces différences illustrera la façon dont les multiples formes d'inégalité se combinent pour miner la réactivité de l'État de manière particulière. Ce travail permet de saisir et de traduire les différentes priorités des femmes et d'autres groupes sous-représentés en politiques macro et microéconomiques substantielles. L'IOA crée de nouvelles connaissances sur les facteurs institutionnels qui ont un impact sur la participation de la main-d'œuvre extérieure, qui peuvent être utilisées dans des contextes nationaux et internationaux pour assurer une croissance durable et inclusive. Ce travail quantifie la façon dont les privilèges peuvent augmenter ou diminuer la capacité des femmes et d'autres populations à utiliser les institutions politiques, économiques, sociales, culturelles et religieuses pour réussir à éliminer les obstacles à la participation.

La conceptualisation de l'égalité des sexes utilisée dans cette étude permet d'isoler les effets et les dimensions spécifiques des inégalités en s'appuyant sur les travaux des féministes africaines qui reconnaissent que les normes de genre découlent des rôles sociétaux attribués aux personnes en fonction du sexe assigné à la naissance et peuvent les transcender (Mama, 2001, 2004, 2011 ; Oyewumi, 2006 ; Mama & Okazawa-Rey, 2012). Il est impératif que le genre ne soit pas confondu avec le sexe biologique. Le genre n'est pas un substitut aux autres catégories démographiques ; au contraire, une analyse intersectionnelle peut aider à expliquer comment de multiples facteurs démographiques influencent la capacité à participer pleinement en termes de travail, de représentation et ensuite comment la discrimination est traitée. Les dimensions du genre présentées dans les études sur la sécurité comprennent souvent 1) la sécurité économique, 2) la sécurité politique, 3) la sécurité sociale et 4) la sécurité physique (Forsberg & Olsson, 2016). L'IOA ajoute le pouvoir d'action comme cinquième dimension dans la théorisation de l'égalité des sexes. La perception de l'autonomie individuelle en termes de capacité à atteindre les objectifs fixés en matière d'activité économique et à surmonter les obstacles institutionnels (avec succès ou non) est un élément essentiel pour comprendre le fonctionnement de l'inégalité.

La sécurité économique des femmes est devenue une caractéristique des traités économiques régionaux et des accords moins formels car elle 1) favorise la croissance durable et l'intégration économique régionale et 2) est positivement corrélée à la réduction de la violence interétatique (True, 2008 ; Buvinic et al., 2013 ; Forsberg & Olsson, 2016). Le modèle analysera les protocoles et les traités sur l'égalité des sexes qui ont été adoptés par la Commission de l'Union africaine (CUA, une organisation régionale), les communautés économiques sous-régionales (CER) et les organisations d'intégration régionale (OIR). L'adoption récente

de l'Agenda 2063 de la CUA (2015) et l'Accord de libre-échange continental (CFTA) soulignent tous deux le rôle essentiel de l'intégration économique régionale et du mélange de l'économie informelle et formelle (Juma & Mangeni, 2018 ; Quisumbing, Meinzen-Dick, Njuki, 2019). La majorité des travailleurs dans les économies informelles en Afrique en tant que région est composée à plus de 80 % de femmes, tout comme la majorité des travailleurs dans le secteur agricole (Meagher, 2010 ; CEA, 011 ; CUA, 2012, 2015 ; CUA, BAD, CEA, 2017). L'inégalité entre les sexes n'est pas vécue de la même manière par toutes les femmes. Les expériences économiques personnelles au niveau des femmes devraient révéler comment les combinaisons d'inégalités créent la fragilité des États. Cette étude évalue les multiples dimensions de l'inégalité entre les sexes au niveau des ménages, y compris la manière dont les femmes répondent aux contraintes institutionnelles. L'IOA permettra de saisir les relations entre les différentes définitions de l'égalité des sexes et les variations des expériences économiques des femmes aux niveaux individuel, régional, sous-régional et national. L'intégration de la dimension de genre dans les traités de coopération économique régionale est un mécanisme de transition idéal pour comprendre l'impact de l'inégalité des sexes sur l'instabilité

politique, car il permet d'utiliser les réponses individuelles pour examiner les résultats agrégés nationaux et transnationaux. L'analyse intersectionnelle produit des images dynamiques de la manière dont les facteurs politiques, économiques et sociaux sous-jacents influencent les expériences économiques des femmes et comment celles-ci réagissent à ces institutions.

Le modèle GISF vise à identifier les façons dont les femmes subissent des contraintes sur leurs activités économiques et à prédire les types spécifiques de faiblesse de l'État que ces obstacles génèrent et décrivent. L'inégalité a de multiples dimensions et comprend un éventail d'institutions à chaque niveau de gouvernance (local, sous-national, national, sous-régional, régional, mondial). Les principales institutions intégrées dans ce modèle sont les suivantes : 1) les institutions économiques (accès au capital, investissements en capital humain, rémunération, institutions financières formelles, marchés du travail, conditions d'enregistrement des entreprises), 2) les institutions éducatives (alphabétisation, enseignement primaire, secondaire, tertiaire et supérieur), 3) les institutions politiques (cadres politiques, cadres juridiques), 4) les institutions sociales (culturelles, religieuses), 5) les infrastructures (TIC, Internet,

**FIGURE 1 : L'INÉGALITÉ DES SEXES COMME INDICATEUR DE LA FRAGILITÉ DES ÉTATS (MODÈLE GISF)**



routes, eau potable, assainissement), et 6) les institutions de santé publique (accès aux soins de santé : mental et physique, assurance, traitement, médicaments, installations, personnel). (Voir la figure 1 ci-dessous)

La pandémie de Covid-19 souligne l'urgence de s'attaquer aux inégalités économiques et à la sécurité humaine à l'échelle mondiale. Le modèle GISF, qui a été conceptualisé avant la pandémie, sera étendu pour tester l'impact de la pandémie sur la fragilité des États et le pouvoir d'action. L'impact de la pandémie sur la fragilité des États et le pouvoir d'action peut être analysé en utilisant à la fois l'IOA du modèle et ses constellations d'inégalité. Mesures de l'inégalité entre les sexes comprennent des indicateurs spécifiques pour l'accès aux soins de santé, les traitements, la couverture d'assurance, les médicaments, le personnel et la proximité des installations. L'infrastructure de santé publique est examinée parmi les institutions de l'État dont les faiblesses critiques sont testées. Les relations croisées entre les infrastructures économiques, politiques, sociales, de TIC et de santé publique, l'accès à l'éducation et l'alphabétisation, font que les impacts de la pandémie sur la fragilité des États sont évalués au-delà de la santé de manière explicite.

## 5. INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES ET PRÉVISION DES CONFLITS

De multiples facteurs sont attribués aux échecs des États, notamment la qualité de vie, le fonctionnement des structures démocratiques et la participation au commerce mondial. Les spécialistes des études de sécurité ont établi un lien empirique entre les niveaux élevés d'inégalité (Robinson, 2003 ; Cramer, 2005), plus précisément l'inégalité entre les sexes, et les niveaux élevés de conflits inter et intra-étatiques (Caprioli, 2005, Forsberg & Olsson, 2016). La majorité de ces études théorisent le genre selon trois dimensions : a) les normes, b) la capacité sociale et c) le statut socio-économique

(SSE). Le statut socioéconomique, la composante la plus récemment ajoutée (Forsberg & Olsson, 2016), est défini comme une combinaison de revenus, de profession et d'éducation officielle. Bien que critique, cette conceptualisation du SSE ne révèle pas le fonctionnement du privilège, qui permet à certaines femmes d'avoir plus d'autonomie pour définir le travail selon leurs propres termes et faire face aux obstacles institutionnels. Il est nécessaire de développer des modèles capables de démêler ces complexités de l'inégalité. Si nous pouvons comprendre comment les inégalités s'entrecroisent, nous pouvons élaborer des réponses plus efficaces de l'État.

Comprendre les complexités entourant l'impact des identités sur la façon dont les individus perçoivent leur autonomie et leur pouvoir au sein de l'État inclut la compréhension de la volonté des individus de négocier et de coopérer pour éviter les conflits (Suedfeld, 2010, 2011 ; Conway et al., 2018). Les systèmes d'alerte précoce ont défini une série d'indicateurs clés (par exemple, changement de régime, privation relative perçue) (Gurr & Lichbach, 1986 ; Goldstone et al., 2010 ; Blair & Sambanis, 2020). La majorité des modèles de prévision ont tendance à inclure des variables économiques qui ne sont pas contextualisées au niveau national, ce qui rend difficile l'explication relative à la façon dont les inégalités et les motivations individuelles des acteurs varient selon les pays. Les inégalités entre les sexes sont souvent traitées comme des variables dépendantes ou des résultats (Natali, 2020), alors que dans cette étude, elles sont traitées comme des variables d'entrée. L'incorporation des perspectives des acteurs individuels en ce qui concerne la discrimination systématique et les contraintes d'opportunité prolonge le travail de Suedfeld qui explore les relations entre les complexités de l'identité et la stabilité politique. Le modèle GISF utilise des variables économiques endémiques aux systèmes nationaux et sous-régionaux et utilise le pouvoir d'action pour déterminer comment les individus et les groupes

vivent et tentent de résoudre les disparités structurelles dans l'accès aux ressources. L'étude tente de répondre aux questions sur les motivations des acteurs et suggère des moyens d'améliorer la stabilité sans recourir à la force militaire. L'intégration complète des multiples composantes du genre dans la modélisation des prévisions est un défi. Les questions sur la manière de coder avec précision des constructions complexes liées au genre rendent la tâche difficile. L'IOA permet de tester empiriquement le pouvoir d'action comme attribut de l'égalité des sexes en mesurant l'écart entre les activités économiques idéalisées et les expériences économiques vécues.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a développé un indice des États fragiles (FSI) (2017) qui utilise des indicateurs économiques quantitatifs, une analyse du contenu des médias et d'autres rapports, et des évaluations qualitatives des points critiques dans les pays individuels pour évaluer le niveau de fragilité de l'État<sup>3</sup>. Le FSI identifie « les griefs de groupes, le déclin économique et la pauvreté, le développement inégal, les droits de l'homme et l'État de droit, la légitimité de l'État et les pressions démographiques » comme des indicateurs clés qui peuvent rendre les États plus susceptibles de devenir dysfonctionnels (7-12, 2017). Bien que le FSI n'utilise pas explicitement les inégalités de genre comme mesure, elle examine les interactions entre les inégalités économiques, l'exclusion sociale et la légitimité de l'État. Les modèles prévisionnels qui incluent souvent la violence fondée sur le sexe comme une dimension de l'égalité entre les sexes n'abordent pas toutes les composantes multidimensionnelles du genre. Le Département d'État et le Département de la Défense ont généré des modèles de prévision et des systèmes d'alerte précoce pour l'intégration des conflits pour les pays de plusieurs régions, avec les indicateurs sensibles au genre pour l'alerte précoce de la violence et des conflits : A Global Framework, qui constitue un développement critique (IFES, Département

d'État, 2021). Ce modèle de prévision définit le genre de manière plus large et inclut les catégories suivantes : 1) sécurité et justice, 2) normes sociales et égalité des sexes, 3) politique et gouvernance, 4) facteurs économiques, et 5) autres. Le rôle des indicateurs de perception (points de vue des acteurs individuels) est essentiel car il permet de faire le lien entre les indicateurs structurels, qui tendent à être des indicateurs à long terme dont les données sont collectées une fois par an, et les indicateurs dynamiques, qui examinent des comportements et des événements spécifiques pouvant laisser présager un conflit ou une violence (IFES, Département d'État, 2021). Les indicateurs économiques sont conceptualisés par les tentatives des femmes d'acquiescer rapidement de l'argent liquide et leur taux de chômage. Les catégories de genre du modèle de l'IFES et du Département d'État examinent principalement les effets de l'inégalité entre les sexes (par exemple, les choses faites aux femmes) mais n'intègrent pas les objectifs que les femmes se fixent et leurs stratégies pour lutter contre la discrimination et les disparités. Mon modèle GISF met l'accent sur les définitions de l'égalité des sexes propres aux femmes et sur les efforts individuels pour s'engager ou réagir aux contraintes/opportunités institutionnelles. Le GISF et l'IOA soulignent les principaux ensembles de mécanismes qui perpétuent la marginalisation de différents groupes intersectionnels de femmes. La mesure de l'IAO est une approche alternative pour mesurer les impacts des inégalités institutionnelles, y compris a) la capacité de choisir des activités économiques (participation et non-participation), b) l'identification des obstacles à l'engagement économique à travers les institutions, c) les recommandations politiques concrètes pour aborder les obstacles.

En examinant comment ou si les institutions nationales et sous-régionales abordent l'inégalité entre les sexes, nous pouvons déterminer si elles augmentent ou réduisent l'inégalité et l'instabilité

3 <https://fragilestatesindex.org/wp-content/uploads/2017/05/FSI-Methodology.pdf>

politique. Les traités de coopération économique régionale sont des réponses institutionnelles idéales à analyser car ils fournissent un aperçu comparatif des écarts entre les sexes aux niveaux du pays et des ménages. Les relations entre la sécurité économique et la stabilité politique ont été établies (Nye, 1974 ; Keefer & Knack, 1998 ; Gyimah-Brempong & Traynor, 1999 ; Waever, 2008 ; Rickards, 2009 ; Ronis, 2012). En outre, les études sur la sécurité humaine en Afrique soulignent l'importance de la responsabilité, de la transparence, des droits de l'homme, de l'État de droit et du « rôle des femmes dans le développement social et économique » (Cilliers, 2004, p. 6). Le développement nécessite l'inclusion sociale et renforce les institutions étatiques (Deacon, 2016). Il est donc primordial d'atteindre l'égalité des sexes et d'intégrer d'autres groupes marginalisés dans des cadres de croissance et de développement économique inclusifs et durables. Plusieurs développements théoriques ont eu lieu sur les moyens les plus efficaces de mesurer la participation et l'engagement économiques des femmes. Le travail effectué pour intégrer les statistiques sur le genre dans les données économétriques par l'Organisation internationale du travail (OIT), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, la CUA, le Centre africain pour la statistique (CAS), la Banque africaine de développement (BAD), ainsi que les travaux des économistes féministes ont été déterminants.

Les progrès actuels en matière de statistiques de genre reflètent un engagement à reconceptualiser le travail et à développer des ensembles de données qui reflètent les diverses expériences et priorités économiques des femmes. Le travail est conceptualisé comme des activités de travail effectuées, où les individus peuvent ou non recevoir une rémunération. L'OIT et les ONS ont apporté des innovations méthodologiques, notamment en révisant leurs enquêtes, en créant des questions plus approfondies et en proposant des formations pour faire progresser l'intégration de la dimension

de genre dans les statistiques du travail. Ils ont mis en place des réseaux de données sur le genre afin de renforcer les capacités des offices nationaux des statistiques (ONS) locaux. L'OIT a développé le cadre du travail sur l'ascendance, les divisions des statistiques sur le genre et la plateforme Data 2X dans un effort concerté pour aborder l'égalité des sexes au niveau mondial. La CEA, la BAD et le CAS ont créé le Programme africain sur les statistiques de genre, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), l'Indice africain d'égalité de genre pour contextualiser régionalement les données économiques ventilées par genre. L'IOA fournit ce type de données contextuelles aux niveaux des individus et des ménages, tout en permettant de saisir le pouvoir d'action des femmes dans la lutte contre les obstacles et les niveaux relatifs de privilège des femmes. Les variations dans les expériences des femmes deviennent visibles grâce à l'indice. L'impact d'autres facteurs croisés (par exemple, la religion, le statut socio-économique) est évalué.

L'hypothèse sous-jacente, selon laquelle la pleine intégration dans l'économie mondiale présente un avantage net positif pour les femmes et constitue la meilleure méthode pour lutter contre les inégalités entre les sexes et la fragilité des États, doit être remise en question. Soumettre les femmes aux forces externes du marché et aux structures de gouvernance des institutions financières mondiales sans comprendre les impacts empiriques sur leurs expériences économiques vécues au quotidien pourrait avoir des conséquences négatives (Pyle, 2003 ; Keating, Rasmussen, Rishi, 2010). L'objectif de cette approche est d'accéder, plutôt que de transformer, les institutions existantes qui étaient responsables de la marginalisation en premier lieu (Rankin, 2002 ; Roberts, 2012 ; Wilson, 2015). En outre, de nombreuses économistes féministes ont mis en évidence l'exploitation potentielle que différents groupes de femmes peuvent subir lorsqu'ils sont intégrés dans les marchés mondiaux sans y prêter attention, ce qui

pourrait exacerber l'inégalité entre les sexes et donc accroître la fragilité des États. La majorité des études féministes sur l'inégalité entre les sexes, les groupes économiques à base géographique et les traités commerciaux tendent à se concentrer presque exclusivement sur les dispositions des politiques et/ou sur la capacité de la société civile et des groupes de femmes à pousser avec succès les institutions à adopter des mesures d'intégration du genre (Rai, 2008). Bien qu'elles apportent une contribution essentielle, ces études ne font pas systématiquement le lien entre les cadres politiques et la sécurité économique pour évaluer les impacts. Pour lutter contre les inégalités, il faut supprimer les obstacles qui imposent des restrictions aux activités économiques que les femmes entreprennent (Aterido, Beck, Iacovone, 2013). Une approche différente est nécessaire pour identifier et modifier les obstacles institutionnels omniprésents à la stabilité budgétaire des femmes. Le renforcement de la capacité des États à répondre aux besoins de leurs administrés crée une stabilité et des systèmes formels qui peuvent accueillir de nouveaux groupes et les structures sociales qui les accompagnent.

Les femmes de la région Afrique sont surreprésentées dans les secteurs économiques informels et dans la production agricole. Bien que la délimitation entre les activités économiques formelles et informelles soit souvent floue, l'étude permettra de saisir les diverses expériences des femmes dans et à travers les contextes nationaux et sous-régionaux en utilisant des données quantitatives et qualitatives. Bien que les décisions politiques doivent être guidées par des données quantitatives, les données qualitatives - les histoires de femmes - sont des leviers puissants pour communiquer avec les décideurs politiques et les parties prenantes sur les obstacles institutionnels à la réalisation d'une croissance durable inclusive par l'intégration régionale. En outre, il est essentiel de développer

des théories capables de refléter les différentes expériences des femmes en matière d'activité économique pour éviter de traiter les femmes en Afrique comme un monolithe. Ce projet analysera également les principaux domaines d'intérêt de chacun des traités économiques : a) l'opérationnalisation de l'intégration de l'égalité des sexes dans les traités et accords économiques et b) les mécanismes de responsabilité institutionnelle des CER parmi les différentes populations de femmes résidant dans leurs États membres. Les CER et les OIR fournissent le contexte plus large dans lequel les autres institutions sont examinées - politiques, économiques, sociales (culturelles et religieuses), santé publique, TIC, infrastructures et éducation.

## **6. RÉSUMÉ DES DONNÉES ET DE L'ANALYSE**

### **6.1. INDICATEURS ÉCONOMIQUES CLÉS ET INDICE DES ÉTATS FRAGILES**

Les principaux indicateurs économétriques, la participation de la main-d'œuvre externe pour le Nigeria est de 45,5 % (2019) et de 63,85 % au Ghana<sup>4</sup>.

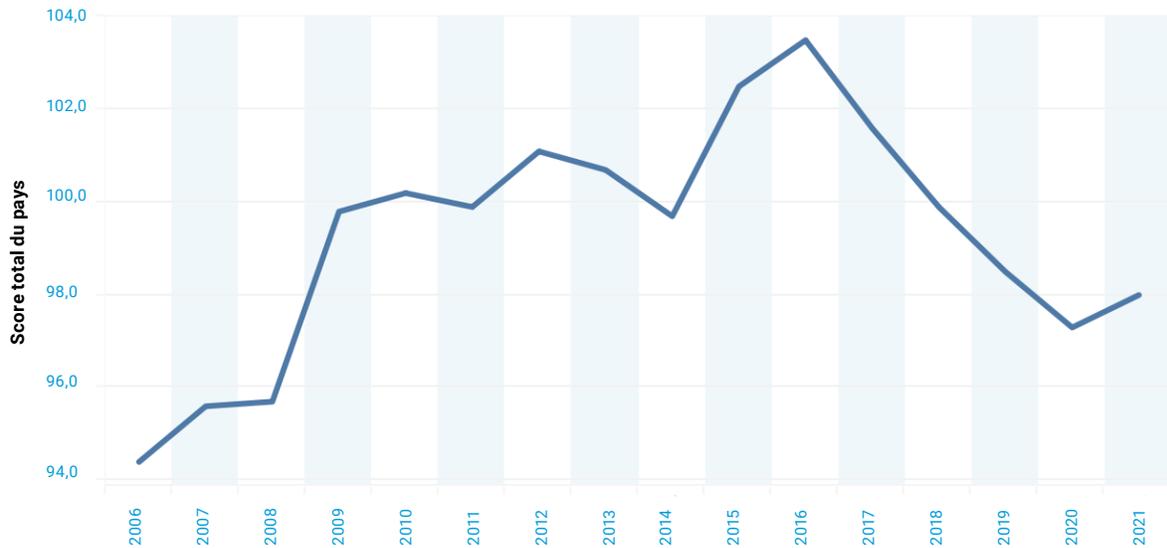
### **6.2. INDICE DES ÉTATS FRAGILES (FSI)**

Les désignations FSI se traduisent par un score plus faible indiquant une moindre fragilité. Les résultats de ce travail pourraient être utilisés pour identifier des mesures de stabilité basées sur la région. Ce document pourrait contribuer à l'élaboration d'indicateurs et de domaines d'intérêt nouveaux ou modifiés utilisés pour développer des mesures et des conceptualisations de la fragilité des États. Le Nigeria a un score FSI plus élevé, 98,0, que le Ghana, 63,9, ce qui indique que le Nigeria est plus fragile que le Ghana. Vous trouverez ci-dessous les tendances pour le Nigeria et le Ghana de 2006 à 2021.

4 <https://ilostat ilo.org/topics/women/>

**FIGURE 2 : TENDANCE GÉNÉRALE, 2006 - 2021 NIGERIA**

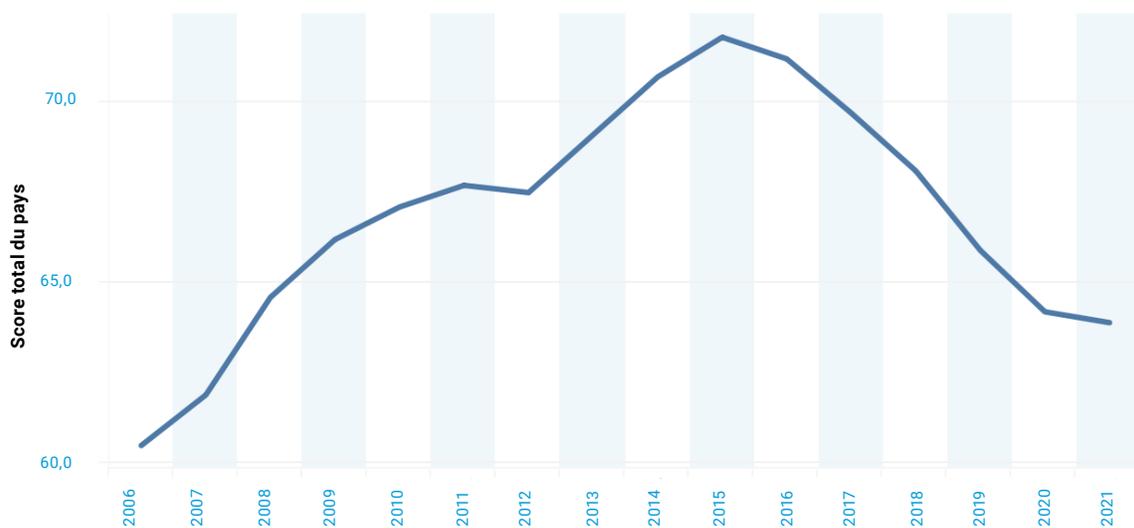
**TENDANCE GÉNÉRALE, 2006 - 2021 Nigeria**



Source : <https://fragilestatesindex.org/country-data/>

**FIGURE 3 : TENDANCE GÉNÉRALE, 2006 - 2021 GHANA**

**TENDANCE GÉNÉRALE, 2006 - 2021 Ghana**



Source : <https://fragilestatesindex.org/country-data/>

Le score du FSI pour le Nigeria (figure 2) en 2021 est de 98,0<sup>5</sup>. Si le score global a considérablement baissé après 2016, la pandémie a inversé cette tendance, qui illustre désormais une augmentation régulière. Les dimensions spécifiques qui augmentent les vulnérabilités de l'État nigérian comprennent les pressions démographiques, l'économie en général et l'inégalité économique en particulier.

Le score du FSI pour le Ghana (figure 3) en 2021 est de 63,9. Au Ghana, une baisse significative du score se produit en 2015. Les impacts de la pandémie ont entraîné l'arrêt du déclin pour atteindre un plateau. Les facteurs qui augmentent particulièrement les vulnérabilités sont l'inégalité et les pressions démographiques qui s'accroissent.

### 6.3. CER ET ORGANISATIONS FÉMININES LOCALES

L'impact des CER sur le commerce intra-régional varie tant pour la CEDEAO que pour la CEN-SAD. Sur la base des données des statistiques 2016 de la CNUCED, la part du commerce intra-régional de la CEDEAO parmi les autres CER était de 10,7 % et de 5,6 % pour le reste du continent. En outre, les niveaux d'échanges commerciaux au sein de la région sont parmi les plus élevés de toutes les CER. La part du commerce intra-régional des CER pour la CEN-SAD est de 7,5 % et de 4,1 % pour le reste du continent en dehors des CER. Il y a quelques différences clés parmi les classements des exportations de biens basés entre la CEDEAO et la CEN-SAD. Les exportations intra-régionales de la CEDEAO comprennent les ressources naturelles (54,5 %), l'industrie manufacturière (29,7 %) et l'alimentation et l'agriculture (15,8 %). Pour la CEN-SAD, l'industrie manufacturière (42,9 %) occupe également la première place, mais les ressources naturelles (35,4 %) et l'alimentation et l'agriculture (21,7 %) occupent les deuxième et troisième rangs. Les secteurs de l'économie où les femmes

ont tendance à être surreprésentées comprennent l'agriculture et les activités économiques informelles qui devraient être désagrégées de ces secteurs formels afin d'obtenir des évaluations précises de leur participation. Ces totaux n'incluent pas le travail transfrontalier dans le secteur des services, qui comprend le travail de soins (soins aux enfants et aux personnes âgées) et le travail de soins à domicile. Les chiffres du commerce électronique en 2017 pour la CEDEAO sont de 34,9 et 33,4 pour la CEN-SAD. La productivité du travail a diminué en 2017 pour la CEN-SAD, passant de 39,5 à 31,8, et la CEDEAO connaît une baisse mineure, passant de 20,9 à 20,0.

La compréhension de ces tendances et limites plus larges nous permet de contextualiser certaines des déconnexions plus importantes entre les objectifs d'égalité des sexes au sein des organisations d'intégration régionale et les priorités et exigences des différents groupes de femmes en fonction de leurs niveaux de représentation et de privilège.

Le tableau 1 ci-dessous résume les résultats de l'analyse du contenu de deux caractéristiques clés des accords d'intégration de l'égalité entre les sexes des CER, à savoir 1) l'opérationnalisation de l'égalité entre les sexes et 2) la présence de tout mécanisme visant à promouvoir la responsabilité institutionnelle des CER envers les différents groupes de femmes au sein de leurs États membres. Les deux CER présentées sont la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD). Ces deux groupes ont été sélectionnés parce que le Nigeria et le Ghana sont membres des deux CER.

Le tableau 2 résume la manière dont les différents groupes de femmes locaux au Nigeria et au Ghana définissent leurs priorités en matière d'égalité des sexes pour promouvoir l'engagement économique et la présence de structures permettant de

5 <https://fragilestatesindex.org/country-data/>

**TABLEAU 1. RÉSUMÉ DE L'INTÉGRATION DU GENRE  
DANS LA CEDEAO ET LA CEN-SAD**

CER	CONCEPTUALISATIONS DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DES PRIORITÉS ÉCONOMIQUES	MÉCANISMES DE RESPONSABILITÉ INSTITUTIONNELLE
Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Augmentation du nombre de PME de femmes</li> <li>* Institutions et organisations de renforcement des capacités</li> <li>* Égalité d'accès aux biens et services de base</li> <li>* Autonomisation économique</li> <li>* Droits de l'Homme</li> <li>* Conflit</li> <li>* Gouvernance</li> <li>* Paix et stabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Special Agency on Gender &amp; Development</li> <li>* Gender &amp; Development Center</li> </ul>
Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sécurité régionale</li> <li>* Développement durable</li> <li>* Éducation (culturelle, technique, scientifique)</li> <li>* Augmentation de la participation économique des femmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Aucune spécification</li> </ul>
Ministère des affaires féminines - Nigeria	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Intégration de l'égalité des sexes dans les contextes nationaux et internationaux</li> <li>* Intégration de l'égalité des sexes dans les secteurs public et privé</li> <li>* Santé</li> <li>* Droits de la femme et développement du genre</li> <li>* Développement durable</li> <li>* Éducation, formation et organisations pour l'autonomisation des femmes</li> <li>* ONG centrées sur les femmes</li> <li>* Gestion des politiques relatives aux femmes et au genre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* National Centre for Women Development (NCWD)</li> <li>* Bureau de l'égalité des sexes (ministères, organismes de tutelle)</li> </ul>
Ministère du genre, des enfants et de la protection sociale - Ghana	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Inclure les femmes dans tous les secteurs du développement national</li> <li>* Améliorer l'accès à la protection sociale</li> <li>* Assurer la sécurité des revenus au niveau des ménages</li> <li>* Promouvoir la stabilité sociale, économique et émotionnelle des familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Conseil national pour les femmes et le développement</li> </ul>

Source : Compilation de l'auteur

s'assurer que les femmes représentées par les organisations sont en mesure de fournir un retour d'information et de tenir les groupes responsables de la représentation de leurs différents intérêts. La plus grande spécificité des organisations locales de femmes va au-delà de ces thèmes et esquisse des moyens de les concrétiser et de générer des changements structurels qui perpétuent les disparités.

#### 6.4. INDICE DE REPRÉSENTATION ET CONSTELLATIONS D'INÉGALITÉS

Le tableau 3 combine les résultats des entretiens avec les femmes qui ont obtenu la catégorie la plus basse de l'IOA, le niveau C. Les facteurs qui ont

fait que leurs résultats se trouvent dans le niveau C comprennent le manque d'éducation formelle, de revenu, de capital social, une autonomie limitée pour déterminer si elles participeraient au marché du travail externe et, si elles décidaient d'y participer, elles n'étaient pas en mesure de sélectionner leurs types d'activités économiques préférés. Les femmes qui se situaient dans cette dernière catégorie avaient peu de marge de manœuvre pour déterminer les conditions dans lesquelles se déroulait leur travail. Les cartes des réseaux sociaux de ces femmes étaient souvent caractérisées par différents degrés de séparation entre les décideurs des institutions économiques et politiques formelles et ceux des institutions sociales, culturelles et

**TABLEAU 2 : RÉSUMÉ DES PRIORITÉS DES GROUPES DE FEMMES LOCAUX EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ DES SEXES**

TYPE D'OSC	CONCEPTUALISATIONS DE L'ÉGALITÉ DES SEXES (OSC LOCALES DE FEMMES)	MÉCANISMES DE RESPONSABILITÉ ORGANISATIONNELLE (OSC LOCALES DE FEMMES)
<p>NIGERIA</p> <p>Organisations non-gouvernementales (ONG)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* organisations faitières</li> <li>* ONG individuelles</li> <li>* questions : santé, éducation, démocratie, populations vulnérables, groupes confessionnels</li> </ul> <p>Organisations communautaires (CBO)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* questions : comités de développement, coopératives commerciales, accoucheuses traditionnelles, produits alimentaires à petite échelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* accroître l'accès au capital budgétaire</li> <li>* suppression de l'exigence de garantie</li> <li>* développement des affaires</li> <li>* connaissances budgétaires basiques</li> <li>* formation pour le travail dans le domaine de la santé</li> <li>* accroître l'accès aux marchés réservés</li> <li>* meilleure stabilité et meilleur accès aux réseaux de télécommunications</li> <li>* inclusion dans la conception des politiques d'égalité des sexes</li> <li>* améliorer l'accès aux établissements de soins de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* connectivité directe ONG parapluie et CBO</li> <li>* prise de décision par consensus vs vote majoritaire</li> <li>* autonomie pour former des coalitions</li> </ul>
<p>GHANA</p> <p>Organisations non-gouvernementales (ONG)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* questions : engagement politique, groupes LGBTQ+, groupes confessionnels, santé, éducation</li> </ul> <p>Organisations communautaires (CBO)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* questions : comités de développement, coopératives commerciales, production de textile/habillement, groupes sous-régionaux, produits alimentaires à petite échelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* accès accru au capital</li> <li>* accès accru aux équipements et aux installations</li> <li>* augmentation du soutien institutionnel des collectivités locales</li> <li>* inclusion dans la conception des politiques d'égalité des sexes</li> <li>* amélioration de l'accès aux services de soins de santé et aux médicaments</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* chaînon manquant direct ONG-OCB parmi certains groupes démographiquement minoritaires</li> </ul>

Source : Compilation de l'auteur

religieuses. Les autres facteurs importants sont la localisation sous-régionale du pays et le statut majoritaire ou minoritaire de certaines catégories démographiques comme la religion. Enfin, la majorité des femmes interrogées dans les deux études de cas nationales montre que, tout en exerçant une activité économique informelle qui est recensée, elles fournissent également un travail dans les secteurs formels et informels qui n'est pas rémunéré.

Les similitudes des principaux obstacles auxquels les participants du Nigeria et du Ghana ont déclaré être confrontés sont illustrées avec les institutions correspondantes dans le tableau 3. Les points de convergence entre les deux études

de cas nationales sont mis en évidence afin d'esquisser des prescriptions politiques spécifiques qui peuvent être instituées pour remédier à ces inégalités entre les sexes et renforcer les institutions étatiques connexes. Il y a bien sûr des différences entre les expériences économiques des femmes au Nigeria et au Ghana, mais dans ce document, l'accent a été mis sur la compréhension des problèmes que les deux cas avaient en commun. La mise en œuvre de prescriptions politiques fondées sur les questions transversales identifiées dans les deux études de cas nationales peut également permettre de mieux comprendre comment les structures étatiques sont renforcées lorsqu'elles répondent mieux aux besoins de leurs populations.

**TABLEAU 3 : RÉSUMÉ DES OBSTACLES INSTITUTIONNELS SIGNALÉS PAR LES FEMMES DU NIGERIA ET DU GHANA AYANT LES SCORES LES PLUS BAS À L'IOA**

	INSTITUTIONS ÉCONOMIQUES	INSTITUTIONS POLITIQUES	INSTITUTIONS SOCIALES (RELIGIEUSES ET CULTURELLES)	INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT	INFRASTRUCTURE DES TIC	SANTÉ PUBLIQUE
1	* Capacité d'accès au capital (immatriculation de l'entreprise)	* Existence de politiques d'égalité des sexes et de quotas	* Pouvoir de changer les normes culturelles de genre * Représentation descriptive * Représentation symbolique	* Taux d'alphabétisation des adultes - langue officielle - langues locales	* Adoption d'une politique en matière de TIC * Mise en œuvre de la politique en matière de TIC	* Accès aux services de santé
2	* Investissements dans le capital humain * Enseignement universitaire * Enseignement professionnel * Formations actualisées par secteur d'activité	* Connaissance des politiques de quotas * Connaissance des institutions qui appliquent les quotas	* Pouvoir de changer les normes religieuses en matière de genre * Représentation descriptive * Représentation symbolique	* Augmentation du taux d'alphabétisation des filles et des garçons * Accueil des enfants dans les écoles	* Accès à Internet (abonnement à haut débit) * Réduction des pannes	Accès aux soins de santé mentale
3	* Salaires	* Présence de mécanismes d'application pour les quotas et la discrimination * Utilisation de mécanismes d'application pour les quotas et la discrimination	* Postes de direction dans des institutions culturelles	* Achèvement de l'école primaire * Frais * Livres	* Innovation technologique et accès * Influence sur l'adoption de la technologie en fonction des besoins en main-d'œuvre	* Couverture d'assurance * Options publiques sans quote-part * Disparités dans les établissements qui acceptent l'assurance publique
4	* Accès aux institutions financières formelles * Fonctions bancaires mobiles comparées aux fonctions formelles * Transitions financières via des applications	* Femmes dans les législatures et les bureaux exécutifs * Femmes en poste au niveau des gouvernements locaux	* Postes de direction dans des institutions religieuses	* Achèvement de l'enseignement secondaire * Frais * Livres	* Accès à des routes en bon état * Réparations effectuées après le signalement de problèmes	* Accès aux traitements par des spécialistes * Défis liés aux systèmes d'aiguillage * Questions logistiques * Nécessité de former des équipes médicales * Continuité des soins
5	* Participation au marché du travail * Manque d'infrastructures par industrie	* Protections juridiques (criminelle-travail) * Dépôt d'un grief	Changements publics des rôles des femmes dans les institutions culturelles au cours de la dernière décennie	* Enseignement supérieur * Frais de scolarité * Manuels scolaires * Matériel informatique * Rétention	* Accès à l'eau potable à la maison ou dans l'enceinte de l'établissement * Accès constant à l'eau	* Disponibilité des médicaments au dispensaire local * Frais

6	* Investissement dans les secteurs économiques	* Invoquer les précédents en matière de discrimination légale fondée sur le sexe	Changements publics des rôles des femmes dans les institutions religieuses au cours de la dernière décennie	* Enseignement de troisième cycle * Rétention	* Systèmes d'assainissement fiables	* Personnel * Recrutement de femmes * Maintien du personnel
---	--	--	---	--	-------------------------------------	---

Source : Compilation de l'auteur

Étant donné le rôle clé que jouent les CER dans la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous leurs États membres, il est important d'élaborer une série de recommandations pouvant être adoptées dans tous les contextes nationaux.

## 7. PRINCIPALES CONCLUSIONS

Idéalement, les femmes devraient pouvoir prendre des décisions concernant leur participation à l'économie en fonction de leurs propres priorités et besoins. La réalité sur le terrain est que les femmes sont confrontées à deux séries d'obstacles pour atteindre leurs objectifs en matière d'engagement économique. La liste des obstacles spécifiques auxquels les femmes sont confrontées en fonction de chaque dimension est présentée en détail dans le tableau 3. Les disparités entre les sexes en matière d'investissement dans le capital humain font qu'il est plus difficile pour les femmes de réaliser leurs propres choix en matière de travail et d'emploi. L'introduction de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques des CER et aux niveaux ministériels n'est pas nécessairement ressentie aussi directement sur le terrain dans les expériences économiques quotidiennes vécues par les femmes. Le fossé entre les cadres politiques et les réalités matérielles des différents groupes de femmes doit être comblé si l'on veut réduire les inégalités entre les sexes.

L'objectif de ce document est de centrer les expériences des femmes les moins autonomes afin de développer et de mettre en œuvre des prescriptions politiques qui peuvent commencer à aborder les différents types d'inégalités croisées

auxquelles elles sont confrontées. L'accent mis sur les institutions économiques, politiques, sociales (religieuses et culturelles), éducatives, de TIC et de santé publique décrites dans le tableau 3 contribuera à faciliter la capacité du commerce à petite échelle à bénéficier de l'intégration régionale et à générer des modèles de développement économique plus durables et inclusifs. Plus précisément, les réseaux de production régionaux, souvent extrêmement faibles, entravent la capacité des CER en général à conquérir les marchés nationaux. Ces problèmes sont encore aggravés pour les entreprises appartenant à des femmes, quel que soit le secteur économique. La liste ci-dessous énumère les approches conceptuelles critiques de l'intégration régionale qui doivent être adoptées sur la base des résultats de deux des études de cas nationales :

### 7.1. RECOMMANDATIONS SUR L'INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES CER :

- Les mesures quantitatives ne peuvent pas être utilisées exclusivement. Nous devons comprendre les microprocessus qui informent et façonnent la capacité des femmes à faire des choix en matière de travail et de rémunération.
- L'intégration des activités économiques informelles dans l'économie formelle ne peut se faire sans garantir que les femmes bénéficient d'avantages institutionnels et d'une éligibilité supplémentaire pour accéder aux ressources de l'État afin de soutenir leur travail. Le système de taxation du travail informel doit être mis en

rapport avec les revenus tirés de ces activités. Le fait que les activités informelles relèvent de la compétence de l'État ne devrait pas entraîner une surveillance punitive du travail des femmes.

- Les accords économiques régionaux dépendent fortement des États parties, ce qui peut exacerber les inégalités entre les sexes en raison de problèmes structurels. Par conséquent, des types similaires de mécanismes de responsabilité pour les gouvernements des États aux niveaux national, sous-national et local devraient être reflétés par ceux des CER.
- Les cadres des droits de l'homme auxquels font référence les différentes CER doivent se référer institutionnellement et se fonder sur la Charte de l'UA sur les droits de l'homme et des peuples en Afrique, le Protocole sur les droits de la femme.
- Il est nécessaire d'intégrer et de prendre en compte l'égalité des sexes dans tous les secteurs du plan d'intégration économique régional et de disposer d'un organisme responsable du suivi et de l'évaluation de sa mise en œuvre et de son efficacité.
- Il est nécessaire de mettre en place un tampon plus important et des politiques commerciales protectionnistes pour les petites et moyennes entreprises, pour les femmes et les autres groupes vulnérables, afin qu'ils puissent participer aux marchés mondiaux, régionaux et sous-régionaux.
- Il est nécessaire de définir des objectifs et des mesures spécifiques en matière d'égalité des sexes dans tous les secteurs.
- Les organisations de femmes et les activistes locaux devraient contribuer davantage à la définition des priorités et des objectifs des CER et des États membres. Cela permettra de

rationaliser et d'adapter les besoins des différents groupes de femmes dans les cadres politiques. Les groupes de femmes locaux, même s'ils ne sont pas officiellement enregistrés en tant qu'ONG ou s'ils ne font pas partie d'une ONG parapluie, doivent être un élément clé des processus de suivi et d'évaluation.

- L'inclusion dans les prescriptions politiques est une condition nécessaire mais insuffisante. Les institutions doivent être transformées afin de lutter contre les inégalités.

## **7.2. INTÉGRATION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES DANS LES RECOMMANDATIONS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES FÉMININES ET/OU DU GENRE AU NIGERIA ET AU GHANA :**

- Les organisations locales de femmes devraient jouer un rôle clé dans la supervision. Plus précisément, ces groupes doivent aider à définir les priorités politiques et les paramètres utilisés pour le suivi et les évaluations.
- Les groupes de femmes locaux chargés de la supervision des politiques doivent être renouvelés afin de s'assurer que la perspective d'un seul groupe ne soit pas dominante.
- Les relations formelles entre l'État et la société civile doivent être largement limitées à la responsabilité. Les organisations de femmes de la société civile agissant à ce titre leur donnent un recours pour demander des comptes à l'État tout en conservant un certain niveau d'autonomie.
- Les relations structurelles formelles entre les ONG de femmes et les organisations communautaires de femmes ne peuvent être présumées. La forme de l'organisation de la société civile indique souvent un niveau de privilège. Souvent, les femmes à la tête d'ONG ont davantage accès au capital fiscal et social que les

femmes des groupes communautaires. Il faut donc une combinaison des deux types d'organisations pour assurer la surveillance des politiques. Les mécanismes de retour d'information permettent d'apporter des modifications en temps réel aux interventions politiques.

- Les résultats de l'IOA et les constellations d'inégalités peuvent être utilisés pour mettre en évidence les faiblesses spécifiques des institutions étatiques. Ensuite, des changements de politique peuvent être élaborés et mis en œuvre pour supprimer les obstacles auxquels les femmes sont confrontées.
- Le suivi de l'IOA doit être continu afin d'identifier les nouvelles zones de fragilité de l'État et les nouvelles populations impactées.
- Les programmes d'alphabétisation en matière de politique publique et d'alphabétisation juridique devraient être organisés pour les femmes. Ces campagnes peuvent fournir aux femmes des informations sur les mécanismes de recours formels auxquels elles peuvent accéder lorsqu'elles rencontrent des obstacles. Les formations pourraient être adaptées à chaque ensemble respectif d'institutions.

## 8. RECOMMANDATIONS ET IMPACT DE LA POLITIQUE

Bien que la littérature sur les impacts positifs des CER sur les conflits interétatiques soit fermement établie, le modèle teste empiriquement l'impact des CER sur les conflits intra-étatiques. Mon travail peut représenter les relations entre le pouvoir d'action perçu et les barrières institutionnelles auxquelles les individus et les groupes sont confrontés, afin de les aborder et de désamorcer tout point d'inflexion. Mon étude fournit des mécanismes pour intégrer les priorités économiques et les préoccupations en matière de travail des membres les plus marginaux de la société, créant ainsi un plus

grand engagement pour favoriser la stabilité aux niveaux national et régional.

Les ensembles de données générés par l'IOA peuvent être partagés avec les décideurs et les institutions dirigeantes aux niveaux national, sous-régional et régional, les offices statistiques locaux et nationaux et les universités en Afrique. Les solutions politiques et programmatiques dérivées des prédictions du modèle peuvent être moins coûteuses à mettre en œuvre et plus durables que les interventions militaires, car elles favorisent l'autonomie et génèrent un soutien local. Les organes directeurs mondiaux, tels que le Groupe de travail interdépartemental des Nations Unies sur les affaires africaines (UN-IDTFAA), peuvent utiliser les résultats de cette étude pour élaborer des prescriptions politiques tangibles et des plans de suivi et d'évaluation dans le cadre des efforts de redressement post-COVID-19. Les conclusions de ce document peuvent contribuer à l'élaboration de politiques de développement inclusif et durable et d'égalité des sexes. Il est important de reconnaître qu'il y a toujours des questions autour de la représentation et quels groupes sont inclus et quels groupes sont exclus. Par conséquent, il est recommandé que la direction des ONG et des OSC parapluie soit assurée par rotation entre plusieurs groupes. En particulier, les groupes qui ne se considèrent pas explicitement comme faisant partie des groupes de la société civile devraient être recherchés et encouragés à participer, car beaucoup de ces femmes n'ont pas de liens politiques et de liens dans les réseaux de développement communautaire au niveau national. Vous trouverez ci-dessous mes recommandations politiques préliminaires basées sur les données générées dans les sections précédentes. Idéalement, l'IOA peut être reproduit dans d'autres pays et les obstacles institutionnels décrits dans le tableau 3 peuvent être générés pour les femmes qui ont obtenu des scores dans les niveaux A et B de l'indice de représentation. En incluant les perspectives des femmes à chaque niveau, il est possible d'adopter

des interventions politiques supplémentaires et de résoudre les éventuelles tensions entre les femmes des trois sphères, des plus privilégiées aux moins privilégiées. Chacune de ces recommandations est d'autant plus importante que la région se reconstruit après la pandémie.

### **8.1. RECOMMANDATIONS SUR LES POLITIQUES D'INTÉGRATION DU GENRE (NIVEAUX RÉGIONAL ET NATIONAL) :**

- **Approche en matière de justice économique et sociale**
  - Politiques protectionnistes pour les entreprises régionales et mondiales appartenant à des femmes.
  - Protéger la main-d'œuvre afin que les modèles de profit réinvestissent dans le capital humain et les infrastructures pour les individus et les entreprises.
  - Utiliser des données qualitatives telles que l'IOA et les constellations d'inégalité comme mesure contentieuse afin de pouvoir évaluer empiriquement le suivi des impacts des politiques d'égalité des sexes et le renforcement des institutions de l'État.
  - Les groupes de femmes et les militants doivent faire partie intégrante du suivi et de l'évaluation de ces politiques.
- **Les diverses priorités des femmes**
  - Il faut que les organisations locales de femmes et les activistes définissent les objectifs et les priorités, et non les organisations internationales ou les grandes ONG, il faut que ce soit les organisations communautaires.
- Nécessité de recueillir des données plus précises sur les variations des besoins selon les secteurs de l'économie et la taille des entreprises.
- Mettre en place des mécanismes permettant d'identifier les différents secteurs économiques dans lesquels les femmes sont actives, car ces secteurs continueront d'évoluer.
- **Changements institutionnels en vue d'une transformation**
  - Établir des mécanismes pour identifier la participation économique par choix ou des contraintes institutionnelles qui empêchent un engagement total.
  - Faire en sorte que les femmes soient plus nombreuses à prendre des décisions politiques et accroître leur participation aux processus d'allocation et d'approbation du budget.
  - L'augmentation des investissements des États et des CER dans les entreprises féminines peut les rendre plus compétitives sur les marchés mondiaux, régionaux, sous-régionaux, nationaux et locaux.
- **Tirer parti des avantages de l'intégration économique**
  - Ventiler par secteur économique et par type d'activité formelle et informelle car les femmes sont souvent impliquées dans les deux simultanément.
  - Inclure des mesures pour le travail qui reçoit une rémunération et le travail qui n'en reçoit pas et reste non rémunéré.

Cela peut potentiellement aider à identifier les domaines dans lesquels le gouvernement national et les organisations régionales peuvent subventionner et investir aux fins de bénéfices économiques à plus long terme.

- Envisager d'allouer des ressources aux efforts nationaux des États pour promouvoir des mesures inclusives de genre, car ce type de données collectives peut avoir un coût prohibitif.
- **Approches durables pour améliorer l'accès aux capitaux**
  - Supprimer les obstacles à l'enregistrement et à l'octroi de licences pour les OSC et les petites entreprises.
  - Fournir plus de subventions au lieu de prêts, puis mesurer l'emploi, les taxes, les revenus qui reviennent à la communauté, à la zone de gouvernement local, aux gouvernements sous-nationaux et nationaux.
  - Créez des contrats réservés aux femmes en tant que contractants principaux et non secondaires ou sous-traitants.

## 9. CONCLUSION

Ce document a développé un cadre théorique pour examiner les rôles des inégalités de genre dans la prédiction de la fragilité des États.

Bien que cette étude fasse partie d'une étude sous-régionale plus large, ce document de politique générale a présenté les données qualitatives des études de cas nigérianes et ghanéennes. Les relations croisées entre les infrastructures économiques, politiques, sociales, les TIC et la santé

publique, l'accès à l'éducation et l'alphabetisation ont un impact sur la fragilité des États qui est évalué au-delà de la santé de manière explicite. En s'attaquant à ces inégalités de genre institutionnalisées, il est possible d'adopter des approches inclusives et durables de la croissance. Les changements que subissent les structures politiques officielles aux niveaux national et régional peuvent renforcer les institutions et servir de modèle à d'autres régions du monde. L'IOA souligne la capacité des différents groupes de femmes à faire leurs propres choix en matière de participation économique. La constellation d'inégalités permet d'esquisser les changements politiques spécifiques nécessaires pour remodeler les institutions étatiques au sein des systèmes nationaux et sous-régionaux.

Alors que nous repensons ce que la participation aux économies mondiales et régionales devrait produire pour les membres les plus vulnérables de la société après la pandémie, les investissements dans le capital humain et les infrastructures devraient être primordiaux pour réduire les inégalités. Faire des organisations locales de femmes des décideurs clés peut aider les mouvements nationaux qui luttent contre les inégalités entre les sexes à mettre en œuvre des interventions politiques qui aboutissent à des changements institutionnels. La résolution de ces tensions autour de l'inégalité économique peut réduire davantage les pressions démographiques qui contribuent grandement à la fragilité des États. Les résolutions offertes par la prévention des inégalités entre les sexes ont le potentiel de maintenir les tensions domestiques à un niveau inférieur aux seuils qui donnent lieu à des conflits résultant des incapacités des structures étatiques.

---

## RÉFÉRENCES

---

Commission de l'Union africaine (29-30 janvier 2012). *Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine*.

Commission de l'Union africaine (3 septembre 2015). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*.

Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2017). *Évaluation de l'intégration régionale en Afrique VIII : Mise en place de la zone de libre-échange continentale*.

Aterido, Reyes, Beck, Thorsten et Iacovone, Leonardo. (2013). *Access to finance in Sub-Saharan Africa: is there a gender gap?* *World development*, 47, 102-120.

Baker, Pauline. H. (2014). *Exploring the Correlates of Economic Growth and Inequality in Conflict Affected Environments Fault Lines and Routes of Recovery*.

Blair, Robert. A., & Sambanis, Nicholas. (2020). *Forecasting Civil Wars: Theory and Structure in an Age of Big Data and Machine Learning*, *Journal of Conflict Resolution*, 298-312.

Buvinic, Mayra, Das Gupta, Monica, Casabonne, Ursula, et Verwimp, Phillip. (2013). *Violent conflict and gender inequality: An overview*. *The World Bank Research Observer*, 28(1), 110-138.

Caprioli, Mary. (2005). *Primed for violence: The role of gender inequality in predicting internal conflict*. *International studies quarterly*, 49(2), 161-178.

Cilliers, Jakkie. (2004). *Human Security in Africa: A conceptual framework for review*. African Human Security Initiative.

Conway III, Lucian. Gideon., Suedfeld, Peter. et Tetlock, Phillip. E. (2018). *Integrative complexity in politics*. In *The Oxford Handbook of Behavioral Political Science*.

Cramer, Christopher. (2005). *Inequality and conflict: A review of an age-old concern*. Genève : Institut de recherche des Nations unies pour le développement social.

Deacon, Bob. (2016). *SDGs, Agenda 2030 and the prospects for transformative social policy and social development*. *Journal of International and Comparative Social Policy*, 32(2), 79-82.

Ahmed, A., Baechler, G., Bond, D., Brecke, P., Chen, R. S., Cockell, J. G., ... & Whelan, W. P. (1998). *Preventive measures: Building risk assessment and crisis early warning systems*. Rowman & Littlefield Publishers.

Forsberg, Erika. et Olsson, Louise. (2016). *Gender inequality and internal conflict*. In *Oxford Research Encyclopedia of Politics*.

Goldstone, Jack. A., Bates, Robert. H., Gurr, Ted. R., Lustik, Michael., Marshall, Monty. G., Ulfelder, Jay. et Woodward, Mark. (septembre 2005). *A global forecasting model of political instability*. In Réunion annuelle de l'American Political Science Association.

Gurr, Ted. R., & Lichbach, Mark. I. (1986). *Forecasting internal conflict: A competitive evaluation of empirical theories*. *Comparative Political Studies*, 19(1), 3-38.

Gyimah-Brempong, Kwabena. et Traynor, Thomas. L. (1999). *Political instability, investment and economic growth in Sub-Saharan Africa*. *Journal of African Economies*, 8(1), 52-86.

Haftendorn, Helga. (1991). *The security puzzle: theory-building and discipline-building in international security*. *International studies quarterly*, 35(1), 3-17.

Hough, Peter. (2014). *Understanding global security*. Routledge, New York.

Hudson, Valerie. M., Bowen, Donna. Lee., & Nielsen, Perpetuya. Lynne. (2016). *We are not helpless: Addressing structural gender inequality in post-conflict societies*. *Prisme*, 6(1), 122-139.

Institut pour la sécurité des élections et le Département d'État américain (2021). *Gender Sensitive Indicators: for Early Warning and Violence*,  
<https://storymaps.arcgis.com/stories/227dfad5c53c4e118d961912b33e976a>

Juma, Calestous, et Mangeni, Francis. *African Regional Economic Integration: The Emergence, Evolution, and Impact of Institutional Innovation* (28 janvier 2018). Document de travail HKS n° RWP18-003.

Keefer, Phillip. et Knack, Stephen. (1998). *Political stability and economic stagnation*. In Silvio Borner, Martin Paldam (Eds.), *The Political Dimension of Economic Growth* (pp. 136-153). Palgrave Macmillan, Londres.

Keating, Christine, Rasmussen, Claire, et Rishi, Pooja. (2010). *The rationality of empowerment: Microcredit, accumulation by dispossession, and the gendered economy*. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 36(1), 153-176.

Leech, B. L. (2002). *Asking questions: Techniques for semistructured interviews*. *PS: Political Science & Politics*, 35(4), 665-668.

Mama, A. (2001). *Challenging subjects: Gender and power in African contexts*. *African Sociological Review/Revue Africaine de Sociologie*, 5(2), 63-73.

Mama, A. (2004). *Demythologising gender in development: feminist studies in African contexts*.

Mama, A. (2011). *What does it mean to do feminist research in African contexts?* *Feminist Review*, 98 (1\_suppl), e4-e20.

- Mama, A., et Okazawa-Rey, M. (2012). *Militarism, conflict and women's activism in the global era: Challenges and prospects for women in three West African contexts*. *Feminist Review*, 101(1), 97-123.
- Meagher, Kate. (2010). 72 *The empowerment trap: gender, poverty and the informal economy in sub-Saharan Africa*. In Sylvia Chant (Ed.), *The International Handbook of Gender and Poverty: Concepts, Research, Policy*. (p.472-477). Edward Elgar, Cheltenham, Northampton.
- Natali, Denise. (2020). *DIPNOTE : Military and Security, The Bureau of Conflict and Stabilization Operations: Deployments, Data, Diplomacy*. <https://2017-2021.state.gov/dipnote-u-s-department-of-state-official-blog/the-bureau-of-conflict-and-stabilization-operations-deployments-data-diplomacy/index.html>
- Nye, Joseph. S. (1974). Collective economic security. *International Affairs (Royal Institute of International Affairs 1944-)*, 50(4), 584-598.
- Østby, Gudrun, Nordås, Raghild, et Rød, Jan. Ketil. (2009). *Regional inequalities and civil conflict in Sub-Saharan Africa*. *International Studies Quarterly*, 53(2), 301-324.
- Pyle, Jean. L., & Ward, Kathryn. B. (2003). *Recasting our understanding of gender and work during global restructuring*. *International sociology*, 18(3), 461-489.
- Quisumbing, Agnes, Meinzen-Dick, Ruther, et Njuki, Jeremiah. (2019). *Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System (ReSAKSS): Gender Equality in Rural Africa: From Commitments to Outcomes*.
- Rai, Shirin. M., et Waylen, Georgina. (2008). *Introduction: Feminist perspectives on analysing and transforming global governance*. In Shirin Rai, Georgina Walyen (Eds.), *Global Governance* (pp. 1-18). Palgrave Macmillan, Londres.
- Rankin, Katherine. N. (2002). *Social capital, microfinance, and the politics of development*. *Feminist economics*, 8(1), 1-24.
- Rickards, James. G. (2009). *Economic security and national security: interaction and synthesis*. *Strategic Studies Quarterly*, 3(3), 8-49.
- Roberts, Adrienne. (2012). *Financial crisis, financial firms...and financial feminism? The rise of 'Transnational Business Feminism' and the necessity of Marxist-feminist IPE*. *Socialist Studies/ Études socialistes*, 8(2), 85-108.
- Robinson, James. A. (2003). *Social identity, inequality and conflict*. In *Conflict and Governance* (pp. 7-21). Springer, Berlin, Heidelberg.
- Ronis, Sheila. R. (2012). *Economic security: neglected dimension of national security?* National Defense University Press, Washington DC.

Suedfeld, Peter. (2010). *The Scoring of Integrative Complexity as a Tool in Forecasting Adversary Intentions: Three Case Studies*. BRITISH COLUMBIA UNIV VANCOUVER DEPT OF PSYCHOLOGY.

True, Jacqui. (2008). *Gender mainstreaming and regional trade governance in Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC)*. In Shirin Rai, Georgina Walyen (Eds.), *Global Governance* (pp. 129-159). Palgrave Macmillan, Londres.

Commission économique des Nations unies (2011). *The African Gender and Development Index: Promoting Gender Equality in Africa*.

Wallace, Adryan (2018). "Agency and Development, Hausa Women's CSOs in Kano Nigeria." In Ebru Kongar, Jennifer C Olmsted, & Elora Shehabuddin (Eds.), *Gender and Economics in Muslim Communities: A Critical Feminist and Postcolonial Analyses*(p. 281-305). Routledge, New York.

Wæver, Ole. (2008). *The changing agenda of societal security*. In Hans Gunter Brauch, Ursula Oswalkd Spring, Czelaw Mesjasz, John Grin, Pal Dunay, Navnita Chadha Behera, Bechir Chourou, Patricia Kameri-Mbote, Peter H. Liotta (Eds.), *Globalization and environmental challenges* (pp. 581-593). Springer, Berlin, Heidelberg.

Wilson, Kalpana. (2015). *Towards a radical re-appropriation: Gender, development and neoliberal feminism*. *Development and Change*, 46(4), 803-832.

# Document 1.3. Évaluation de la marge de manœuvre budgétaire par rapport à la fragilité, aux conflits et au développement économique dans les pays d'Afrique subsaharienne

GIBSON CHIGUMIRA<sup>6</sup> \* ELTONE MABODO\*\*  
ARCHFORD GANDIDZANWA\*\* PROSPER ZIYADHUMA\*\*

AFFILIATION : UNITÉ DES RECHERCHES ET ANALYSES DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES  
DU ZIMBABWE (ZEPARU)  
[CHIGUMIRAG@ZEPARU.CO.ZW](mailto:CHIGUMIRAG@ZEPARU.CO.ZW), [CHIGUMIRAGIBSON@GMAIL.COM](mailto:CHIGUMIRAGIBSON@GMAIL.COM)

## RÉSUMÉ

L'étude évalue l'étendue des contraintes de la marge de manœuvre budgétaire en Afrique sub-saharienne (ASS) et leur relation avec les dépenses de santé, les conflits et la fragilité. L'étude a établi que les pays d'Afrique subsaharienne sont aux prises avec des difficultés pour mobiliser des ressources financières adéquates afin de financer leur programme de développement et d'industrialisation et d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD 3), qui visent à améliorer la santé et le bien-être. La littérature sélectionnée et examinée dans cette étude a montré que la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité de l'État et les conflits sont liés et ont une forte incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable. La marge de manœuvre budgétaire permet aux pays de financer leurs activités de manière durable, évitant ainsi le mécontentement des citoyens qui induit la violence et aggrave l'état de fragilité. Une meilleure gestion de la marge de manœuvre budgétaire permet de réduire les conflits qui surviennent généralement à la suite d'une mauvaise utilisation et allocation des ressources pour les pays. L'analyse de ce document a établi qu'il existe une corrélation entre les dépenses de santé par habitant, la marge de manœuvre budgétaire et les dépenses de santé, qui sont un indicateur du développement économique en Afrique subsaharienne.

Cela implique que pour que l'ASS améliore le bien-être de ses citoyens et se rapproche de la réalisation des ODD, elle doit trouver des moyens d'accroître la marge de manœuvre budgétaire. L'étude a également révélé que les corrélations globales entre la marge de manœuvre budgétaire et l'indice de paix ainsi que la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité économique sont négatives, ce qui implique que les États fragiles et ceux touchés par des conflits sont confrontés à des contraintes de marge de manœuvre budgétaire.

6 \* Directeur exécutif ZEPARU, \*\* Chercheurs stagiaires ZEPARU.

L'expansion de la marge de manœuvre budgétaire nécessite des actions politiques concrètes qui renforcent la mobilisation des ressources nationales, réduisent la fragilité et les conflits en Afrique subsaharienne.

*Mots-clés : Marge de manœuvre budgétaire, fragilité, Afrique subsaharienne, conflit*

## 1. INTRODUCTION

Les pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés à des difficultés pour mobiliser des ressources financières adéquates afin de financer leur programme de développement et d'industrialisation et d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD). La marge de manœuvre budgétaire, que Roy et Heuty (2005) ont défini comme des actions politiques concrètes visant à améliorer la mobilisation des ressources nationales, et les réformes nécessaires pour garantir une gouvernance, un environnement institutionnel et économique propices à l'efficacité de ces actions politiques, est resté un défi dans les pays d'Afrique subsaharienne. En définitive, la viabilité et la solvabilité d'une économie dépendent de la mesure dans laquelle les mécanismes de financement nationaux sont capables de soutenir les dépenses publiques et aussi du fait que la mobilisation de la marge de manœuvre budgétaire de manière durable est fonction du contexte d'économie politique dans lequel la marge de manœuvre budgétaire est assuré. La faiblesse des capacités institutionnelles, en particulier des cadres administratifs et institutionnels qui permettent la fraude et l'évasion fiscales, ainsi que le non-respect général des règles, sans contrôle, mine la capacité des pays à mobiliser des ressources intérieures. La marge de manœuvre budgétaire détermine la capacité d'un pays à augmenter ses dépenses publiques en réponse, par exemple, aux besoins de développement du pays, ce qui doit être fait de manière fiscalement viable, évitant ainsi de menacer la solvabilité du gouvernement (Odusola, 2017). À cet égard, la mobilisation des ressources nationales devient un pilier essentiel des initiatives visant à

élargir la marge de manœuvre budgétaire, alors que les pays s'efforcent d'atteindre la croissance et la transformation économiques conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Certains pays d'Afrique subsaharienne sont très endettés en raison d'emprunts excessifs, principalement pour des dépenses de consommation, qui ne permettent pas de rembourser les intérêts et le principal. Les emprunts excessifs augmentent le ratio dette/produit intérieur brut (PIB) des pays endettés et leur état de fragilité (Gnangnon et Brun, 2020). Les économies fortement endettées sont sensibles à des chocs économiques encore plus petits qui se traduisent par des impacts négatifs énormes sur la croissance des économies (Meheus et McIntyre, 2017).

Dans certains pays d'Afrique subsaharienne, les politiques anticycliques qui ont permis d'éviter les effets néfastes de la crise financière mondiale de 2008-09 étaient fondées sur l'accumulation de liquidités et de réserves stratégiques. Toutefois, la résilience et la puissance des efforts d'ajustement budgétaire dans la région de l'Afrique subsaharienne se sont inversées lors de la chute des prix des matières premières de 2014 à 2016, les exportateurs de pétrole, de minéraux et de métaux ayant vu leur écart de viabilité du solde primaire se détériorer fortement (Calderon, Cesar ; Chuhan-Pole, Punam ; Some, Yirbehogre Modeste. 2018). L'interaction entre les contraintes de la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et les conflits en Afrique subsaharienne pose de sérieux défis politiques. Bien qu'il s'agisse de problèmes insolubles avec des causes profondes à long terme, cette étude a cherché à répondre aux objectifs suivants :

## 1.1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les principaux objectifs de cette étude étaient les suivants :

1. Fournir une vue d'ensemble de l'étendue et examiner la conjugaison de la marge de manœuvre budgétaire, de la fragilité et des défis de conflit auxquels sont confrontés les pays d'Afrique subsaharienne.
2. Évaluer la relation entre les dépenses de santé en tant qu'indicateur du développement économique, de la marge de manœuvre budgétaire, des conflits et de la fragilité dans certains pays d'Afrique subsaharienne.
3. Tirer des leçons des vastes publications et en déduire les options possibles que les pays d'Afrique subsaharienne peuvent adopter pour relever les défis de la marge de manœuvre budgétaire.

## 1.2. GRANDES LIGNES DU RAPPORT

La section 2 présente une revue de la littérature sélectionnée pour contextualiser l'étude, suivie de la section 3 qui traite de la méthodologie de recherche adoptée et de la justification des méthodes et techniques utilisées. La section 4 fournit une vue d'ensemble et une analyse de la marge de manœuvre budgétaire, de la fragilité et des conflits en Afrique subsaharienne et la section 5 conclut l'étude par quelques recommandations.

## 2. ANALYSE DE LA LITTÉRATURE EXISTANTE

La littérature dans les domaines de la marge de manœuvre budgétaire, de la fragilité, des conflits et du développement en Afrique est assez vaste et il n'est donc pas possible d'être exhaustif dans l'examen de cette littérature. Quelques études pertinentes ont été sélectionnées pour fournir un

contexte à cette étude et tirer des leçons des questions émergentes dans la littérature. La marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et les conflits sont étroitement liés, avec une relation qui va du conflit à la fragilité en passant par la marge de manœuvre budgétaire, ou autrement. Delechat et al. (2018) ont fait valoir que l'incapacité des pays en développement à gérer leur marge de manœuvre budgétaire a contribué à la fragilité des États, qui a entraîné des conflits dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Cela signifie que c'est l'incapacité à maintenir une marge de manœuvre budgétaire adéquate qui conduit à la fragilité et aux conflits entre les pays. Cependant, dans certains pays, des conflits tels que les guerres tribales, qui ont sapé les performances économiques, ont non seulement conduit à la fragilité, mais ont également affecté la capacité de l'État à mobiliser des recettes fiscales suffisantes pour financer les opérations gouvernementales et le développement économique global du pays. À cet égard, la causalité peut aller du conflit à la fragilité (Beall, Goodfellow et Rodgers, 2011 ; Garry et Checchi, 2020). Il est essentiel de comprendre l'interaction entre la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et les conflits pour concevoir des interventions politiques visant à stimuler la croissance économique et le développement des économies d'Afrique subsaharienne et à atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, qui se renforcent mutuellement.

La marge de manœuvre budgétaire est un concept multidimensionnel qui est représenté par des indicateurs capturant des aspects de la viabilité budgétaire, des vulnérabilités du bilan, des positions de la dette extérieure et de la perception du marché. Selon Odusula (2015), la marge de manœuvre budgétaire renforce l'efficacité économique et une meilleure couverture distributive. Les politiques budgétaires affectent la croissance par le biais des impôts, des transferts et des dépenses publiques. La mesure de la marge de manœuvre budgétaire

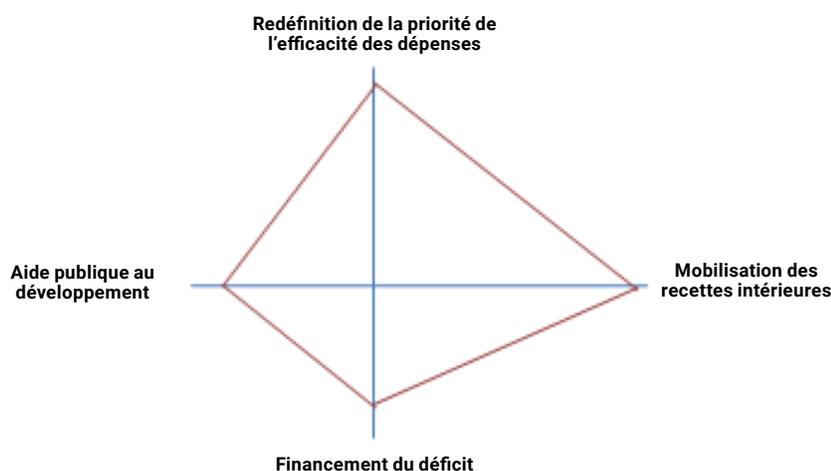
implique une série de dimensions qui vont des aspects de la viabilité, des risques associés aux engagements conditionnels, à l'échéance et aux risques de change, à la part de la dette en devises étrangères détenue par des non-résidents, à la solvabilité et aux coûts d'emprunt (Calderón et. al., 2018). Kose et. al. (2017) classe les indicateurs de la marge de manœuvre budgétaire en quatre catégories, à savoir les indicateurs de viabilité budgétaire, la vulnérabilité du bilan, la perception du marché et la dette extérieure et du secteur privé. Heller (2007) a conçu le diamant de la marge de manœuvre budgétaire illustré dans la figure 1 avec quatre piliers principaux pour garantir la marge de manœuvre budgétaire, à savoir la mobilisation des ressources nationales, la redéfinition des priorités et l'efficacité des dépenses, l'aide publique au développement et le financement du déficit. On peut faire valoir que les pays qui parviennent à équilibrer les quatre piliers de la marge de manœuvre budgétaire grâce à une gestion prudente de la politique macroéconomique ont un potentiel bien plus important pour créer une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire.

Le diamant illustre la capacité d'un gouvernement à générer une marge de manœuvre budgétaire par :

1. la redéfinition des priorités des dépenses publiques, l'amélioration de l'efficacité allocative et technique de ces dépenses publiques ;
2. la mobilisation accrue des ressources nationales grâce à l'adoption de mesures innovantes en matière de recettes, à l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment en stimulant les envois de fonds de la diaspora et en incluant le secteur informel dans le filet fiscal ;
3. l'accès à l'aide publique au développement, qui tend à être limité si un pays est fortement endetté avec des arriérés de dette accumulés et
4. le financement du déficit par des emprunts internes et externes.

La possibilité pour un pays, qui a déjà collecté des montants importants par le biais des recettes fiscales et dont l'encours initial de la dette est élevé, ou qui reçoit des capitaux d'aide importants, de collecter des recettes supplémentaires à partir de l'une de ces sources est probablement faible. Toutefois, plus l'efficacité allocative et technique du budget existant est faible, et plus le volume de ces dépenses est important, plus les possibilités

**FIGURE 1 : DIAMANT DE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE**



Source : Heller (2007)

de gains d'efficacité en tant que source de la marge de manœuvre budgétaire sont grandes. La possibilité d'accéder à une APD plus importante ou d'emprunter à l'extérieur peut en principe être estimée en se référant aux engagements des donateurs envers les programmes du pays ou à l'analyse de la viabilité de la dette.

Les recettes de seigneurage réalisées grâce à l'impression de monnaie fiduciaire sont généralement exclues des options visant à accroître la marge de manœuvre budgétaire en raison de leurs effets de distorsion et de leurs effets inflationnistes indésirables. La possibilité d'élargir la marge de manœuvre budgétaire est intrinsèquement spécifique à chaque pays, ce qui nécessite des évaluations détaillées de la situation budgétaire initiale d'un gouvernement, de la structure de ses recettes et de ses dépenses, des caractéristiques de l'encours de sa dette, de la structure sous-jacente de son économie, des perspectives d'amélioration des entrées de ressources extérieures et d'une perspective des conditions extérieures sous-jacentes auxquelles l'économie est confrontée. À cet égard, les choix politiques émanant de l'analyse de la marge de manœuvre budgétaire dépendent d'un certain nombre de facteurs. Alors que certains pays peuvent avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition pour accroître leurs recettes publiques, d'autres peuvent vouloir réduire les taux d'imposition pour alléger la charge fiscale. Si certains pays sont en mesure de s'endetter à moindre coût, d'autres dépassent leur limite d'endettement ou ne peuvent lever des fonds qu'à un coût global élevé pour l'économie. Certains pays peuvent choisir de réaffecter les dépenses d'un secteur à l'autre tout en maintenant le même niveau de dépenses, d'autres peuvent simplement vouloir supprimer progressivement ou réduire les programmes, réduisant ainsi la taille globale des dépenses/déficits publics. Enfin, la marge de manœuvre budgétaire a également une composante inter-temporelle. Essentiellement, on espère que l'utilisation efficace des ressources publiques aujourd'hui conduira à

une augmentation de la productivité dans l'économie, générant une plus grande base de ressources (revenus, capital humain et physique) pour les choix économiques de demain (épargne, investissements, consommation).

L'étroitesse de la marge de manœuvre budgétaire est généralement due, sans s'y limiter, à l'incapacité de collecter des impôts auprès des secteurs formel et informel, à la corruption et à une mauvaise hiérarchisation des ressources disponibles (Ostry et Kim, 2018). L'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire peut être obtenu par la mise en œuvre de politiques macroéconomiques cohérentes et efficaces (Krugman, 2019). Une partie de la volatilité de l'aide extérieure que connaissent de nombreux pays est due à l'échec des politiques macroéconomiques qui ont des effets multiplicateurs négatifs sur les programmes d'aide des donateurs. Le FMI (2015) a observé que depuis le début des années 2000, les pays d'Afrique subsaharienne devenus résilients, dont la plupart ne sont pas fortement dépendants des exportations de matières premières, ont la réputation d'avoir mis en œuvre de bonnes politiques et réformes économiques, soutenues au fil du temps par un environnement réglementaire et institutionnel plus favorable. Cela semble avoir contribué à une augmentation des investissements, y compris un meilleur accès au crédit. Le groupe résilient des pays d'Afrique subsaharienne inclus dans l'étude du FMI de 2015 a également connu une baisse marquée de l'inflation, qui est passée de plus de 20 % par an au début des années 1990 à un seul chiffre ces dernières années. Cela a été réalisé en renforçant la capacité des banques centrales et en développant des cadres de politique monétaire et de taux de change efficaces, en renforçant et en développant les secteurs financiers nationaux. Ainsi, les pays qui gèrent bien leurs politiques macroéconomiques disposent d'un potentiel bien plus important pour créer une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire. Xu (2018) et Heydemann (2018), ont fait valoir que l'incapacité des pays en

développement à gérer leur marge de manœuvre budgétaire a contribué à la création d'une fragilité étatique qui a entraîné des conflits dans certains pays d'Afrique subsaharienne.

L'incapacité à maintenir une marge de manœuvre budgétaire adéquate pour soutenir les programmes de développement inclusifs peut également conduire à la fragilité et aux conflits entre les pays, car certaines parties du pays sont marginalisées. En outre, la mauvaise gestion de l'exploitation des ressources naturelles disponibles dans les pays africains et la négociation de contrats défectueux sapent également les recettes fiscales qui reviennent aux gouvernements africains. Les inégalités sur la répartition des ressources/revenus entre les citoyens (Odusola, 2017) constituent également un défi parmi les pays africains. La distribution asymétrique des produits de l'exploitation des ressources naturelles entraîne le développement d'enclaves, où quelques individus jouissent de la plus grande part du gâteau national tandis que la majorité est marginalisée. La répartition inégale des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources naturelles ne fait pas que réduire la marge de manœuvre budgétaire, elle peut aussi aggraver la fragilité des États et nuire au développement inclusif. D'autre part, une meilleure répartition des ressources entre les citoyens a le potentiel de réduire le mécontentement des citoyens et donc de promouvoir l'inclusion, les énergies positives des citoyens étant canalisées vers des activités productives. Les conflits internes perturbateurs et leurs effets négatifs sur les performances économiques seront également réduits si les dotations en ressources des pays sont partagées/exploitées de manière équitable et transparente. D'autre part, les restrictions de la marge de manœuvre budgétaire contraignant limitent souvent la capacité de l'État à répondre aux demandes des citoyens, ce qui alimente le mécontentement et conduit souvent à des manifestations violentes.

Le Fonds monétaire international (FMI, 2018) a recommandé de créer une marge de manœuvre budgétaire en augmentant les impôts, en garantissant les subventions de l'aide publique au développement (APD), en réduisant les dépenses moins prioritaires, en augmentant les emprunts internes et externes, entre autres approches. Cependant, la création d'une marge de manœuvre budgétaire doit se faire d'une manière fiscalement viable qui ne compromettra pas la durabilité macroéconomique du pays (Malik, 2019). L'utilisation de l'aide pour une consommation immédiate n'entraîne que des effets négatifs à plus long terme, car les gouvernements ne peuvent pas planifier leurs dépenses en fonction de l'aide, qui est très volatile. La mobilisation des recettes intérieures est privilégiée lorsque le pays génère des recettes de l'intérieur grâce à l'expansion de la base de revenus. L'une des raisons pour lesquelles les pays ont du mal à améliorer leur marge de manœuvre budgétaire est la mauvaise utilisation et la mauvaise hiérarchisation des fonds mobilisés (Rogoff, 2021). En outre, le financement du déficit est essentiel à la création d'une marge de manœuvre budgétaire où les pays empruntent de manière durable afin de financer leurs dépenses. Encore une fois, les fonds empruntés doivent être investis dans des activités qui génèrent des revenus pour permettre le remboursement des dettes, sinon un pays ne sera pas en mesure de rembourser sa dette, ce qui conduira à la fragilité et finalement à des conflits (Behera et Dash, 2019).

L'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire joue un rôle important pour sortir les pays de leur état de fragilité. Les pays africains qui ont été classés comme États fragiles n'ont pas été en mesure de gérer efficacement leur marge de manœuvre budgétaire, car la mauvaise utilisation des fonds est une pratique courante dans ces pays (Zeigermann, 2020). Une étude menée par El-Shagi et von Schweinitz (2021), a révélé qu'une mauvaise gestion budgétaire influence la fragilité fiscale. Cela montre que si les pays ne parviennent

pas à créer une marge de manœuvre budgétaire suffisante, cela entraînera une fragilité qui entravera la croissance du pays et la réalisation des ODD. Dans l'ensemble, il est essentiel de comprendre les facteurs qui empêchent l'expansion de la marge de manœuvre budgétaire pour permettre aux autorités responsables d'identifier les stratégies qui peuvent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs de croissance économique et de développement des pays. Cela permet d'identifier les programmes vitaux à financer pour la réalisation des ODD, notamment la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la santé des citoyens.

La littérature empirique présente des conclusions différentes sur la relation qui existe entre la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et le conflit. Cette relation est examinée par rapport à la réalisation d'objectifs de développement spécifiques tels que les ODD. Par exemple, l'investissement dans les secteurs de la santé et de l'éducation a été considéré comme un moteur essentiel du développement durable, car il permet de constituer un capital humain compétitif et sain qui incitera les pays à atteindre les ODD au sens large (Aziz, Tahir et Qureshi, 2020). Les pays peuvent maintenir une marge de manœuvre budgétaire favorable par la mise en œuvre de politiques budgétaires efficaces (Ko, 2020). Cela garantit la création de recettes qui permettront au pays de financer ses activités de manière durable. Delechat et al. (2018) ont mené des recherches sur le rôle des politiques budgétaires et des institutions quant à la réduction du statut de fragilité des pays d'Afrique subsaharienne, en se concentrant sur 26 pays jugés fragiles dans les années 1990. L'étude a révélé que les institutions fiscales et la marge de manœuvre budgétaire, à savoir la capacité à lever des recettes fiscales et à contenir les dépenses courantes, ainsi que la qualité des dépenses publiques, étaient associées de manière significative et robuste au renforcement de la résilience. Des conclusions similaires ont été tirées d'une étude qualitative portant sur sept pays d'Afrique subsaharienne inclus

dans l'échantillon qui ont renforcé leur résilience depuis les années 1990. Les résultats de l'étude ont montré que la sortie du statut de fragilité nécessite des politiques fiscales saines qui augmentent la marge de manœuvre budgétaire et permettent aux pays d'atteindre les objectifs de développement durable.

La fragilité des États et la violence politique entravent ensemble la capacité des pays à se développer. La fragilité de l'État est due à la faiblesse des institutions, au faible développement économique, aux conflits violents, à la mauvaise gestion des ressources naturelles, entre autres causes (Ibrahimi, 2020). Ferreria (2018) a réalisé une analyse empirique de la fragilité des États et de la croissance en se concentrant sur l'impact de l'inefficacité de l'État et de la violence politique. Les résultats des méthodes économétriques standard employées ont montré qu'il existe un effet négatif significatif de l'inefficacité de l'État sur la croissance économique tandis que la violence politique a un impact statistiquement non significatif. L'inefficacité de l'État englobe l'incapacité d'un pays à gérer sa marge de manœuvre budgétaire de manière efficace et efficiente (Amato et Saraceno, 2022). Selon Barroy et al. (2018), dès lors qu'un pays ne parvient pas à gérer sa marge de manœuvre budgétaire, ses efforts pour atteindre le développement économique et les ODD deviennent vains. L'atteinte du développement dans les pays fragiles et en développement exige des gouvernements qu'ils utilisent leurs ressources à bon escient pour sortir du statut de fragilité.

Les dépenses des pays dans le secteur de la santé jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de l'état de santé de la population qui réduit l'état de fragilité des pays. L'amélioration de la nutrition des citoyens est l'une des exigences en matière de dépenses de santé que les pays devraient adopter, afin de garantir une nation en bonne santé. Taylor et al. (2015) ont examiné le rôle de la gouvernance dans la mise à l'échelle de la nutrition dans les

zones fragiles et touchées par des conflits. L'étude a révélé que les pays qui avaient augmenté leurs dépenses dans le secteur de la santé afin d'améliorer la nutrition de leur population avaient plus de chances de sortir de l'état de fragilité. L'étude recommande aux gouvernements des pays fragiles d'utiliser stratégiquement leurs revenus comme un moyen d'améliorer le bien-être des pays tout en atteignant les objectifs de développement durable. L'étude actuelle a utilisé les dépenses de santé pour exploiter les efforts déployés en vue d'atteindre les ODD relatifs à la santé et au bien-être, en établissant l'association avec la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et le conflit parmi les pays africains sélectionnés. Il est supposé que les pays peuvent atteindre la santé et l'amélioration du bien-être de leurs citoyens par la gestion de leur marge de manœuvre budgétaire, qui est liée à la fragilité et aux conflits.

L'augmentation des dépenses dans des activités militaires non productives dans les pays en développement est considérée comme l'une des causes de la fragilité des États, car elle compromet la marge de manœuvre budgétaire des pays (Christie, 2019). L'allocation biaisée des recettes publiques en faveur des secteurs/activités non productifs mine la capacité budgétaire des pays africains à relever les défis émergents en matière de développement, y compris la lutte durable contre l'extrême pauvreté. Saba et Ngepah (2019) ont réalisé une analyse transrégionale des dépenses militaires, de la fragilité des États et de la croissance économique. Les résultats de l'étude suggèrent que l'effet des dépenses militaires sur la croissance est négatif au niveau de l'Afrique, avec des différences significatives entre les niveaux économiques régionaux, et que cet effet est influencé par le degré de fragilité de l'État. Cela implique qu'il existe des effets complémentaires entre les dépenses militaires et la fragilité de l'État sur la croissance. L'étude recommande une réduction des dépenses militaires non productives. Ainsi, l'augmentation des dépenses publiques favorisant la croissance

positionne les économies d'Afrique subsaharienne sur des projectiles de croissance économique plus élevés, ce qui peut entraîner une expansion soutenue de la marge de manœuvre budgétaire.

Veganzones-Varoudakis et Rizvi (2021) ont examiné les déterminants économiques, sociaux et institutionnels des conflits internes dans les États fragiles. Les résultats de l'étude ont montré que des institutions efficaces, mesurées par l'efficacité judiciaire et des revenus plus élevés, pourraient contribuer à réduire les conflits dans les États fragiles. Cependant, les dépenses dans l'éducation et les réformes commerciales n'ont pas eu l'influence attendue, ce qui implique que les pays doivent d'abord améliorer les conditions sociales, économiques et institutionnelles de leurs populations avant de récolter les fruits des réformes commerciales et de l'éducation. Adeto (2019) a également mené des recherches sur le lien entre la fragilité des États et les conflits dans la corne de l'Afrique et a constaté que la dynamique des conflits alimente et nourrit la fragilité des États. L'étude a utilisé une analyse qualitative pour explorer la relation entre les deux concepts. Les conflits qui découlent de la concurrence pour le contrôle des ressources naturelles entre les groupes ethniques se sont également avérés être des causes de fragilité dans des pays comme l'Éthiopie et l'Érythrée. L'étude de Barroy et al. (2018) s'est concentrée sur le rôle des dépenses du gouvernement dans le secteur de la santé pour parvenir à la bonne santé de la nation et atteindre d'autres objectifs de développement durable. L'étude a révélé que pour améliorer la santé conformément à l'ODD 3, les pays doivent aligner leur marge de manœuvre budgétaire sur les évaluations en matière de santé. Cela inclut l'utilisation des revenus, des prêts et des subventions générés localement d'une manière durable qui améliore la santé des nations et la croissance globale au sens large. La section suivante examine la méthodologie employée pour tenter de répondre aux questions de recherche posées.

### 3. MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES

L'intention initiale de ce document était d'utiliser une approche économétrique pour établir la relation de cause à effet entre la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et le conflit dans l'influence de la réalisation des ODD en Afrique. L'étude a cherché à suivre Saba et Ngepah (2019), qui ont utilisé une analyse de données du panel pour établir la relation entre les dépenses militaires, la fragilité des États et la croissance économique en Afrique. Une première tentative a été faite pour estimer le modèle spécifié en utilisant les dépenses de santé pour mesurer les efforts déployés pour atteindre les ODD et la façon dont cela est affecté par la marge de manœuvre budgétaire des pays, l'état de fragilité et les conflits.

Cependant, les points de données limités, le petit nombre de pays disposant de données relatives à toutes les variables sur une période limitée (les problèmes de fragilité et de conflit ont des causes sous-jacentes à long terme) et les chevauchements significatifs dans les variables indépendantes ont posé des problèmes lors des estimations économétriques. Ainsi, les résultats des estimations économétriques qui présentaient des signes d'endogénéité découlant d'une éventuelle causalité inverse ont été abandonnés dans l'analyse suivante. Par exemple, l'indice de fragilité de l'État est un indice composite composé de douze indicateurs sur lesquels l'indice est basé et qui couvrent un large éventail d'éléments de risque de défaillance de l'État, tels qu'une corruption et un comportement criminel étendus, l'incapacité à collecter les impôts ou d'autres éléments qui font appel au soutien des citoyens. L'indice mondial de la paix est également un indice composite mesurant le caractère pacifique des pays et se compose de 23 indicateurs quantitatifs et qualitatifs, chacun étant pondéré sur une échelle de 1 à 5.

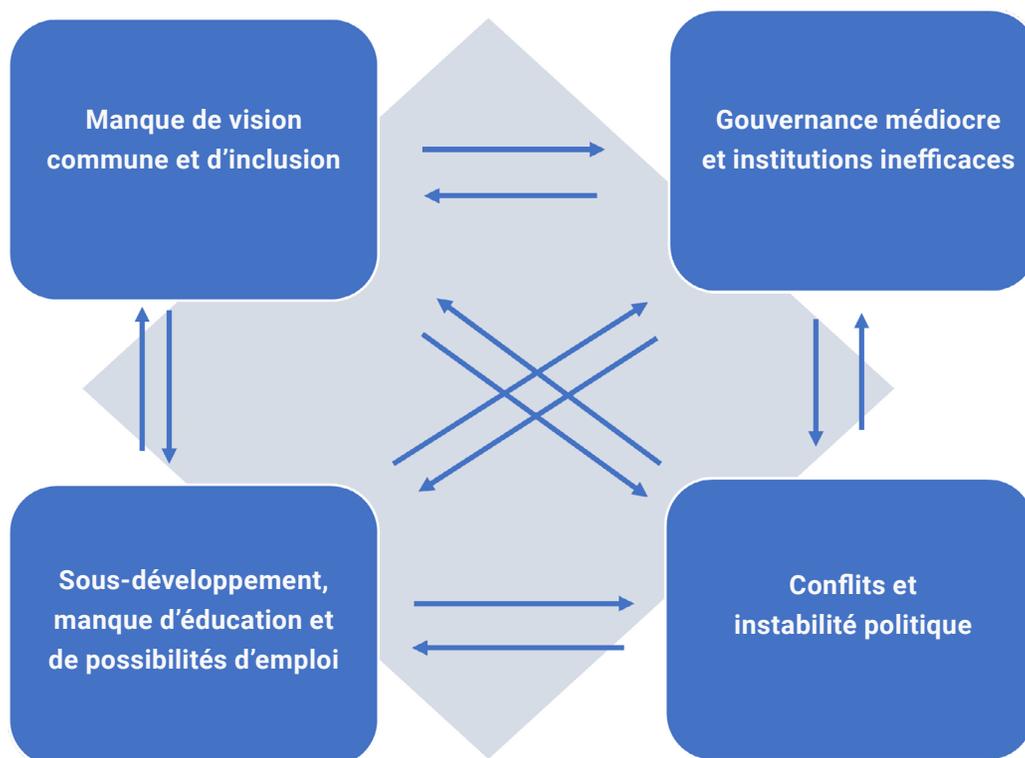
Certains des indicateurs des indices composites sont corrélés avec les autres variables indépendantes telles que le PIB et les indicateurs de la marge de manœuvre budgétaire.

Compte tenu des difficultés d'estimation soulignées ci-dessus, le document s'est alors concentré sur les statistiques descriptives basées sur les données secondaires disponibles sur la marge de manœuvre budgétaire, les dépenses de santé par habitant, la fragilité et les conflits. En particulier, les corrélations entre la marge de manœuvre budgétaire et les dépenses de santé ; la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et le conflit ont été calculés pour compléter l'analyse de contenu des études sélectionnées afin de déduire les relations entre la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et le conflit tout en tirant des leçons du consensus émergeant dans la littérature.

### 4. MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE, FRAGILITÉ ET CONFLIT EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Le monde a connu une diminution significative du nombre de conflits entre le début des années 1990 et le milieu des années 2000, largement relayée par les médias et les différents forums internationaux, témoignant d'un optimisme quant à la capacité de la communauté internationale à prévenir de nouveaux conflits et à favoriser le retour à une paix durable (Aguzzoni, 2011). Toutefois, cette amélioration a été de courte durée, car le nombre de conflits majeurs a recommencé à augmenter en raison de la résurgence des tensions, notamment dans certains pays d'Afrique subsaharienne. Ces dernières années, le nombre de conflits majeurs est revenu aux niveaux observés au milieu des années 1990.

FIGURE 2 : LES FACTEURS À L'ORIGINE DE LA FRAGILITÉ



Source : FMI (2015)

Les conflits internes<sup>7</sup> ont augmenté, notamment au cours de la période 2015-2018, 46 conflits mineurs ayant été enregistrés en 2018 dans 32 pays (Feindouno et Wagner, 2020). Cette recrudescence du nombre de conflits accroît la fragilité des États et compromet les performances économiques, car les ressources sont détournées des programmes favorisant la croissance pour contenir les conflits émergents. Le FMI a mis en évidence en 2015 certains des facteurs à l'origine de la fragilité, comme le montre la figure 2.

Deuxièmement, les données détaillées sur les conflits compilées à partir de la base de données de l'Institut de recherche sur la paix d'Oslo (PRIO) reflètent un autre phénomène récent, celui de l'internationalisation des conflits internes. En effet, un certain nombre de conflits<sup>8</sup> qui étaient initialement présentés comme des conflits internes ont maintenant été rejoints par des acteurs étrangers. En 1991, 4 % des conflits étaient considérés comme internationalisés selon la base de données PRIO, ce chiffre a été multiplié par 10 pour atteindre près de 40 % en 2015. Le conflit en République démocratique du Congo (RDC) est un exemple dans le sens où les intérêts miniers et militaires des pays voisins, tels que le Rwanda et l'Ouganda, ont

7 Les conflits mineurs sont ceux qui génèrent entre 25 et 999 décès au cours de l'année et impliquent au moins un acteur étatique national (Institute for Economics and Peace, 2018)

8 Un conflit interne est considéré comme internationalisé si un ou plusieurs gouvernements tiers sont directement impliqués dans les combats en soutien à l'un des belligérants (Feindouno et Wagner, 2020).

contribué à la propagation de ce conflit pendant de nombreuses années, les deux pays étant accusés de soutenir différentes parties au conflit<sup>9</sup>. Ainsi, la persistance du conflit en RDC peut aggraver les indicateurs de fragilité et compromettre les performances économiques de la région d'Afrique de l'Est et du reste de l'Afrique par le biais des liens commerciaux.

La dernière décennie a vu un nombre record de conflits étatiques en Afrique. Rien qu'en 2019, 25 conflits étatiques ont été enregistrés, contre 21 en 2018 (Palik et al., 2019). Un nombre record de 13 conflits territoriaux a été enregistré en 2018. Les guerres civiles internationalisées n'ont jamais été aussi nombreuses (Feindouno et Wagner, 2020). En 2019, le Cameroun, le Burkina Faso, la Somalie et le Burundi ont tous connu une implication extérieure dans leurs conflits intérieurs. De multiples conflits fondés sur l'État en Afrique sont liés à la montée et à l'expansion de l'État islamique (Palik et al., 2019). En 2019, neuf pays d'Afrique (Cameroun, Niger, Tchad, Nigeria, Libye, Burkina Faso, Mali, Somalie et Mozambique) ont connu des conflits avec des États islamiques sur leur territoire. En comparaison régionale, l'Afrique a connu le plus grand nombre de cessez-le-feu définitifs et d'accords de paix. Le plus grand nombre de cessez-le-feu a été enregistré en 2003, lorsque 49 cessez-le-feu ont été conclus dans 10 pays différents (Palik et al., 2019).

Ces conflits induisent une fragilité qui constitue également un risque majeur pour la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui est complémentaire, et des Objectifs de développement durable (ODD). La fragilité peut prendre de nombreuses formes différentes, et peut inclure tout ou partie de la fragilité économique, politique et sociale. Dans certains des pires cas, la fragilité a

été associée à un conflit ouvert. Quelle que soit sa forme, la fragilité est généralement associée au sous-développement. Il est fort probable que la fragilité et le sous-développement se nourrissent et s'entretiennent mutuellement. Dans les années 1990, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont connu des guerres civiles, et certains pays souffrent encore aujourd'hui d'une violence généralisée, voire d'une guerre civile. Si les niveaux de fragilité restent élevés, les formes extrêmes de fragilité telles que la violence ou les guerres civiles ont diminué depuis les années 1990 (Gnangnon et Brun, 2020). Comme l'explique le Fonds pour la consolidation de la paix, l'indice de fragilité des États est une bonne mesure de la fragilité des États, car il met en évidence non seulement les pressions normales que subissent tous les États, mais aussi les pressions qui poussent un État au bord de l'échec (Fonds pour la consolidation de la paix, 2021). L'indice des États fragiles repose sur quatre piliers principaux, et chaque pilier est composé de trois sous-piliers, à savoir la cohésion (services de sécurité, élites divisées et griefs collectifs), l'économie (déclin économique, développement économique inégal, fuite des cerveaux), la politique (légitimité de l'État, services publics, droits de l'homme et État de droit) et les indicateurs sociaux (pressions démographiques, réfugiés et interventions extérieures).<sup>10</sup>

Les indices des États fragiles pour certains pays d'Afrique subsaharienne sont présentés dans le tableau 1 (voir page suivante). Au cours de la période de 2010 à 2018, le Cameroun, le Tchad, le Kenya, la RDC, le Rwanda et le Zimbabwe ont eu des indices de fragilité supérieurs à la moyenne africaine. D'autre part, l'Angola, le Botswana et le Mozambique avaient des indices de fragilité qui fluctuaient autour de la moyenne africaine, ce qui

9 Voir <https://www.aljazeera.com/news/2022/2/9/icj-to-rule-on-drcs-11bn-war-reparations-claim-against-uganda>. Éviter les guerres par procuration dans l'est de la RDC et dans la région des Grands Lacs <https://www.crisisgroup.org/africa/central-africa/democratic-republic-congo/b150-averting-proxy-wars-eastern-dr-congo-and-great-lakes> ou [https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/b150-averting-proxy-wars\\_0.pdf](https://d2071andvip0wj.cloudfront.net/b150-averting-proxy-wars_0.pdf)

10 <https://fragilestatesindex.org/indicators/>, consulté le 18 février 2022

signifie que ces derniers pays étaient relativement moins fragiles que les pays cités précédemment. Cependant, les questions de fragilité ne sont pas statiques mais dynamiques. Par exemple, l'indice de fragilité du Mozambique pourrait changer si des données plus récentes étaient prises en compte. Près de 2 900 personnes ont été tuées et la plupart de la population déplacée au début du mois de juin 2021 dans une guerre civile qui a commencé en octobre 2017 à Cabo Delgado, la province du nord-est du Mozambique (Hanlon, 2021)<sup>11</sup>.

Le ratio impôt-PIB de certains pays africains est inférieur au ratio impôt-PIB de la moyenne de la région Asie-Pacifique, de la moyenne de la région Amérique latine et Caraïbes et de la moyenne de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (figure 3, page suivante). La moyenne africaine du ratio impôt-PIB pour 30 pays africains est de 16,6 contre 21 % pour la moyenne de l'Asie-Pacifique, 22,9 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 33,8 % pour l'OCDE. Certains pays d'Afrique subsaharienne ont des ratios impôts-PIB inférieurs à la moyenne africaine, comme le Tchad (8,1 %), la RDC (7,5 %), l'Angola (9,4 %), l'Ouganda (12,1 %), le Botswana (12,6 %), le Zimbabwe (13,6 %) et le Cameroun (14,2 %). Le ratio impôts-PIB du Kenya (17,3 %), du Rwanda (17,7 %) et du Mozambique (26,9 %) était supérieur à la moyenne africaine de 16,6 %. Cela montre qu'en général, les pays d'Afrique subsaharienne dont le ratio impôt-PIB est inférieur à la moyenne africaine ont une capacité limitée à générer des recettes fiscales, bien que celles-ci soient importantes pour la stratégie de mobilisation des ressources intérieures du continent. L'indice de fragilité élevé de la RDC dans le tableau 1 et le faible ratio impôt-PIB dans la figure 3 illustrent les effets de la fragilité sur la marge de manœuvre budgétaire ou inversement.

Un ratio impôt-PIB plus faible peut également signifier que la flottabilité fiscale des pays africains est faible<sup>12</sup> est faible, car les recettes fiscales peuvent augmenter moins que proportionnellement en réponse à une hausse du revenu national. Les éléments de l'assiette fiscale d'un pays, tels que la part de l'agriculture dans le PIB, l'existence du secteur informel et le degré d'ouverture des pays, déterminent également le ratio impôt-PIB. Les fuites de recettes par le biais d'activités de corruption telles que les pots-de-vin, les prix de transfert, l'évasion et la fraude fiscales ainsi que les flux financiers illicites contribuent à réduire le ratio impôt-PIB dans les pays d'Afrique subsaharienne, en particulier ceux dont les structures institutionnelles et administratives fiscales sont faibles.

La hausse de l'inflation érode également la valeur des recettes fiscales, ce qui affecte la mise en œuvre de programmes sociaux tels que la santé. Ainsi, le renforcement de l'administration des recettes peut contribuer à une augmentation de la collecte des recettes et à une réduction de la fraude et de l'évasion fiscales. Le programme d'action d'Addis-Abeba (2015)<sup>13</sup> pour le financement du développement a souligné la nécessité pour les pays africains de se concentrer sur la mobilisation des ressources intérieures dans le financement des ODD. Cet objectif serait atteint principalement en améliorant leur performance globale en matière de revenus (Gupta *et al.*, 2020).

On peut affirmer que les pays d'Afrique subsaharienne peuvent encore mobiliser des recettes plus élevées pour financer les ODD sans augmenter les taux d'imposition et la charge fiscale si l'accent est mis sur l'élargissement de l'assiette fiscale. Le tableau 2 montre les moyennes de quatre indicateurs différents de l'espace budgétaire dans une sélection de pays entre 2000 et 2018. La raison d'être de

11 Joseph Hanlon (2021), Ignoring the Roots of Mozambique's War in a Push for Military Victory <https://www.accord.org.za/conflict-trends/ignoring-the-roots-of-mozambiques-war-in-a-push-for-military-victory/>

12 Mesure de la variation des recettes fiscales en fonction des fluctuations de la production.

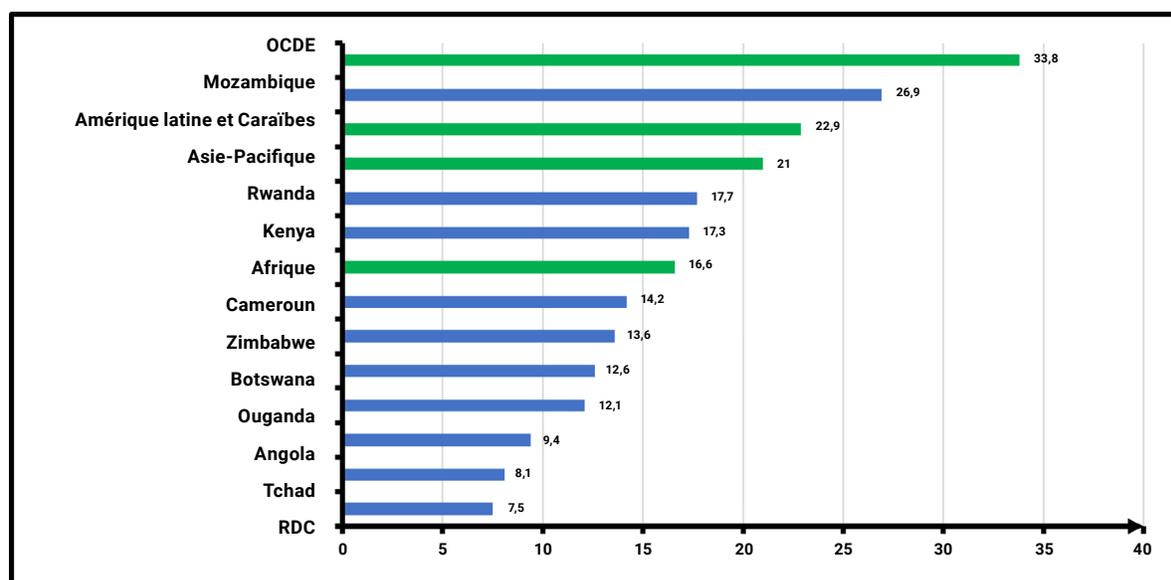
13 [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2051AAAA\\_Outcome.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/2051AAAA_Outcome.pdf)

**TABLEAU 1 : INDICE DE FRAGILITÉ POUR CERTAINS PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, 2010 - 2018**

ANNÉE	ANGOLA	BOTSWANA	CAMEROUN	TCHAD	RDC	KENYA	MOZAMBIQUE	RWANDA	ZIMBABWE	INDICE MOYEN AFRICAIN
2010	83,7	68,6	95,4	113,3	109,9	100,7	81,7	88,7	110,2	88,2
2011	84,6	67,9	94,6	110,3	108,2	98,7	83,6	91	107,9	87
2012	85,1	66,5	93,1	107,6	111,2	98,4	82,4	89,3	106,3	88,5
2013	89,3	64	93,5	109	111,9	99,6	82,8	89,3	105,2	89
2014	87,4	64,5	93,1	108,7	110,2	99	85,9	90,5	102,8	89,6
2015	87,9	62,8	94,3	108,4	109,7	97,3	86,9	90,2	100	89,9
2016	90,5	63,5	97,8	110,1	110	98,3	87,8	91,3	100,5	91,1
2017	91,1	63,8	95,6	109,4	110	96,4	89	90,8	101,6	90,4
2018	89,4	61,9	95,3	108,3	110,6	97,4	88,6	89,3	102,3	89,6

Source : Compilation de l'auteur

**FIGURE 3 : RATIO IMPÔTS/PIB POUR DIFFÉRENTES RÉGIONS, 2019**



Source : OCDE (2021)

l'analyse des tendances est de voir si les pays sélectionnés ont obtenu des résultats cohérents pour les différents indicateurs au cours de la période sélectionnée. Le tableau 2 comprend également une colonne du taux de croissance moyen sur la même période comme mesure de l'évolution de l'assiette fiscale.

D'après le tableau 2 ci-dessus, bien qu'il y ait quelques variations concernant la performance de chaque pays sur les différents indicateurs de la marge de manœuvre budgétaire, le Cameroun, l'Angola et le Botswana ont obtenu de bonnes performances pour tous les différents indicateurs, ce qui montre que ces pays sont moins contraints en termes de marge de manœuvre budgétaire.

**TABLEAU 2 : MOYENNE DE LA MARGE DE MANOEUVRE BUDGÉTAIRE  
PARMI LES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE SÉLECTIONNÉS  
(2000-2018)**

	SOLDE CORRIGÉ DES VARIATIONS CONJONCTU- RELLES, EN % DU PIB POTENTIEL	ENCOURS DE LA DETTE EXTÉRIÈRE TOTALE, EN % DU PIB	SOLDE BUD- GÉTAIRE, EN % DES RECETTES FISCALES MOYENNES	SOLDE BUDGÉ- TAIRE, EN % DU PIB	TAUX DE CROISSANCE MOYENS DU PIB
ANGOLA	-0,11	42,26	25,61	0,32	5,78
BOTSWANA	0,18	10,68	11,11	0,16	4,17
CAMEROUN	0,58	36,94	33,95	0,71	4,22
TCHAD	-1,91	31,25	-2,45	-1,95	6,69
CÔTE D'IVOIRE	-1,40	43,08	-12,40	-1,46	3,39
RDC	-0,27	58,21	5,68	-0,13	4,79
ÉTHIOPIE	-3,19	39,06	-32,08	-3,21	8,97
GHANA	-5,08	31,90	-62,73	-5,10	6,05
KENYA	-3,48	22,50	16,46	-3,50	4,26
MALI	-1,26	39,36	-9,62	-1,11	4,87
MOZAMBIQUE	-4,02	77,50	20,64	-3,83	6,75
NIGERIA	-0,92	33,60	-6,32	-0,46	5,84
RWANDA	-1,34	41,96	12,93	-1,13	7,66
SÉNÉGAL	-2,71	38,65	-18,92	-2,61	4,11
TANZANIE	-2,59	38,06	-25,25	-2,52	6,36
OUGANDA	-1,93	28,71	0,00	-1,91	6,23
ZIMBABWE	-3,71	52,97	22,26	-3,28	0,80

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Banque mondiale, (<http://www.worldbank.org/en/research/brief/fiscal-space>) et (croissance du PIB (% annuel) | Données ([worldbank.org](http://worldbank.org)))

D'autre part, le Mozambique, le Zimbabwe et la RDC ont tendance à être les moins performants en moyenne, tandis que le Kenya, le Ghana et l'Éthiopie se situent dans la moyenne des pays sélectionnés. Les pires performances en matière d'indicateurs de marge de manœuvre budgétaire sont également associées à de faibles taux de croissance moyens pour le Zimbabwe, ce qui reflète un rétrécissement de l'assiette fiscale, tandis que la RDC a affiché des taux de croissance modérément élevés. Le Mozambique reflète la faiblesse des cadres institutionnels/administratifs pour la collecte des impôts.

#### 4.1. DÉPENSES DE SANTÉ DANS CERTAINS PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

L'objectif de développement durable (ODD 3), qui vise à promouvoir la santé et le bien-être, exige des pays qu'ils investissent dans la mise à niveau et le renforcement des secteurs et systèmes de santé. La part du budget des gouvernements allouée au secteur de la santé reflète la mesure dans laquelle les gouvernements africains accordent la priorité à la santé et au bien-être.

Par conséquent, les dépenses de santé servent d'indicateur informatif des efforts déployés par le pays pour satisfaire la santé et le bien-être de ses citoyens. La figure 2 montre l'évolution des dépenses de santé par habitant dans les pays de l'Afrique subsaharienne.

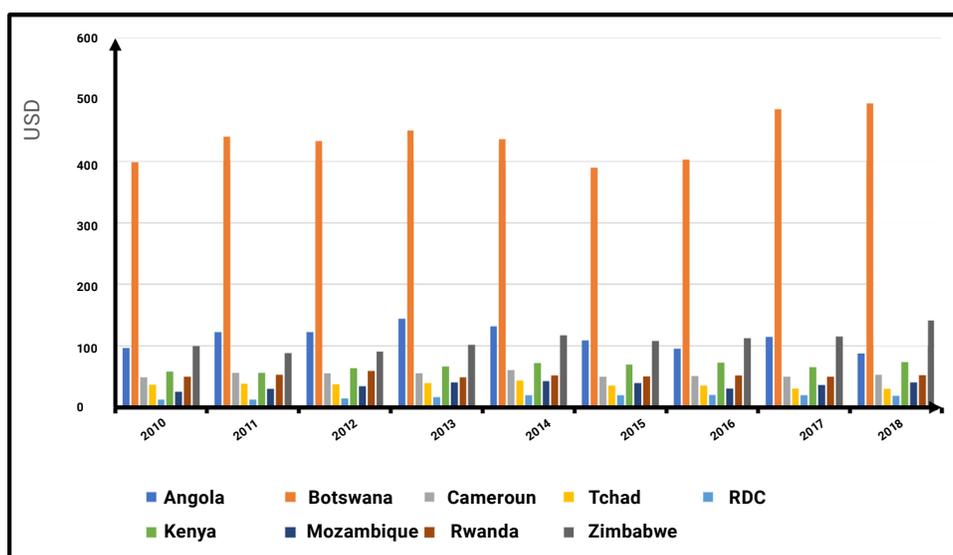
Comme le montre la figure 4, les efforts déployés par certains pays d'Afrique subsaharienne pour améliorer la santé et le bien-être de leurs citoyens par le biais de dépenses dans le secteur de la santé sont restés faibles, voire inférieurs aux dépenses de santé par habitant recommandées d'au moins 86 USD pour les pays en développement d'ici 2015 (Organisation mondiale de la santé, 2010). En revanche, seul le Botswana affiche des dépenses de santé par habitant nettement supérieures, soit plus de quatre fois les dépenses de santé minimales recommandées par habitant. En Angola et au Zimbabwe, les dépenses de santé par habitant fluctuent autour de l'objectif fixé pour 2015, à savoir 86 USD. Des pays comme la RDC, le Mozambique et le Tchad ont des dépenses de santé par habitant très faibles, comme le montre la figure 4.

La sous-performance des dépenses de santé est également associée aux pays dont l'indice de fragilité est plus élevé et dont le ratio impôt-PIB est faible, comme le montrent respectivement les tableau 1, figure 3/tableau 2. Cela montre que la majorité des pays d'Afrique subsaharienne sélectionnés ont des difficultés à assurer la santé et le bien-être de leurs populations.

Les faibles dépenses dans le secteur de la santé sont susceptibles d'être reproduites dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Cette évolution pourrait continuer à aggraver la fragilité socio-économique des pays d'Afrique subsaharienne en l'absence d'initiatives durables et solides visant à accroître la mobilisation des ressources nationales et à augmenter les recettes publiques affectées au secteur de la santé.

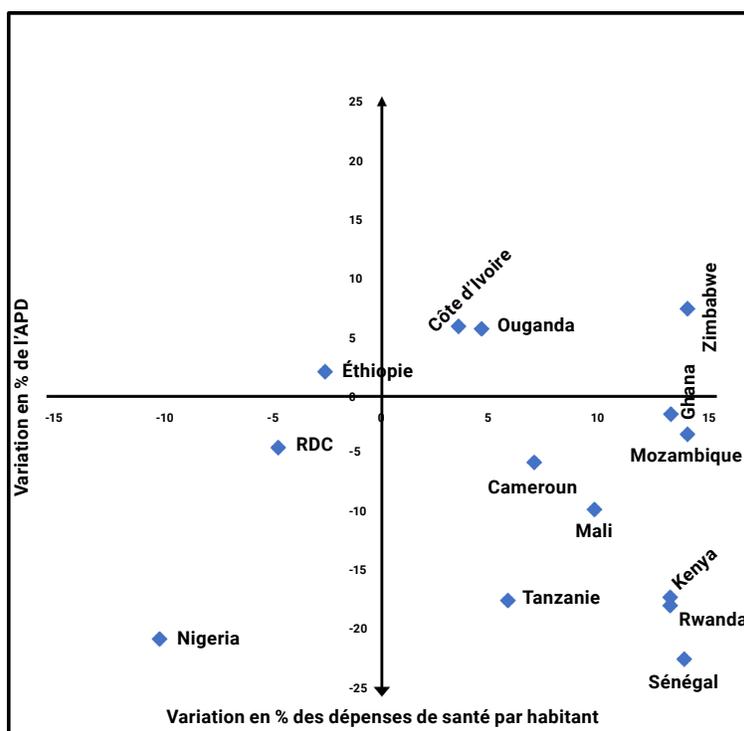
Le manque de ressources publiques dans le financement du secteur de la santé est normalement couvert par les subventions de l'APD, le financement du secteur privé et les dépenses personnelles. La figure 5 donne un aperçu de l'évolution

**FIGURE 4 : DÉPENSES DE SANTÉ PAR HABITANT (USD) POUR CERTAINS PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, 2010-2018**



Source : Banque mondiale (2022)

**FIGURE 5 : VARIATION DE L'APD PAR RAPPORT À LA VARIATION DES DÉPENSES DE SANTÉ PAR HABITANT (2017 - 2018)**



Source : Illustrations des auteurs utilisant des données de la Banque mondiale (Dépenses courantes de santé par habitant (USD actuels) | Données ([worldbank.org](http://worldbank.org))) et Development Initiatives (Aide dépensée pour la santé : Données de l'APD concernant les donateurs, les secteurs et les bénéficiaires - Development Initiatives ([devinit.org](http://devinit.org)))

de l'APD par rapport à l'évolution des dépenses de santé par habitant sur la période 2017 à 2018.

Entre la période de 2017 à 2018, le graphique montre qu'il n'y a que trois pays qui ont réussi à connaître des changements positifs (c'est-à-dire des augmentations) dans l'APD et les dépenses de santé par habitant. Ces pays sont la Côte d'Ivoire, l'Ouganda et le Zimbabwe. La majorité des pays d'Afrique subsaharienne sélectionnés (Cameroun, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Rwanda, Sénégal et Tanzanie) ont connu une baisse des dépenses de santé par habitant, même si l'APD a augmenté pour ces pays. Cela peut éventuellement souligner que l'augmentation de l'APD n'a pas été complétée par des augmentations des dépenses publiques par habitant en raison d'une marge de manœuvre budgétaire limitée. La République démocratique du

Congo (RDC) et le Nigeria ont connu des variations négatives entre l'APD et les dépenses de santé par habitant, ce qui peut refléter une diminution à la fois des dépenses de santé publique et du soutien au secteur de la santé par l'APD. Ainsi, la source la plus durable de financement de la santé est le financement public ancré dans une mobilisation accrue des ressources nationales.

#### 4.2. ANALYSE DE CORRÉLATION ENTRE LES DÉPENSES DE SANTÉ PAR HABITANT ET LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE

La relation attendue entre les dépenses de santé par habitant et la marge de manœuvre budgétaire est positive, ce qui implique qu'une augmentation de la marge de manœuvre budgétaire d'un pays

entraîne une augmentation des dépenses de santé par habitant (Tandon et Cashin, 2010). Dans cette section, nous examinons la relation entre la marge de manœuvre budgétaire et les dépenses de santé par habitant, en tant qu'indicateur de la réalisation de l'ODD 3, qui vise à améliorer la santé et le bien-être des citoyens. Les corrélations présentées dans le tableau 3 (page suivante) révèlent que cette relation n'est pas évidente dans tous les pays. Par exemple, au cours de la période 2000-2018, des pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Ghana, le Mali, le Sénégal, le Nigeria et la Tanzanie ont obtenu des résultats contraires aux attentes, car il existe une relation négative entre la marge de manœuvre budgétaire et les dépenses de santé par habitant.

Cela montre que l'amélioration de la marge de manœuvre budgétaire ne s'est pas traduite par une amélioration de la santé des citoyens, ce qui pourrait refléter la faible priorité accordée aux dépenses de santé dans les budgets fiscaux. Par conséquent, il est nécessaire que ces pays sélectionnés allouent une part accrue des budgets de dépenses publiques au secteur de la santé s'ils veulent atteindre l'ODD 3. En revanche, l'Angola, le Botswana, l'Éthiopie, le Kenya, le Mozambique, le Rwanda, l'Ouganda, la RDC le Tchad et le Zimbabwe ont obtenu des résultats conformes aux attentes a priori, montrant une augmentation des dépenses de santé par habitant à mesure que la marge de manœuvre budgétaire s'élargit. Les résultats impliquent que l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire permet de dégager des

**TABLEAU 3 : CORRÉLATIONS ENTRE LES DÉPENSES DE SANTÉ PAR HABITANT ET LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE**

PAYS	MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE
ANGOLA	0,31
BOTSWANA	0,09
CAMEROUN	-0,01
CÔTE D'IVOIRE	-0,39
TCHAD	0,67
RDC	0,35
ÉTHIOPIE	0,62
GHANA	-0,78
KENYA	0,75
MALI	-0,02
MOZAMBIQUE	0,81
NIGERIA	-0,28
RWANDA	0,86
SÉNÉGAL	-0,83
TANZANIE	-0,59
OUGANDA	0,61
ZIMBABWE	0,03
GLOBALEMENT	0,05

Source : Calculs des auteurs à partir de données de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org/en/research/brief/fiscal-space>)

ressources qui peuvent être utilisées dans le secteur de la santé, améliorant ainsi la santé et le bien-être des citoyens.

La relation globale mise en évidence par l'analyse des données sert d'orientation aux pays de l'Afrique subsaharienne, qui doivent réfléchir à la manière dont ils doivent parvenir au développement, en particulier dans le secteur de la santé. Ces résultats informent également sur les recommandations qui permettraient d'augmenter la marge de manœuvre budgétaire, afin de parvenir au développement.

Si, en principe, la marge de manœuvre budgétaire est un élément central du développement durable et de la réalisation des ODD, la fragilité et la dynamique des conflits propres à l'Afrique

subsaharienne contribuent à déterminer dans quelle mesure la marge de manœuvre budgétaire permet d'atteindre les objectifs de développement. À cette fin, ce document a examiné plus avant la relation entre la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité, ainsi qu'entre la marge de manœuvre budgétaire et le conflit, qui est représenté par l'indice de la paix. En théorie, on s'attend à ce que les pays fragiles soient confrontés à des contraintes en matière de marge de manœuvre budgétaire et, dans le même ordre d'idées, on s'attend à ce que les pays en conflit soient également confrontés aux mêmes contraintes budgétaires (Milante et Woolcock, 2021). Le tableau 4 montre les corrélations entre la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et l'indice de la paix dans certains pays d'Afrique subsaharienne.

**TABLEAU 4 : CORRÉLATIONS ENTRE LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE, LA FRAGILITÉ ET LA PAIX**

PAYS	FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE	INDICE DE LA PAIX
ANGOLA	0,92	-0,64
BOTSWANA	0,53	0,50
CAMEROUN	-0,39	0,92
CÔTE D'IVOIRE	0,72	0,57
TCHAD	0,68	-0,67
RDC	0,92	-0,60
ÉTHIOPIE	0,52	0,59
GHANA	0,53	-0,21
KENYA	-0,88	-0,84
MALI	-0,42	-0,32
MOZAMBIQUE	0,87	0,83
NIGERIA	-0,34	-0,45
RWANDA	0,70	0,17
SÉNÉGAL	0,47	-0,65
TANZANIE	0,62	0,09
OUGANDA	-0,34	-0,42
ZIMBABWE	-0,32	-0,40
GLOBALEMENT	-0,38	-0,14

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Banque mondiale (<http://www.worldbank.org/en/research/brief/fiscal-space>) et de l'Institute of Economics and Peace (Global Peace Index Map » The Most & Least Peaceful Countries ([visionofhumanity.org](http://visionofhumanity.org)))

La relation entre la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité économique, telle qu'elle ressort du tableau 4, n'est pas constante mais varie selon les pays. Au cours de la période considérée, les données sur des pays comme le Cameroun, le Kenya, le Mali, le Nigeria, l'Ouganda et le Zimbabwe ont révélé une relation négative entre la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité. Cette relation n'est toutefois pas liée à un lien de causalité, mais elle indique clairement une relation négative, ce qui implique que les pays fragiles sont associés à des contraintes de marge de manœuvre budgétaire.

Cependant, les données sur la Tanzanie, le Sénégal, le Rwanda, le Mozambique, le Ghana, l'Éthiopie, la RDC, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Botswana et l'Angola ont montré une relation positive. D'autre part, bien que l'on s'attende a priori à ce que la relation entre la marge de manœuvre budgétaire et l'indice de la paix soit négative, tous les pays n'ont pas présenté cette relation négative comme le montre le tableau 4. Cependant, les relations globales entre la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité, la marge de manœuvre budgétaire et les conflits sont toutes deux négatives, ce qui implique que les pays fragiles et sujets aux conflits sont confrontés à des contraintes fiscales en Afrique subsaharienne, et que la région doit trouver des moyens d'endiguer les conflits et de s'attaquer à la fragilité afin d'améliorer la marge de manœuvre budgétaire.

#### **4.3. MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE ET INFORMALITÉ EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

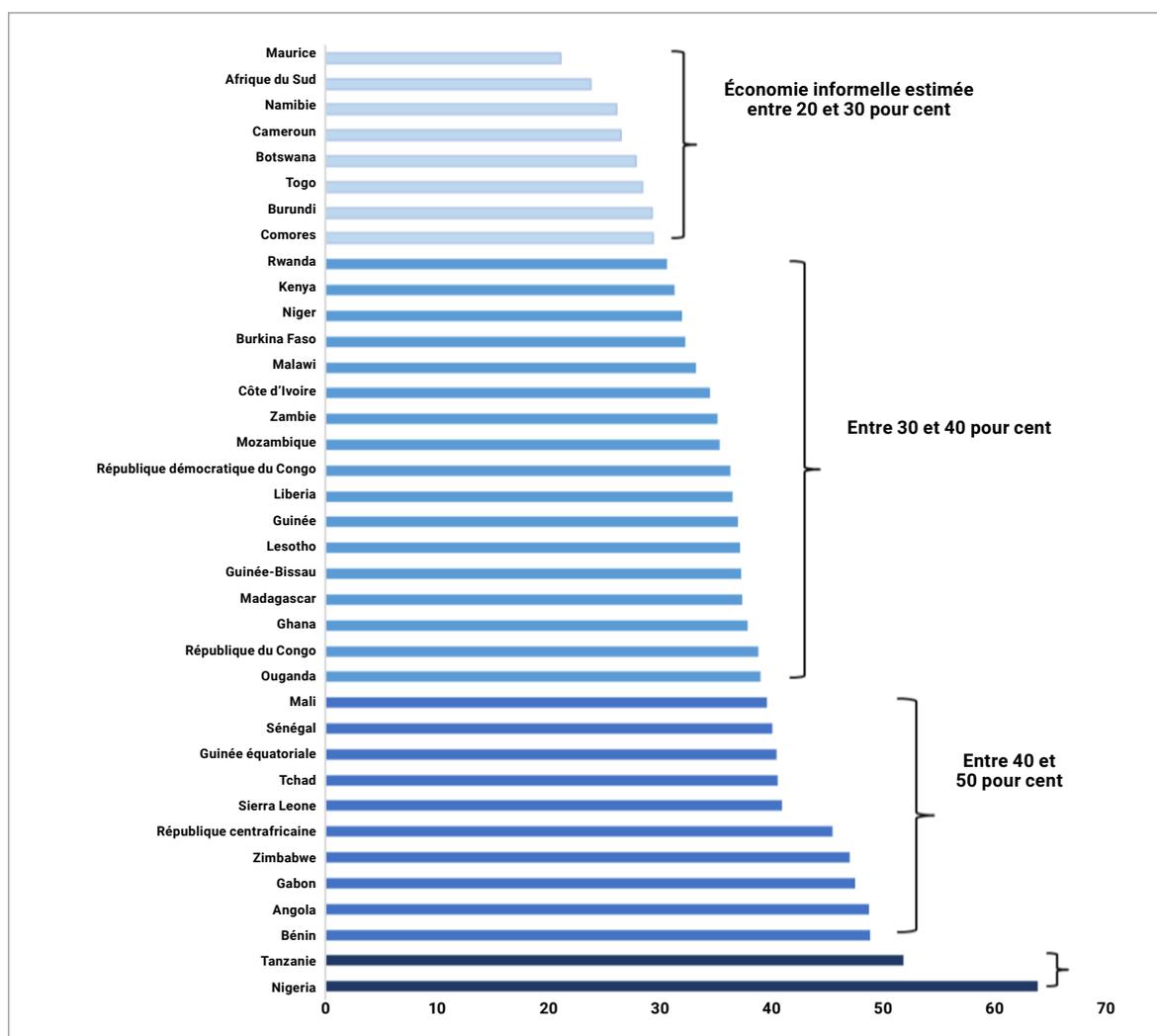
La figure 6 ci-dessous montre la taille de l'économie informelle en ASS en utilisant la méthode MIMIC (Multiple Indicator-Multiple Cause) pour mesurer l'activité économique informelle. Le graphique révèle que les économies de l'ASS sont fortement informalisées. Cette évolution, associée à la faiblesse des dispositions institutionnelles et administratives, se traduit par la faiblesse des

recettes fiscales mobilisées auprès du secteur informel. Le tableau 2 ci-dessus montre que la majorité des pays confrontés à des contraintes de marge de manœuvre budgétaire ont des secteurs informels importants qui contribuent à un taux entre 30 et 50 % du PIB.

La figure 6 montre une hétérogénéité significative des pays d'ASS en ce qui concerne la contribution du secteur informel au PIB, qui va d'un minimum de 20 à 25 % à Maurice, en Afrique du Sud et en Namibie à un maximum de 50 à 65 % au Bénin, en Tanzanie et au Nigeria.

L'importance du secteur informel compromet l'efficacité des politiques budgétaires destinées à accroître la marge de manœuvre budgétaire, car le mécanisme de transmission de ces politiques, qui tendent à cibler les entreprises formalisées, est affaibli. À cet égard, l'importance du secteur informel pose des problèmes pour la mobilisation efficace des recettes fiscales, ce qui compromet la réalisation des objectifs de développement. Réduire les niveaux d'informalité est une option politique souhaitable pour les pays d'Afrique subsaharienne. Le défi a porté sur les modalités de mise en œuvre, la capacité limitée de création d'emplois des économies d'ASS et la capacité d'absorption des diplômés issus du système éducatif dans l'économie formelle. L'Organisation internationale du travail (OIT) (2015) a formulé des recommandations sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle qui sont : (a) faciliter la transition des travailleurs et des unités économiques de l'économie informelle vers l'économie formelle, tout en respectant les droits fondamentaux des travailleurs et en garantissant des possibilités de sécurité des revenus, de moyens de subsistance et d'entrepreneuriat, b) promouvoir la création, la préservation et la durabilité des entreprises et des emplois décents dans l'économie formelle et la cohérence des politiques macroéconomiques, de l'emploi, de la protection sociale et des autres

**FIGURE 6 : TAILLE DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE EN ASS  
(POURCENTAGE DU PIB)**



Source : Fonds monétaire international (2016)  
<https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/07/10/The-Informal-Economy-in-Sub-Saharan-Africa-Size-and-Determinants-45017>

politiques sociales ; et c) prévenir l’informalisation des emplois de l’économie formelle. La réduction du secteur informel et l’augmentation du secteur formel améliorent les recettes fiscales, qui sont cruciales pour les dépenses en matière de développement des économies.

Toutefois, les problèmes liés à l’informalité en Afrique subsaharienne devraient perdurer dans un avenir prévisible en l’absence de cadres

institutionnels et incitatifs solides pour promouvoir la formalisation des économies. Le programme de formalisation doit être étayé par des politiques qui soutiennent le développement inclusif et les initiatives de renforcement des capacités afin de faciliter la transition de l’informalité à la formalité. Les acteurs du secteur informel doivent également voir les avantages tangibles de la formalisation et les taxes payées, y compris pour améliorer la prestation de services.

## 5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

### 5.1. CONCLUSION

La littérature sélectionnée et examinée dans cette étude a montré que la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité de l'État et les conflits sont liés et ont une forte incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable. La marge de manœuvre budgétaire permet aux pays de financer leurs activités de manière durable, évitant ainsi le mécontentement des citoyens qui induit la violence et aggrave l'état de fragilité. Une meilleure gestion de la marge de manœuvre budgétaire permet de réduire les conflits qui surviennent généralement à la suite d'une mauvaise utilisation et allocation des ressources pour les pays.

L'analyse de ce document a établi qu'il existe une corrélation entre les dépenses de santé par habitant et la marge de manœuvre budgétaire, qui est un indicateur du développement économique en Afrique subsaharienne. Cela implique que pour que l'ASS améliore le bien-être de ses citoyens et se rapproche de la réalisation des ODD, elle doit trouver des moyens d'accroître la marge de manœuvre budgétaire. L'étude a également révélé que les corrélations globales entre la marge de manœuvre budgétaire et l'indice de la paix ainsi qu'entre la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité économique sont négatives, ce qui implique que les États fragiles et ceux touchés par des conflits sont plus susceptibles d'être confrontés à des contraintes de marge de manœuvre budgétaire. Compte tenu de ces relations, on peut en déduire que pour que les pays d'ASS atteignent les objectifs de développement, y compris l'ODD 3, il est nécessaire de réduire les conflits et leur impact négatif sur l'économie, de maintenir la paix et d'améliorer la résilience économique. Bien que la nature des interventions et les modalités de mise en œuvre n'aient pas été directement étudiées dans ce document, il existe plusieurs options qui

peuvent être glanées dans la littérature sur l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire, la réduction de la fragilité et l'amélioration de la paix, qui peuvent être envisagées et adaptées aux contextes spécifiques des pays.

### 5.2. RECOMMANDATIONS

L'analyse de ce document suggère que des stratégies et des cadres politiques plus robustes sont nécessaires pour renforcer les capacités de la marge de manœuvre budgétaire et réduire la fragilité afin de stimuler le développement dans les pays d'Afrique subsaharienne sélectionnés. Le renforcement de la marge de manœuvre budgétaire peut constituer une étape essentielle dans la réduction de la fragilité et des conflits, en particulier lorsque la capacité de l'État à promouvoir un développement économique inclusif est soutenue par une marge de manœuvre budgétaire adéquate.

À cet égard, l'étude recommande ce qui suit :

1. Les pays d'Afrique subsaharienne doivent étudier les possibilités d'améliorer leur marge de manœuvre budgétaire, en tirant les leçons de leurs pairs qui ont obtenu de bons résultats en cohérence avec différents indicateurs sur la période 2000-2018, comme le montre le tableau 2 ci-dessus. Voici quelques options à envisager, telles que suggérées dans la littérature :
  - Mettre en place des réformes politiques et des cadres incitatifs pour améliorer la mobilisation des ressources nationales, y compris les transferts de fonds de la diaspora ;
  - Adopter des mesures politiques pour stimuler la croissance économique, réduire l'inflation, contenir la hausse des coûts du service de la dette, élargir l'assiette fiscale et renforcer la résilience économique.

- La constitution de tampons budgétaires qui renforcent la possibilité d'une politique budgétaire expansionniste pour répondre aux risques de fragilité et aux conflits émergents.
2. La Performance of Health Oversees Development Assistance suggère la nécessité pour les pays d'Afrique subsaharienne sélectionnés d'envisager d'accroître la marge de manœuvre budgétaire et d'affecter des ressources pour assurer un financement durable de la santé qui soutient le renforcement du système de santé en améliorant les dépenses de santé afin d'atteindre l'ODD 3.
  3. Les initiatives continentales, régionales et nationales visant à résoudre les problèmes de fragilité au sein de leurs juridictions et à résoudre les conflits jouent un rôle essentiel dans le soutien à la croissance économique et au développement inclusifs en Afrique subsaharienne. Cela implique l'adoption et la mise en œuvre des résolutions de l'Union africaine, des résolutions des Communautés économiques régionales sur les conflits en Afrique. En outre, les pays doivent renforcer les capacités des institutions chargées de la prévention des conflits et de la lutte contre les facteurs de fragilité.

---

## RÉFÉRENCES

---

- Adeto, Y.A., 2019. *State fragility and conflict nexus: Contemporary security issues in the Horn of Africa*. African Journal on Conflict Resolution, 19(1), pp.11-36.
- Aguzzoni, L. 2011. *The concept of fiscal space and its applicability to the development of social protection policy in Zambia*. Organisation internationale du travail. Genève.
- Amato, M. et Saraceno, F., 2022. *Squaring the circle: How to guarantee fiscal space and debt sustainability with a European Debt Agency*. BAFFI CAREFIN Centre Research Paper, (2022-172).
- Aziz, F., Tahir, F. et Qureshi, N.A., 2020. *Millennium development goals (MDGs-2000-2015) to sustainable development goals (SDGs-2030): a chronological landscape of public sector health care segment of Pakistan*. Journal of the Pakistan Medical Association, pp.1-17.
- Barroy, H., Kutzin, J., Tandon, A., Kurowski, C., Lie, G., Borowitz, M., Sparkes, S. et Dale, E., 2018. *Assessing fiscal space for health in the SDG era: a different story*. Health Systems & Reform, 4(1), pp.4-7.
- Beall, J., Goodfellow, T. et Rodgers, D., 2011. *Cities, conflict, and state fragility*.
- Behera, D.K. et Dash, U., 2019. *Prioritization of government expenditure on health in India: A fiscal space perspective*. Socio-Economic Planning Sciences, 68, p.100667.
- Behera, D.K. et Dash, U., 2019. *Effects of economic growth towards government health financing of Indian states: an assessment from a fiscal space perspective*. Journal of Asian Public Policy, 12(2), pp.206-227.
- Calderon, Cesar ; Chuhan-Pole, Punam ; Some, Yirbehogre Modeste. 2018. *Assessing Fiscal Space in Sub-Saharan Africa*. Document de travail de recherche sur les politiques ; n° 8390. Banque mondiale, Washington, DC. © Banque mondiale  
<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29602> Licence: CC BY 3.0
- Calderón, C. et Boreux, S., 2016. *Citius, Altius, Fortius: Is Growth in Sub-Saharan Africa More Resilient?* Journal of African Economies, 25(4), pp.502-528.
- Christie, E.H., 2019. *The demand for military expenditure in Europe: the role of fiscal space in the context of a resurgent Russia*. Defence and peace economics, 30(1), pp.72-84.
- Deléchat, C., Fuli, E., Mulaj, D., Ramirez, G. et Xu, R., 2018. *Exiting from fragility in Sub-Saharan Africa: The role of fiscal policies and fiscal institutions*. South African Journal of Economics, 86(3), pp.271-307.
- El-Shagi, M. et von Schweinitz, G., 2021. *Fiscal policy and fiscal fragility: Empirical evidence from the OECD*. Journal of International Money and Finance, 115, p.102292.

Feindouno S., Wagner L. (2020). *The determinants of internal conflict in the world: How to estimate the risks and better target prevention?* (En français : *Les conflits internes dans le monde : Estimer les risques pour cibler la prévention*), FERDI, Fondation Prospective et Innovation (FPI), 96 p.

Ferreira, I.A., 2018. *An empirical analysis of state fragility and growth: The impact of state ineffectiveness and political violence* (n° 2018/29). Document de travail WIDER.

Garry, S. et Checchi, F., 2020. *Armed conflict and public health: into the 21st century*. Journal of Public Health, 42(3), pp.287-298.

Ghura, M. D. (1998). *Tax revenue in Sub-Saharan Africa: Effects of economic policies and corruption*. Fonds monétaire international.

Gnangnon, S. K., & Brun, J. F. (2020). *Tax reform and fiscal space in developing countries*. Eurasian Economic Review, 10(2), 237-265.

Gupta, S ; Liu, J et Ross, K (2020), *What Influences Tax Rates in Sub-Saharan Africa?*  
<https://www.cgdev.org/blog/what-influences-tax-rates-sub-saharan-africa>

Heller, P.S., 2005. *Back to Basics Fiscal Space: What It Is and How to Get It*. Finance & Development, 42(002).

Ibrahimi, S.Y., 2020. *Violence-producing dynamics of fragile states: How state fragility in Iraq contributed to the emergence of Islamic State*. Terrorism and political violence politique, 32(6), pp.1245-1267.

Institute for Economics & Peace. *The Economic Value of Peace 2018: Measuring the Global Economic Impact of Violence and Conflict*, Sydney, octobre 2018.

Disponible sur: <http://visionofhumanity.org/reports> (consulté le Date Mois Année).

FMI (2015), *Building Resilience in Sub-Saharan Africa's Fragile States*,  
<https://www.imf.org/external/pubs/ft/dp/2015/afr1505.pdf>

Ko, H., 2020. *Measuring fiscal sustainability in the welfare state: fiscal space as fiscal sustainability*. International Economics and Economic Policy, 17(2), pp.531-554.

Kose, M., Franziska, S. K. et Sugawara, O. N (2017) *A Cross-Country Database of Fiscal Space*. Banque mondiale. Washington.

Krugman, P., 2019. *Perspectives on debt and deficits*. Business Economics, 54(3), pp.157-159.

Malik, H.A., 2019. *Fiscal rules and fiscal space*. UN-ESCAP Macroeconomic Policy and Financing for Development Division.

Meheus, F. et McIntyre, D., 2017. *Fiscal space for domestic funding of health and other social services*. Health Economics, Policy and Law, 12(2), pp.159-177.

Oduola, A. 2017. *Fiscal Space, poverty and inequality in Africa*. Revue africaine de développement, 29(S1), 1-14.

OCDE (2021), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2021*,  
<https://www.oecd.org/tax/tax-policy/revenue-statistics-in-africa-2617653x.htm>

Ostry, M.J.D. et Kim, J.I., 2018. *Boosting fiscal space: the roles of GDP-linked debt and longer maturities*. Fonds monétaire international.

Rogoff, K., 2021. *Fiscal sustainability in the aftermath of the great pause*. Journal of Policy Modeling

Roy, R., Heuty, A. et Letouzé, E. 2007. *Fiscal Space for What? Analytical Issues from a Human Development Perspective*. PNUD. New York

Saba, C.S. et Ngepah, N., 2019. *A cross-regional analysis of military expenditure, state fragility and economic growth in Africa*. Quality & Quantity, 53(6), pp.2885-2915.

Taylor, S.A., Perez-Ferrer, C., Griffiths, A. et Brunner, E., 2015. *Scaling up nutrition in fragile and conflict-affected states: The pivotal role of governance*. Social Science & Medicine, 126, pp.119-127.

Véganzonès-Varoudakis, M.A. et Rizvi, S.M.A.E.R., 2021, avril. *Economic, Social and Institutional Determinants of Domestic Conflict in Fragile States*. In Proceedings of the 11th Global Islamic Marketing Conference Advances in Islamic (GIMAC11).

Savedoff, W (2003), *How Much Should Countries Spend on Health? Document de travail de l'OMS numéro 2*, [https://www.who.int/health\\_financing/en/how\\_much\\_should\\_dp\\_03\\_2.pdf](https://www.who.int/health_financing/en/how_much_should_dp_03_2.pdf)

Groupe de la Banque mondiale, 2018. *Overcoming poverty and inequality in South Africa: An assessment of drivers, constraints and opportunities*. Banque mondiale.

Zeigermann, U., 2020. *Policy Coherence for Sustainable Development-A Promising Approach for Human Security in Fragile States?* Journal of Peacebuilding & Development, 15(3), pp.282-297.

# Recommandations politiques concrètes

---

Les recommandations suivantes ont été formulées au cours de la conférence :

- L'importance de la diversification des économies africaines pour réduire les risques liés à la dépendance aux produits de base et aux chocs sur les termes de l'échange, mais aussi pour élargir la base de production et d'imposition.
- Renforcer les partenariats locaux et internationaux, notamment pour lutter contre les flux financiers illicites, y compris un nouveau pacte mondial pour mettre fin aux flux financiers illicites. Au niveau national, afin d'endiguer les FFI, il a été recommandé de revoir les lois pertinentes, qui peuvent présenter des lacunes permettant les fuites et le déplacement des bénéficiaires.
- Compte tenu de l'importance des envois de fonds de la diaspora - le plus grand revenu en devises étrangères du pays l'année dernière - il a été recommandé d'étudier comment les États membres africains pourraient inciter la diaspora à investir sur le continent.
- La nécessité de renforcer le lien entre les indicateurs de la dette tels que le ratio dette/PIB et les dépenses des secteurs sociaux.
- La nécessité d'envisager de donner la priorité aux prêts à grande échelle pour le développement d'infrastructures de qualité.
- Il est nécessaire d'institutionnaliser l'intégration de la dimension de genre à tous les niveaux. Il s'agit notamment d'intégrer les activités économiques formelles et informelles des femmes en veillant à ce qu'elles bénéficient d'avantages institutionnels et d'une éligibilité supplémentaire pour accéder aux ressources et aux opportunités de l'État.
- Accorder davantage de subventions, au lieu de prêts, pour aider les femmes à progresser dans les entités commerciales ou à créer une entreprise en partant de zéro, afin de promouvoir une croissance économique inclusive et durable.
- En tant que question transversale, renforcer l'autonomisation et l'implication des organisations locales de la société civile tant dans la gestion de la dette que dans l'autonomisation des femmes.
- Il est nécessaire de différencier les différentes fragilités pour les utiliser comme indicateur de conflit, car elles peuvent être causées par la perte de performance de la gouvernance, l'aggravation de la situation financière, l'insécurité politique, l'inégalité entre les sexes et un espace gouverné limité sur son territoire avec un espace non gouverné, entre autres.

# Sujet 2. Flux financiers illicites, décentralisation et leurs impacts sur la marge de manœuvre budgétaire en Afrique

---

## Document 2.1. La marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique est-elle minée par les flux financiers illicites liés à la dette ? Une étude de cas de certains États membres de la SADC

---

LYLA LATIF

LATIF@UONBI.AC.KE

---

### RÉSUMÉ

---

L'activisme budgétaire concerne la mesure dans laquelle les gouvernements africains peuvent générer des recettes pour répondre à leurs besoins de financement. Il s'agit donc d'une question politique prioritaire à tous les niveaux de gouvernance, tant au niveau national que mondial. En général, chaque gouvernement est exposé à un manque de recettes qui sape ses efforts et sa planification en vue de garantir un environnement socio-économique durable, soutenu par des cadres politiques efficaces et des secteurs financiers solides. Pour se prémunir contre les restrictions budgétaires, les gouvernements empruntent. Cependant, les emprunts non contrôlés, les emprunts utilisés pour des activités non économiques qui ne produisent pas de bénéfices, mais qui sont plutôt détournés vers un usage privé, et les emprunts qui amènent le créancier à considérer l'État débiteur comme un moyen de monétiser la dette et de gagner plus avec ce qui est prêté, vont à l'encontre de l'idée même de l'activisme budgétaire. Un gouvernement emprunte afin de disposer de

suffisamment d'argent pour faire fonctionner l'État et sa société. Par conséquent, ce document soutient que la dette peut avoir pour effet de soutenir l'assiette fiscale africaine, mais qu'elle peut également miner la marge de manœuvre budgétaire en l'érodant. C'est le cas lorsque la dette crée un environnement propice à l'essor des flux financiers illicites ou à leur infiltration dans le système juridique d'un pays.

Pour expliquer cela, le document explique comment une grande partie de la dette africaine a été aggravée par des injustices historiques sous la forme de dettes coloniales et odieuses, l'émergence de fonds vautours, l'absence de règles de sous-capitalisation, les échanges de créances contre actifs, le manque de transparence fiscale et de responsabilité pour les prêts adossés à des ressources, le tout aboutissant à un environnement qui favorise les opportunités de financement illicite ou les gains non taxés tirés de la manipulation de la dette et du cadre juridique dans lequel elle opère.

*Mots-clés : Afrique, dette, flux financiers illicites, swaps et fonds vautours*

## 1. INTRODUCTION

La dette collective africaine actuelle s'est accumulée à 726 milliards de dollars US<sup>14</sup> et pousse le continent à l'austérité. En outre, la CNUCED a estimé que l'Afrique perd chaque année 88,6 milliards de dollars en flux financiers illicites (FFI)<sup>15</sup>. Ndikumana et Boyce ont souligné à plusieurs reprises que le continent perd plus dans les IFFs qu'il ne gagne par les investissements, l'aide et les emprunts<sup>16</sup>. Des groupes de défense, tels que le Réseau pour la Justice Fiscale Afrique, SEATINI et AFRODAD, ont souligné le fait que le continent ne serait plus endetté si les FFI pouvaient être identifiés et réduits. La question de savoir s'il existe des liens entre la dette croissante du continent et les FFI est un domaine naissant qui doit être exploré. Compte tenu de ces éléments, le document pose les deux questions suivantes. Premièrement, il s'agit de savoir si la dette crée un environnement

propice au développement des FFI. Deuxièmement, il s'agit de savoir s'il existe des formes spécifiques de FFI liés à la dette. Ce sont les questions que ce document interroge et révèle. En tant que tel, une discussion sur la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique selon la manière dont la marge de manœuvre budgétaire africain est minée par les flux financiers illicites liés à la dette est un sujet important. Le champ d'application de ce document se limite à répondre à ces deux questions dans le but de mettre en lumière les domaines relatifs au droit et à la finance qui doivent être observés par les États.

Une grande partie de cette dette a été aggravée par l'émergence des fonds vautours, les échanges de créances contre des actifs, l'absence de règles de sous-capitalisation, et la réduction de la

<sup>14</sup> Ce chiffre a été compilé sur statistica : <https://www.statista.com/statistics/1242745/total-external-public-debt-in-africa/>

<sup>15</sup> CNUCED, Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa [2020] EDAR Report.

<sup>16</sup> Ndikumana, L. et J. Boyce. « Capital Flight from Africa, 1970-2018, New Estimates with Updated Trade Misinvoicing Methodology. » Rapport de recherche PERI, mai 2021 ; Ndikumana, L. et J. Boyce. « Magnitude and Mechanisms of Capital Flight from Angola, Côte d'Ivoire and South Africa. » Document de travail PERI, déc. 2018 ; Boyce, J.K. et L. Ndikumana. « Capital Flight from Sub-Saharan African Countries: Updated Estimates, 1970 - 2010. » Rapport de recherche PERI, octobre 2012 ; Ndikumana, L. et J.K. Boyce (2011). « Africa's Odiou Debt: How Foreign Loans and Capital Flight Bled a Continent. Londres : Zed Books ; Ndikumana, L. et J.K. Boyce (2011). « Capital Flight from Sub-Saharan Africa: Linkages with External Borrowing and Policy Options », International Review of Applied Economics 25(2) 149-170 ; Boyce, J.K. et L. Ndikumana (2010). « Africa's Revolving Door: External Borrowing and Capital Flight in Sub-Saharan Africa », in Vishnu Padayachee (ed.), Political Economy of Africa.

transparence fiscale et de la responsabilité pour les prêts adossés à des ressources, le tout dans un environnement qui favorise les opportunités de financement illicite ou les gains non imposés réalisés en manipulant la dette et le cadre juridique dans lequel elle opère. Le présent document met en lumière la manière dont ces éléments favorisent les FFI liés à la dette. L'article applique une méthode mixte utilisant des données qualitatives et quantitatives issues de la littérature sur la fiscalité, le développement et la sociologie fiscale. Les données empiriques proviennent de diverses sources telles que les Perspectives économiques en Afrique, la BAD, UNCTADstat, la base de données sur la dette mondiale du FMI et les International Debt Statistics de la Banque mondiale. Toute la littérature et les données sont comprises dans une perspective d'étude de cas. Les États membres sélectionnés de la région SADC sont les pays qui sont examinés dans le cadre de l'étude du phénomène de la dette et des FFI liés à la dette.

Le document commence par une description des niveaux d'endettement croissants et du sous-développement qui en résulte dans certains États de la SADC. Il présente un contexte historique expliquant l'origine de la dette dans la SADC et les vulnérabilités budgétaires auxquelles la région est exposée. Le document adopte ensuite une approche évaluative pour démontrer les FFI liés à la dette. Ensuite, le document conclut et fournit des recommandations politiques fondées sur des données probantes pour contrer et prévenir l'interface dette-FFI.

## **2. ACCROISSEMENT DE LA DETTE ET SOUS-DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS DE LA SADC**

Sonko (1994) souligne le fait que l'endettement international de l'Afrique est devenu un problème

majeur depuis 1978<sup>17</sup>. Cela est dû à des défauts majeurs du commerce extérieur, tels qu'une forte dépendance à l'égard des exportations et une concentration élevée sur quelques matières premières qui ont entraîné des pénuries budgétaires. La pauvreté, la famine, les populations faiblement imposables et les activités économiques à petite échelle au cours de cette période ont poussé l'État national à emprunter pour financer ses dépenses. Après la pandémie de Covid-19, la course à l'endettement a encore poussé le continent au bord de la catastrophe annoncée. La CNUCED a estimé à 88,6 milliards de dollars par an le montant de la fuite des FFI hors du continent, ce qui a encore aggravé la base de recettes du continent et l'a obligé à se tourner vers ses créanciers. En 1970, la dette publique extérieure totale de l'Afrique était estimée à 6 milliards de dollars US, et elle a atteint environ 158 milliards de dollars US en 1984. Lors d'une conférence sur la dette en décembre 1987, l'ancienne Organisation de l'unité africaine (OUA) avait estimé que le niveau de la dette africaine avait atteint 200 milliards de dollars US et prévu que d'ici la fin de l'an 2000, la dette africaine s'élèverait à 600 milliards de dollars US, car d'ici là, les périodes de remboursement entreraient en vigueur, activant les obligations du service de la dette. Il était impossible de maintenir de tels niveaux de remboursement de la dette, d'autant plus que les revenus africains provenant de l'exportation de produits de base s'étaient effondrés, tout comme les niveaux d'aide extérieure et d'investissement financier<sup>18</sup>. Depuis lors, les estimations du niveau d'endettement de l'Afrique n'ont cessé d'augmenter gravement. Aujourd'hui, la dette extérieure totale des États africains est évaluée à 726,55 milliards de dollars par la Banque mondiale et la BAD<sup>19</sup>.

Les États de la SADC ont connu un ralentissement de leur croissance économique. Selon les données du FMI présentées dans ses Perspectives

17 Karamo N. M. Sonko, *Debt, Development and Equity in Africa* (University Press of America, 1994).

18 T. W. Parfitt et S. P. Riley, *The African Debt Crisis* (Routledge, 2011).

19 Ce chiffre a été compilé sur statista : <https://www.statista.com/statistics/1242745/total-external-public-debt-in-africa/>

économiques régionales 2020, la croissance du PIB réel des pays de la SADC s'est contractée à -5,5 % après que les économies de la SADC ont enregistré une baisse de la croissance des salaires et une contraction globale de leur masse monétaire<sup>20</sup>. De même, les Perspectives économiques de l'Afrique australe 2020 de la Banque africaine de développement ont également estimé la croissance de base de la région à -4,9 %, le pire scénario étant de -6,6 %<sup>21</sup>. Malgré cela, les Perspectives économiques régionales du FMI pour 2021 prévoient une croissance et une reprise économique de 3,3 % pour l'économie de la SADC.

Cette projection a toutefois été revue à la baisse, avec une contraction d'environ 3 %, par le rapport 2020 de la SADC relatif à l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie de la SADC. Les États membres ont donc eu recours à l'emprunt pour répondre à leurs besoins de financement. Ils se sont toutefois fixé comme objectif que le ratio dette/PIB ne dépasse pas 60 %. Si certains pays de la SADC ont maintenu un ratio dette/PIB inférieur à 15 %, d'autres, comme l'Angola, Maurice, le Mozambique et la Zambie, ont dépassé cet objectif<sup>22</sup>. En fait, le rapport 2020 sur les performances économiques régionales de la SADC prévoyait que la dette publique des pays de la SADC atteindrait 69 % de leur PIB en 2021<sup>23</sup>. La figure 1 (voir page suivante) présente un résumé du ratio de la dette publique extérieure par rapport au PIB en pourcentage des pays de la SADC en 2018 avant la pandémie de Covid-19.

Ces statistiques sur la dette de 2018, montrent que l'Angola et le Mozambique étaient en voie de surendettement avant même les chocs budgétaires liés à la pandémie de coronavirus.<sup>24</sup> L'économie angolaise, tirée par le pétrole, est en récession depuis 2016. Cela a entraîné une augmentation du ratio dette/PIB, qui est passé de 57,1 % en 2015 à 123,3 % en 2020, selon les estimations<sup>25</sup>. Entre 2014 et 2018 et avant la pandémie de Covid-19, l'accumulation de la dette entre certains de ces pays de la SADC a varié. En 2018, l'Angola représentait le pays le plus endetté dont la dette était estimée à 39 milliards de dollars US, suivi de la Tanzanie, du Mozambique et de la Zambie dont la dette extérieure était estimée à 10 milliards de dollars US. Les autres pays de la SADC ont eu des dettes extérieures relativement plus faibles. Un résumé de la dette extérieure totale de certains des pays de la SADC entre 2014 et 2018 à des fins de comparaison longitudinale est illustré dans la figure 2 (voir page suivante).

Début 2020, le Zimbabwe est également en situation de surendettement. Le poids de sa dette extérieure est excessif et le pays accumule des arriérés de paiement<sup>26</sup>. La récente conversion monétaire et l'inflation élevée ont considérablement érodé la valeur réelle de sa monnaie, entraînant des déficits budgétaires insoutenables. En outre, le défaut de paiement de la dette de la Zambie en 2021 a poussé son gouvernement à entamer des négociations de restructuration avec des créanciers privés et la Banque de développement de Chine<sup>27</sup>. D'autres États de la SADC estiment également que la pandémie de Covid-19 entraînera une augmentation

20 FMI, Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne. A Difficult Road to Recovery (2020), p.21

21 BAD, Perspectives économiques en Afrique australe 2020 - faire face à la pandémie de Covid-19 (Groupe de la BAD 2020)

22 FMI 2018 Global Debt Database (GDD).

23 SADC, Rapport sur les performances économiques régionales (2020).

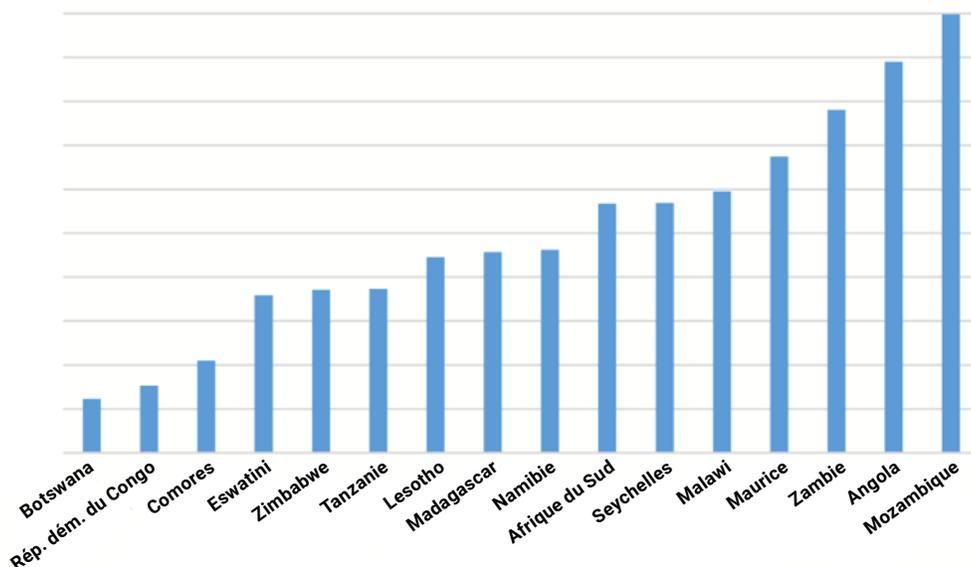
24 FMI, « Angola: Third Review under the Extended Arrangement Under the Extended Fund Facility, Requests for Augmentation and Rephasing of Access, Waivers of Non-observance of Performance Criterion and Applicability of Performance Criterion, Modifications of Performance Criteria, and Completion of Financing Assurances Review-Press Release; Staff Report; and Statement by the Executive Director for Angola » [2020] FMI.

25 Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa [2021] BAD.

26 FMI, « Staff Report for the 2019 Article IV Consultation - Debt Sustainability Analysis » [2020].

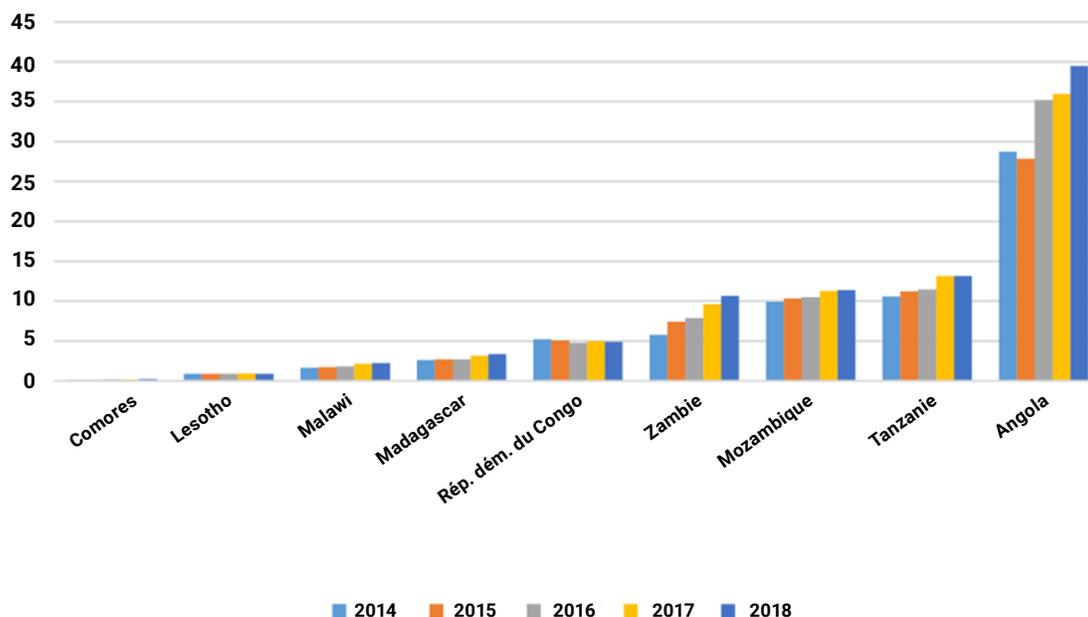
27 K Gallagher et Y Wang, « Sovereign Debt Through the Lens of Asset Management: Implications for SADC Countries » [2020] Document de travail GEGI 042.

**FIGURE 1 : RATIO DETTE/PIB DES ÉTATS DE LA SADC (2018)**



Source : Base de données sur la dette mondiale du FMI (2018)

**FIGURE 2 : DETTE EXTÉRIÈRE TOTALE DE CERTAINS ÉTATS DE LA SADC DE 2014 À 2018, EN MILLIARDS DE DOLLARS US**



Source : Banque mondiale - Base de données FMI DSSI (Debt Service Suspension Initiative) (consulté en 2021)

de leur ratio dette/PIB. Par exemple, la dette publique du Lesotho devrait passer à 62,8 % du PIB en 2021 en raison de la pandémie, dépassant ainsi le critère de convergence de la SADC de 60 % du PIB. Le risque de surendettement est passé de faible à modéré<sup>28</sup>. En outre, le déficit budgétaire résultant des perturbations dues à la pandémie de Covid-19 a porté le ratio dette/PIB en 2021 à 66 % pour le Malawi, 50 % pour l'Eswatini, 68,4 % pour la Namibie et 76,1 % pour Maurice<sup>29</sup>.

Avec de telles tendances à l'accroissement du fardeau de la dette, il est important de savoir qui sont les principaux créanciers des pays de la SADC. Si les créanciers officiels multilatéraux et bilatéraux sont les principaux créanciers de la SADC, à qui la région doit plus de 60 % de la dette extérieure totale, les créanciers non officiels et les détenteurs d'obligations prêtent également de l'argent aux pays de la SADC<sup>30</sup>. L'Angola, par exemple, doit une part plus importante de sa dette extérieure à des créanciers bilatéraux non officiels. Cela explique peut-être pourquoi l'Angola est la nation la plus endettée de la région SADC, puisque le gouvernement contracte des prêts non officiels qui font l'objet d'accords confidentiels privés. C'est là que réside le danger de créer un écosystème FFI par lequel le produit de la dette peut être transféré au-delà des frontières avec une surveillance minimale. En revanche, les pays de la SADC à faible revenu, tels que la RDC, le Malawi et le Mozambique, doivent plus de 80 % de leur dette extérieure à des créanciers multilatéraux officiels, tels que l'Association internationale de développement (AID) de la Banque mondiale, le FMI et la BAD<sup>31</sup>. Des statistiques récentes présentées par Acker et al (2020) révèlent que près de la moitié de la dette

bilatérale officielle de l'Angola, des Comores, de la RDC, du Lesotho, de Madagascar, du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie est due à la Chine<sup>32</sup>. La figure 3 (voir page suivante) présente les estimations des montants dus par la région SADC aux créanciers officiels, aux banques commerciales et aux autres créanciers privés.

Les données ci-dessus montrent que l'encours de la dette collective de la SADC envers les créanciers officiels est estimé à 190 900 milliards de dollars, envers les banques commerciales à 68 100 milliards de dollars et envers les autres créanciers privés à 1 000 milliards de dollars. Les données ci-dessus montrent que les économies de la SADC bénéficient davantage des créanciers officiels et des banques commerciales. Les pays africains ont également commencé à utiliser les euro-obligations pour financer les obligations de la dette arrivant à échéance et les projets d'infrastructure lourde, en payant des taux d'intérêt de 5 à 16 % sur les obligations d'État à 10 ans, qui sont plus élevés que les taux offerts aux pays européens. Le rapport 2020 de l'International Capital Market Association (ICMA) a estimé le marché obligataire africain à 802,9 milliards de dollars, dominé par l'Afrique du Sud, dont le gouvernement a émis 329,3 milliards de dollars d'obligations<sup>33</sup>. Le marché obligataire du Mozambique est un exemple d'abus par le gouvernement et les créanciers du financement de la dette destiné aux activités de développement. Le scandale des « obligations thon » qui a éclaté lors de l'émission d'obligations par le Mozambique a montré comment la dette publique a été illégalement dirigée vers des intérêts privés, plongeant le pays dans une crise de la dette<sup>34</sup>.

28 Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa [2021] BAD.

29 Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa [2021] BAD.

30 Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa [2021] BAD ; K Gallagher et Y Wang, « Sovereign Debt Through the Lens of Asset Management: Implications for SADC Countries » [2020] Document de travail GEGI 042 ; M Biyase, « General Government Debt and Growth in SADC Countries » [2019] EuroEconomics, Publication 2 (38).

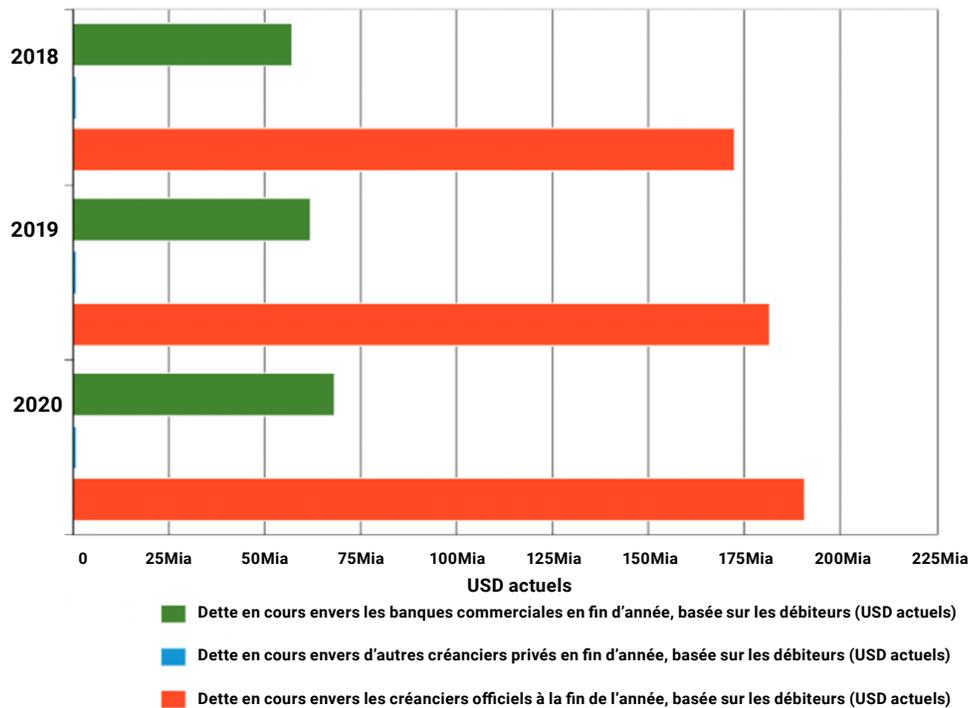
31 Banque mondiale - Base de données DSSI du FMI (consulté en 2021).

32 Acker, K ; Brautigam, D & Huang, Y « Debt relief with Chinese characteristics » (2020) CARI Série de documents JHU-CARI : Washington, D.C.

33 <https://www.icmagroup.org/About-ICMA/icma-regions/africa/african-corporate-bond-markets/>

34 F K Bokosi et R Chikova, Bonds issuance and the current debt crisis in Mozambique (AFRODAD, note d'orientation, 2019)

**FIGURE 3 : DETTE DES ÉTATS DE LA SADC EN MILLIARDS DE DOLLARS US EN 2020**



Source : Base de données de la BAD

<https://high5.opendataforafrica.org/exmpwud/afdb-socio-economic-database-1960-2019?country=1000680-sadc#>

Parfitt et Riley (2011) expliquent que l'endettement a produit plusieurs conséquences graves en Afrique<sup>35</sup>. Cela s'est traduit par des pénuries d'importations essentielles, une baisse de la production, des difficultés croissantes pour les pauvres qui sont déjà lourdement taxés et une incapacité à remplacer les infrastructures. Cela a donné au FMI, à la Banque mondiale et aux pays créanciers une influence et une emprise bien plus grandes sur les gouvernements africains que ce n'était le cas auparavant. Cela a entraîné une détérioration significative de la qualité de vie de la population africaine en raison du détournement des fonds de la redistribution économique et sociale vers le remboursement de la dette principale, des intérêts et des pénalités. Ainsi, lorsqu'un gouvernement

fortement endetté met en œuvre des mesures de relance budgétaire, les consommateurs seront plus susceptibles de s'attendre à ce que des augmentations d'impôts suivent rapidement que lorsque la dette est faible. Le poids de la fiscalité qui pèse sur la population africaine l'empêche d'épargner, ce qui à long terme soumet l'économie à la régression.

Les niveaux croissants de la dette des États endettés de la SADC ont entraîné des problèmes de développement et de construction de l'État. Dans son budget 2021, la Zambie a consacré plus d'argent au service de la dette qu'à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement<sup>36</sup>. 88 % des Zambiens vivent avec moins de 6 dollars par jour. Tout au long de la pandémie, la Zambie a consacré

<sup>35</sup> T. W. Parfitt et S. P. Riley, *The African Debt Crisis* (Routledge, 2011)

<sup>36</sup> Amnesty International, *Southern Africa needs assistance. An open call to the regional and international community* [2021]

quatre fois plus d'argent au remboursement de sa dette (en raison du défaut de paiement de sa dette extérieure en novembre 2020) qu'à la santé publique<sup>37)</sup> <sup>38</sup>. En Angola, 44 % des recettes publiques sont consacrées au remboursement de la dette extérieure, et seulement 6 % à la santé publique. Dans la région de la SADC, l'Angola a le taux de mortalité infantile le plus élevé<sup>39</sup>. En 2017, l'Angola avait une dette de 21,5 milliards de dollars US envers la Chine, qui était garantie par le pétrole de la nation comme garantie.

En outre, le nombre de Zimbabwéens vivant dans une pauvreté extrême (encore aggravée par les mesures de confinement liées à la pandémie de Covid-19) a atteint 7,9 millions de personnes<sup>40</sup>. L'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont connu des pénuries de devises étrangères en raison de la faiblesse des prix des produits de base et des problèmes de service de la dette. Le manque de devises étrangères entraîne l'impossibilité d'obtenir des importations essentielles, ce qui peut provoquer des pénuries locales de biens essentiels tels que la nourriture. En Afrique du Sud, cette chaîne d'événements a conduit aux récents troubles et à l'instabilité intérieure. Ces pays ont alors le choix entre contracter de nouveaux prêts, négocier le rééchelonnement de leurs dettes ou ne pas payer leurs échéances. Parallèlement à ce problème d'endettement, les défis du développement au sein de la SADC découlent également de la vulnérabilité des régions aux flux financiers illicites.

### 3. ORIGINES DE LA CATASTROPHE DE L'ENDETTEMENT DANS LES ÉTATS ENDETTÉS DE LA SADC

L'intégration régionale des États d'Afrique australe a été réalisée avec la création de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La SADC comprend 16 États membres<sup>41</sup>. La région présente un héritage historique mixte, suite à la ruée vers l'Afrique qui a vu la région divisée entre les Hollandais, les Allemands, les Britanniques et les Portugais, au milieu d'une population indigène diverse. Chacun des États de la SADC a une identité historique, décoloniale, juridique et politique unique, façonnée par ses prédécesseurs coloniaux, ses régimes nationaux post-coloniaux et post-apartheid, ainsi que par les institutions et acteurs internationaux. Certains des États de la SADC ont été construits sur le sommet de la hiérarchie raciale<sup>42</sup> d'autres ont suivi une dictature ou un système de parti unique<sup>43</sup> d'autres encore ont connu la guerre civile<sup>44</sup>.

Ces manifestations politiques et l'insécurité dans la région de la SADC signifiaient que les systèmes juridiques et financiers des États membres pouvaient potentiellement être vulnérables et exposés à la promotion de différentes formes de FFI. Cela pourrait être dû au fait qu'un système juridique et financier mal réglementé en raison d'un conflit civil, de l'emprise de l'État, du népotisme ou de la dictature permet aux acteurs économiques d'emprunter des voies institutionnalisées vers le secret financier, de se tailler et de manipuler des voies d'accès vers et depuis l'économie de profits non taxés et de financements illicites. Le secret

37 Zambia becomes Africa's first coronavirus-era default: What happens now? CNBC, 24 novembre 2020

38 Zambia edges towards debt default, but bondholders could make millions, Jubilee Debt Campaign, 2 novembre 2020 ; Financial Times, « Zambia's debt crisis casts a long, global shadow » 16 novembre 2020

39 S Bagree, « The New Debt Crisis in Southern Africa: Angola, Zambia and Zimbabwe » [2018] Jubilee Debt Campaign

40 The Guardian, 21 juin 2021 : Half of Zimbabweans fell into extreme poverty during covid

41 Afrique du Sud, Angola, Botswana, Comores, Eswatini, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe

42 Afrique du Sud et Zimbabwe

43 Malawi, Mozambique, Seychelles, Zambie, Zimbabwe

44 Angola et RDC

financier est la clé pour gagner et déplacer les FFI liés à la dette, comme nous l'expliquerons plus loin. Le secret financier est une caractéristique commune des marchés déréglementés qui sont eux-mêmes caractéristiques des exigences du consensus de Washington que les pays de la SADC ont été obligés de mettre en œuvre en échange d'IED et d'aide. Le consensus de Washington était un ordre financier dirigé par les États-Unis qui a été imposé à l'Afrique pour qu'elle accepte la privatisation comme son système économique et par lequel la croissance du continent serait soutenue de l'extérieur.

Malgré cela, chaque pays du bloc SADC a un phénomène en commun : la lutte pour atteindre l'objectif d'une prospérité partagée dans l'économie de leur nation. Cependant, leurs marchés économiques ont été modelés selon la vision impériale définie par les plans d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI. Ces plans sont alignés de manière à maintenir les pays de la SADC subordonnés à la supériorité politique et économique étrangère, notamment par le biais des accords d'endettement et du remboursement des dettes coloniales héritées. Par conséquent, les économies post-coloniales de la SADC continuent de servir les intérêts des capitaux étrangers et leurs systèmes fiscaux ont évolué en fonction des pressions extérieures. Aujourd'hui encore, leurs régimes fiscaux normatifs sont façonnés par la structuration sociale, économique et politique des anciennes puissances colonisatrices, ce qui a créé des asymétries et des inégalités de pouvoir à l'égard des pays de la SADC qui mobilisent des recettes fiscales suffisantes provenant des IDE, des entreprises étrangères et des accords de double imposition qu'ils appliquent.

Par conséquent, en concevant leurs politiques économiques et fiscales post-coloniales, les États de la SADC ont été limités à l'établissement d'un ordre économique qui répondrait aux marchés internationaux conçus de manière impériale. Ils devaient évaluer leur monnaie locale par rapport

à la vigueur du dollar américain, leur entrée sur le marché international était soumise à l'utilisation du dollar américain comme moyen d'échange, leur balance des paiements devait être évaluée par rapport au dollar américain. Pour ce faire, les États de la SADC ont dû négocier des traités bilatéraux avec des États étrangers afin de diriger les investissements vers leurs marchés intérieurs, ce qui leur a permis de renforcer la mobilisation de leurs revenus et, partant, leur monnaie. Lorsque cela n'a pas été possible, les États de la SADC ont eu recours à l'emprunt. Puisque les États empruntent en devises étrangères, ils assurent le service de leur dette en devises étrangères. Les États endettés ont donc dû payer davantage après la conversion des devises locales en devises étrangères. En outre, le remboursement des prêts hérités de la période coloniale a créé des contraintes fiscales, compte tenu de l'accumulation des intérêts qui nécessitaient également un paiement en devises étrangères. La pression exercée sur la base des recettes intérieures a obligé les pays de la SADC à continuer d'emprunter pour rembourser les prêts précédents.

Les États de la SADC sont des États producteurs de minéraux. En conséquence, certains États membres (par exemple : l'Angola, la RDC et le Zimbabwe) ont structuré les secteurs des ressources naturelles et de l'extraction de leur économie de manière à pouvoir contracter des prêts adossés à des ressources naturelles (RBL) pour soutenir les politiques de financement du développement de leurs gouvernements. Les RBL ont des échéances courtes, des taux d'intérêt élevés et aucun engagement sur la manière dont l'argent sera utilisé. Ils peuvent piéger les pays riches en ressources et leur faire perdre le contrôle de leurs ressources lorsque le prêt ne peut être remboursé à l'échéance parce que le pays débiteur est incapable d'augmenter sa production de ressources assez rapidement pour commencer à effectuer les paiements. Par exemple, dans un récent rapport 2020 du Natural Resource Governance Institute (NRGI), les auteurs fournissent des preuves liant les RBL à

l'épuisement du développement en Afrique<sup>45</sup>. Les RBL sont des prêts accordés à un gouvernement ou à une société d'État dont le remboursement est effectué soit directement en ressources naturelles (telles que le pétrole ou les minéraux), soit par un flux de revenus futurs liés aux ressources. Les RBL peuvent également être garanties en offrant une ressource naturelle en garantie. Les RBL sont généralement négociées en privé. En tant que tels, les termes et conditions de RBL ne sont pas documentés publiquement.

Le rapport NRG 2020 a identifié 30 RBL qui ont été signés avec 11 pays africains entre 2004 et 2018. Sur les 11 RBL, 3 ont été signés avec les États suivants de la SADC : Angola (24 milliards de dollars US), RDC (3,5 milliards de dollars US) et Zimbabwe. L'Angola et le Zimbabwe sont sur la voie du surendettement et présentent de mauvais indicateurs de développement. La transparence a fait défaut dans la négociation et la signature des RBL. Il est donc difficile de trouver d'autres données sur les RBL mises à la disposition d'autres États de la SADC, le cas échéant. Les RBL peuvent augmenter les remboursements de la dette car leurs taux d'intérêt peuvent osciller entre les taux fixes et les taux variables. Cette distinction est importante car un intérêt flottant peut augmenter lorsque les taux de prêt mondiaux augmentent - augmentant ainsi la dette due. Habituellement, les taux d'intérêt applicables aux RBL sont fixés à un niveau aussi bas que 0,25 %, tandis que les taux d'intérêt flottants peuvent varier entre 1 % et 2,95 %<sup>46</sup>. La RBL émise en faveur du Zimbabwe a été plafonnée à 2 %, ce qui est élevé pour l'économie zimbabwéenne soumise aux sanctions financières du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union européenne. Le Zimbabwe se dirige actuellement vers le surendettement de

sa dette publique de 11,1 milliards de dollars<sup>47</sup>. On ne sait pas dans quelle mesure les RBL sont responsables de la croissance de sa dette extérieure.

En raison du manque d'informations publiques sur les RBL, il n'est pas non plus possible de dire quels autres coûts sont facturés en plus des intérêts. Les rapports 2020 de NRG confirment qu'en plus des intérêts annuels, il faut également payer des coûts supplémentaires non imposés pour le service du prêt, tels que des frais de gestion fixes, une commission d'engagement et une prime d'assurance unique. Tous ces coûts s'ajoutent à la dette à payer. Ces frais et primes sont rapatriés à l'étranger, sans être imposés.

#### 4. VULNÉRABILITÉS LIÉES À LA DETTE DES SADC

La disponibilité de la dette extérieure à des conditions imposées par des prêteurs étrangers a fait des pays de la SADC des acteurs passifs dans un système économique et financier activement créé par des institutions qui érodent la base d'imposition<sup>48</sup>. Les marchés de la SADC ont donc été considérés comme des garanties pour les institutions de prêt internationales, ce qui a permis aux gouvernements de la SADC de trop emprunter<sup>49</sup>. Cet objectif a été atteint en veillant à ce que la région de la SADC soit contrainte d'adopter un modèle de développement monoculturel, basé sur les produits primaires, initialement mis en place par les anciens maîtres coloniaux et de l'apartheid<sup>50</sup>. Ces économies sont vulnérables aux aléas du marché mondial, sur lequel de nombreux produits primaires sont sujets à un cycle d'expansion et de ralentissement.

45 D Mihalyi, A Adam et J Hwang, « Resource-Backed Loans: Pitfalls and Potential » [2020] NRG

46 D Mihalyi, A Adam et J Hwang, « Resource-Backed Loans: Pitfalls and Potential » [2020] NRG

47 Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa [2021] BAD

48 Mentan, Tatah. (2010). The State in Africa: An Analysis of Impacts of Historical Trajectories of Global Capitalist Expansion and Domination in the Continent. African Books Collective

49 Mohan Giles, Ed Brown, Bob Milward et al, Structural Adjustment: Theory, Practice and Impacts (Routledge 2000)

50 Moyo, Dambisa, Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There Is A Better Way for Africa (New York: Farrar, Straus et Giroux, 2009)

À l'indépendance, les gouvernements coloniaux ont confié le pouvoir aux élites urbaines et agricoles qui avaient émergé de ce contexte économique. Cela a permis de préserver l'économie monoculturelle puisque ces groupes dirigeants tiraient leurs revenus du commerce et de la production de produits primaires plutôt que des investissements industriels. Leur manque d'expertise technique et de gestion, ainsi que leur orientation vers le commerce et la consommation, les ont rendus dépendants des capitaux étrangers pour financer une diversification économique limitée. Malheureusement, cette dépendance a donné naissance à un secteur financier hostile au développement, qui a prospéré grâce à des investissements étrangers conditionnés par des sorties de capitaux sous la forme de rapatriement de bénéfices, de frais de gestion et de conseil, qui sont devenus par la suite les moteurs des FFI. L'accumulation de la dette de la SADC a ainsi façonné son économie de telle sorte que les États membres ont une tendance inhérente aux déficits de la balance des paiements, qui ne peuvent être comblés que par le recours à des prêts via un système juridique propice au profit des créanciers étrangers.

En outre, les clivages politiques au sein des États zambien, sud-africain et angolais, qui se sont développés selon des lignes ethniques/raçiales/régionales, avec des factions politiques s'assurant un soutien par le biais du clientélisme, ont permis la mise en place d'un environnement juridique propice à l'utilisation et au détournement de la dette, exacerbant ainsi les tendances à l'endettement. La dette acquise par les gouvernements de la SADC pour rétablir l'équilibre économique et la croissance s'est retrouvée, d'une manière ou d'une autre, prise dans un ensemble de réseaux illicites qui ont drainé le développement hors de la région de la SADC. Le secteur des industries extractives des pays de la SADC a également été sensible à cet

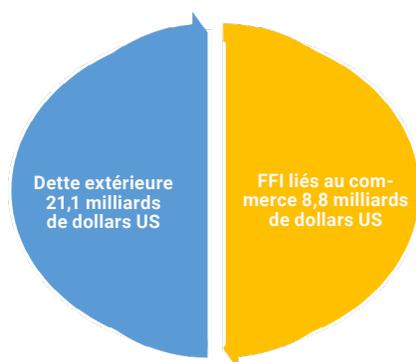
ordre fiscal anti-développement qui s'efforce d'attirer les investissements étrangers. Les sociétés minières sous licence qui extraient légalement des minerais et d'autres ressources naturelles reposent sur des traités bilatéraux d'investissement (TBI) ou des conventions de double imposition (CDI) entre un État de la SADC et le pays résident de la société minière. Ces accords bilatéraux d'investissement et conventions de double imposition créent un environnement propice aux sorties de capitaux sous la forme d'un rapatriement intégral des bénéfices, d'honoraires de gestion et de conseil. Ces types de flux financiers ont souvent été associés aux FFI et à l'érosion de la base, ce qui ne contribue en rien à renforcer la mobilisation des ressources du secteur minier qui pourraient être utilisées pour compenser les paiements de la dette.

## 5. LA MENACE DES FFI DANS LES ÉTATS DE LA SADC

Les FFI ont un impact dévastateur sur les économies africaines, la paix et la sécurité, le développement humain et la réalisation des droits de l'homme. L'Union africaine, les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international considèrent les FFI comme le principal obstacle à la sortie de millions d'Africains de la pauvreté. Parmi les différentes formes de FFI, les FFI liées à la dette sont peu étudiées. Le rapport Mbeki de 2015 a énuméré plusieurs méthodologies permettant d'estimer les FFI hors d'Afrique. Parmi ces méthodologies, la méthode résiduelle de la Banque mondiale a été signalée comme pouvant permettre d'estimer les FFI liés à la dette. Cette méthode consiste à calculer approximativement les FFI comme la différence entre la source des fonds (que ce soit sous forme de dette extérieure ou par le biais des IED) et l'utilisation des fonds (exprimée en tant que partie du déficit des comptes courants et des réserves)<sup>51</sup>. En d'autres termes, la

51 Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, « Illicit Financial Flows: Report of the High-Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa » (Addis-Abeba, 2015)

## FIGURE 4 : COMPARAISON ENTRE LA DETTE EXTÉRIÈRE DE LA SADC ET LES FFI LIÉS AU COMMERCE



Source : ACTSA#

différence entre ce qui est comptabilisé et ce qui est comptabilisé. On peut dire que la différence est perdue du fait des FFI. Cette méthode est utile pour garantir la responsabilité des prêts accordés à la SADC et la manière dont ces prêts sont appliqués au financement du développement. Toutefois, la méthode n'explique pas par quelles formes de FFI le produit des prêts est perdu, elle montre seulement la différence entre le prêt émis et le montant comptabilisé.

La présence de niveaux élevés d'endettement peut avoir pour effet de créer et de renforcer réciproquement l'incidence des FFI. Par exemple, les États corrompus dotés d'institutions financières faibles peuvent piéger et réacheminer les prêts extérieurs vers des paradis fiscaux ou des juridictions étrangères où les contrôles de conformité sont faibles pour des intérêts privés. Les Luanda Leaks révèlent comment l'ancien président de l'Angola et sa fille ont détourné des fonds, en partie constitués de prêts extérieurs, par le biais d'un réseau de stratagèmes reposant sur la corruption, des centres offshore et des pratiques d'évasion fiscale des entreprises, qui ont permis de détourner des milliards de dollars de sociétés d'État vers des juridictions étrangères pour leurs projets privés<sup>52</sup>.

L'impact de la dette sur le développement a été, dans une certaine mesure, exposé dans le rapport *The Money Drain* préparé par l'ACTSA. Ce rapport montre comment la fraude commerciale et la dette injuste sapent les droits économiques et sociaux en Afrique australe<sup>53</sup>. Selon les statistiques présentées, la région de la SADC est responsable d'environ 21,1 milliards de dollars de dette extérieure. Parallèlement à ces statistiques sur la dette, le rapport estime que les pays de la SADC ont perdu 8,8 milliards de dollars US dans des FFI liés au commerce. Ce chiffre ne tient toutefois pas compte des pertes de recettes fiscales dues à d'autres types de FFI liés aux entreprises, à la criminalité et à la corruption.

Dans un rapport de Global Financial Integrity (GFI), il a été estimé que si la région de la SADC a attiré 175 milliards de dollars d'IED et d'APD entre 2009 et 2013, elle a également perdu 173 milliards de dollars de FFI<sup>54</sup>. Si l'on prend l'exemple du Zimbabwe, les estimations d'AFRODAD indiquent qu'entre 2009 et 2013, le secteur minier du pays a perdu 2,7 milliards de dollars US, tandis que les estimations de GFI suggèrent que le pays a également perdu 670 millions de dollars US en 2015 en

52 Plus d'informations, veuillez consulter : <https://www.icij.org/investigations/luanda-leaks/>

53 ACTSA, *The Money Drain*. How trade misinvoicing and unjust debt undermine economic and social rights in southern Africa [2019] Document d'information

54 <http://nangozim.org/news/curb-illicit-financial-flows-good-sadc-countries>

raison de la fraude commerciale. L'organisation GFI a également établi que les États de la SADC ont perdu plus de 314 milliards de dollars US en IFF entre 2004 et 2013<sup>55</sup>. Sans préciser les estimations régionales, la CNUCED a révélé, dans son rapport EDAR 2020, que 88,6 milliards de dollars US quittent collectivement le continent africain chaque année sous forme de FFI. L'Union africaine a publié une étude en 2020 selon laquelle le continent pourrait perdre jusqu'à 500 milliards de dollars, ce qui obligerait les pays africains à emprunter massivement pour survivre à la pandémie actuelle<sup>56</sup>. En mai 2021, Boyce et Ndikumana ont révisé les estimations des FFI découlant de la fuite des capitaux hors d'Afrique entre 1970 et 2018. Selon leurs statistiques, les pays de la SADC ont perdu les milliards suivants dans la fuite des capitaux au cours de la période indiquée dans la figure 5.

Sur trois décennies, la fuite totale des capitaux de ces pays de la SADC s'est élevée à 542,4 milliards de dollars US. Ce montant représente plus de la moitié de la dette extérieure de l'ensemble du continent, estimée aujourd'hui à 726,55 milliards de dollars US. C'est aussi 4 fois la dette extérieure de ces 8 pays de la SADC. On peut donc soutenir que si les revenus n'étaient pas perdus en raison de la fuite des capitaux, ces 8 pays de la SADC ne seraient pas endettés aujourd'hui. La figure 6 présente la dette extérieure totale accumulée en 2019 par ces 8 pays de la SADC, qui s'élève à 123,71 milliards de dollars US.

Les pays de la SADC sont des pays exportateurs de ressources minérales<sup>57</sup>. En tant que tels, ils sont plus enclins à exporter de grandes quantités d'IFF en raison de plusieurs facteurs. Tout d'abord, les exportations importantes de minéraux offrent

davantage de possibilités de fraude commerciale. Cela s'explique par la faible capacité de l'autorité fiscale à faire respecter et à collecter les impôts, ainsi que par l'arbitrage réglementaire dans la supervision de la gouvernance du secteur extractif par divers agents de l'État. Les entreprises multinationales privées ne partagent pas de données financières transparentes ni d'informations sur leurs exactions minières en vue d'un audit gouvernemental. Cela se traduit par la manipulation de factures et de données financières par lesquelles les bénéfices imposables sont réduits et soumis à des flux illicites offshore. Sur les 88,6 milliards de dollars US qui sont perdus chaque année en Afrique du fait des FFI, environ 40 milliards de dollars US sont perdus dans le secteur aurifère du continent<sup>58</sup>. Deuxièmement, leurs industries extractives offrent aux dirigeants politiques un certain niveau d'indépendance, ce qui élimine le besoin de rendre des comptes aux politiciens impliqués dans ces industries. Troisièmement, leurs industries extractives exigent un haut niveau d'expertise, ce qui entraîne des niveaux de concurrence relativement faibles, créant des oligopoles qui peuvent collaborer avec les gouvernements et les concurrents pour les négociations de contrats, les coentreprises et d'autres arrangements. Les faibles niveaux de concurrence peuvent amener les entreprises à collaborer pour exporter des sorties de capitaux illicites. Ces pays présentent également des taux plus élevés de corruption et de blanchiment d'argent, ce qui aggrave encore les problèmes liés aux FFI<sup>59</sup>.

Les FFI liés à la dette n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière dans la littérature sur les FFI de la SADC. Au lieu de cela, les FFI liés à la dette sont regroupés sous les aspects commerciaux des FFI. Les FFI liés au commerce sont répandus

55 GFI, « Illicit Financial Flows to and from Developing Countries: 2005-2014 » [2017]

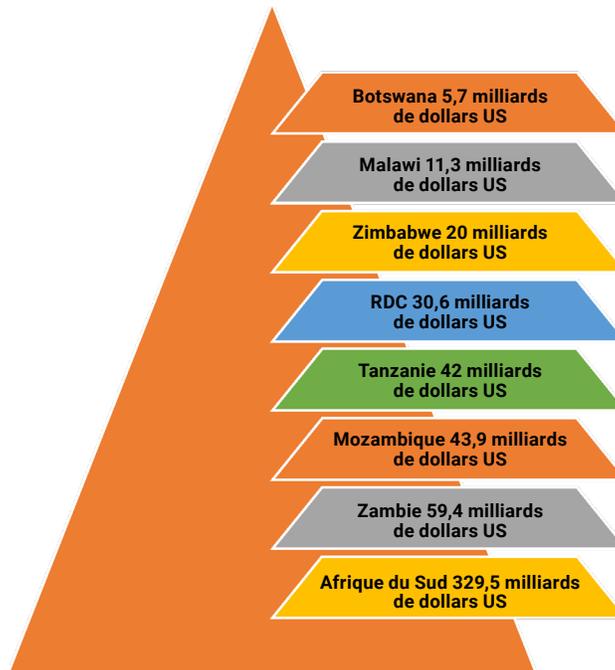
56 AU, Covid-19 could cost Africa \$ 500 billion, damage tourism and aviation sectors [avril 2020]

57 L Signe, M Sow et P Madden, Illicit Financial Flows in Africa. Drivers, destinations and policy options [2020]  
Note d'orientation, Africa Growth Initiative

58 Rapport EDAR de la CNUCED (2020)

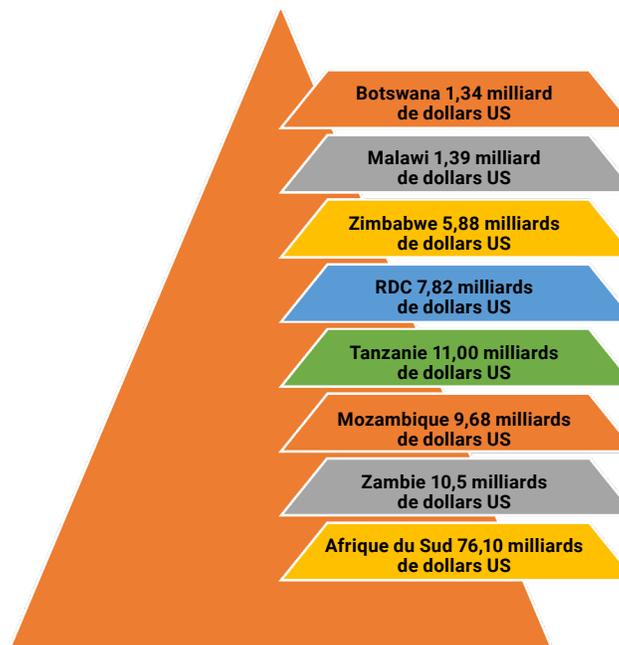
59 L Signe et al [2020]

**FIGURE 5 : FUITE DE CAPITAUX HORS DES ÉTATS DE LA SADC  
(1970 - 2018 EN MILLIARDS DE DOLLARS US)**



Source : Boyce et Ndikumana (2018)#

**FIGURE 6 : DETTE EXTÉRIÈRE DES ÉTATS DE LA SADC  
(2019 EN MILLIARDS DE DOLLARS US)**



Source : Banque mondiale.

dans la région de la SADC. La fraude commerciale est la forme la plus courante de ces FFI liés au commerce. L'organisation GFI décrit la fraude commerciale comme la « *falsification délibérée de la valeur, du volume et/ou du type de marchandise dans une transaction commerciale internationale de biens ou de services par au moins une partie à la transaction* »<sup>60</sup>.

Entre 1980 et 2018, Signe et al (2020) ont constaté que l'Afrique a exporté un total de 1 300 milliards de dollars US dans des FFI. Si ce montant avait été conservé sur le continent, il aurait permis de réduire considérablement la dette extérieure totale actuelle de 726,55 milliards de dollars due par les États africains collectivement. Ces auteurs affirment également que parmi les principaux émetteurs de FFI de la région SADC figurent les pays disposant de ressources naturelles : produits miniers en Afrique du Sud, RDC, Botswana et Zambie, et pétrole et gaz en Angola<sup>61</sup>. En ce qui concerne l'environnement propice qui favorise les FFI dans les États de la SADC, la littérature a mis en évidence la mauvaise gouvernance<sup>62</sup> et la corruption<sup>63</sup>. Les niveaux élevés de secret financier dans les États voisins exposent le reste de la région SADC aux FFI. Il reste à voir si la mise en œuvre du registre des bénéficiaires effectifs dans les États de la SADC permettra de réduire les cas de FFI dans la région ou, au moins, d'exposer les propriétaires des véhicules d'entreprise utilisés pour la fuite de capitaux.

L'impact collectif des FFI dans les États de la SADC se fait sentir dans le secteur économique et social lorsque l'accès des citoyens aux biens publics et les avantages de la redistribution sont limités et restreints. Les FFI et la dette ont privé les États de la SADC de ressources leur permettant de financer leurs besoins de développement. Dans la région de la SADC, 52 % de la population collective est privée d'électricité<sup>64</sup>, 31 % des jeunes sont au chômage<sup>65</sup>, 80 % de la population urbaine vit dans des bidonvilles<sup>66</sup>, 40 % n'ont pas accès à l'eau potable et aux installations sanitaires de base<sup>67</sup>, 80 % sont sans pension<sup>68</sup>, 32 % des étudiants sont analphabètes<sup>69</sup>, 5,4 millions de personnes sont sous-alimentées et 30,9 % des personnes sont confrontées à une insécurité alimentaire grave<sup>70</sup>. L'impact des contractions économiques liées à la Covid-19 n'a pas encore augmenté ces statistiques.

## 6. ENCHEVÊTREMENTS AVEC LES FFI LIÉS À LA DETTE DANS LA SADC

Les États africains endettés ont utilisé la dette extérieure pour des projets de prestige inutiles et d'enrichissement personnel au lieu de la redistribuer pour le développement. Par exemple, en 2016, le gouvernement du Mozambique a garanti des dettes de plus d'un milliard de dollars US contractées par des entités semi-publiques au Mozambique sans les soumettre au Parlement conformément à la constitution de la République.<sup>71</sup> En apparence, les prêts devaient servir à financer la création d'entreprises de pêche au thon et de

60 GFI, Trade misinvoicing [2019]

61 L Signe et al [2020]

62 E Osei-Assibey, K O Domfeh et M Danquah, Corruption, institutions and capital flight: evidence from sub Saharian Africa [2018] *Journal of Economic Studies*, 45 (1), 59-76; S A Asongu et J C Nwachukwu, Fighting capital flight in Africa: Evidence from bundling and unbundling governance [2017] Document de travail de l'African Governance and Development Institute

63 Goredema, C, Combatting illicit financial flows and related corruption in Africa: Towards a more integrated and effective approach [2011] U4

64 UA et al., Africa Sustainable Development Report [2018], p. 10

65 CUA et OCDE, Africa's development dynamics [2018], p.98

66 UN Habitat, World cities report [2016], p. 204

67 UA et al., Africa Sustainable Development Report [2018], p. 12

68 OIT, Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 [2017] p.127

69 S. Bashir et al., Facing forward [2018] Banque mondiale, p. 67-68

70 FAO et CEA, Afrique : Aperçu régional de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition [2018] p.3-7

71 A Williams et J Isaksen, « Corruption and state backed debts in Mozambique: What can external actors do? »[2016] U4 Anti- Corruption Resource Centre, Chr. Michelsen Institute

sécurité maritime. Au lieu de cela, environ 500 millions de dollars US de prêts n'ont pas pu être comptabilisés et 200 millions de dollars US ont été dépensés en frais et commissions bancaires<sup>72</sup>. Le gouvernement du Malawi a été accusé de gaspiller le prêt de 91 millions de dollars US accordé par le FMI dans le cadre de la facilité de crédit rapide du FMI pour aider à lutter contre la pandémie de Covid-19. Une partie de ce prêt a été consacrée à la rémunération d'employés inexistantes, à l'achat d'équipements de protection individuelle à des prix excessifs et au paiement d'indemnités journalières pour des voyages à l'étranger<sup>73</sup>. « *Des résultats effrayants* »<sup>74</sup> ont également été observés dans la mauvaise gestion des prêts empruntés par l'Afrique du Sud pour amortir son économie après les chocs économiques liés à la pandémie de Covid-19. Si les gouvernements de la SADC sont responsables de l'utilisation abusive et de la mauvaise gestion de la dette, les créanciers endossent également une responsabilité dans la dette attenante dans le cadre de l'écosystème des FFI qui prospère dans la SADC. Nous verrons plus loin comment ils s'y prennent.

### 6.1. LES FONDS VAUTOURS ENCOURAGENT LES FFI LIÉS À L'ENDETTEMENT

Il existe plusieurs façons de caractériser la dette extérieure. Premièrement, la dette extérieure peut être classée en fonction du statut du donateur, généralement divisée en dettes officielles et privées. Les dettes officielles sont celles obtenues auprès des gouvernements nationaux ou de leurs agences ou encore auprès d'agences internationales comme la Banque mondiale et le FMI. Les dettes

privées sont celles obtenues auprès de créanciers privés et comprennent les prêts en eurodollars, le crédit fournisseur pour les exportations et les prêts des banques commerciales privées. C'est cette relation privée entre créancier et débiteur qui peut favoriser l'interface dette/FFI. Dans le cadre des accords de prêt qu'ils concluent avec les États nations, ces créanciers privés gèrent la dette comme une forme de commerce. Pour ce faire, ils concluent des accords séparés qui leur permettent de vendre leur dette à un tiers. En général, cette tierce partie achète leur dette dans le but de spéculer et de tirer profit du pays pauvre qui risque de ne pas assurer le service de sa dette. Cette tierce partie est généralement un fonds vautour.

Un fonds vautour est une société, généralement un fonds d'investissement créé par des créanciers commerciaux, qui cherche à réaliser des bénéfices en rachetant à bas prix de « mauvaises » dettes, puis tente de recouvrer la totalité du montant, souvent en intentant des poursuites devant les tribunaux<sup>75</sup>. Le FMI a défini les fonds vautours comme des sociétés qui achètent la dette des pays pauvres à bas prix lorsqu'elle est sur le point d'être annulée, puis intentent des poursuites pour obtenir la valeur totale de la dette plus les intérêts - qui sont parfois dix fois plus élevés que ce qu'ils ont payé. L'intégralité des bénéfices qu'ils réalisent sur la dette qu'ils ont achetée à bas prix, ainsi que les intérêts perçus sur le montant principal, sont généralement acheminés par le biais d'un réseau de sociétés transnationales enregistrées dans des juridictions secrètes ou offshore à fiscalité réduite ou nulle, ce qui rend difficile l'imposition des bénéfices et des intérêts perçus par les autorités fiscales.

72 Voir les documents du tribunal ici :

1. Mozambique v Credit Suisse & Ors. (CL-2019-000127)
2. Mozambique v Safa (CL-2019-000482)
3. Banco Internacional de Moçambique SA v Credit Suisse (CL-2020-000243)
4. VTB Capital PLC v Mozambique (CL-2019-000817 et BL-2020-000984)
5. Beauregard Holdings LLP & Anor. v Credit Suisse (CL-2020-000822)

73 M W Kateta, « Malawi audit confirms extensive mismanagement of Covid-19 funds » Devex, 29 avril 2021

74 Comme l'indique BBC News, « Coronavirus in South Africa: Misuse of Covid-19 funds 'frightening' [2 septembre 2020] <https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-54000930>

75 Devi Sookun, Stop Vulture fund Lawsuits (Secrétariat du Commonwealth, 2010)

Ces pratiques d'évasion fiscale sont caractéristiques des fonds vautours.

Les principales caractéristiques d'un fonds vautour sont les suivantes : premièrement, il n'est pas le prêteur principal de l'argent ; deuxièmement, il acquiert le titre de propriété de la dette en achetant l'argent dû sur un marché secondaire ; et troisièmement, il va en justice pour poursuivre le débiteur souverain pour la valeur totale de la dette, plus les intérêts, en réalisant généralement un bénéfice. Les fonds vautours ciblent les gouvernements des pays pauvres. Beaucoup de ces fonds vautours sont basés dans des paradis fiscaux et ont donc tendance à être assez secrets. Il n'y a donc que peu ou pas d'informations sur leur propriétaire. Lorsqu'un pays appauvri a une dette impayée envers un créancier privé qui n'a pas été amortie ou restructurée, il y a des chances qu'une organisation financière cherche à acheter cette dette à prix réduit et à obtenir le remboursement du montant initial et plus encore.

Le gouvernement débiteur est menacé d'une action en justice et lorsqu'il perd, le tribunal décide

que le gouvernement débiteur doit payer la dette initiale, les intérêts et les frais accumulés depuis que la dette est en souffrance ainsi que les frais de justice. Les entreprises appellent cela capitaliser, mais en réalité, cette activité de vautour doit être considérée comme une forme de FFI, car elle a pour effet de paralyser les économies des nations endettées.

L'Angola, le Mozambique, la Tanzanie et la Zambie ont été soumis à cette action des vautours. Si l'activité des vautours peut être qualifiée d'immorale, elle n'est pas, à proprement parler, illégale. Les bénéfices réalisés en poursuivant des dettes en souffrance ne peuvent donc pas être considérés comme des revenus illicites. Mais lorsque ces bénéfices sont rapatriés dans des paradis fiscaux qui protègent les intérêts de l'impôt, ils tombent sous le coup de la définition des FFI. Étant donné qu'ils sont gagnés en poursuivant un contrat de prêt, cela met en évidence l'enchevêtrement entre la dette et les FFI par le biais des fonds vautours.

Voir les étapes ci-dessous pour comprendre le fonctionnement d'un fonds vautour.

ÉTAPE 1 :	ÉTAPE 2 :	ÉTAPE 3 :	ÉTAPE 4 :
Un pays africain pauvre fait défaut sur sa dette	Un fonds vautour achète la dette en souffrance d'un pays créancier en payant un montant très faible	Le fonds vautour poursuit le pays pauvre pour le montant total de la dette et des intérêts accumulés, ainsi que pour toute pénalité supplémentaire	Un fonds vautour maximise les profits tirés de dettes en souffrance

Les fonds vautours peuvent acheter la dette des entreprises d'État. Ils poursuivent ensuite toutes les entreprises qui font des affaires avec leur pays cible devant les tribunaux du monde entier et tentent de les obliger à payer la dette. Les pays pauvres sont ainsi rançonnés, ce qui les empêche de sortir de la pauvreté par le commerce et les contraint à s'endetter davantage. En 2019, la Banque mondiale a révélé que les pays africains dépensaient plus d'argent pour le service de leur dette que pour la santé. L'activité des vautours

est l'un de ces facteurs qui obligent les États à rembourser leurs dettes. Dans une affaire récente contre la Zambie, un fonds vautour, ayant acheté une dette pour 3 millions de dollars US, a poursuivi la Zambie pour 55 millions de dollars US et s'est vu attribuer 15,5 millions de dollars US, réalisant ainsi un bénéfice de 12,5 millions de dollars US. Aucun de ces gains supplémentaires sur la dette recouvrée n'a été soumis à la retenue d'impôt par le gouvernement zambien sur les intérêts perçus. Peut-être parce que la récompense a été déplacée

et acheminée par de multiples juridictions sous la forme de remboursement des montants aux investisseurs, ceux-ci ont contribué au fonds vautour qui a acheté la dette. Les registres de propriété effective n'étant alors pas accessibles au public, ces investisseurs pourraient probablement être les mêmes actionnaires du fonds vautour qui a enregistré plusieurs filiales pour faciliter le transfert de bénéfices.

Les fonds vautours qui achètent des dettes sont nichés dans des paradis fiscaux ou sont des sociétés fictives, il est donc impossible de quantifier la quantité de dettes qu'ils détiennent dans le monde. Comme elle fait l'objet d'un contrat privé, le taux d'actualisation auquel la dette est achetée n'est pas non plus connu publiquement. Lorsque la société intente un procès en vue d'un recouvrement intégral, elle réalise un bénéfice, comme dans le cas de la Zambie. Étant donné que l'administration fiscale nationale n'a pas connaissance du prix d'achat de la dette (contrat négocié par l'intermédiaire de groupes de sociétés réparties dans diverses juridictions), le recouvrement intégral de la dette à un stade ultérieur, s'il se traduit par un bénéfice, reste en dehors de la tranche d'imposition car il sera considéré comme le recouvrement d'une dépense. Un *modus operandi* classique pour les FFI. Les activités des fonds vautours sapent clairement les approches de remboursement de la dette africaine et les interventions d'aide.

## **6.2. LES ÉCHANGES DE CRÉANCES CONTRE DES ACTIFS PEUVENT ÊTRE RESPONSABLES DES FFI LIÉS À LA DETTE**

Les fonds vautours peuvent faciliter les FFI en procédant à des échanges de créances contre des actifs - au lieu de rembourser la dette, le créancier reçoit des actions de l'entreprise. Par exemple, Z Ltd est enregistrée dans un paradis fiscal et est impliquée dans la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) en Afrique. Z Ltd prête de l'argent à B Ltd, une entreprise de production de sucre.

Plus tard, Z Ltd conclut un échange de créances contre des actifs. Elle possède maintenant des actions de B Ltd. En tant qu'actionnaire de B Ltd, Z Ltd peut conseiller à B Ltd de limiter ses obligations fiscales en payant des créances offshore douteuses pour des frais de propriété intellectuelle, des frais de gestion ou des frais de conseil. Un autre exemple qui montre comment les échanges de créances contre des actifs peuvent entraîner des FFI est celui où Z Ltd prête de l'argent à B Ltd et demande ensuite officiellement un échange. Z Ltd fait alors valoir devant l'autorité fiscale nationale que l'argent reçu constitue une plus-value plutôt qu'un revenu d'investissement, ce qui entraîne un taux d'imposition inférieur. Il s'agit d'un exemple classique d'évasion fiscale par le biais de swaps.

Les échanges de créances contre des actifs peuvent également être utilisés pour blanchir des produits illicites en convertissant la dette d'une entreprise publique dans le cadre d'une société de capital-investissement avec une multinationale étrangère en actifs pour le créancier qui peut en profiter pour investir davantage dans des actions participatives en utilisant les produits blanchis, par exemple, ou en utilisant la société de capital-investissement pour transférer de l'argent sous forme de remboursements de créances légales telles que la propriété intellectuelle, les frais de gestion ou les honoraires de consultants à l'étranger. Le programme de conversion de créances en actifs offre aux criminels la possibilité de blanchir leur argent en échangeant contre des dettes dans le cadre du programme. Cela peut être facilité par des allers-retours d'investissement. L'aller-retour est le processus par lequel des fonds sont renvoyés après avoir été transférés vers une société fictive, des instruments financiers, un lieu ou une personne ayant des normes réglementaires ou des obligations moins strictes, ce qui donne l'impression que les fonds proviennent d'une source propre et complète ainsi un aller-retour. Les échanges peuvent donc faciliter l'entrée dans le programme de FFI liés à la criminalité par le biais de systèmes de blanchiment d'argent.

L'échange de créances contre des actifs étant lié au PIB du pays, il peut favoriser la reprise économique ou la freiner. Lorsqu'une multinationale participe au programme d'échange, l'objectif de l'achat de créances contre des actifs est d'orienter son capital d'investissement vers une utilisation productive dans le secteur privé. Faisant l'objet de conventions de double imposition, ces multinationales sont en mesure de transférer les bénéfices réalisés sur leurs investissements dans plusieurs juridictions, privant ainsi l'État endetté de la possibilité de taxer les gains ainsi réalisés. L'échange de créances contre des actifs peut également protéger le gouvernement contre le remboursement du prêt, ce qui lui permet de préserver sa base de recettes.

### **6.3. L'ABSENCE DE RÈGLES RELATIVES À LA SOUS-CAPITALISATION PEUT PERMETTRE AUX FFI LIÉS À LA DETTE DE PROSPÉRER**

Les règles de sous-capitalisation existent pour empêcher le déplacement de la dette internationale. Elles empêchent un créancier privé qui émet une dette à l'égard d'un État de procéder à des déductions d'intérêts excessives afin d'éviter de payer des impôts dans sa propre juridiction - tout en percevant davantage d'intérêts de la part de l'État débiteur. De même, il est important de fixer un ratio créances/actifs - des ratios créances/actifs élevés signifieraient qu'un créancier privé serait en mesure de demander des déductions fiscales plus élevées si les intérêts de la dette sont imposés par l'État débiteur en transférant les remboursements de la dette à l'étranger vers sa filiale constituée dans une juridiction à faible fiscalité ou sans fiscalité. Cela créerait un environnement propice aux FFI.

Les deux types les plus courants de règles de sous-capitalisation utilisés dans la pratique sont les règles de la sphère de sécurité et les règles

de dépouillement des bénéficiaires. Les règles de la sphère de sécurité limitent le montant de la dette pour laquelle les intérêts sont déductibles fiscalement en définissant un ratio créances/actifs. Les intérêts payés sur les dettes dépassant ce ratio fixé ne sont pas déductibles fiscalement. De cette manière, les pays peuvent protéger leur base de revenus imposables. Des ratios créances/actifs élevés signifieraient qu'une multinationale qui investit dans un État national pourrait prétendre à des déductions fiscales plus élevées en transférant les remboursements de la dette à l'étranger vers sa filiale constituée dans une juridiction à fiscalité nulle ou faible. Ce transfert de la dette aura des répercussions sur la capacité de l'État national à mobiliser des recettes. La plupart des pays n'incluent que la dette interne dans ce ratio. Les règles de dépouillement des bénéficiaires limitent le ratio entre les intérêts de la dette et les bénéfices avant impôt et sont récentes.

Les règles de sous-capitalisation sont applicables à la dette interne et non à la dette externe dans les pays de la SADC, à l'exception de l'Angola où les règles de sous-capitalisation ne sont pas applicables<sup>76</sup>. Cela signifie que la dette extérieure peut être sujette à une sous-capitalisation par les créanciers privés. Cela peut expliquer pourquoi la région de la SADC a été sujette à la fuite des capitaux entre 1980 et 2018 (section 5, figure 6). L'absence de règles visant à empêcher le gonflement de la dette par rapport aux fonds propres disponibles peut potentiellement favoriser les FFI. Le transfert de la dette peut également être effectué en faisant transiter la dette par des paradis fiscaux ou des juridictions à faible fiscalité. Par exemple, en 2007, Zambia Sugar a emprunté 70 millions de dollars US qui, sur le papier, ont transité par l'Irlande pour éviter de payer l'impôt zambien sur les intérêts, ce qui a coûté au pays 3 millions de dollars US en retenues à la source<sup>77</sup>.

<sup>76</sup> V de Almeida, S Almeida et J L Heitor, *Corporate Tax 2018*, 14e édition [2018] ICLG, p. 25

<sup>77</sup> D Boffey, *British sugar giant caught in global tax scandal*, *The Observer* 9 février 2013

En Namibie, la situation est différente. L'application des règles de sous-capitalisation, qui fixent le ratio de la sphère de sécurité, est laissée à la discrétion du ministre des Finances<sup>78</sup>. Le pouvoir discrétionnaire est généralement sujet à des abus de la part de fonctionnaires corrompus qui peuvent être motivés pour autoriser des ratios créances/actifs plus élevés. Ce qui a pour effet de réduire l'impôt dû au gouvernement. Au Malawi, les règles de la sphère de sécurité sont applicables lorsque le ratio créances/actifs dépasse 3:1<sup>79</sup>. À l'instar du Malawi, le Zimbabwe applique des règles similaires en matière de sphère de sécurité<sup>80</sup>. Toutefois, ces règles ne s'appliquent pas à la dette contractée par une entité publique au moyen d'une facilité de crédit gouvernementale, telle que définie par la loi Public Entities Corporate Governance Act. En Zambie, le gouvernement a imposé une nouvelle limite de sous-capitalisation aux déductions d'intérêts pour les montants d'intérêts dépassant 30 % des bénéfices avant intérêts, impôts, dépréciation et amortissement (EBITDA). Cependant, il n'y a pas de règles de la sphère de sécurité<sup>81</sup>.

En Afrique du Sud, la sous-capitalisation est traitée comme une violation potentielle de la norme générale de pleine concurrence. Sa législation ne traite pas séparément des prix de transfert et de la sous-capitalisation<sup>82</sup>. Les règles de sous-capitalisation s'appliquent également au Mozambique. Lorsque la dette d'un contribuable national envers une entité non-résidente est deux fois supérieure à la valeur de la participation au capital, et qu'il existe une relation spéciale entre les deux parties, les intérêts payés sur la dette excédant le ratio créances/actifs de 2:1 ne sont pas déductibles dans le calcul du revenu imposable<sup>83</sup>. Les autres pays de la SADC qui appliquent des règles de sous-capitalisation

sont ; le Botswana, où une déduction n'est pas autorisée pour les intérêts nets dépassant 30 % de l'EBITDA. Cette règle ne s'applique pas aux banques et aux compagnies d'assurance (ce qui crée des possibilités de transfert de la dette)<sup>84</sup> ; la RDC, où les règles de sous-capitalisation ne s'appliquent qu'aux sociétés minières qui doivent respecter un ratio créances/actifs inférieur à 3:1<sup>85</sup> et la Tanzanie, où le ratio créances/actifs ne doit pas dépasser 7:3, le ratio le plus élevé de la SADC<sup>86</sup>. Si les règles de la sphère de sécurité protègent dans une certaine mesure contre les transferts internationaux de la dette, lorsque ces règles sont soumises à la discrétion ministérielle, comme c'est le cas en Namibie, elles offrent une marge de manœuvre pour faire passer les finances de manière illicite à travers les frontières.

Il est important de noter que presque toutes les règles de sous-capitalisation ont pour but de limiter le transfert de la dette internationale et ne concernent que les multinationales. Cela est évident pour les règles de sous-capitalisation de type sphère de sécurité qui limitent directement le niveau de déductibilité fiscale de la dette interne, puisque cette dernière, en tant que substitut fiscalement privilégié des actifs, ne devrait jouer un rôle significatif que dans les entreprises multinationales. Par conséquent, le transfert interne non réglementé de la dette peut être utilisé comme une machine à cash générant des bénéfices d'arbitrage fiscal tant qu'il y a un revenu imposable positif. Par conséquent, la plupart des pays ont mis en œuvre des règles de sous-capitalisation afin de limiter le financement de la dette par l'impôt, qui conduit à des déductions d'intérêts excessives du point de vue des autorités fiscales, et de protéger leurs bases d'imposition des sociétés.

78 KPMG, Namibie : Thinking beyond border for Namibia [2021]

79 TPA Global, Malawi [2018] HJE Wenckebachweg, NL

80 The Tax Hub, Zimbabwe [2019]

81 J A Jalasi et M Undi, Zambie. Corporate Tax Laws and Regulations [2021] ICLG

82 PwC, Afrique du Sud. Corporates - Group Taxation [2021]

83 Deloitte, Guide to fiscal information. Key economies in Africa: Mozambique [2019]

84 Deloitte, Guide to fiscal information. Key economies in Africa: Botswana [2019]

85 Deloitte, Guide to fiscal information. Key economies in Africa: RDC [2019]

86 Deloitte, Guide to fiscal information. Key economies in Africa: Tanzanie [2019]

## 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les pays de la SADC s'endettent plus rapidement qu'ils ne constituent d'épargne. Pour atténuer la ponction fiscale qu'entraîne le service de la dette, les gouvernements de la SADC réduisent les dépenses en matière de bien-être et de biens économiques et sociaux. Le fait que la dette publique d'au moins cinq pays de la SADC représente plus de 60 % de leur PIB crée une situation financière instable qui oblige ceux qui disposent de capitaux liquides à rechercher des havres de sécurité. Il met également le gouvernement en position de restructurer ses obligations en matière de service de la dette par le biais de programmes d'échange. Les échanges de créances contre des actifs servent parfois de forteresse aux multinationales étrangères qui recherchent des marchés dotés de structures réglementaires faibles pour y transférer leurs bénéfices en franchise d'impôt. Ndikumana et Boyce ont référencé suffisamment de littérature pour soutenir l'affirmation selon laquelle la plupart des prêts du FMI à l'Afrique ont été entièrement absorbés par la fuite des capitaux, la subventionnant sous l'euphémisme de la stabilisation de la monnaie. Ce qui est stabilisé, c'est principalement le taux auquel ces capitaux en fuite sont échangés contre des devises fortes.

La voie menant à un endettement non rentable pour les pays de la SADC ainsi que pour le reste de l'Afrique a été ouverte avec le consensus de Washington et les programmes d'ajustement structurel (PAS) qui ont fait pression sur les États africains pour qu'ils libèrent les mouvements de capitaux (euphémisés sous le nom de réformes économiques). Cela a conduit à des dérèglementations financières qui ont ouvert la voie au développement des paradis offshore. Les opérateurs financièrement sophistiqués envoient leur argent à l'étranger,

puis l'empruntent à nouveau pour conclure des échanges de créances contre des actifs avec des gouvernements endettés. Ils prétendent ensuite se rembourser suffisamment d'intérêts, d'assurances et de frais de gestion pour absorber leurs fonds propres et s'affranchir de l'impôt, favorisant ainsi un système de FFI liés à la dette. Le présent document a examiné l'interface dette-FFI dans le contexte des États de la SADC. Elle a attribué l'endettement des États de la SADC à leur manque d'agence économique au sein des marchés économiques internationaux et des institutions financières mondiales dans lesquelles ces États n'ont pas d'influence pour proposer des conditions d'emprunt. Le potentiel de l'UA, de la CEA et de l'OSAA à mener un changement transformateur sur le continent et l'approche des États de la SADC en matière d'emprunt sont donc fondamentaux pour sauver l'économie et le bien-être social du retard, en particulier si l'on considère les corrosions fiscales liées à la Covid-19. Alors comment faire ? Comment les États de la SADC peuvent-ils contrer les FFI liés à la dette ? Globalement, l'aspect le plus important de la prévention des FFI liés à la dette est la gestion de la dette elle-même. Ensuite, les recommandations politiques formulées ensuite permettront de soutenir la marge de manœuvre budgétaire africain et de limiter son érosion :

1. Pour les prêts garantis par des ressources naturelles, le secret entourant leur négociation et leur signature doit être restreint. Les conditions défavorables, notamment en ce qui concerne les taux d'intérêt et les frais de gestion, doivent être renégociées à la baisse. La retenue d'impôt doit être appliquée sur les frais de gestion et les intérêts. Des lois plus strictes qui soumettent les RBL à la transparence et à la responsabilité doivent être mises en œuvre et appliquées et il doit y avoir une approbation parlementaire dans la négociation et l'exécution finale des RBL.

2. Pour endiguer la menace des fonds vautours, l'idéal serait que la Banque mondiale rachète les dettes privées et commerciales en souffrance des pays de la SADC afin que les dettes à risque ne soient plus du domaine public. Les lois sur l'immunité souveraine contre les activités des vautours doivent être mises en œuvre et le fait de profiter des actes des vautours doit être déclaré illégal.
3. Pour les échanges de créances contre des actifs - les pays de la SADC et d'autres États africains devraient mettre en œuvre des règles en matière de sphère de sécurité et des restrictions devraient être imposées aux créanciers privés en ce qui concerne la vente ou la réaffectation des dettes souveraines sans l'approbation explicite de l'État endetté.
4. En ce qui concerne l'amélioration des règles relatives à la sous-capitalisation - la suppression du pouvoir discrétionnaire des ministres devrait être une priorité et des règles refuge limitant le ratio créances/actifs à 2:1 devraient être adoptées.

---

## RÉFÉRENCES

---

A Williams et J Isaksen, *Corruption and state backed debts in Mozambique: What can external actors do?* [2016] U4 Anti- Corruption Resource Centre, Chr. Michelsen Institute.

Acker, K ; Brautigam, D & Huang, Y *Debt relief with Chinese characteristics* [2020]  
CARI Série de documents JHU-CARI : Washington, D.C.

ACTSA, *The Money Drain. How trade misinvoicing and unjust debt undermine economic and social rights in southern Africa* [2019] Document d'information.

BAD, *Perspectives économiques en Afrique australe 2020 - faire face à la pandémie de Covid-19*  
(Groupe de la BAD 2020)

*Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa* [2021] BAD.

*Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa* [2021] BAD.

*Perspectives économiques en Afrique, From Debt Resolution to Growth: The Road Ahead for Africa* [2021] BAD.

Amnesty International, *Southern Africa needs assistance. An open call to the regional and international community* [2021]

UA et al., *Africa Sustainable Development Report* [2018], p. 10

UA et al., *Africa Sustainable Development Report* [2018], p. 12

UA, *Covid-19 could cost Africa \$ 500 billion, damage tourism and aviation sectors* [avril 2020]

CUA et OCDE, *Africa's development dynamics* [2018], p.98

BBC News, *Coronavirus in South Africa: Misuse of Covid-19 funds 'frightening'* [2 septembre 2020]  
<https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-54000930>

Boyce, J.K. et L. Ndikumana (2010). *Africa's Revolving Door: External Borrowing and Capital Flight in Sub-Saharan Africa*, in Vishnu Padayachee (ed.), *Political Economy of Africa*.

Boyce, J.K. et L. Ndikumana. *Capital Flight from Sub-Saharan African Countries: Updated Estimates, 1970 - 2010*. Rapport de recherche PERI, octobre 2012.

D Boffey, *British sugar giant caught in global tax scandal*, The Observer 9 février 2013

D Mihalyi, A Adam et J Hwang, *Resource-Backed Loans: Pitfalls and Potential* [2020] NRG1

- Deloitte, *Guide to fiscal information. Key economies in Africa: Botswana* [2019].
- Deloitte, *Guide to fiscal information. Key economies in Africa: RDC* [2019].
- Deloitte, *Guide to fiscal information. Key economies in Africa: Mozambique* [2019].
- Deloitte, *Guide to fiscal information. Key economies in Africa: Tanzanie* [2019] CNUCED,  
*Tackling Illicit Financial Flows for Sustainable Development in Africa* [2020] EDAR Report.
- Devi Sookun, *Stop Vulture fund Lawsuits* (Secrétariat du Commonwealth, 2010).
- E Osei-Assibey, K O Domfeh et M Danquah, *Corruption, institutions and capital flight: evidence from sub Saharan Africa* [2018] *Journal of Economic Studies*, 45 (1), 59-76 ; S A Asongu et J C Nwachukwu, *Fighting capital flight in Africa: Evidence from bundling and unbundling governance* [2017] Document de travail de l'African Governance and Development Institute.
- F K Bokosi et R Chikova, *Bonds issuance and the current debt crisis in Mozambique* (AFRODAD, note d'orientation, 2019)
- FAO et CEA, *Afrique : Aperçu régional de l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition* [2018] p.3-7
- GFI, *Illicit Financial Flows to and from Developing Countries: 2005-2014* [2017].
- GFI, *Trade misinvoicing* [2019]
- Goredema, C, *Combatting illicit financial flows and related corruption in Africa: Towards a more integrated and effective approach* [2011] U4
- OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019* [2017] p.127
- FMI, *Staff Report for the 2019 Article IV Consultation - Debt Sustainability Analysis* [2020].
- FMI, *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne. A Difficult Road to Recovery* (2020), p.21
- J A Jalasi et M Undi, *Zambia. Corporate Tax Laws and Regulations* [2021] ICLG
- K Gallagher et Y Wang, *Sovereign Debt Through the Lens of Asset Management: Implications for SADC Countries* [2020] Document de travail GEGI 042.
- K Gallagher et Y Wang, *Sovereign Debt Through the Lens of Asset Management: Implications for SADC Countries* [2020] Document de travail GEGI 042.
- KPMG, *Namibia: Thinking beyond border for Namibia* [2021].

L Signe, M Sow et P Madden, *Illicit Financial Flows in Africa. Drivers, destinations and policy options* [2020] Note d'orientation, Africa Growth Initiative

M Biyase, *General Government Debt and Growth in SADC Countries* [2019] EuroEconomics, Publication 2 (38).

M W Kateta, *Malawi audit confirms extensive mismanagement of Covid-19 funds* Devex, 29 avril 2021.

Mentan, Tatak. 2010. *The State in Africa: An Analysis of Impacts of Historical Trajectories of Global Capitalist Expansion and Domination in the Continent*. African Books Collective.

Mohan Giles, Ed Brown, Bob Milward et al, *Structural Adjustment: Theory, Practice and Impacts* (Routledge 2000).

Moyo, Dambisa, *Dead Aid: Why Aid Is Not Working and How There Is A Better Way for Africa* (New York: Farrar, Straus et Giroux, 2009).

Ndikumana, L. et J. Boyce. *Magnitude and Mechanisms of Capital Flight from Angola, Côte d'Ivoire and South Africa*. Document de travail PERI, déc. 2018.

Ndikumana, L. et J. Boyce. *Capital Flight from Africa, 1970-2018, New Estimates with Updated Trade Misinvoicing Methodology*. Rapport de recherche PERI, mai 2021.

Ndikumana, L. et J.K. Boyce (2011). *Capital Flight from Sub-Saharan Africa: Linkages with External Borrowing and Policy Options*, International Review of Applied Economics 25(2) 149-170.

Ndikumana, L. et J.K. Boyce (2011). *Africa's Odious Debt: How Foreign Loans and Capital Flight Bled a Continent*

PwC, *Afrique du Sud. Corporates - Group Taxation* [2021]

S Bagree, *The New Debt Crisis in Southern Africa: Angola, Zambia and Zimbabwe* [2018] Jubilee Debt Campaign

S. Bashir et al., *Facing forward* [2018] Banque mondiale, p. 67-68

T. W. Parfitt et S. P. Riley, *The African Debt Crisis* (Routledge, 2011)

The Guardian, 21 juin 2021 : *Half of Zimbabweans fell into extreme poverty during covid*.

The Tax Hub, *Zimbabwe* [2019].

TPA Global, *Malawi* [2018] HJE Wenckebachweg, NL

UN Habitat, *World cities report* [2016], p.204.

Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, *Illicit Financial Flows: Report of the High-Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa* (Addis-Abeba, 2015)

V de Almeida, S Almeida et J L Heitor, *Corporate Tax 2018*, 14e édition [2018] ICLG, p.25

*Zambia becomes Africa's first coronavirus-era default: What happens now?* CNBC, 24 novembre 2020

*Zambia edges towards debt default, but bondholders could make millions*, Jubilee Debt Campaign, 2 novembre 2020 ; *Financial Times, Zambia's debt crisis casts a long, global shadow* 16 novembre 2020.

## Document 2.2. Surmonter le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité en Afrique : Reconquérir les espaces sociaux non gouvernés pour le redressement et la protection sociale après la pandémie de Covid-19

---

**JOHN AGBONIFO,**  
UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'OSUN, OSOGBO, NIGERIA  
[JOHN.AGBONIFO@UNIOSUN.EDU.NG](mailto:JOHN.AGBONIFO@UNIOSUN.EDU.NG)

---

### RÉSUMÉ

---

La majeure partie de l'Afrique se caractérise par une mauvaise prestation de services, due au rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire et à la fragilité. Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité sont souvent imputées à la corruption, à la faible croissance économique et à l'instabilité. Ce document attire l'attention sur un facteur causal moins connu, qui contribue de manière significative au rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire en Afrique. Les gouvernements cèdent régulièrement des secteurs, ou des espaces, de l'économie nationale à des clients politiques pour les avantages extractifs de ces derniers. Sous le contrôle d'acteurs non étatiques, ces secteurs deviennent des espaces sociaux non gouvernés où s'organise une extraction opaque de la rente, et l'économie soumise à une grave hémorragie financière. Pour assurer le redressement et la protection sociale après la pandémie de Covid-19, les gouvernements doivent reconquérir les espaces sociaux non gouvernés et les recettes fiscales qui en découlent et les affecter au redressement et à la protection sociale. Le document s'appuie sur des données secondaires et une analyse qualitative, tirant les leçons du cas du syndicat National Union of Road Transport Workers (NURTW).

*Mots-clés : Marge de manœuvre budgétaire, fragilité, NURTW, Nigeria, Afrique*

## 1. INTRODUCTION : MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE, FRAGILITÉ ET ODD

La marge de manœuvre budgétaire fait référence à des mesures concrètes visant à améliorer la mobilisation des ressources intérieures, ainsi qu'aux réformes pertinentes pour créer un environnement propice à l'efficacité de ces mesures (Roy et Heuty, 2007). Le financement intérieur est donc essentiel pour les dépenses publiques et la viabilité économique. La mobilisation des recettes intérieures permet de générer des recettes en interne grâce à l'expansion de la base de revenus (FMI 2018). L'une des principales explications des difficultés rencontrées pour améliorer la marge de manœuvre budgétaire tient à la mauvaise utilisation et à la mauvaise hiérarchisation des fonds mobilisés (Rogoff, 2021).

Bien qu'il n'existe pas de définition généralement acceptée de la fragilité, la fragilité, la marge de manœuvre budgétaire et les conflits sont étroitement liés. L'OCDE (2016) décrit la fragilité comme la combinaison d'une exposition aux risques et d'une capacité d'adaptation limitée de l'État ou des communautés pour gérer, absorber ou atténuer les risques. Elle peut entraîner des violences, l'effondrement des institutions et des crises humanitaires. La fragilité de l'État existe lorsque la société est fracturée, que l'économie est mal gérée et que la prestation des services sociaux est si faible que le contrat social entre l'État et son peuple a été miné ou s'est complètement rompu (The African Capacity Building Foundation, 2011:42). À mesure que l'État se fragmente, les institutions de gouvernance démocratique s'effritent et une violence de faible intensité ou à grande échelle finit par s'installer (ibid).

L'Afrique subsaharienne compte le plus grand nombre d'États fragiles (Gnangnon et Brun, 2020). L'incapacité à gérer la marge de manœuvre budgétaire contribue à la fragilité de l'État, qui entraîne à son tour des conflits (Delechat et al 2018). Les conflits sapent la croissance économique, entraînant une fragilité et une diminution de la capacité de l'État à mobiliser des recettes adéquates pour financer la prestation de services (Beall, Goodfellow et Rodgers, 2011). L'incapacité d'élargir la marge de manœuvre budgétaire conduit à la fragilité, ce qui entrave la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Zeigermann (2020) affirme que les pays africains n'ont pas réussi à gérer leur marge de manœuvre budgétaire de manière efficace et efficiente en raison de la mauvaise utilisation des fonds. En ne parvenant pas à gérer sa marge de manœuvre budgétaire, les efforts d'un pays pour atteindre les ODD deviennent vains (Barroy et al 2018).

Certains gouvernements utilisent toutes les options possibles pour élargir leur marge de manœuvre budgétaire, mais d'autres ne le font pas. Les premiers ont réussi à mobiliser des ressources importantes pour les investissements publics en période de difficultés économiques (Matthew et Karunanethy, 2017). En utilisant tous les moyens possibles pour élargir la marge de manœuvre budgétaire, certains pays « ont atteint un cercle vertueux de croissance soutenue qui, à son tour, génère des ressources supplémentaires » (Matthew et Karunanethy, 2017:2). Le fait que la marge de manœuvre budgétaire se rétrécisse n'est pas un fait accompli ; ce qui compte, c'est de savoir si toutes les options possibles sont explorées pour renverser la vapeur.

### 1.1. LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE ET LES SIGNES DE FRAGILITÉ AU NIGERIA

L'incapacité des gouvernements à maintenir les dépenses pour les services essentiels pose des défis importants pour la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), y compris le programme de prévention des conflits. La prestation de services est essentielle à la vie quotidienne en Afrique. Les ODD définissent les besoins fondamentaux des personnes, notamment l'accès à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement, à un logement sûr, à une énergie abordable, aux soins de santé et à l'éducation. Chaque jour, des millions de personnes vivent sans ces besoins fondamentaux.

La faible croissance économique résultant d'un ordre économique international moins favorable et de crises politiques internes a rendu de plus en plus difficile pour l'État la collecte des revenus nécessaires au développement durable. Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire qui en résulte entraîne la réduction des dépenses publiques consacrées aux services essentiels, y compris la protection sociale en Afrique. La réduction de la marge de manœuvre budgétaire, ou l'incapacité de l'État à fournir des services sociaux, expose l'État aux risques liés à la rupture du contrat social, au manque de confiance dans les institutions sociales et aux conflits.

Mais ce n'est là qu'un aspect de l'histoire ; le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire est également fonction d'une grave hémorragie financière dans les « espaces sociaux non gouvernés ». Par exemple, Odesola (2022) affirme que plus de 123 milliards de nairas (295 850 547 dollars US) reviennent chaque année au syndicat National Union of Road Transport Workers (NURTW) dans l'État de Lagos, et qu'il y a peu de comptes à rendre. L'impact négatif de la diminution des recettes en devises étrangères sur les dépenses sociales peut être atténué si ces fuites financières dans les espaces non gouvernés sont colmatées.

Les espaces non gouvernés ont été largement conçus en termes de géographie, comme des lieux ou des emplacements, généralement des zones frontalières, des régions montagneuses et des terrains inaccessibles, caractérisés par l'absence de gouvernement et où les acteurs non étatiques dominent. Nous étendons le concept au-delà de la géographie pour inclure les espaces qui se trouvent directement sous nos yeux ; les secteurs sociaux, y compris la santé, l'éducation, les transports, les services d'utilité publique, entre autres. Chacun de ces secteurs peut être qualifié de non gouverné lorsque certains aspects d'un secteur sont abandonnés par le gouvernement ou délibérément cédés, partiellement ou totalement, à des acteurs non étatiques, avec l'autorisation expresse d'extraire des rentes du secteur en grande partie au profit de ces derniers. Ces acteurs non étatiques sont reconnus dans la société comme des entrepreneurs de la violence. Ils sont craints par les citoyens ordinaires et activement courtisés par les politiciens. Au fur et à mesure que leur popularité augmente, ils enrôlent des garçons qui leur obéissent inconditionnellement. L'appui du gouvernement alimente encore plus leur popularité et leur statut.

Diversement décrits comme des « area boys », des cultistes, des rabatteurs ou des « hommes forts » locaux, ils sont employés comme gardes du corps privés par des hommes politiques. Ils peuvent être déployés par des acteurs politiques pour subvertir le processus électoral, intimider les électeurs ou infliger des blessures physiques aux opposants politiques à l'avantage de leur bienfaiteur. Les plus éminents de ces acteurs, à tout moment, sont ceux qui sont courtisés par le parti politique au pouvoir. Par exemple, le populaire MC Cuomo, président de NURTW dans l'État de Lagos, est un fervent partisan du All Progressives Congress (APC) au pouvoir. En tant que tel, il est un confident apprécié de la direction du parti, y compris du gouverneur de l'État. Parfois, ces « garçons » favorisés se brouillent avec leurs patrons et deviennent incontrôlables.

Dans de tels cas, pour prévenir un éventuel effondrement de la loi et de l'ordre, les gouvernements peuvent choisir d'affaiblir le renégat en donnant du pouvoir au leader d'un groupe concurrent, ou d'acheter la quiétude et la paix en leur attribuant un patronage juteux.

La littérature reconnaît que dans certaines parties du monde en développement, l'autorité publique est souvent exercée par des institutions « informelles » (DFID 2010). Les groupes d'autodéfense locaux de jeunes assurent la protection des biens et des personnes et rendent une justice instantanée. Les organismes informels collectent l'argent nécessaire pour corrompre les prestataires de services publics (ibid). Les chefs traditionnels négocient l'accès aux fonds gouvernementaux en échange d'un soutien politique et de votes électoraux. Si les structures informelles peuvent compléter les structures de gouvernance formelle, les hémorragies financières importantes dans les espaces sociaux non gouvernés laissent présager de graves conséquences pour le bien-être socio-économique et la stabilité politique en Afrique.

## 2. MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique de ce document est fondamentalement qualitative par nature. L'idée est de comprendre pourquoi certains secteurs sociaux ne sont pas gouvernés et sont cédés à des acteurs non étatiques, et les implications pour la capacité de l'État à faire face ou à gérer le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire tout en évitant la fragilité. Par conséquent, les outils de collecte de données utilisés comprenaient des entretiens non structurés avec des acteurs clés, notamment des fonctionnaires d'État en activité ou à la retraite, des dirigeants de partis politiques, des opérateurs en activité ou à la retraite dans le secteur des transports, des acteurs non étatiques clés, des documents publiés et des observations.

## 3. CONCEPTUALISER LES ESPACES NON GOUVERNÉS

Le concept d'« espaces non gouvernés » est controversé car il n'y a pas d'accord général sur sa signification, ses caractéristiques et son existence même (Igboin 2021). Le Foreign and Commonwealth Office (2014 : 1) affirme que « l'existence même d'un véritable " espace non gouverné " est discutable. » Il a critiqué l'idée d'espace non gouverné parce qu'elle est centrée sur l'État, qu'elle ignore l'existence d'autres formes d'autorité et qu'elle suppose que ces espaces sont des espaces à haut risque de violence (Foreign and Commonwealth Office 2014: 1-2).

L'idée d'espace non gouverné renvoie à des « espaces de gouvernance contestée et de mauvaise gouvernance » (Clark et Mansour 2013: 2). Pour les auteurs, les espaces non gouvernés sont en fait des lieux où la gouvernance n'existe pas ou la gouvernance existante a été liquidée, et ils sont désormais gouvernés par des autorités alternatives. Ils plaident pour une reconceptualisation de l'espace non gouverné en tant qu'espace cédé volontairement (mauvaise gouvernance) et espace qui n'est pas cédé volontairement (contesté), étant donné qu'il n'existe pas d'espaces absolument non gouvernés.

Puisque la gouvernance est le pivot de l'appropriation de l'espace, les questions fondamentales à poser devraient être : « qui gouverne, comment gouvernent-ils, et quelles sont les conséquences de ce mode de gouvernance ? » (Clark et Mansour 2013: 3) Cela ne dispense pas de la contestation, car, comme ils le soutiennent :

Dans le cas des espaces de gouvernance contestée, ce problème central - comment l'espace est gouverné et par qui - prend une importance accrue. Par définition, dans ces régions, il est souvent difficile de savoir qui gouverne ; souvent, même lorsque l'identité de l'acteur dominant est établie,

la manière dont la gouvernance est mise en œuvre et ses conséquences restent opaques (Clark et Mansour 2013: 3).

Selon Clark et Mansour, les espaces contestés sont des « refuges » pour les acteurs non étatiques qui sont venus les occuper. Djugumanov et Pankovski (2013 : 9) définissent succinctement le « refuge » comme un « espace d'activité opérationnelle », des espaces où les acteurs non étatiques peuvent galvaniser et mobiliser des forces à des fins expansionnistes. À partir de là, ils « sont en mesure de s'établir, de se consolider, de planifier, d'organiser, de collecter des fonds, de recruter, de former et de fonctionner » (Clark et Mansour 2013: 3).

L'idée d'espaces non gouvernés est synonyme d'espace physique, mais est parfois utilisée en relation avec le cyberspace. Elle n'est guère étendue aux espaces sociaux. Nous soutenons que l'idée d'espace s'étend au-delà de l'espace physique et inclut toute sphère conçue de l'activité humaine. Qu'il soit physique, cybernétique ou social, la question est de savoir si cet espace est régi. Les espaces sociaux partagent certaines des caractéristiques de l'espace physique. Par exemple, les espaces sociaux peuvent être cédés et contestés, et offrir un refuge à certains acteurs pour prospérer et s'imposer comme des acteurs influents de la société.

Igboin (2021) affirme que « puisque l'État ne cède pas volontairement son espace, l'idée de mauvaise gouvernance explique facilement la raison de la gouvernance contestée » L'État ne peut céder aucune partie de son territoire car cela nuit à sa souveraineté et à son prestige national. Les espaces sociaux, cependant, n'ont pas grand-chose à voir avec la souveraineté ou le prestige. Il devient facile pour l'État de céder volontairement certains espaces sociaux aux membres ou aux partisans du parti au pouvoir. Il s'agit moins d'un cas de mauvaise gouvernance que de calcul politique. La cession de l'espace social remplit certaines fonctions politiques pour l'État ; elle lui permet

d'installer et de retenir les partisans qui sont essentiels à la victoire électorale du parti au pouvoir lors des scrutins. En même temps, cette pratique facilite le désir d'autonomisation économique du bénéficiaire. L'autonomisation financière rend le bénéficiaire plus influent sur le plan politique, lui ouvrant la voie à l'accès à un poste ou à une nomination politique, ou encore à devenir un parrain politique local.

L'espace non gouverné peut être assimilé à la captation de l'État. La captation de l'État fait référence aux « efforts des entreprises pour façonner les lois, les politiques et les réglementations de l'État à leur propre avantage en fournissant des gains privés illicites aux fonctionnaires » (Hellman & Kaufmann, 2001:1). Il existe trois écoles de pensée sur la captation de l'État (Dassah, 2018). L'économie néo-libérale, néo-institutionnelle et les marxistes. Pour les néo-libéraux, la captation de l'État se produit parce que les décideurs politiques sont intrinsèquement corrompus et utilisent le pouvoir de l'État pour la répartition des rentes et le favoritisme (Robison & Hadiz, 2004:4). Les nouveaux économistes institutionnels valorisent l'intervention des institutions publiques pour remédier aux défaillances du marché et s'opposent aux néolibéraux. La captation de l'État se produit lorsque les institutions sont faibles ou pas assez indépendantes pour faire respecter les règles (Dassah, 2018).

La captation peut se faire de deux manières : les groupes de pression et le secteur privé qui manipulent la politique afin d'augmenter leur part du revenu national (Haggard, 1985), ou les décideurs politiques et les groupes de chercheurs de rente qui ont pour objectif commun d'extraire le plus possible de la société (Bardhan, 2001).

Les marxistes pensent que l'État est contrôlé par un groupe, une classe ou une coalition dominante, et qu'il sert les intérêts des groupes, classes ou coalitions. En effet, l'État est capté de façon permanente (Srouji 2005).

Selon Edwards (2017), la définition classique de la capture de l'État fait référence à la manière dont les procédures formelles (telles que les lois et les normes sociales) et la bureaucratie gouvernementale sont influencées par les acteurs et les entreprises privés pour façonner les politiques et les lois de l'État en leur faveur. La captation de l'État cherche à influencer la création d'une législation qui protège et promeut des intérêts privés influents. Bien que similaire, l'État profond subvertit les élus au nom de l'intérêt national. L'État profond représente « une interaction politique entre les factions non reconnues ou non admises à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement régulier » qui travaillent ensemble pour orienter les politiques de l'État en leur faveur (Gingeras, 2011).

À cet égard, l'État profond peut être considéré comme similaire à la captation de l'État, la distinction étant l'objectif pour lequel la collusion a lieu. L'État profond désigne la situation dans laquelle les agences de l'État s'entendent avec des entreprises et des réseaux criminels pour saper le travail des élus politiques en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique officielle (Scott, 2015). L'État profond est généralement dépeint comme « des individus déshonorants subvertissant un État vertueux pour leurs ambitions privées » (Grandin, 2017). Mais ce n'est pas toujours le cas ; parfois, les éléments d'un État profond se lancent dans la subversion comme une question d'intérêt national. Les objectifs politiques des personnes impliquées sont soulignés par leur conviction relative à la protection de la sécurité nationale et des intérêts nationaux (Gingeras, 2010).

L'idée de la captation de l'État et de l'État profond ne rend pas compte de manière adéquate des situations dans lesquelles les acteurs deviennent les maîtres des espaces sociaux sans avoir à influencer la politique ou la législation en leur faveur. Les règles du jeu restent les mêmes, et aucune tentative n'est faite pour influencer les processus

de législation ou d'élaboration des politiques en faveur des ravisseurs. De même, les acteurs n'ont pas besoin d'être de connivence ou de s'associer à des bureaucrates, des militaires ou des policiers. Pourtant, ils sont influents et intouchables. Ils ne font pas avancer ou protéger les intérêts nationaux, mais sécurisent leurs propres intérêts privés. Ils sont cependant cachés et n'ont pas de comptes à rendre à l'électorat. Contrairement à la thèse de l'État profond, ils ne cherchent pas à poursuivre un programme dans l'intérêt national, même s'il subvertit le gouvernement en place. Ils ne sont pas intéressés par l'idéologie et les programmes du gouvernement.

#### **4. PRINCIPAUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS POUR LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE DE L'AFRIQUE**

Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale (2016) décrivent tous deux les ressources nationales comme la « plus grande source de financement inexploitée pour financer les plans de développement nationaux ». Un rapport McKinsey de 2016 estime que « l'opportunité fiscale totale de l'Afrique se situe entre 415 et 620 milliards de dollars par an ». La collecte des impôts pourrait augmenter de 120 à 300 milliards de dollars US par an d'ici 2025, à condition que les gouvernements soient en mesure de surmonter plusieurs défis structurels, notamment les niveaux élevés d'informalité dans les affaires, la fraude, le non-paiement, les retards de paiement et l'évasion fiscale. » (Fondation Mo, 2018: 86).

Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire a été imputé à la faiblesse des institutions, qui nuit à la mobilisation des recettes intérieures et à la capacité des gouvernements à mobiliser des financements suffisants pour les besoins du développement. Ainsi, on a fait valoir qu'il était nécessaire d'aider les pays africains à accroître leur

marge de manœuvre budgétaire en renforçant leur capacité à mobiliser des ressources nationales pour le redressement post-pandémie.

L'accent mis sur la faiblesse des institutions exonère trop facilement le gouvernement de la responsabilité du rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire. La faiblesse n'était pas la condition initiale des institutions de mobilisation des recettes intérieures. Ces institutions se sont affaiblies au fil du temps, principalement en raison de politiques délibérées qui avaient un sens politique, mais qui ont eu des résultats économiques désastreux. Les institutions fiscales se sont affaiblies parce que le gouvernement disposait d'autres sources de revenus, beaucoup plus faciles et moins problématiques à collecter que les impôts.

L'institution coloniale de la fiscalité était loin d'être faible car elle collectait efficacement les impôts. Les institutions fiscales de l'ancienne région occidentale du Nigeria étaient loin d'être faibles, car elles réussissaient à mobiliser des revenus à l'intérieur du pays pour une prestation spectaculaire de services publics. L'apparition des faiblesses institutionnelles peut être attribuée au passage à la dépendance des recettes pétrolières plutôt qu'à la fiscalité. De même, les avantages fiscaux accordés aux entreprises et aux clients pour des raisons politiques ont rendu difficile la mobilisation efficace des recettes intérieures. L'excellente mobilisation des recettes par le Federal Inland Revenue Service (FIRS) et le gouvernement de l'État de Lagos sont des exemples remarquables de ce qui peut être réalisé lorsqu'il existe une volonté politique.

En raison d'une dépendance excessive à l'égard des énormes rentes provenant de l'abondance des ressources naturelles, les gouvernements ont commencé à traiter les sources d'imposition comme des rentes ou du favoritisme à distribuer aux fidèles du parti ou aux clients. L'histoire de la collecte des impôts au Nigeria est riche en pratiques consistant

à engager des clients privilégiés pour collecter les impôts au nom du gouvernement. Ces clients exigent un mécénat juteux pour les services fournis. Il n'existe pas de mécanisme permettant de suivre et de vérifier le montant des taxes perçues et celui qui a été reversé dans les caisses de l'État.

À d'autres moments, le gouvernement pourrait morceler des espaces sociaux ou des secteurs économiques donnés aux loyalistes ou aux partisans du parti à des fins d'extraction de rente. Ces loyalistes reçoivent la permission expresse, mais informelle et non documentée, de collecter des taxes auprès des acteurs qui opèrent dans les espaces donnés. Cette catégorie de clients n'est pas tenue de verser quoi que ce soit au gouvernement. La rente constitue le paiement des services en cours, ou des services antérieurs, fournis au gouvernement. Le partenariat opaque et informel cimente l'obligation politique entre les deux ; les clients se rallient et soutiennent le gouvernement au pouvoir et ce dernier assure un flux ininterrompu de patronage en retour. Dans leur tentative désespérée de s'emparer du pouvoir politique ou de le conserver, les partis politiques en place et d'opposition courtisent activement le soutien d'acteurs non étatiques en échange d'une niche juteuse de paradis non gouvernés.

Le contrôle d'acteurs non étatiques sur des secteurs tels que la fiscalité et les transports favorise une culture non démocratique où les gens n'ont pas de comptes à rendre vers le bas et vers le haut. Elle engendre une génération de citoyens qui s'appuient sur des moyens opaques et non responsables et utilisent ces derniers pour atteindre leurs objectifs. L'opulence, la popularité et le pouvoir de ces acteurs non étatiques indiquent aux autres membres de la société, en particulier là où la pauvreté et le chômage sont élevés, que la force brute est payante. Les pauvres et les chômeurs peuvent facilement devenir le réservoir dans lequel les fantassins sont recrutés.

## 5. ÉTUDE DE CAS : NURTW

Ils portent le drapeau vert-blanc-vert de la nation comme uniforme. Ils ont leurs propres armée, armes et munitions. Leur constitution est supérieure aux lois du pays. Ce sont des bandits soutenus par l'État. C'est un clan de tueurs. Il s'agit du National Union of Road Transport Workers (Odesola, 2022).

La direction du National Union of Road Transport Workers (NURTW) contrôle le secteur du transport routier au Nigeria. Le NURTW est caractérisé par la violence et ses membres sont souvent utilisés par des parrains politiques pour subvertir violemment le souhait électoral du peuple. Les dirigeants du NURTW deviennent si fabuleusement riches qu'ils influencent les décisions concernant l'attribution de certains postes politiques dans la société. En effet, certains dirigeants politiques élus sont redevables aux puissants dirigeants du secteur. Alors que ces dirigeants accumulent de plus en plus de richesses, les recettes de l'État diminuent et sa capacité à fournir des services sociaux de base se détériore.

Le NURTW contrôle des milliers de parcs automobiles à travers le pays. Chaque conducteur est tenu de verser quotidiennement une certaine somme d'argent à la direction des parcs afin de pouvoir opérer à partir de n'importe quel parc. La charge du paiement quotidien est répercutée sur les passagers par des tarifs plus élevés. Les conducteurs de véhicules qui décident de prendre des passagers sur le bord de la route plutôt que dans le parc sont régulièrement appréhendés par les membres du NURTW et condamnés à de lourdes amendes. Les fonds collectés quotidiennement auprès des parcs automobiles du pays sont partagés entre les responsables nationaux, étatiques et locaux.

Les entretiens avec les conducteurs suggèrent que certains acteurs de l'État, notamment la police, sont « installés ». Il n'existe aucune obligation de rendre des comptes à une agence gouvernementale ou au grand public en ce qui concerne les sommes extraites quotidiennement du secteur et la manière dont elles sont dépensées. Ce qui est clair, cependant, c'est que ces fonds ne sont jamais déployés pour réparer les routes endommagées, moderniser et rendre les parcs automobiles conviviaux, ni remis à l'État. Le fait que le NURTW continue d'extraire quotidiennement d'énormes sommes d'argent au vu et au su de tous, sans avoir recours à l'État, semble confirmer l'affirmation selon laquelle le gouvernement bénéficie des activités du NURTW de deux manières : il reçoit sa propre part de la rente extraite et il bénéficie du soutien inconditionnel du syndicat, notamment en période de campagne électorale.

Les revenus tirés d'espaces opaques et sans responsabilité peuvent contribuer à un développement significatif s'ils sont collectés ouvertement par les fonctionnaires de l'État pour le bien public. Si le fait de céder des secteurs à des acteurs non étatiques peut procurer des avantages politiques à court terme aux dirigeants de l'État, à long terme, une telle action nuit à la capacité de mettre en place des institutions solides pour la prestation de services (ODD). Le découpage d'un secteur social en vue d'une extraction non responsable enrichit une minorité au détriment de la majorité, aggravant les inégalités horizontales et restreignant les droits des citoyens. Nous ne pouvons plus nous permettre de faire comme si de rien n'était si nous voulons parvenir à un redressement post-Covid-19 et à une marge de manœuvre budgétaire croissante en Afrique.

## 6. DOMAINES POLITIQUES ET RECOMMANDATIONS

1. Il est nécessaire de promouvoir l'émergence de groupes de la société civile s'occupant spécifiquement de la sensibilisation du public et du plaidoyer visant à promouvoir la transparence et la responsabilité dans les espaces sociaux non gouvernés. Les groupes doivent être habilités à exiger et à promouvoir efficacement la transparence et la responsabilité dans les secteurs sociaux.
2. La transparence et la responsabilité dans la gouvernance des secteurs sociaux doivent être développées et encouragées en plaçant les espaces sociaux non gouvernés sous une gouvernance publique autorisée par la loi. Les ONG, les partenaires du développement et les agences donatrices doivent attirer l'attention sur la nature opaque et l'hémorragie financière caractéristiques des secteurs publics non gouvernés, et inciter les gouvernements à promouvoir la transparence et la responsabilité dans ces secteurs. Il convient de promouvoir un régime de gouvernance internationale, similaire à celui des diamants des conflits et de l'ITIE, axée sur la reconquête des espaces sociaux non gouvernés et sur la mise à profit des revenus de ces espaces pour le bien commun.
3. La reconquête d'espaces sociaux non gouvernés et la réorientation des revenus tirés de ces espaces vers le bien public est une question de politique publique. Il est nécessaire d'inciter les gouvernements à faire preuve de bonne foi dans la réalisation des ODD en lançant des politiques qui bloquent les hémorragies financières dans les espaces non gouvernés. Les espaces sociaux non gouvernés existants doivent être inventoriés et une agence gouvernementale doit être créée pour gérer les ressources extraites de ces espaces sociaux.
4. Tout comme il existe une menace de sanctions à l'encontre des politiciens qui encouragent la fraude et la violence électorales, des sanctions ou des menaces de sanctions devraient être prévues pour les partis politiques ou les dirigeants politiques qui cèdent le Commonwealth à des acteurs non étatiques afin de s'assurer le soutien de ces derniers dans une tentative désespérée d'être élu ou de conserver un poste politique.
5. Les donateurs devraient financer une étude empirique sur les montants extraits chaque année des espaces sociaux non gouvernés et sur ce qu'il advient de ces rentes. Les données émergentes fourniront une base pour éclairer le gouvernement sur les raisons pour lesquelles la mobilisation des recettes intérieures est essentielle pour surmonter le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire et atteindre les ODD. De même, ces données pourraient contribuer à persuader le gouvernement d'adopter les politiques nécessaires à la reconquête des espaces non gouvernés.
6. Il est nécessaire de développer la capacité des groupes de la société civile, des journalistes et des universitaires à retracer et à exposer les mécanismes de rente dans les espaces sociaux non gouvernés, à plaider et à faire pression en faveur de la transparence et de la responsabilité, ainsi que des changements de politique relatifs à la mobilisation des revenus nationaux. Il est nécessaire de renforcer les capacités des fonctionnaires fiscaux et des fonctionnaires d'une agence chargée de superviser les revenus des espaces sociaux non gouvernés.
7. Les faits montrent qu'en utilisant toutes les options possibles pour élargir la marge de manœuvre budgétaire, certains gouvernements ont réussi à mobiliser des ressources importantes pour la prestation de services publics dans des conditions économiques difficiles.

Par conséquent, les responsables gouvernementaux doivent être habilités et incités à explorer toutes les options possibles pour élargir la marge de manœuvre budgétaire. Une stratégie permettant de surmonter la léthargie des autorités et d'amener le gouvernement à explorer toutes les options pour élargir la marge de manœuvre budgétaire consiste à conditionner les prêts extérieurs et l'aide au développement à la preuve d'une marge de manœuvre budgétaire croissante, émanant spécifiquement de la reconquête des espaces sociaux non gouvernés.

8. Une cause majeure du rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire est la mauvaise utilisation des recettes mobilisées. Une agence indépendante du gouvernement, mais financée par celui-ci, devrait être créée pour exercer un contrôle sur les fonds provenant des espaces sociaux non gouvernés et s'assurer que ces fonds sont déployés vers des projets de développement ciblés.

## 7. CONCLUSION

Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire résultant d'une croissance économique lente et d'une baisse des recettes a réduit les dépenses consacrées aux services sociaux en Afrique, ce qui reflète la fragilité. Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire résulte également d'une grave hémorragie financière dans les « espaces non gouvernés ». L'impact de la diminution de la base de revenus peut être atténué si les fuites financières dans les espaces non gouvernés sont colmatées.

Les vastes sources localement disponibles de financement du développement social ont à peine été explorées. Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire a plutôt été imputé à la faiblesse des institutions, ce qui a conduit à l'argument selon lequel il était nécessaire de renforcer

la capacité de l'État à mobiliser les ressources nationales. L'accent mis sur la faiblesse des institutions exonère trop facilement le gouvernement de la responsabilité du rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire. S'il est logique de renforcer les institutions faibles, il est important de s'attaquer aux actions délibérées qui contribuent à limiter la marge de manœuvre budgétaire.

Les revenus tirés d'espaces opaques et sans responsabilité peuvent contribuer à un développement significatif s'ils sont collectés ouvertement par l'État. Si le fait de céder des secteurs à des acteurs non étatiques peut apporter des gains politiques à court terme, cela réduit la marge de manœuvre budgétaire et, à long terme, sape la capacité de l'État à mettre en place des institutions solides pour la prestation de services. Le découpage d'un secteur social en vue d'une extraction non responsable enrichit une minorité au détriment de la majorité, aggravant les inégalités horizontales et restreignant les droits des citoyens.

---

## RÉFÉRENCES

---

Barroy, H., Kutzin, J., Tandon, A., Kurowski, C., Lie, G., Borowitz, M., Sparkes, S. et Dale, E., (2018) *Assessing Fiscal Space for Health in the SDG era: A different story*. *Health Systems and Reform*, 4(1):4-7.

Beall, J., Goodfellow, T. et Rodgers, D., (2011) *Cities, conflict and State fragility*. Document de travail no. 85 - Cities and Fragile States - <https://www.lse.ac.uk/international-development/Assets/Documents/PDFs/csdc-working-papers-phase-two/wp85.2-cities-conflict-state-fragility.pdf>

Chigumira<sup>1</sup>, G., Mabodo, E., Gandidzanwa, A., et Ziyadhuma, P., Gibson Chigumira<sup>1</sup>, E., (2022) *An Assessment of Fiscal Space, Fragility and Conflict in Sub-Saharan Africa*. [https://www.un.org/osaa/sites/www.un.org.osaa/files/3\\_gibson\\_chigumira\\_assessment\\_of\\_fiscal\\_space\\_fragility\\_and\\_conflict\\_in\\_africa\\_osaa.pdf](https://www.un.org/osaa/sites/www.un.org.osaa/files/3_gibson_chigumira_assessment_of_fiscal_space_fragility_and_conflict_in_africa_osaa.pdf)

Dassah, M.O., 2018, *Theoretical analysis of state capture and its manifestation as a governance problem in South Africa*, *The Journal for Transdisciplinary Research in Southern Africa* 14(1) <https://doi.org/10.4102/td.v14i1.473>

Deléchat, C., Fuli, E., Mulaj, D., Ramirez, G. et Xu, R., (2018) *Exiting from Fragility in Sub-Saharan Africa: The role of fiscal policies and fiscal institutions*. *South African Journal of Economics*, 86(3):271-307.

DFID (2010) *The Politics of Poverty: Elites, Citizens and State: Findings from ten years of DFID-funded Research on Governance and Fragile States 2001-2010. A synthesis paper*.

Gnangnon, S. K., et Brun, J. F. (2020) *Tax Reform and Fiscal Space in Developing Countries*. *Eurasian Economic Review*,10(2), 237-265.

Igboin, B.O. (2021) *Ungoverned or Alternatively Governed Spaces in North-Eastern Nigeria: A Critical Exploration of Boko Haram's Ideological Motif*, in *Handbook of Islamic Sects and Movements*, pp421-444.

Odesola, T. (2022) *Obaship: Ifa rejects MC Oluomo*. *Punch Newspaper* (14 février). Lagos.

OCDE (2016) *States of Fragility 2016: Understanding Violence*, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264267213-en>

Ortiz, I., Cummins, M., et Karunanethy, K. (2017) *Fiscal Space for Social Protection and the SDGs: Options to Expand Social Investments in 187 Countries*. Document de travail ESS n° 48 Bureau international du Travail, Genève UNICEF, New York.

Rogoff, K., (2021) *Fiscal Sustainability in the aftermath of the Great Pause*. *Journal of Policy Modeling* [https://scholar.harvard.edu/files/rogoff/files/fiscal\\_sustainability\\_in\\_the\\_aftermath\\_of\\_the\\_great\\_pause\\_february\\_201.pdf](https://scholar.harvard.edu/files/rogoff/files/fiscal_sustainability_in_the_aftermath_of_the_great_pause_february_201.pdf)

Roy, R., Heuty, A. et Letouzé, E. (2007) *Fiscal Space for What? Analytical Issues from a Human Development Perspective*. PNUD. New York.

Southall, R. *What's New about 'State Capture'?* in Melanie Meirotti et Grant Masterson (eds) *State Capture in Africa: Old Threats, New Packaging*. Johannesburg, EISA.

The African Capacity Building Foundation, (2011) *Africa Capacity Indicators 2011: Capacity Development in Fragile States*. [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/PCBSS\\_Working\\_Documents/ACI%20Report%2009%2002%202011.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/PCBSS_Working_Documents/ACI%20Report%2009%2002%202011.pdf)

Zeigermann, U., (2020) *Policy Coherence for Sustainable Development-A Promising Approach for Human Security in Fragile States?* *Journal of Peacebuilding and Development*, 15(3):282-297.

## **Document 2.3. Réforme de l'impôt foncier et immobilier dans les régions du Puntland et du Somaliland : Explorer le lien entre l'optimisation des revenus et la prestation de services**

---

**LENNART FLECK, BALQESA SHEIKH, ABDISHAKOUR SAID, JEAN DU PLESSIS**

Cet article n'a pas été finalisé et n'est pas entièrement prêt à être publié car les auteurs sont toujours sur le terrain pour recueillir des données afin de compléter l'analyse et étayer l'article. Toutefois, au cours de la conférence, Lennart Fleck a présenté les principales conclusions préliminaires du document. Vous trouverez ci-dessous un résumé de la présentation.

### **RÉSUMÉ DE LA PRÉSENTATION**

D'ici 2030, jusqu'à deux tiers des personnes extrêmement pauvres (1 milliard de personnes) vivront dans des pays caractérisés par la fragilité, les conflits et la violence. Si l'on ne s'attaque pas à cette « fragilité », les conséquences sur la vie humaine dans les États fragiles eux-mêmes continueront d'être graves et le risque de propagation de l'insécurité et des conflits dans les pays voisins sera réel. La décentralisation est une approche prometteuse qui est apparue au cours des derniers siècles comme un moyen de surmonter la tâche extrêmement complexe de construire des États-nations fonctionnels dans un contexte de fragilité. Une gouvernance locale réussie nécessite à son tour des mécanismes de financement locaux fonctionnels. La génération de revenus locaux a donc été présentée comme une méthode permettant de financer la prestation de services, d'accroître l'efficacité des dépenses publiques et de rétablir la confiance entre les gouvernements locaux et leurs circonscriptions.

Ce document commence par un examen plus approfondi du contexte des régions du Puntland et du Somaliland, qui ont tous deux émergé très récemment en tant que nouveaux États autonomes/in-dépendants et qui ont tous deux mis en œuvre des réformes de décentralisation depuis le début des années 2000, dans le cadre desquelles une autorité et une capacité importantes en matière de revenus ont été accordées aux gouvernements locaux, en particulier dans le cadre des réformes de l'imposition foncière et de la propriété. Le document examine si la décentralisation de l'autorité fiscale et le renforcement des capacités qui y est associé conduisent à une augmentation des revenus des gouvernements locaux, et si cette augmentation des revenus conduit à des dépenses publiques plus efficaces et à une meilleure prestation de services.

Une analyse approfondie permet de conclure que si les recettes ont augmenté à la suite des réformes, celles-ci n'ont pas encore entraîné d'améliorations claires et significatives en matière de prestation de services. Les explications possibles sont que les augmentations de revenus n'ont pas nécessité d'améliorations des dépenses publiques, que les dépenses publiques ne sont pas uniquement fonction des augmentations progressives de revenus, et que l'amélioration de la gouvernance peut souvent ne pas être une stratégie de survie du régime dominant pour les gouvernements locaux dans des contextes fragiles. Le document conclut en fournissant des recommandations politiques et en soulignant les domaines de recherche future.

# Recommandations politiques concrètes

---

Les recommandations suivantes ont été formulées au cours de la conférence :

- Pour freiner les FFI liés à la dette, les gouvernements africains doivent soumettre les prêts garantis par des ressources naturelles aux règles de transparence et de responsabilité budgétaires.
- Pour freiner les activités des fonds vautours, les gouvernements doivent négocier dans les termes de leur accord d'emprunt l'interdiction pour les créanciers de revendre les prêts à une tierce partie. La Banque mondiale peut racheter les dettes privées en souffrance des pays de la SADC pour éviter les fonds vautours.
- L'architecture des emprunts internationaux doit être fondamentalement modifiée pour permettre aux pays africains d'emprunter à leurs conditions et de structurer des plans de remboursement en monnaie locale.
- Malgré les initiatives mondiales passées, telles que les programmes d'allègement et d'annulation de la dette (comme l'initiative PPTE et l'initiative MRDI), de nombreux pays africains se sont retrouvés une fois de plus en situation de surendettement. Il est important de renforcer la capacité de gestion de la dette des gouvernements et de ne pas compter uniquement sur le soutien international.
- Les agences de notation de crédit peuvent jouer un rôle important, car elles déterminent la capacité des pays africains à accéder aux financements sur les marchés internationaux. Il est nécessaire de créer une agence de notation du crédit basée en Afrique, sous les auspices de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, afin de fournir une évaluation objective de la solvabilité des pays africains qui tienne compte du contexte de la région et des fondamentaux économiques.
- La fiscalité joue un rôle fondamental dans la construction de l'État. Dans le cadre des efforts de décentralisation des revenus, il est recommandé d'optimiser les types de revenus qui sont dévolus et de se concentrer sur ceux qui ont un lien direct avec la fourniture de services.
- Il est important d'examiner la nature de l'imposition et la répartition de la charge fiscale pour s'assurer que l'imposition est progressive. Il est également utile de souligner le contexte mondial et dans quelle mesure ils ont eu un impact sur les efforts aux niveaux national et local.
- Les ressources nationales représentent la plus grande source de financement inexploitée pour l'Afrique. Les vastes sources de financement disponibles localement n'ont pas été explorées. Le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire a plutôt été imputé à la faiblesse des institutions, ce qui a conduit à l'argument selon lequel il était nécessaire de renforcer la capacité de l'État à mobiliser les ressources nationales. L'accent mis sur la faiblesse des institutions exonère trop facilement le gouvernement de la responsabilité du rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire.
- La mobilisation des ressources nationales sera le principal moteur du développement durable à long terme de l'Afrique et un moyen important pour les États fragiles de sortir des cycles d'instabilité.

# **Sujet 3. Renforcer la résilience de l'Afrique face aux chocs et faire progresser une société inclusive, équitable et pacifique en Afrique**

---

## **Document 3.1. Solution africaine aux problèmes de l'Afrique : Une voie pour le redressement de la région dans un monde post-covid**

---

**DR. OLAJUMOKE (JUMO) AYANDELE ET DR. YVAN YENDA ILUNGA**

---

### **RÉSUMÉ**

---

Ce document évalue les implications sécuritaires et politiques de la pandémie de Covid-19 sur la stabilité et la prospérité de l'Afrique, en identifiant les tendances actuelles et émergentes, ainsi que les opportunités pour les acteurs locaux, étatiques et régionaux dans la construction d'une Afrique stable au sein d'un monde post-COVID. En s'appuyant sur une approche fondée sur la sécurité humaine pour encadrer les réponses à la pandémie, nous abordons les questions liées à la sécurité de la santé publique et à son impact sur la gouvernance économique, les droits civils et politiques et la stabilité institutionnelle dans la région africaine. Nous soutenons que pour construire une Afrique post-COVID prospère et stable, le redressement de la région dépend de la mise en œuvre de cadres résilients qui peuvent simultanément faire progresser la sécurité humaine et la démilitarisation des espaces politiques.

Notre étude conclut en fournissant un cadre alternatif qui incorpore la hiérarchisation de l'économie informelle, la promotion d'un leadership politique régional fort, et des investissements accrus dans la santé publique pour faire progresser la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique dans un monde post-pandémique.

*Mots-clés : Covid-19, sécurité humaine, gouvernance économique, économie informelle, leadership régional, droits civils et politiques*

## 1. INTRODUCTION

Alors que la pandémie achève sa deuxième année complète, la réponse de l'Afrique à la crise continue du coronavirus a créé un environnement où les principes fondamentaux de la démocratie ont été ébranlés dans de nombreux pays. Alors que les gouvernements continuent d'adopter plusieurs mesures pour contenir la propagation du virus, le paysage politique de la région est malheureusement devenu de plus en plus militarisé, les principes démocratiques de la gouvernance de l'État étant remis en question dans les efforts pour gérer les impacts économiques et sanitaires du virus. Dans de nombreux pays africains, les pratiques non démocratiques comprennent : la consolidation du pouvoir par les acteurs politiques en mettant en œuvre des mesures adoptées par le gouvernement visant à supprimer la dissidence ou à refuser toute possibilité de participation politique, comme dans le cas de l'Ouganda ; la prolongation inconstitutionnelle de la durée des mandats, comme en Somalie ; et l'ingérence des militaires dans les affaires de l'État, comme le montre le nombre croissant de coups d'État militaires ou de tentatives de coups d'État dans des pays comme le Mali, le Burkina Faso, la Guinée et le Soudan.

Ces pratiques, ainsi que les restrictions liées à la COVID au cours des deux dernières années, ont eu un impact supplémentaire sur le paysage sécuritaire du continent. Bien que l'instabilité et les conflits en Afrique étaient en hausse avant l'apparition de la Covid-19 en 2020 (IISS, 2021), les mesures adoptées par les gouvernements pour

contenir la propagation du virus ont accentué les inégalités structurelles majeures et les griefs qui ont alimenté les conflits sur le continent (Finn et Kobayashi, 2020, UNESCO, 2022).

En outre, la frustration croissante des citoyens face à l'absence de filets de sécurité sociale pour amortir les effets directs et indirects de la pandémie, ainsi que la capacité limitée des Nations Unies et de l'Union africaine à mener des opérations humanitaires dans les États touchés par un conflit, ont donné l'occasion aux groupes armés non étatiques de se regrouper et de se réorganiser (UNCTED, 2021).

En Somalie et dans la région du lac Tchad, les groupes djihadistes militants ont pu exploiter les lacunes de la gouvernance pour mobiliser des fantassins et fournir en outre des services sociaux de base dans les zones qu'ils contrôlent, renforçant ainsi leur légitimité.

Néanmoins, la pandémie offre à l'Afrique l'occasion de réexaminer les points forts de ses institutions actuelles. Le continent semble avoir relativement bien résisté à la pandémie jusqu'à présent, puisqu'il a enregistré 4,2 % des décès dus à la Covid-19 dans le monde (Worldometers, 2022). Toutefois, la dépendance de l'Afrique à l'égard de la communauté internationale pour l'envoi de colis de secours et de vaccins pour traiter la pandémie constitue un signal d'alarme pour les dirigeants africains, qui doivent construire des pays plus indépendants sur

le plan économique. Avec un faible taux de vaccination d'à peine plus de 10 %, le continent est à un stade où il doit se reconstruire de l'intérieur pour faire face aux impacts directs et indirects de la pandémie. En effet, en naviguant dans un monde post-COVID, cette étude soutient que le redressement de l'Afrique dépendra de cadres résilients qui peuvent simultanément faire progresser la sécurité humaine et le développement économique dans la construction d'une Afrique post-COVID prospère et stable.

Par conséquent, ce document fournit une vue d'ensemble des tendances actuelles et émergentes ainsi que des opportunités pour les parties prenantes locales, étatiques et régionales pour faire progresser la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique dans un monde post-pandémique. Plus précisément, notre étude se concentre sur le rôle des acteurs africains et de leurs institutions dans (i) la hiérarchisation de l'économie informelle, (ii) l'intégration des acteurs locaux dans les cadres régionaux de développement et de sécurité, et (iii) l'augmentation des investissements dans les institutions de santé publique. Nous pensons que cette approche globale permettra aux dirigeants des États africains de mieux surmonter la fragilité et les conflits, tout en s'efforçant de remédier aux vulnérabilités liées à la pandémie de coronavirus et aux futures crises sanitaires.

La force de cette étude réside dans son approche interdisciplinaire dans l'analyse et la proposition d'approches politiques et de recommandations qui peuvent aider à soutenir les priorités stratégiques du continent pour la stabilité et la durabilité à long terme dans un monde post-pandémique. Plus précisément, notre objectif est de promouvoir des solutions propres à l'Afrique qui peuvent faire progresser le redressement et la prospérité du continent après la pandémie de COVID. L'analyse de notre article donne donc des indications importantes qui peuvent éclairer les discours académiques et politiques sur la sécurité de la

santé publique, la gouvernance économique, et la conception et la mise en œuvre de cadres de développement durable.

L'analyse de notre étude se fonde sur les conclusions de l'atelier d'experts intitulé « African Wars in 21<sup>st</sup> Century », organisé par les auteurs de cette étude le 6 octobre 2021 à l'université de New York (Ayandele et Ilunga, 2021). En outre, dans notre évaluation des implications de la pandémie de Covid-19 sur le développement, la paix et la sécurité en Afrique, nous nous appuyons sur des données provenant de rapports gouvernementaux, d'articles de presse, de publications universitaires, de livres blancs d'agences régionales et internationales impliquées dans la paix, la sécurité, le développement et les affaires humanitaires, ainsi que sur des données relatives aux conflits et aux manifestations provenant du Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED). Des rapports provenant de documents officiels, d'articles de journaux et d'institutions académiques et politiques ont été soumis à une analyse de contenu afin d'obtenir les informations requises sur les mesures Covid-19 existantes et leur impact sur la gouvernance économique, les droits civils et politiques et la stabilité institutionnelle dans la région africaine. Nous avons également analysé les incidents violents et les manifestations politiques signalés à l'aide des données de l'ACLED entre janvier 2020 et décembre 2021, les données de 2019 étant utilisées comme base de référence pour notre analyse compte tenu de la date du premier cas signalé en Afrique, le 14 février 2020. Cela nous a permis d'obtenir des informations sur les tendances en matière de conflits et sur le paysage politique du continent pour la période considérée, tout en tenant compte du fait que l'instabilité et les conflits en Afrique étaient en hausse avant l'apparition de la pandémie. En nous concentrant sur cette période étroite, nous avons pu exploiter et identifier les effets significatifs de la pandémie de Covid-19 sur la paix et la sécurité dans la région.

Le reste du document est divisé comme suit. La section II présente un aperçu de la dynamique imposée par la pandémie aux espaces politiques, à la paix et aux conflits, ainsi qu'aux capacités de santé publique de la région. Dans la section III, nous présentons un cadre alternatif qui se concentre à la fois sur la sécurité humaine et le développement économique pour faire progresser la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique dans un monde post-pandémique. La section IV conclut par des recommandations politiques.

## **2. LE PAYSAGE POST-COVID DE L'AFRIQUE : TENDANCES ACTUELLES ET ÉMERGENTES**

Dans notre évaluation de la dynamique imposée par la pandémie aux institutions, aux communautés et à la gouvernance dans toute la région, nous observons cinq grandes tendances.

### **2.1. LA NON-DÉMOCRATISATION DES ESPACES POLITIQUES**

La première est le dilemme auquel les gouvernements africains sont confrontés lorsqu'ils choisissent de promouvoir le droit de vote ou de sauvegarder le droit à la santé pendant une crise de santé publique. Dans de nombreux pays africains, les droits civils et politiques ont été restreints sous couvert de mesures d'endiguement, les dirigeants des États déployant les appareils de sécurité de l'État pour faire respecter les restrictions liées à la Covid-19, tout en faisant avancer leurs programmes politiques (Ayandele & Ilunga, 2021). Alors que de nombreux pays avaient de véritables raisons de reporter leurs élections afin de préserver la santé de leurs citoyens, certains chefs d'État ont exploité la crise de la Covid-19, manipulant le processus politique en reportant les élections, ce qui a exacerbé la violence politique. En Somalie, au Kenya et au Cameroun, l'alternance des dates d'élection et le report des référendums et des élections dans ces

pays ont sapé l'efficacité et la légitimité du processus démocratique, et par extension, la crédibilité des dirigeants de l'État en place (IFES, 2020).

D'autres pays comme le Burundi, en revanche, ont organisé des élections malgré des preuves de pics accrus des taux d'infection par la Covid-19 pendant le cycle électoral. Bien que le pays n'ait enregistré que 60 cas confirmés de Covid-19 au moment où les campagnes électorales ont commencé, les experts de la santé ont indiqué que le gouvernement burundais minimisait la crise, citant dans des enquêtes et des entretiens que le nombre de cas dans le pays était au moins dix fois plus élevé que ce qui était rapporté dans les médias (New Humanitarian, 2020 ; HRW, 2020a ; HRW, 2020b). Comme le notent Ayandele et. al (2021), cette décision de procéder aux élections de mai 2020 a contribué à un processus électoral caractérisé par un mépris généralisé des protocoles préventifs pour la Covid-19 tant par les candidats que par les électeurs, ce qui a sapé l'efficacité et la légitimité du processus démocratique au Burundi. Plusieurs observateurs internationaux des droits de l'homme ont également signalé que la décision du gouvernement d'organiser des élections pourrait avoir été un stratagème pour légitimer une élection qui ne serait pas libre et équitable étant donné les difficultés imposées par les fonctionnaires du gouvernement burundais aux membres de l'opposition et aux observateurs électoraux (Dahir, 2020 ; New Humanitarian, 2020).

Les élections qui ont eu lieu entre 2020 et 2021 ont également varié en termes de participation et de taux de participation. Alors que des pays comme la Zambie ont connu une forte participation électorale, les rapports d'Amnesty International faisant état d'abus généralisés de la part des appareils de sécurité dans l'application des mesures Covid-19 ont contribué à la faible participation électorale dans des pays comme le Bénin (Amnesty, 2020). Ces exemples montrent le dilemme que représente

la tenue d'élections pendant une crise de santé publique et la manière dont la pandémie affecte les processus pré- et post-électorales en sapant les efforts visant à instaurer des pratiques démocratiques telles que les élections. C'est notamment le cas lorsque les élections sont reportées sans consultation inclusive des parties prenantes concernées et lorsqu'il n'est pas clair si le report est lié à des risques sanitaires et non à un avantage politique. Pour les 18 pays africains qui se rendront aux urnes en 2022, la pandémie constitue une menace directe et indirecte pour la démocratie et, si elle n'est pas traitée de manière appropriée, elle pourrait réduire à néant les avancées démocratiques de la région.

## **2.2. FILETS DE SÉCURITÉ SOCIALE ET ÉCONOMIE INFORMELLE**

Le continent connaît également une tendance croissante à l'instabilité politique et civile. Bien que les mesures de confinement et de fermeture perturbent les activités commerciales et les principales sources de revenus de nombreux travailleurs employés par le secteur informel, les réponses de plusieurs gouvernements africains à la Covid-19 n'ont pas pris en compte les conséquences de leurs mesures sur les travailleurs informels. Les évaluations de la pandémie sur l'économie et le marché du travail réalisées par des experts en politique économique, par exemple, soulignent l'impact de la pandémie sur ce secteur, qui comprend 85 % de la main-d'œuvre africaine (Ohnsorge et Yu, 2021 ; Kohnert, 2021 ; Ozili, 2020 ; FAO, 2020). Les travailleurs du secteur informel ont non seulement fait les frais des mesures de confinement dues à la Covid-19, mais ont été largement laissés pour compte par les plans de relance et les mesures de protection sociale mis en place par les gouvernements. En l'absence de filets de sécurité sociale adéquats pour ce large segment de la population, le continent a connu une forte hausse des taux de chômage et d'inflation, exacerbant encore les

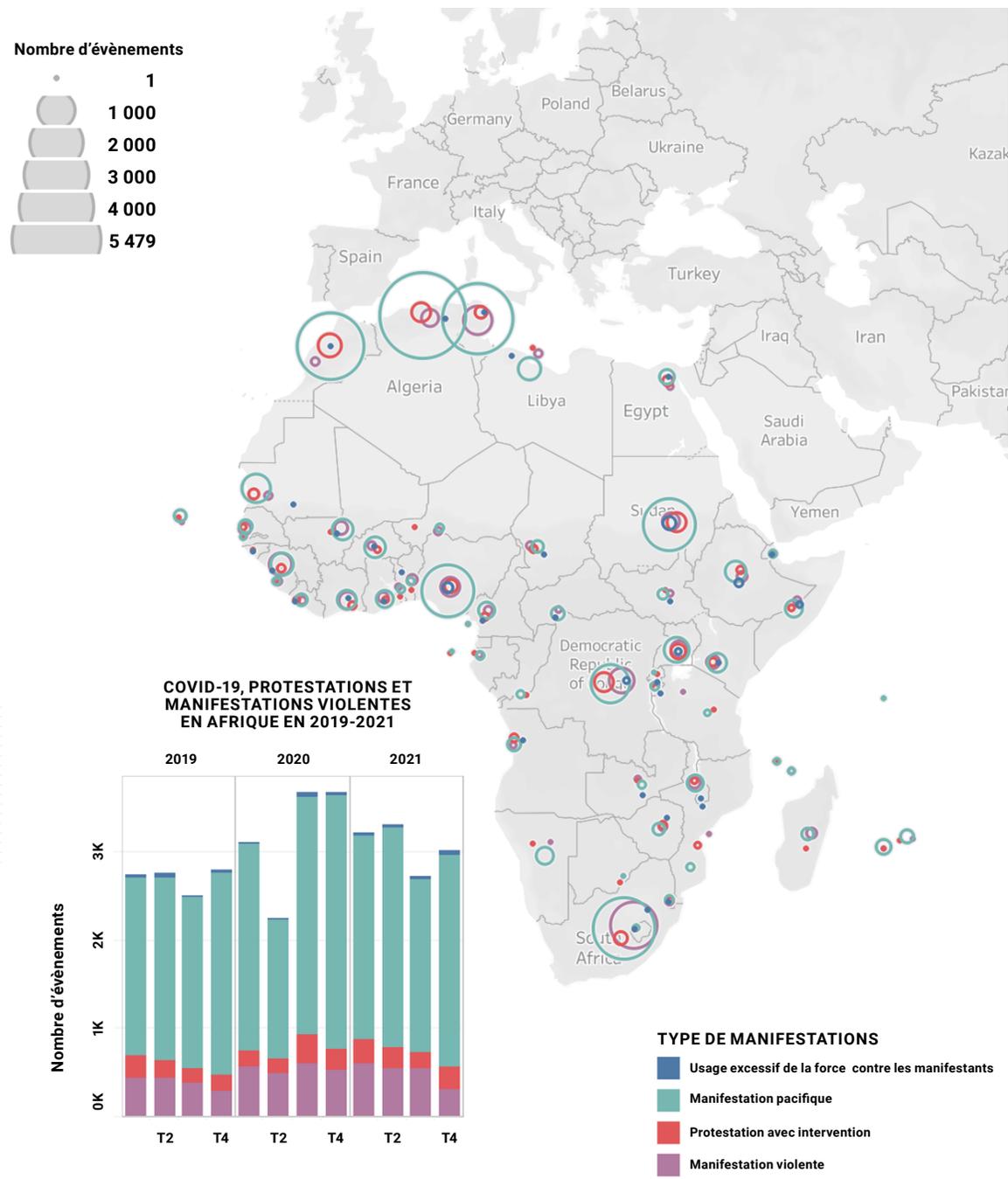
vulnérabilités sociales et politiques préexistantes. Bien que des pays comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal aient fourni une aide financière et distribué des denrées alimentaires aux groupes vulnérables, les travailleurs informels ont eu du mal à faire face aux chocs de revenus négatifs, en raison de leurs revenus plus faibles, de leur manque d'accès aux programmes d'assurance sociale et de leur épargne limitée (Ohnsorge et Yu, 2021).

Les données de la figure 1 (voir page suivante) illustrent la cartographie des protestations et des manifestations violentes entre 2019 et 2021. Les protestations généralisées et les manifestations violentes au cours de la seconde moitié de 2020 et de la majeure partie de 2021 par rapport à 2019, en raison de l'escalade des coûts de l'alimentation, des taux d'emploi et de sous-emploi élevés et de la brutalité accrue de la police dans l'application des restrictions dans le cadre de la Covid-19, témoignent du manque de confiance des citoyens dans les institutions africaines et leurs dirigeants politiques. Bien qu'au moment de la rédaction de ce document, l'impact socio-économique exact de la Covid-19 sur l'économie informelle africaine était encore inconnu, la négligence continue du secteur informel par les dirigeants des États africains et leurs partenaires internationaux a limité la capacité des parties prenantes locales à mettre en œuvre des programmes de transfert de liquidités qui pourraient protéger les travailleurs informels et les entreprises pour faire face aux conséquences de la pandémie.

## **2.3. LA MILITARISATION DE LA POLITIQUE**

La troisième tendance concerne l'impact de la pandémie sur l'espace politique africain. Entre 2020 et 2021, le continent a connu six coups d'État militaires réussis au Burkina Faso, au Mali, au Soudan, en Guinée et au Tchad, le Mali ayant connu deux coups d'État réussis en moins d'un an. Pour de nombreux militants pro-démocratie, cette

**FIGURE 1 : COVID-19, PROTESTATIONS ET MANIFESTATIONS VIOLENTES EN AFRIQUE EN 2019-2021**



Source : The Armed Conflict Location and Event Data Project

militarisation croissante des espaces politiques africains dans les pays susmentionnés a mis en lumière les griefs sous-jacents et l'érosion des valeurs occidentales précédant la crise de la Covid-19 (Ayandele et Ilunga, 2021 ; Gyimah-Boadi, 2021 ; Campbell et Quinn, 2021). Au Mali, par exemple, le soutien populaire à la junte militaire a été lié à la détérioration de la situation sécuritaire du pays, exacerbée par l'absence de filets de sécurité sociale pour amortir les effets économiques et sanitaires de la pandémie. Les médias indiquent également que de nombreux citoyens ont soutenu l'armée et le plan de transition post-coup d'État prolongé jusqu'à cinq ans, estimant qu'un gouvernement militaire était le seul moyen pour le Mali de connaître enfin la stabilité (VAO, 2022 ; Africanews, 2022 ; France 24, 2022).

Ce large soutien aux militaires et la vision romantisée des coups d'État constituent malheureusement un dangereux précédent pour la région africaine. En Afrique de l'Ouest, les responsables militaires ont trouvé rentable de défier les sanctions et les mesures imposées par les organismes régionaux tels que l'UA et la CEDEAO. Ces mesures sont destinées à freiner les ambitions politiques de ceux qui pourraient fomenter un coup d'État. Cependant, les sanctions imposées aux juntes qui ont pris le pouvoir au Mali et en Guinée n'ont guère contribué à modifier leur comportement, pas plus qu'elles n'ont dissuadé le dernier coup d'État au Burkina Faso. En fait, le soutien accru des citoyens leur a fait comprendre, ainsi qu'à d'autres officiers militaires ambitieux, comme dans le cas de la Guinée-Bissau, que les répercussions du renversement des présidents en exercice sont limitées. Alors que les citoyens perdent confiance dans les dirigeants nationaux et régionaux concernant l'assurance de la sécurité humaine, cette tendance croissante aux prises de contrôle militaires soulève plusieurs questions concernant la crédibilité des institutions régionales africaines et l'engagement de ses États membres à respecter ses protocoles.

## 2.4. AUGMENTATION DES ACTIVITÉS DES GROUPES DJIHADISTES MILITANTS

Les restrictions imposées à plusieurs interventions programmatiques de la société civile et des partenaires humanitaires internationaux en raison des restrictions frontalières des pays au début de la pandémie ont également affecté les réponses en matière de sécurité régionale et nationale (UNCTED, 2021). De ce fait, les groupes armés et les organisations terroristes ont pu profiter de la présence limitée du gouvernement et des acteurs internationaux pour se regrouper et asseoir leur légitimité dans les zones qu'ils contrôlent.

Par exemple, les données de l'ACLED et les rapports du Centre d'études stratégiques de l'Afrique soulignent une augmentation de 43 % des événements violents liés à des groupes djihadistes militants en Afrique en 2020 (ACSS, 2021). En 2021, la flambée de violence des groupes djihadistes militants a atteint un record de plus de 5 500 événements signalés, le Sahel ayant propulsé un nouveau record de violence extrémiste, enregistrant une augmentation de 70 % des événements violents liés aux groupes djihadistes militants dans la région (SACR, 2022).

Les experts en sécurité soutiennent que cette activité accrue des groupes jihadistes militants africains est révélatrice de l'impact limité de la pandémie sur les activités terroristes dans les régions où la menace de l'extrémisme violent reste prédominante (ACSS, 2022 ; UNCTED 2021). Dans les régions du Sahel, du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique, les groupes djihadistes militants étaient prêts à s'attaquer aux forces de sécurité de l'État et à recourir à des tactiques de financement novatrices qui étaient essentielles pour asseoir leur légitimité auprès des communautés vulnérables à la radicalisation.

Ces groupes ont, par exemple, exploité les changements de comportements financiers liés à la pandémie (augmentation de l'onboarding numérique et des transactions sans contact) pour étendre leur influence et recruter des fantassins (FATP, 2020). Les dirigeants des pays et les représentants de la société civile ont également exprimé leur inquiétude quant à l'utilisation du produit des efforts de secours liés à la pandémie à des fins de financement du terrorisme, en particulier les nouvelles possibilités offertes par les plateformes de collecte de fonds aux groupes terroristes, sous couvert de dons charitables (UNCTED, 2021).

En outre, dans la lutte contre la violence extrémiste, l'impact économique de la pandémie a nécessité le détournement des ressources existantes de la formation à la lutte contre le terrorisme et d'autres mesures de renforcement des capacités dans certains États africains. Cette diminution du financement risque d'entraîner un repli des efforts de lutte contre le terrorisme dans la région, ce qui pourrait créer de nouveaux défis pour la stabilité de l'Afrique et soulève la question suivante : comment les États africains peuvent-ils maintenir leur légitimité politique dans des régions où les groupes violents sont en mesure de fournir des services de base aux communautés qu'ils occupent ?

## **2.5. CAPACITÉS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE**

Enfin, en ce qui concerne les capacités de santé publique, l'Afrique reste dans une position difficile en matière d'équité et de distribution des vaccins. Comparés aux systèmes de santé des pays développés, les systèmes de santé des pays africains restent fragiles et très vulnérables aux effets néfastes, même si les États africains semblent être les moins touchés par la pandémie de coronavirus, puisqu'ils comptent le plus petit nombre de cas confirmés, de nouveaux cas et de décès au moment de la rédaction du présent rapport. Plusieurs facteurs ont été suggérés comme pouvant influencer

la faible charge de la pandémie de Covid-19 sur le continent. Parmi les explications avancées, citons la jeunesse de la région, la protection croisée potentielle résultant d'une exposition antérieure aux coronavirus en circulation et à d'autres maladies infectieuses, l'efficacité des mesures de santé publique prises par la région au début de la pandémie, ainsi que le coût élevé des tests antigéniques à la Covid-19, qui, selon certains chercheurs, pourrait avoir entraîné un sous-dénombrement des décès (Adams et al, 2021 ; Ezeh, Silverman et Stranges, 2021 ; Cheng et Mutsaka, 2022).

On craint également que l'augmentation des cas dus à de nouvelles variantes du coronavirus ne mette à mal les fragiles infrastructures sanitaires de la région. Au début de la pandémie, on estimait que la région comptait deux médecins pour 10 000 personnes, et que 65 % des dépenses de santé étaient des dépenses personnelles (Ozili, 2020). Des rapports de l'Institut allemand d'études mondiales et régionales indiquent également que la pandémie menace de faire basculer jusqu'à 58 millions d'Africains dans l'extrême pauvreté (Kohnert, 2021).

En tant que telle, la pandémie met en évidence la nécessité de disposer d'écosystèmes scientifiques, technologiques et innovants plus solides et à forte capacité. La région souffre actuellement de la faiblesse des systèmes de surveillance, de l'indisponibilité des équipements de protection individuelle (EPI), de l'émigration de travailleurs de la santé qualifiés et du manque d'installations adéquates pour le traitement des patients infectés. Ces facteurs ont également contribué à saper l'image et les capacités de la communauté scientifique africaine.

Par exemple, la politique de deux poids, deux mesures à laquelle les États africains ont été confrontés en ce qui concerne la crédibilité de leurs certificats de vaccination, et l'interdiction immédiate de voyager dans certains pays d'Afrique australe et occidentale en novembre 2021 à la suite de la

découverte et de la transparence dans le signalement du variant Omicron du coronavirus, ont sapé la confiance indispensable pour encourager le recours à la vaccination et le signalement public dans la région (APC, 2021). La capacité locale limitée de la région à développer et à fabriquer le vaccin Covid-19 a également favorisé une dépendance continue vis-à-vis de la communauté internationale pour les vaccins (Signe, 2021). Cette dépendance a malheureusement privé les pays de leur capacité à développer stratégiquement et organiquement des solutions ancrées dans les dynamiques locales, culturelles et sociales (Ayandele & Ilunga, 2021).

Ces tendances expliquées, il est crucial que les dirigeants africains élaborent et mettent en œuvre des stratégies et des politiques capables de saisir les besoins, les capacités et l'ingéniosité du continent pour dépasser la pandémie de Covid-19. Dans la section suivante, nous identifions et discutons les éléments d'une approche fondée sur la sécurité humaine pour encadrer les réponses aux pandémies.

### **3. UNE VOIE POUR LA RELANCE DE LA RÉGION : UN CADRE ALTERNATIF**

Lorsqu'une crise de santé publique survient, la première priorité de tout pays est de protéger la santé de ses citoyens. Toutefois, le récit des solutions africaines aux problèmes africains dans la lutte contre la pandémie reste malheureusement une rhétorique sans substance, étant donné les capacités limitées du continent, notamment dans le secteur des soins de santé. C'est pourquoi les pays africains devraient envisager une approche fondée sur la sécurité humaine directement liée à leur programme de développement économique régional dans leur plan de redressement post-pandémique. Les réponses actuelles, comme le montre la section précédente, ont manqué d'efficacité, car les solutions militarisées actuelles aux conséquences sociales et économiques de la pandémie de Covid-19 restent un décalage stratégique.

Le cadre que nous proposons ci-dessous, qui combine l'approche de la sécurité humaine et du développement économique, offre la possibilité d'avancer une méthode stratégique inclusive et holistique pour les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Notre étude adopte la définition large de la sécurité humaine comme « l'absence d'insécurité et de menaces » (Tadjbakhsh et Chenoy, 2007, p 5). Cette définition de travail permet une compréhension précise et holistique de l'espace sécuritaire et politique de l'Afrique, qui n'est pas seulement informé par la dynamique de la sécurité nationale, mais aussi par des facteurs locaux (Meagher, 2012 ; Boggero, 2008). L'utilisation de la sécurité humaine comme cadre politique nous permet en outre de nous éloigner de l'évaluation et de l'interprétation de la sécurité dans une perspective institutionnelle étroite et centrée sur l'État-nation. En utilisant une approche centrée sur les personnes, nous sommes en mesure d'évaluer les aspects de la sécurité liés au développement humain, où l'unité d'analyse est l'individu. L'évaluation de la sécurité sous cet angle éclaire notre cadre, en nous aidant à identifier les menaces et les opportunités qui offrent des solutions pour atteindre la stabilité à long terme.

À la lumière de cette expansion du concept de sécurité au-delà de l'État, vers un concept où l'objet référent est l'individu, nous postulons que la compréhension de l'aspect local de la sécurité est essentielle pour aborder les impacts socio-économiques de la pandémie de coronavirus en Afrique. L'intégration d'une approche centrée sur la sécurité humaine permet donc aux chercheurs et aux praticiens (dont nous faisons partie) d'élargir la discussion et l'articulation des menaces, de la fragilité et des solutions aux facteurs culturels et sociétaux, et pas seulement aux facteurs institutionnels. Par exemple, cette perspective de la sécurité projette une compréhension claire que la protection des civils devrait d'abord signifier la protection des individus avant la protection de l'État (PNUD, 1994 ; Ilunga & Ayandele, 2020).

En tant que tel, le paradigme de la sécurité humaine permet de personnaliser les mécanismes et les cadres d'intervention pour répondre aux besoins d'individus, de groupes de personnes et de communautés spécifiques.

Il est important de souligner que la pratique et la mise en œuvre de l'approche de la sécurité humaine pourraient signifier travailler contre la rigidité de l'approche centrée sur l'État, qui est liée à la notion traditionnelle de souveraineté (Taylor, 2004). Toutefois, la remise en question de cette rigidité ne signifie pas que cette étude nie la pertinence de l'approche de la sécurité nationale (Muguruza, 2007). Les approches sécuritaires centrées sur l'État restent un élément essentiel de la stabilité et du développement du continent. Pourtant, la pandémie a montré que la détérioration de la sécurité et du paysage politique de certains pays est enracinée dans des vulnérabilités et des griefs préexistants qui ont été exacerbés par les réponses de leurs gouvernements à la pandémie. Cette approche soutient donc que les États sont des fournisseurs de sécurité pour les individus dans des conditions idéales, tout en reconnaissant que parfois les États mettent en danger la sécurité humaine de leurs citoyens (Hama, 2017). Dans les cas où l'insécurité découle de ce dernier cas, les cadres qui intègrent l'approche de la sécurité humaine peuvent compléter les politiques et stratégies de sécurité nationale centrées sur l'État en renforçant la résilience locale.

Deuxièmement, nous partons du principe que le déclin économique et l'augmentation des niveaux de pauvreté ont continué à renforcer les inégalités sociales dans de nombreux pays, aggravant les vulnérabilités sociales et politiques de la région, en particulier au cours des deux dernières années. Si la relation entre la pauvreté et les conflits violents en Afrique fait toujours l'objet de débats au niveau macro (Okunlola et Okafor, 2022), des chercheurs tels que Tollefsen (2020) et Mamabolo

(2015) examinent la relation entre la pauvreté et la violence au niveau micro, et les implications politiques de cette relation sur la paix et la stabilité. Comme le notent ces chercheurs, l'analyse au niveau micro est cruciale pour comprendre l'impact des facteurs économiques sur les conflits locaux et la fragilité. Si l'on soutient que la pauvreté ne mène pas au conflit, il est cependant irrévocable de ne pas considérer que le conflit crée au moins un terrain fertile pour l'émergence de la pauvreté. Par conséquent, notre cadre incorpore le développement économique comme une voie alternative pour la mise à disposition de sécurité dans le plan de redressement de l'Afrique après la Covid-19.

Dans cette étude, le développement économique va au-delà de l'interprétation étroite du développement qui se limite généralement aux infrastructures, à la création d'emplois et à des politiques économiques appropriées capables d'attirer les investissements directs étrangers. Au lieu de cela, notre étude considère le développement économique dans sa multidimensionnalité, avec des personnes comme facilitateurs et bénéficiaires, où les citoyens sont habilités à planifier et mettre en œuvre des programmes qui assurent la durabilité de leurs communautés. Par conséquent, le cadre que nous proposons, fondé sur la sécurité humaine, repose sur trois piliers : (i) la priorité accordée à l'économie informelle, (ii) la promotion d'un leadership politique fort aux niveaux continental et régional, et (iii) l'augmentation des investissements dans la santé publique. Nous soutenons que ce cadre alternatif de développement, de consolidation de la paix et de rétablissement de la sécurité est essentiel dans le climat actuel d'instabilité régionale et étatique croissante. De nombreux Africains perdent confiance dans les dirigeants régionaux qui, selon eux, manipulent le processus démocratique et ne parviennent pas à réduire la pauvreté ou à contenir la violence. En tant que tel, dans la navigation d'un monde post-COVID, le redressement de la région dépendra de cadres

résilients qui peuvent simultanément faire progresser la sécurité humaine et le développement économique en démilitarisant les espaces politiques et en construisant une Afrique post-COVID prospère et stable.

### 3.1. LA PRIORITÉ ACCORDÉE À L'ÉCONOMIE INFORMELLE

Dans de nombreux pays africains, le développement économique et les investissements en tant que moyen de transformation de l'État ont généralement été limités au secteur économique formel. Cela est illustré par la façon dont les investisseurs du secteur privé et les institutions financières internationales considèrent et évaluent les mesures économiques, telles que le produit intérieur brut (PIB) d'un pays, comme un indicateur majeur de l'activité économique actuelle et future d'un État. Pourtant, des indicateurs tels que l'indice de développement humain et l'indice de pauvreté multidimensionnelle montrent que des pays ayant le même niveau de PIB par habitant peuvent obtenir des résultats différents en matière de développement humain (PNUD, 2021). Ces indices soulignent donc que les personnes et leurs capacités devraient être les critères ultimes pour évaluer le développement d'un pays, et non la seule croissance économique (ibid). Ils permettent également d'intégrer le secteur informel dans l'évaluation du marché du travail, du niveau de vie des citoyens et de la mise en place de filets de sécurité sociale par les gouvernements.

En outre, étant donné que la majorité des activités économiques africaines se déroulent dans ce secteur, le fait de ne pas donner la priorité au secteur informel dans le plan de redressement ultérieur à la pandémie de l'Afrique pourrait nuire au développement à long terme de la région. Jusqu'à présent, les réponses nationales à la pandémie n'ont pas réussi à faire le lien entre la place et le rôle du marché informel. Et bien que l'économie informelle emploie

une grande partie de la population africaine, le secteur reste peu étudié et peu exploré dans les études et les politiques de développement économique. Les chercheurs et les praticiens ont cité l'imprévisibilité et la nature non organisée du secteur comme un défi majeur pour mesurer l'activité informelle au niveau local et pour concevoir également des programmes de protection sociale qui peuvent apporter un soulagement temporaire aux travailleurs informels (Srivastava, 2014). Le secteur informel est multidimensionnel et multisectoriel, et en tant que tel, il nécessite des approches diversifiées pour chaque sous-secteur. Cependant, le caractère unique de ce secteur dans la région africaine, constitue une opportunité d'innovation stratégique dans le domaine de la sécurité africaine, et peut offrir des opportunités qui favorisent la durabilité à long terme et la transformation des économies africaines (Kelikume, 2021).

Contrairement à la perspective de ceux qui appartiennent à l'école de pensée légaliste, l'activité économique informelle n'est pas uniquement alimentée par le désir de contourner les taxes et les réglementations gouvernementales. Les interactions complexes et les géométries du pouvoir entre la myriade d'acteurs économiques qui participent à l'économie informelle (le vendeur de rue, le travailleur à domicile, le piqueur, le travailleur journalier) donnent une idée de la difficulté à établir une définition commune de l'économie informelle qui puisse informer les chercheurs et les évaluations des politiques (Alderslade, Talmage et Freeman, 2006).

Néanmoins, une meilleure compréhension de l'ampleur de l'économie informelle, de ses subtilités et de sa contribution aux économies africaines peut aider les chercheurs et les responsables politiques à identifier les actifs, les technologies et les infrastructures critiques du secteur qui soutiennent les activités de développement communautaire, notamment le développement économique, le

logement et la main-d'œuvre. Des mesures précises de l'activité économique totale d'une communauté, par exemple, peuvent également attirer de nouveaux investissements directs étrangers et pourraient aider les décideurs africains à identifier les obstacles qui empêchent les petites et moyennes entreprises (PME) d'entrer sur le marché formel dans un monde post-COVID (Alderslade, Talmage et Freeman, 2006). En outre, une mesure précise de l'économie informelle peut aider les gouvernements africains à identifier les recettes fiscales non perçues qui peuvent être utilisées pour investir dans des services clés, y compris des programmes de protection sociale pour amortir les effets de la pandémie, qui a touché de manière disproportionnée les travailleurs informels.

Le soutien à l'exploitation précise de l'économie informelle pourrait prendre la forme d'enquêtes régionales commandées à différents niveaux géographiques afin d'obtenir des informations riches sur la taille, les déterminants et les caractéristiques de l'économie informelle dans la région africaine. L'avantage de cette approche, surtout dans le contexte africain, est sa méthode directe de collecte des données, notamment dans les pays où les autres formes de données institutionnalisées et systématisées sont moins fiables (Alderslade, Talmage et Freeman, 2006). Néanmoins, l'une des critiques les plus couramment citées à l'encontre des enquêtes en tant que moyen de collecte de données sur l'économie informelle est que leur succès dépend largement de la volonté de coopérer de la personne interrogée (Schneider, 2002). En outre, les enquêtes sont souvent coûteuses et longues et peuvent n'offrir que des aperçus instantanés de l'activité économique informelle, ce qui rend difficile pour les chercheurs et les praticiens de la politique d'extrapoler les tendances sur sa taille et son développement (Ibid). Pourtant, en stimulant les économies nationales africaines, la disponibilité de données d'enquête sur le secteur informel s'avère utile pour aider les dirigeants africains et leurs partenaires internationaux à mieux

comprendre les impacts socio-économiques de la pandémie sur le secteur en vue d'une planification économique à long terme.

Faciliter les progrès de la numérisation via l'économie mobile de la région permettrait également aux participants informels d'adapter plus rapidement leurs activités économiques aux crises futures (Goldfajn et Yeyati 2021). L'industrie de la téléphonie mobile en Afrique continue de jouer un rôle crucial dans la réponse de la région à la pandémie. Les opérateurs de téléphonie mobile, par exemple, ont mis en œuvre des mesures visant à soutenir les populations et les communautés vulnérables, en proposant des réductions sur les tarifs mobiles et en fournissant des contenus et des outils numériques pour encourager les particuliers et les entreprises à se connecter (GSMA, 2021). Avec 46 % de la population de la région abonnée à des services mobiles à la fin de 2020, on s'attend à ce que l'industrie mobile reste la principale source de croissance économique de la région. La forte confiance des investisseurs et l'intérêt des consommateurs pour les plateformes numériques, par exemple, laissent présager un avenir centré sur le numérique, les appareils mobiles étant au centre de solutions innovantes. Les responsables gouvernementaux ont ainsi la possibilité d'exploiter la technologie mobile pour identifier les lacunes des programmes de protection sociale, en intégrant les canaux en ligne de diverses sources mobiles pour comprendre où les travailleurs informels et les entreprises ont le plus besoin de soutien avant la prochaine crise (CGAP 2020).

La priorité accordée à l'économie informelle dans ce cadre alternatif renforce donc le besoin de flexibilité, d'innovation et de stratégies locales pour la transformation économique de l'Afrique dans un monde post-COVID. La tendance actuelle à n'investir que dans les institutions nationales et l'économie formelle a limité la conception et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes susceptibles de stimuler les économies locales,

et par extension, le secteur informel. Pour naviguer dans un monde post-pandémique, un effort concerté est nécessaire pour mieux aligner les investissements dans les secteurs économiques prioritaires, tant dans le secteur formel qu'informel. Une telle approche aidera les chercheurs et les praticiens à étudier la relation entre l'économie informelle et l'économie formelle, non pas en tant qu'activités économiques distinctes, mais en tant qu'activités unifiées pour faire progresser la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique.

### **3.2. UN LEADERSHIP FORT DE LA PART DES ORGANISATIONS RÉGIONALES AFRICAINES**

Tout aussi importante est la nécessité d'un leadership fort de la part des organisations régionales africaines pour démilitariser les espaces politiques et promouvoir l'intégration des acteurs locaux dans les cadres de sécurité régionaux. L'Union africaine devrait continuer à être un instrument essentiel pour coordonner les activités politiques de la région et maintenir sa pertinence en tant qu'organisation panafricaine qui promeut l'idéologie d'une Afrique indépendante.

Cependant, les multiples objectifs de l'organisme régional, parfois contradictoires, ont encouragé les États membres à poursuivre leurs propres intérêts individuels (Akokpari, 2004). En outre, l'intention de l'UA n'étant pas de punir pour le plaisir lorsque ses règles sont enfreintes, l'organe n'a parfois pas réussi à faire preuve d'un leadership pragmatique au-delà de l'idéologie panafricaine qui guide sa Charte. Le nombre croissant de coups d'État militaires ou de tentatives de coups d'État dans la région depuis le début de la pandémie démontre la fragilité du leadership politique de l'organisation régionale sur le continent. Cela a également révélé l'inconsistance de l'UA et d'autres organismes régionaux face à divers types de changements de régime anticonstitutionnels.

Par exemple, les réactions de l'UA et de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont été décisives lorsqu'il s'est agi de changements de régime anticonstitutionnels impliquant le renversement de responsables gouvernementaux élus par les militaires. Pourtant, lorsqu'il s'agissait de changements de régime anticonstitutionnels impliquant des titulaires qui refusaient de céder le pouvoir en modifiant la constitution, il y avait peu de répercussions pour ces dirigeants (Striebinger, 2016 ; Alozieuwa, 2012). Ce manque d'action a contribué à des situations où les pays africains étaient dirigés par des présidents qui manquaient de légitimité. Le cas de la Guinée est illustratif de ce phénomène. Les médias indiquent que l'ancien président Alpha Condé est devenu de plus en plus impopulaire lorsqu'il a poussé un référendum constitutionnel, soutenu par la Russie, qui lui a permis de briguer un troisième mandat controversé en octobre 2020 (Ross, 2021 ; France 24, 2020 ; Macdonald, 2020). Cependant, sur cette question impliquant le coup constitutionnel de Condé pour prolonger son mandat, l'UA et la CEDEAO sont restées ostensiblement muettes. À ce titre, la réaction des organismes régionaux d'imposer des sanctions à la Guinée à la suite du coup d'État militaire de septembre 2021 reflète, pour de nombreux experts africains en matière de paix et de sécurité, une crise de légitimité qui, selon eux, entrave la capacité du leadership politique régional à faire respecter les valeurs démocratiques qui favorisent la bonne gouvernance (Ayandele et Ilunga, 2021 ; Höjje, 2021 ; Maiangwa, 2021).

Dans le cadre de la démilitarisation des espaces politiques africains, il est donc impératif que les dirigeants régionaux du continent prennent des mesures décisives dans tous les cas de changements de régime anticonstitutionnels, y compris les mesures illégitimes visant à prolonger le mandat des titulaires, conformément aux objectifs de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007. Des cas comme la

Guinée, le Mali et le Soudan illustrent le fait que le continent est toujours aux prises avec l'ambition politique de certains chefs militaires. Par conséquent, un engagement fort de l'UA à renforcer les instruments démocratiques dans le cadre du plan continental de stabilité est une nécessité pour la prospérité de la région dans un monde post-COVID.

En outre, l'augmentation des activités des groupes djihadistes militants dans les régions du Sahel, du lac Tchad et des Grands Lacs démontre qu'il est dangereux pour les États membres et les dirigeants de l'UA de considérer les conflits, le déclin de la participation civique, les changements anticonstitutionnels de gouvernement et la détérioration des conditions socio-économiques comme des problèmes de pays isolés. Ces facteurs ont des conséquences régionales qui affectent le développement économique, la stabilité et la résilience locale. Par conséquent, les stratégies et le leadership régionaux et continentaux doivent être coordonnés, largement définis et mis en œuvre en temps opportun pour établir la confiance entre les communautés locales et les acteurs étatiques. Par exemple, la transition virtuelle des réunions et des conférences en réponse à la pandémie a favorisé une collaboration accrue entre les acteurs de la société civile et les réseaux mondiaux composés d'universitaires, d'acteurs étatiques, ainsi que d'institutions gouvernementales régionales et internationales. Cela a favorisé les approches communautaires sensibles aux nuances locales et aux griefs des groupes marginalisés (Ayandele & Ilunga, 2021). Dans le cadre du redressement de l'Afrique après la pandémie, l'utilisation continue de plateformes collaboratives à distance doit être encouragée pour construire une région stable et prospère. Ces plates-formes à distance favoriseraient le partage des connaissances, ce qui pourrait contribuer à la conception de systèmes de détection et de réponse précoces, ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de responsabilité locaux pour le maintien des libertés civiles et politiques.

### 3.3. AUGMENTATION DES INVESTISSEMENTS DANS LA SANTÉ PUBLIQUE

La pandémie a montré comment les vulnérabilités des systèmes de santé peuvent avoir de profondes répercussions sur la santé, la croissance économique, la confiance dans les gouvernements et la cohésion sociale. Les difficultés rencontrées par de nombreux pays africains pour contenir la propagation du virus et augmenter les taux de vaccination démontrent une fois de plus la nécessité de politiques de santé solides et d'investissements accrus dans des systèmes de santé publique inclusifs et complémentaires. Bien que les niveaux de prestation des services de soins de santé et de santé publique diffèrent d'un pays à l'autre, un investissement adéquat dans le système de santé fondé sur les capacités locales reste crucial pour assurer la résilience du continent dans un monde post-pandémique. Ces investissements auraient un effet multiplicateur sur les femmes (qui constituent la majorité du personnel de santé), ainsi que sur l'éducation, l'économie, les taux d'emploi et la stabilisation de la région. Le cadre politique pour l'amélioration des capacités sanitaires existe déjà pour la région africaine, mais c'est l'effort continental concerté pour mettre en œuvre ses engagements qui a fait défaut. Par exemple, la Déclaration d'Abuja de 2001 est un moyen de planter le décor pour promouvoir et investir dans des systèmes de soins de santé résilients.

De plus, en renforçant la capacité du secteur de la santé publique en Afrique, où le rétablissement est au cœur du développement communautaire, la participation des chefs religieux aux niveaux communautaire et national peut compléter les efforts des gouvernements africains pour lutter contre la pandémie (Ayandele et Ilunga, 2021). Les chefs religieux restent des acteurs actifs de la consolidation de la paix, du rétablissement des communautés et de la diffusion des informations. Ainsi, dans le cadre du plan de redressement post-pandémique

de la région, les dirigeants régionaux africains devraient tirer parti des réseaux et des capacités d'organisation communautaire des chefs religieux et de leurs organisations confessionnelles (OC). Pendant l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, par exemple, les organisations confessionnelles ont joué un rôle essentiel dans les réponses coordonnées de la Sierra Leone et du Liberia. Les chefs religieux, en sensibilisant leurs congrégations aux mesures préventives, ont diffusé des messages de sensibilisation, assuré la traque des contacts des évadés, signalé les cas suspects, promu le lavage des mains et les mesures de distanciation sociale, et encouragé les membres de la communauté à coopérer avec les agents de santé (CAFOD, 2015). Des cas, tels que la République centrafricaine et le Nigeria, montrent également comment les organisations confessionnelles et leurs dirigeants ont joué un rôle crucial dans le changement de la perception de la Covid-19 par le public et dans sa volonté de se faire vacciner. Au Nigeria, les organisations confessionnelles ont encouragé les mesures de précaution, suspendu les rassemblements et fait don d'équipements médicaux, de matériel de secours et de fonds pour la réponse et les mesures de santé publique du gouvernement (Ayandele, Okafor et Oyedele, 2021).

Néanmoins, le Nigeria, comme de nombreux autres pays, est de plus en plus confronté au défi de combattre les croyances erronées concernant l'utilisation de vaccins efficaces contre le coronavirus. Qu'il s'agisse des doutes sur l'efficacité des vaccins ou de l'agenda négatif supposé des puissances occidentales pour faire avancer leur programme de déstabilisation du continent, l'Afrique est confrontée à une guerre de désinformation qu'il faut contrer pour protéger la santé publique. Le renforcement des institutions communautaires locales et des structures officielles qui rationalisent l'information publique et officielle peut donc s'avérer vital pour promouvoir l'information sur les vaccins et pour gérer les réponses de la société afin de freiner la propagation de la désinformation.

#### 4. CONCLUSION

La pandémie démontre que les menaces pour la sécurité évoluent et que les guerres africaines ne se limitent pas aux conflits armés. Et pourtant, dans le même temps, elle offre également aux dirigeants africains l'occasion de réexaminer les points forts de leurs institutions actuelles. Pour nous, universitaires et décideurs, cela signifie qu'il est nécessaire d'aborder les guerres, la paix et la sécurité en Afrique à travers un cadre inclusif et holistique. On ne peut pas parler de stabilité sans développement économique ; de développement économique sans aborder les insécurités sanitaires ; et d'insécurités sanitaires sans prendre en considération leur impact sur les libertés politiques et civiles. Toutes ces questions influencent l'efficacité des institutions de gouvernance.

Ce document examine l'effet de la pandémie de coronavirus sur les pays africains et suggère des possibilités de réforme. Les résultats de l'étude révèlent que les fondements de la stabilité démocratique en Afrique sont en train d'être démantelés. Ce démantèlement s'explique par la militarisation croissante de la politique et les mesures coercitives extrêmes adoptées par les gouvernements africains en réponse à la pandémie de coronavirus. Bien que le continent semble être le moins touché par le virus, avec le plus petit nombre de cas confirmés, de nouveaux cas et de décès totaux, la pandémie a mis en évidence les lacunes en matière de soins de santé et les niveaux effrayants de préparation des systèmes de santé publique africains. La pandémie a également mis en évidence le déficit légitime auquel sont confrontés les dirigeants régionaux africains et leurs organisations dans la mise en œuvre de mesures visant à remédier à l'impact socio-économique de la pandémie et aux causes profondes de l'instabilité politique et des coups d'État dans de nombreux pays africains.

L'implication des résultats de ce document est double. Premièrement, cette étude révèle que les

efforts déployés pour faire face à l'évolution des menaces pour la sécurité sur le continent nécessiteront une innovation et une collaboration à de multiples niveaux de la société dans la réflexion, la pratique et la conception des politiques et des programmes. Deuxièmement, l'épidémie de coronavirus démontre que les partenariats entre les parties prenantes locales, nationales et régionales sont essentiels à la promotion de la bonne gouvernance et au renforcement des processus démocratiques participatifs qui peuvent combattre la complexité des menaces pour la sécurité en Afrique.

En tant que tel, le cadre proposé par cette étude édicte le fait que les décideurs et les responsables gouvernementaux devraient adopter une approche centrée sur la sécurité humaine qui place les individus au centre de leurs actions et de leurs mécanismes de protection. Cela signifie qu'il faut élaborer des politiques qui permettent non seulement d'identifier les griefs, mais aussi de renforcer les stratégies locales de sécurité à long terme et de relance économique. Ce modèle de gouvernance, selon nous, est crucial pour la stabilité et le développement à long terme du continent, où les communautés locales se sentiraient concernées par le processus.

Par exemple, en ce qui concerne la promotion de la gouvernance et des pratiques démocratiques pendant les élections, les parties prenantes locales et régionales peuvent apprendre des cas de l'Afrique du Sud et de Maurice. Lors des élections de 2019 en Afrique du Sud, les agents électoraux, les personnes âgées et les invalides ont été autorisés à voter avant la population générale. Il existe également une disposition permettant aux personnes de demander un permis de vote à domicile et, dans le cas de Maurice, des dispositions relatives au vote par procuration que les commissions électorales africaines peuvent choisir d'utiliser pendant les périodes électorales. Bien qu'il soit important de reconnaître que les pays africains ont des systèmes et des cultures administratives différents,

ces systèmes de vote pourraient être adaptés pour assurer un vote échelonné, contenant le risque et la pression de la transmission du coronavirus le jour de l'élection (Ayandele et al, 2021). Ces approches novatrices qui permettent de prendre des mesures de sécurité Covid-19, tout en maintenant l'obligation constitutionnelle d'organiser des élections libres et équitables, peuvent contribuer à préserver les acquis démocratiques de la région pendant et après la pandémie.

Le leadership régional peut également jouer un rôle dans l'atténuation des risques de pratiques non démocratiques et dans l'inversion de la militarisation croissante des espaces politiques en imposant des sanctions et des mesures dans tous les cas de changements de régime inconstitutionnels, y compris les mesures illégitimes de prolongation des mandats des titulaires. Bien que les réactions de l'UA et de la CEDEAO aient généralement été décisives en ce qui concerne les changements de régime anticonstitutionnels impliquant le renversement de responsables gouvernementaux élus par les militaires, il est important que les institutions régionales et leurs dirigeants soient considérés comme impartiaux dans l'application de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance de 2007 dans leurs efforts pour promouvoir les pratiques démocratiques et la bonne gouvernance dans la région.

En outre, les décideurs africains peuvent intervenir directement dans le secteur informel en chargeant des instituts de recherche africains de mener des enquêtes et des analyses transnationales avec les autorités gouvernementales locales sur la taille du marché du crédit informel. La connaissance de ces informations pourrait aider les dirigeants africains et les partenaires du développement à tirer parti des données sur les dispositifs informels existants, tels que les agences de collecte d'épargne et les associations d'épargne et de crédit rotatives, pour concevoir des programmes de protection sociale et offrir des taux d'intérêt bas aux travailleurs et

chaînes d'approvisionnement de la santé publique. À ce titre, les décideurs africains, dans leurs efforts pour associer les agences sanitaires nationales à la campagne de vaccination de chaque pays, devraient renforcer les capacités des CDC africains en collaborant avec le secteur privé. Compte tenu du rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire de nombreuses économies africaines à la suite de la pandémie, de telles collaborations pourraient au moins permettre de combler les lacunes du système de logistique et de la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne la réfrigération de la chaîne du froid pour prolonger la durée de conservation des vaccins.

En outre, une stratégie de déploiement permettant de relever les défis liés à la distribution des vaccins aux communautés locales est essentielle pour renforcer la résilience de la région dans un monde post-COVID. La Côte d'Ivoire est un exemple dont les responsables politiques africains peuvent s'inspirer. Lorsque le pays a commencé sa campagne de vaccination, les centres équipés pour vacciner 300 personnes par jour peinaient à en inoculer 20 par jour. Les responsables gouvernementaux ont alors adopté des moyens innovants pour surmonter ce défi, en déployant des cliniques mobiles et des bus médicaux qui se rendaient dans les zones les plus fréquentées pour vacciner les gens, mais à un coût important. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire dispose de centres de vaccination fixes ou mobiles placés dans plus de la moitié du pays, et presque tous fonctionnent presque à pleine capacité. Ces approches novatrices, qui ont fait appel à des influenceurs des médias sociaux ainsi qu'à des chefs religieux et communautaires pour promouvoir une campagne nationale de sensibilisation visant à augmenter le nombre de personnes vaccinées, peuvent être reproduites à court terme dans toute la région en utilisant la Déclaration d'Abuja de 2001 comme cadre pour éduquer, mobiliser et vacciner les gens avec le soutien de partenaires internationaux et d'agences de développement (Nyantakyi & Munemo, 2021).

Le cadre alternatif que nous proposons se concentre donc sur :

- L'économie informelle de la région dans la conception et le développement des programmes d'aide post-COVID pour relancer les économies nationales.
- Le leadership politique régional dans la démilitarisation des espaces politiques et la promotion de l'intégration des acteurs locaux dans les cadres de sécurité régionaux.
- Une société civile engagée dans l'établissement de la confiance entre les communautés locales et les acteurs étatiques. Cette approche promue par la communauté est cruciale pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui seront sensibles aux nuances locales et aux griefs des groupes marginalisés.
- La conception et le développement d'outils et de systèmes d'alerte précoce capables de répondre aux crises sanitaires et à l'évolution de la dynamique locale des conflits dans la région, et
- Le développement et le soutien des institutions communautaires et nationales qui sont inclusives et complémentaires pour augmenter les taux de vaccination et assurer la résilience du continent face aux catastrophes futures.

La pandémie en cours offre à chaque pays africain l'occasion de repenser les mécanismes actuels de sécurité et de stabilisation de la région. Malgré les défis auxquels la région est confrontée, le continent est à un stade où il peut se reconstruire de l'intérieur pour faire face avec succès aux impacts de la pandémie. Les recherches futures pourraient donc examiner des cas spécifiques de pays qui peuvent accroître notre compréhension des politiques régionales et nationales efficaces

entreprises informels. Ces incitations pourraient s'avérer cruciales pour améliorer les lignes de financement public et l'accès indispensable du secteur aux facilités de crédit qui favorisent le commerce transfrontalier via des cadres économiques régionaux comme l'Accord de libre-échange continental africain. Les chefs d'État peuvent également encourager davantage d'investissements dans le secteur informel en développant l'infrastructure de télécommunications de la région, en utilisant les cadres de politique numérique existants sur le continent, tels que la Convention de Malabo, afin de renforcer l'intégration du financement mobile dans le système bancaire de la région. De tels efforts permettraient d'investir dans les secteurs économiques prioritaires, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel, en faisant progresser la marge de manœuvre budgétaire de la région.

Il est également essentiel que les pays africains développent des stratégies antiterroristes solides qui vont au-delà de l'amélioration des capacités opérationnelles et tactiques des troupes. La pandémie a montré qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité des institutions financières africaines à faire face aux changements de comportements financiers liés à la pandémie qui ont été exploités par les groupes djihadistes militants. L'Union africaine et d'autres organismes sous-régionaux pourraient prendre l'initiative dans ce domaine en appliquant les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) pour renforcer les systèmes de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme des pays concernés. En outre, compte tenu de la nature dynamique des activités terroristes et de l'insécurité transnationale auxquelles sont confrontés de nombreux pays africains, le Secrétariat de l'UA pourrait organiser et faciliter des forums trimestriels virtuels avec les parties prenantes nationales, les partenaires du développement et la société civile, y compris les dirigeants communautaires, pour concevoir des systèmes de détection précoce et de réaction.

Les mécanismes d'alerte régionaux tels que le réseau d'alerte précoce et de réaction de la CEDEAO (ECOWARN) se sont avérés efficaces pour collecter et analyser en temps réel les conflits et l'activité politique de leurs États membres. Pourtant, les défis actuels de l'opérationnalisation des systèmes régionaux d'alerte précoce à travers le continent comprennent la duplication des projets sans tenir compte des réalités culturelles, sociales et économiques des sous-régions, la concurrence entre les acteurs de la sécurité de l'État et les groupes d'autodéfense locaux dans la protection des communautés, et l'absence de priorité accordée à l'éducation aux droits de l'homme dans la conception des systèmes de détection précoce (Ayandele & Ilunga, 2021). Ces forums virtuels fourniraient une plateforme permettant aux praticiens de la sécurité et de la paix de coopérer et d'apprendre des dirigeants des communautés locales en concevant et en adaptant des systèmes de détection précoce et de réponse à des contextes de sécurité spécifiques. Les forums virtuels pourraient également se concentrer sur les évaluations de sécurité, l'identification des tendances, le renforcement des capacités et l'élaboration de priorités stratégiques continentales susceptibles de favoriser la confiance entre les communautés locales et les acteurs étatiques.

En ce qui concerne la santé, l'autonomisation des CDC-Afrique en tant qu'institutions indépendantes reste essentielle pour améliorer l'image et les capacités de la communauté scientifique africaine. Par exemple, au début de la pandémie, les CDC africains ont joué un rôle important dans la coordination de la collecte et du suivi des données sur le coronavirus au niveau régional. En outre, l'organisme a facilité la mise en place de marchés numériques de gros qui ont permis un pouvoir de négociation collectif pour l'achat d'EPI. Cependant, le faible taux de vaccination de la région et les problèmes liés à la courte durée de conservation des vaccins donnés nécessitent le renforcement des

appliquées pendant la période de Covid-19. En outre, une étude transnationale qui évalue les capacités de mobilisation des ressources internes et externes de l'Afrique pendant la pandémie de Covid-19 pourrait s'avérer utile aux chercheurs et aux décideurs politiques. Néanmoins, le succès de ces approches novatrices qui favorisent les solutions propres à l'Afrique se fondera sur et nécessitera une volonté politique à tous les niveaux de gouvernement et un effort concerté de toutes les parties prenantes pour faire progresser le redressement et la prospérité de l'Afrique après la pandémie de COVID.

---

## RÉFÉRENCES

---

Adams, J., MacKenzie, M.J., Amegah, A.K., Ezeh, A., Gadanya, M.A., Omigbodun, A., Sarki, A.M., Thistle, P., Ziraba, A.K., Stranges, S. et Silverman, M., 2021. *The conundrum of low COVID-19 mortality burden in sub-Saharan Africa: myth or reality?*. *Global Health: Science and Practice*, 9(3), pp.433-443.

Centre d'études stratégiques de l'Afrique. (2021). *Spike in Militant Islamist Violence in Africa Underscores Shifting Security Landscape*.

<https://africacenter.org/spotlight/spike-militant-islamist-violence-africa-shifting-security-landscape/>

Centre d'études stratégiques de l'Afrique. (2022). *Surge in Militant Islamist Violence in the Sahel Dominates Africa's Fight against Extremists*.

<https://africacenter.org/spotlight/mig2022-01-surge-militant-islamist-violence-sahel-dominates-africa-fight-extremists/>

Africanews. (2022). *Maliens rally in support of the ruling junta, protest ECOWAS sanctions*.

<https://www.africanews.com/2022/01/14/maliens-rally-in-support-of-the-ruling-junta-protest-ecowas-sanctions/>

African Business (2022). *ECOWAS slaps sanctions on Mali*.

<https://african.business/2022/01/trade-investment/ecowas-imposes-sanctions-on-mali/>

Akokpari, J. K. (2004). *The AU, NEPAD and the promotion of good governance in Africa*.

*Nordic Journal of African Studies*, 13(3), 21-21.

Alderslade, J., Talmadge, J., & Freeman, Y. (2006). *Measuring the informal economy: One neighborhood at a time*. Washington, DC: Brookings Institution, Metropolitan Policy Program.

Alozieuwa, S. H. (2012). *ECOWAS and the challenge of coup d'état in West Africa: issues and problems*.

*African Renaissance*, 9(3-4), 93-113.

Amnesty International. (2020). *Bénin 2020*

<https://www.amnesty.org/en/location/africa/west-and-central-africa/benin/report-benin/>

Association pour le progrès des communications. (2021). *Omicron travel bans on Africa:*

*The history of racism, inequalities and discrimination is interwoven with the science*.

<https://www.apc.org/en/blog/omicron-travel-bans-africa-history-racism-inequalities-and-discrimination-interwoven-science>

Ayandele, O., Agwanda, B., Amankwa, M. O., Dagba, G., & Nyadera, I. N. (2021). *Democracy and Elections amid the Covid-19 Pandemic: The Case of Burundi*. *African Security*, 1-19.

Ayandele, O., & Ilunga, Y. (2021). *African Wars in the 21st century: post-covid emerging trends, challenges and opportunities*. Université de New York <https://csaad.nyu.edu/african-worlds-in-conversation/>

Ayandele, O., Okafor, C. & Oyedele, O. (2021). *The role of Nigeria's faith-based organisations in tackling health crises like Covid-19*. Africa Portal.

<https://www.africaportal.org/features/role-nigerias-faith-based-organisations-tackling-health-crises-Covid-19/>

Boggero, M. (2008). *Local dynamics of security in Africa: The Central Africa Republic and private security*. African Security Studies, 17(2), 15-27.

Campbell, J. et Quinn, N. (2021). *What's happening to democracy in Africa?* Council on Foreign Relations. <https://www.cfr.org/article/whats-happening-democracy-africa>

Catholic Agency for Overseas Development (2015). *Keeping the Faith: The Role of Faith Leaders in the Ebola Response*. Reliefweb. <https://reliefweb.int/report/sierra-leone/keeping-faith-role-faith-leaders-ebola-response>

Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (2020), *Relief for Informal Workers: Falling through the Cracks in the Covid-19 Crisis*, Washington DC: CGAP.

Dahir, A. L. (2020). *Burundi Turns Out to Replace President of 15 Years, Pandemic or No*. New York Times.

Demuyneck, M., & Weijenberg, G. (2021). *The Upcoming SADC Intervention: A New Way Ahead to Combat Terrorism in Mozambique?*

Ezeh, A., Silverman, M., Stranges, S., & Adams, J. (2021). *The impact of Covid-19 has been lower in Africa*.

We explore the reasons. The Conversation <https://theconversation.com/the-impact-of-Covid-19-has-been-lower-in-africa-we-explore-the-reasons-164955> (en anglais)

Groupe d'action financière (2020). *Update: Covid-19-related Money Laundering and Terrorist Financing*. <http://www.fatf-gafi.org/media/fatf/documents/Update-Covid-19-Related-Money-Laundering-and-Terrorist-Financing-Risks.pdf>

Finn, B. M., & Kobayashi, L. C. (2020). *Structural inequality in the time of Covid-19: Urbanization, segregation, and pandemic control in sub-Saharan Africa*. Dialogues in Human Geography, 10(2), 217-220.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2020). *Impact of Covid-19 on informal workers* <https://www.fao.org/3/ca8560en/CA8560EN.pdf>

France 24 (2020) *Scores killed in protests against Guinea's president Alpha Conde, says opposition group*. <https://www.france24.com/en/20201013-over-90-killed-in-protests-against-guinea-s-president-alpha-conde-dit-un-groupe-d'opposition>

France 24 (2022). *Who supports Mali's junta?* <https://www.france24.com/en/live-news/20220113-who-supports-mali-s-junta>

Goldfajn, I et E Yeyati (2021), *Latin America: The Post-Pandemic Decade*, a VoxEU.org eBook, CEPR Press.

Global System for Mobile Communications Association (2021).

*The Mobile Economy: Sub-Saharan Africa 2021*

[https://www.gsma.com/mobileeconomy/wpcontent/uploads/2021/09/GSMA\\_ME\\_SSA\\_2021\\_English\\_Web\\_Singles.pdf](https://www.gsma.com/mobileeconomy/wpcontent/uploads/2021/09/GSMA_ME_SSA_2021_English_Web_Singles.pdf)

Gyimah-Boadi, E. (2021). *Democratic Backsliding in West Africa: Nature, causes, remedies*.

Fondation Kofi Annan. <https://www.kofiannanfoundation.org/app/uploads/2021/11/Democratic-backsliding-in-West-Africa-Nature-causes-remedies-Nov-2021.pdf>

Höije, K. (2021). *Uncertainty in Guinea after military group removes Alpha Conde*. Aljazeera.

<https://www.aljazeera.com/news/2021/9/11/uncertainty-in-guinea-after-military-coup-topples-alpha-conde>

Human Rights Watch (2020a). *Burundi: Campaigns Begin Amid Clampdown*.

Disponible en ligne : <https://www.hrw.org/news/2020/04/27/burundi-campaigns-begin-amid-clampdown>

Human Rights Watch (2020b). *Burundi : intimidation, arrests during elections*. Juin 2020.

<https://www.hrw.org/news/2020/06/01/burundi-intimidation-arrests-during-elections>

Ilunga, Y. et Ayandele, O. (2020). *African Wars in the 21st Century: The Militarization of Politics and The Politicization of the Military Workshop Report*. Nouveau-Brunswick : Centre d'études

africaines de l'Université Rutgers <https://ruafrica.rutgers.edu/resources/graduate-and-post-doc-research/african-wars-in-the-21st-century>

International Institute for Strategic Studies (2021). *Armed Conflict Survey 2021*

<https://www.iiss.org/publications/armed-conflict-survey/2021/armed-conflict-survey-2021>

International Foundation for Electoral Systems (2020). *Global Impact of Covid-19 on Elections*.

<https://www.ifes.org/publications/global-impact-covid-19-elections>

Ikejiaku, B. V. (2012). *Poverty-conflict nexus: the contentious issue revisited*. European Journal of Sustainable Development, 1(2), 127-127.

Kelikume, I. (2021). *Digital financial inclusion, informal economy and poverty reduction in Africa*.

Journal of Enterprising Communities: People and Places in the Global Economy.

Kohnert, D. (2021). *On the socio-economic impact of pandemics in Africa-Lessons learned from Covid-19, Trypanosomiasis, HIV, Yellow Fever and Cholera*. Institut des affaires africaines, Institut allemand d'études mondiales et régionales (GIGA).

Signe, L. (2021). *Africa must produce its own vaccines*. Brookings Institution.

<https://www.brookings.edu/opinions/africa-must-produce-its-own-vaccines/>

- Macdonald, F. (2020). *Protests, postponements and the last stand of an African strongman*. The Guardian <https://www.theguardian.com/global-development/2020/apr/02/protests-postponements-and-the-last-stand-of-an-african-strongman-alpha-conde>
- Maiangwa, B. (2021). *Guinea coup highlights the weaknesses of West Africa's regional body*. The Conversation <https://theconversation.com/guinea-coup-highlights-the-weaknesses-of-west-africas-regional-body-167650>
- Mamabolo, M. A. (2015). *Drivers of community xenophobic attacks in South Africa: poverty and unemployment*. TD: The Journal for Transdisciplinary Research in Southern Africa, 11(4), 143-150.
- Meagher, K. (2012). *The strength of weak states? Non-state security forces and hybrid governance in Africa*. Development and Change, 43(5), 1073-1101.
- Medina, L., Jonelis, M. A. W., & Cangul, M. (2017). *The informal economy in Sub-Saharan Africa: Size and determinants*. Fonds monétaire international.
- Muguruza, C. C. (2007). *Human Security as a policy framework: Critics and Challenges*. Anuario de acción humanitaria y derechos humanos. Yearbook of humanitarian action and human rights, (4), 15-35.
- New Humanitarian (2020). *Coronavirus response takes backseat as election looms in Burundi*. Disponible en ligne : <https://www.thenewhumanitarian.org/feature/2020/05/12/Burundi-coronavirus-elections-floods-violence>
- Nyantakyi, E. B., & Munemo, J. (2021). *Going the Last Mile: Improving sub-Saharan Africa's logistics could be the key to successful vaccine delivery*. Finance & Development. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2021/12/Last-Mile-Improving-Sub-Saharan-Africa-Vaccine-Access-Bempong-Munemo.htm>
- Ohnsorge, F., & Yu, S. (2021). *The Long Shadow of Informality*. Washington, DC: Banque mondiale.
- Okunlola, O. C., & Okafor, I. G. (2022). *Conflict-Poverty Relationship in Africa: A Disaggregated Approach*. Journal of Interdisciplinary Economics, 34(1), 104-129.
- Ozili, P. (2020). *Covid-19 in Africa: socio-economic impact, policy response and opportunities*. International Journal of Sociology and Social Policy.
- Public Broadcasting Service (2022). *In Africa at-home COVID tests are scarce and expensive, help may not come until next year*. <https://www.pbs.org/newshour/world/in-africa-at-home-covid-tests-are-scarce-and-expensive-help-may-not-come-until-next-year>
- Ross, A. (2021). *Toppled Conde failed to live up to pledges in Guinea*. Reuters. <https://www.reuters.com/world/africa/toppled-conde-failed-live-up-pledges-guinea-2021-09-06/>

Schneider, F (2002). *Size and Measurement of the Informal Economy in 110 countries around the world* document présenté lors d'un atelier de l'Australian National Tax Centre, ANU, Canberra, Australie, 17 juillet 2002.

Slabbert, I. (2017). *Domestic violence and poverty: Some women's experiences*. *Research on Social Work Practice*, 27(2), 223-230.

Srivastava, M. (2014). *Unorganized Sector: A different sector still treated indifferently*. *New Man International. Journal of Multidisciplinary studies*, 1(12), 145-152.

Striebinger, K. (2016). *When pigs fly: ECOWAS and the protection of constitutional order on events of Coups d'Etat*. In *Roads to Regionalism* (pp. 197-214). Routledge.

Tadjbakhsh, S., & Chenoy, A. (2007). *Human security: Concepts and implications (Vol. 51)*. Routledge.

Taylor, O. (2004). *Challenges and opportunities for defining and measuring human security*. In *Forum du désarmement* (Vol. 3, pp. 15-24).

Tollefsen, A. F. (2020). *Experienced poverty and local conflict violence*. *Conflict Management and Peace Science*, 37(3), 323-349.

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (2021). *The impact of the Covid-19 pandemic on terrorism, counter terrorism and countering violent extremism*.

Programme des Nations Unies pour le développement (1994). *Rapport sur le développement humain* [https://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/255/hdr\\_1994\\_en\\_complete\\_nostats.pdf](https://hdr.undp.org/sites/default/files/reports/255/hdr_1994_en_complete_nostats.pdf)

Programme des Nations Unies pour le développement (2021). *The 2021 Global Multidimensional Poverty Index (MPI)*. <https://hdr.undp.org/en/content/human-development-index-hdi>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (2020). *UNESCO addresses societal inequalities and economic impacts of Covid-19 in nine Sub-Saharan African cities* <https://en.unesco.org/news/unesco-addresses-societal-inequalities-and-economic-impacts-Covid-19-nine-sub-saharan-african>

Voice of America (2022). *Maliens Protest ECOWAS Sanction*. <https://www.voanews.com/a/maliens-protest-ecowas-sanctions-/6397444.html>

Banque mondiale (2021). *World Bank's Response to Covid-19 (Coronavirus) in Africa*. <https://www.worldbank.org/en/news/factsheet/2020/06/02/world-banks-response-to-Covid-19-coronavirus-in-africa>

World Odometers (2022). *Covid-19 Coronavirus pandemic*. <https://www.worldometers.info/coronavirus/#countries>

## Document 3.2. Un vrai accord ou un cadre inapplicable ? Agenda 2063, ODD et défis du développement dans l'Afrique du XXI<sup>e</sup> siècle

**ADEDEJI ADEMOLA**

DOCTORANT AU DÉPARTEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'UNIVERSITÉ OBAFEMI AWOLowo,  
ILE-IFE, NIGERIA  
[ADEDEJIADEMOLA7@GMAIL.COM](mailto:ADEDEJIADEMOLA7@GMAIL.COM)

### RÉSUMÉ

L'Afrique est entrée dans le XXI<sup>e</sup> siècle avec d'énormes problèmes de développement non résolus tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les conflits inter et intra-étatiques, la fragmentation politique et sociale, le chômage massif, le piège de l'endettement, pour n'en citer que quelques-uns. Ainsi, pour résoudre les problèmes de l'Afrique et réaliser l'unification de l'Afrique sur le socle de valeurs partagées et d'un destin commun, le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA a été conçu. Un examen du contenu de l'Agenda 2063 de l'UA a montré que les dispositions de l'Agenda 2063 vont de pair avec les Objectifs de développement durable (ODD) 2030 des Nations Unies. Une préoccupation majeure est cependant de savoir si le cadre sera réalisable compte tenu des goulots d'étranglement auxquels l'organisation est actuellement confrontée. Cette étude examine donc de manière critique les défis qui s'opposent aux aspirations du continent, notamment dans le contexte actuel qui représente un danger pour la réalisation de ses objectifs de développement conformément à l'Agenda 2063 et aux ODD. Cette étude s'interroge en outre sur les raisons pour lesquelles il est plus facile pour les gouvernements africains de mettre en œuvre des programmes « étrangers » plutôt que de se concentrer sur des initiatives continentales et de renforcer la résilience et la coopération. Elle évalue également comment les dirigeants africains peuvent s'attaquer au chômage et au piège de l'endettement afin de créer un espace de prospérité pour tous ? Comment la réalisation du plein développement et la création d'une marge de manœuvre budgétaire peuvent-elles réduire l'incidence de l'insécurité en Afrique ? Le document explore en outre la différence entre l'Agenda 2063 et les efforts continentaux passés et le danger que représentent les flux financiers illicites actuels dans plusieurs pays africains ? Les données de cette étude ont été recueillies à l'aide d'entretiens oraux, d'archives et de sources secondaires ainsi que d'observations non participantes. Les données recueillies ont été analysées à l'aide d'une analyse de contenu. Ce document a fourni une occasion importante de faire progresser la compréhension de la question africaine et de la manière de repositionner l'Agenda 2063 pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays africains au XXI<sup>e</sup> siècle.

*Mots-clés : Agenda 2063, panafricanisme, conflit, ODD, développement*

## 1. INTRODUCTION

L'un des objectifs identifiables poursuivis par les dirigeants africains au lendemain de l'indépendance était la poursuite du développement par l'intégration. L'émergence de leaders nationalistes qui ont négocié avec succès leur indépendance vis-à-vis des maîtres coloniaux a mis les Africains au défi de prendre en charge leur destin. Il a été estimé que si l'indépendance devait être significative, l'accent devait être mis sur l'économie (Nweke, 2007). Il est donc tout à fait logique que l'Afrique ait adopté l'idée d'intégration et de coopération dès le début. Comme le disait Nyerere, « nous avons besoin les uns des autres, nous pouvons nous aider les uns les autres et nous devons nous rassembler pour nous aider les uns les autres » (Nyerere, 1987). Mais, avant même l'économie, il fallait extraire les pays africains colonisés des griffes de l'administration coloniale, la nécessité de défendre l'intégrité territoriale et la souveraineté des nouveaux États africains ainsi que la nécessité de promouvoir l'unité des États africains ; ainsi, avant la formation des groupements économiques régionaux, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui a été créée le 25 mai 1963, a été chargée de traiter les questions fondamentales du colonialisme, du régime suprémiste blanc et de l'apartheid en Afrique du Sud (Kawonishe, 2002). L'un des mérites de l'OUA avant sa transformation en Union africaine (UA) était d'avoir réussi à mettre fin au colonialisme en Afrique. Mais les nouveaux États qui se sont formés ont rapidement découvert que la liberté politique n'était pas synonyme de liberté économique. En outre, des conflits et des guerres interétatiques ont éclaté entre et parmi les pays d'Afrique après l'indépendance, principalement en raison de problèmes de frontières et de guerres tribales. Ainsi, bien que l'Afrique se soit libérée, des pièges, des mines terrestres et des surprises attendaient les dirigeants des pays nouvellement indépendants.

Les livres d'histoire regorgent d'exemples d'échanges entre les peuples et les communautés africaines, qui ont conduit à la prospérité, à la paix et à de bonnes relations intercommunautaires dans plusieurs royaumes africains avant l'arrivée des Européens. L'Afrique, avec un territoire d'environ 30 millions de km<sup>2</sup>, est aussi grande que la Chine, l'Inde, les États-Unis et la plupart des pays européens réunis. Hirsh et Lopes (2020) citant la CEA (2016a) ont confirmé que « l'économie bleue de l'Afrique est encore plus grande que son territoire, avec des zones maritimes couvrant environ 13 millions de km carrés ». L'Afrique possède d'abondantes ressources minérales, et une population importante de plus d'un milliard de personnes (Banque africaine de développement, 2014). L'ancien président de l'Afrique du Sud, Jacob Zuma (2015), a affirmé que l'Afrique n'est pas un continent sombre ou inconnu, surtout si l'on tient compte des « impressionnantes réalisations archéologiques, architecturales, littéraires et artistiques, qui vont des grandes pyramides d'Égypte et des grottes de Mapungwe en Afrique du Sud aux bibliothèques ancestrales du Mali et aux églises de Lalibela en Éthiopie... ». En 2013, le PIB de l'Afrique était presque deux fois supérieur à la moyenne mondiale et les économies de nombreux pays africains ont connu une croissance de 7 % ou plus (Sparks, D. L., 2016).

Dans la même veine, le patriotisme des Africains ne peut être mis en doute, d'autant plus que de nombreux Africains ont combattu les envahisseurs européens sans relâche jusqu'à ce qu'ils soient vaincus par une force de frappe supérieure. La question qui vient à l'esprit est la suivante : pourquoi les Africains n'ont-ils pas fabriqué d'armes capables de protéger leur peuple ? Pourquoi les ancêtres des Africains ont-ils laissé les envahisseurs s'emparer de leur terre et changer son histoire à jamais ? La réponse évidente réside dans l'avènement de la révolution industrielle en Europe

et, plus tard mais plus fondamentalement, dans l'avènement du capitalisme, de la traite des esclaves, du colonialisme, puis du néocolonialisme. Même plusieurs années après leur indépendance, les pays africains n'ont pas été en mesure de se détacher de l'emprise de forces extérieures sur leur économie, ce qui a contribué dans une large mesure à la balkanisation de leur économie. Mais des facteurs internes ont également contribué à cet état déplorable.

Dans cette étude, nous nous concentrons davantage sur les initiatives internes et externes qui étaient censées aider l'Afrique à réaliser ses aspirations et sa vision, mais qui ont toujours fini par devenir irréalistes et irréalisables. Cette étude examinera les défis s'opposant aux aspirations continentales depuis la naissance du panafricanisme jusqu'à aujourd'hui et examinera comment travailler sur l'Agenda 2063 pour relever les défis qui assaillent les pays africains au XXI<sup>e</sup> siècle. Comment ces défis, en particulier les flux financiers illicites, le piège de l'endettement, les conflits inter et intra-étatiques, le chômage, l'analphabétisme, etc. vont-ils remettre en cause l'État et les progrès de l'Afrique ? Cette étude représente une tentative de provoquer un débat plus approfondi sur la pléthore de problèmes qui affligent le continent africain et de trouver une « solution panafricaine » commune.

## **2. CONSIDÉRATIONS CONCEPTUELLES, ÉTATS FRAGILES ET MARGE DE MANŒVRE BUDGÉTAIRE**

Le concept de fragilité est un concept fluide. C'est-à-dire qu'il n'a pas de définition universellement acceptée. Il a été interprété dans des sens différents selon la perception, l'orientation idéologique et la prédilection de divers auteurs. Le concept peut être interprété sous les angles économique, social, sécuritaire et politique. Mcloughlin (2012) désigne les États fragiles comme « des États incapables d'assurer une sécurité de base, de maintenir l'état

de droit et la justice ou de fournir des services de base et des opportunités économiques à leurs citoyens ». Selon Olivier Nay (2013), la notion « d'État fragile a été adoptée par les gouvernements, les acteurs et les analystes politiques occidentaux pour étiqueter et classer un certain nombre de pays en développement confrontés à la violence et aux conflits, à l'instabilité politique, à la pauvreté sévère et à d'autres menaces pour la sécurité et le développement ». Il a mentionné que dans cette catégorie se trouvent des pays comme la Somalie, le Yémen, Haïti, le Liberia, le Tchad et plusieurs autres. De l'examen de la littérature cependant, Olivier Nay (2013), a découvert que le concept peut être utilisé pour décrire les « incapacités et les dysfonctionnements de l'institution étatique, la faible performance du gouvernement, l'incapacité à fournir des services de base aux populations, la corruption étendue, ou se référer plus largement à des concepts nationaux tels que les violations des droits de l'homme, les protestations sociales, l'existence de bandes criminelles ... » etc.

Essentiellement, la fragilité (Studia Diplomatica, 2009) désigne « la capacité des États à remplir ce que l'on croit être leurs fonctions essentielles ». Les principaux éléments de la fragilité ont été résumés par Studia Diplomatica (2009) comme suit : « ...lorsqu'il manque la capacité essentielle, les ressources, la légitimité et la volonté politique de fournir des services de base à la population, et que l'État a des difficultés à imposer l'ordre et à monopoliser l'usage de la violence légitime ». Plus important encore, Studia Diplomatica (2009) a noté que l'Union africaine a rejeté ce concept pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il s'agit d'une criminalisation implicite des États africains ; c'est également une rationalisation de l'interventionnisme occidental et la troisième raison a trait au profilage des investissements. Une catégorisation des États africains comme fragiles pourrait entraver l'aide et les investissements sur le continent. Le concept lui-même est devenu populaire après l'attaque terroriste du 11 septembre 2001 en Amérique.

PARIS21 (2016) a mis en évidence et classé les situations fragiles en plusieurs indices : défaillance de l'État de droit, de l'autorité de l'État, État illégitime ou non inclusif, économie faible, société fragile, et autres problématiques telles que les conflits régionaux et la vulnérabilité environnementale. Le FMI (2017), a déclaré en outre que l'incapacité à assurer la sécurité, la mauvaise gestion économique, la gestion du secteur public et les institutions attirent les situations fragiles.

La marge de manœuvre budgétaire, quant à lui, peut être défini comme « une marge de manœuvre dans le budget d'un gouvernement qui lui permet de fournir des ressources pour un objectif souhaité sans mettre en péril la viabilité de sa situation financière ou la stabilité de l'économie » (Heller, 2005). Selon Ostry, J. D., Ghosh, A.R., Kim, J.I. & Qureshi, (2010), il s'agit de la « différence entre le niveau actuel de la dette publique et la limite de la dette induite par les données historiques du pays en matière d'ajustement fiscal ». Perotti (2002), cité dans le Bureau international du travail (2011), a conceptualisé la marge de manœuvre budgétaire comme une reformulation de deux concepts : la contrainte budgétaire intertemporelle du gouvernement et la viabilité des finances publiques.

Il ressort des définitions ci-dessus que le concept de fragilité est essentiellement problématique à définir. Ce concept a également été mis à mal, notamment à la lumière de nouveaux concepts tels que celui d'État résilient dans le discours politique des organisations internationales. D'autre part, en ce qui concerne la discussion conceptuelle sur la marge de manœuvre budgétaire, la définition de Heller (2005) est tout à fait appropriée. La principale question qui se pose ici est de savoir comment l'Afrique peut rassembler davantage de ressources pour combler les lacunes en matière d'infrastructures, le chômage, le fardeau de la dette, etc. sans provoquer de déséquilibre et d'instabilité dans l'économie.

### 3. DU PANAFRICANISME À L'AGENDA 2063

Adekeye Adebayo (2013) dans sa contribution explosive - *The Curse of Berlin : L'Afrique après la guerre froide* a déclaré sans ambages que « ... l'Afrique reste le continent le plus pauvre et le plus conflictuel du monde ; environ 70 % de la population africaine vit en dessous du seuil de pauvreté ; le continent est paralysé par une dette extérieure de 290 milliards de dollars ; et l'Afrique représente moins de 2 % du commerce mondial. » Peu de choses ont changé depuis cette publication, en fait, certains aspects ont même empiré. Mais ce n'est pas le rêve des pères fondateurs de l'Afrique. Un fait constant est que les dirigeants africains du passé et du présent ont toujours fait preuve d'amour pour le continent, mais parfois, ce qu'ils disent et ce qu'ils font sont tout simplement contradictoires.

McKay (1964) a illustré le panafricanisme comme une idée unificatrice pour inspirer la foi, la confiance et l'énergie nécessaires à la transformation de l'Afrique. Il convient de noter qu'à l'époque où le panafricanisme a été conçu, il s'agissait de la réaction de l'Afrique à des siècles de domination et d'humiliation par les Blancs. L'histoire du panafricanisme peut être divisée en quatre phases : les périodes 1900-1945, 1945-1958, 1958-1959 et à partir de 1960. De 1900 à 1945, il est instructif de noter que la lutte pour l'émancipation de l'Afrique des chaînes du colonialisme et pour la liberté était dominée par les noirs américains et antillais. Henry Sylvester-Williams, William E. Burghardt Du Bois, les noirs américains, les intellectuels d'Angleterre et des Antilles ont été des acteurs clés de cette époque. De 1945 à 1958, les nationalistes africains ont décidé de poursuivre les idéaux du panafricanisme et ont été à l'avant-garde de la lutte pour la liberté. Kwame Nkrumah, Jomo Kenyatta, Peter Abrahams et plusieurs autres futurs dirigeants africains y ont joué un rôle (McKay, 1964). La période entre 1958 et 1959 a vu le président Nkrumah

du Ghana émerger comme le leader idéologique du mouvement pour un État panafricain, mais un an plus tard, en 1960, de nombreux pays d'Afrique avaient obtenu leur indépendance et certaines intrigues politiques se sont jouées, mettant fin à la primauté de Nkrumah et conduisant à la création de blocs panafricains rivaux. Bien que l'objectif ultime du panafricanisme soit la formation d'une communauté panafricaine ou des États-Unis d'Afrique, cela n'a pas été le cas car plusieurs fédérations régionales ont vu le jour.

L'adoption du Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, en 1980, a montré au monde entier que les pays africains étaient désireux de poursuivre l'idée d'intégration comme outil de développement. Le Traité d'Abuja en 1991, la création de l'Organisation de l'unité africaine puis de l'Union africaine, la prolifération des Communautés économiques régionales en Afrique, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sont autant de composantes qui montrent que l'intégration régionale en Afrique évolue rapidement. En 2001, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a été créé. Cela tient compte d'un examen de l'expérience de l'Afrique en matière de développement, des tendances mondiales et des scénarios de développement possibles (African Governance Report, Agenda 2063 & 2030 : Is Africa on Track). Il convient également de noter que le NEPAD était une fusion du Millennium Partnership for Africa's Recovery (MPA) et du Plan Omega. Le mécanisme africain d'évaluation par les pairs a également été initié en 2002 et formé en 2003 par l'Union africaine dans le cadre de la mise en œuvre du NEPAD. Le NEPAD est une initiative de développement durable globale et intégrée pour la renaissance économique et sociale de l'Afrique impliquant un partenariat

constructif entre l'Afrique et le monde développé (African Governance Report, 2019).

En 2013, alors que l'on célébrait le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'OUA/UA, les dirigeants africains se sont réunis pour tracer la voie à suivre pour les 50 prochaines années de l'organisation. Ils ont compris que les défis du nouveau millénaire et de l'avenir seront sensiblement différents de ceux des cinquante dernières années, pour lesquels l'OUA s'est battue farouchement. La vision et les aspirations convenues lors de la célébration ont été consolidées dans un document-cadre qui sera connu sous le nom d'Agenda 2063. Cet agenda est différent de toutes les initiatives passées car la société civile a été largement consultée. En tout, sept piliers importants ont émergé et ont été adoptés au niveau de l'UA, représentant l'Afrique que nous voulons, à savoir :

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable
2. Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance de l'Afrique
3. Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit
4. Une Afrique pacifique et sûre
5. Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine, de valeurs et d'une éthique communs
6. Une Afrique où le développement est axé sur les personnes, en s'appuyant notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes
7. Une Afrique qui est un acteur et un partenaire mondial fort, uni et influent.

La vision prévoit que d'ici 2063, il y aura « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale » (Union africaine, 2020).

#### **4. LES DÉFIS QUI S'OPPOSENT AUX ASPIRATIONS CONTINENTALES**

L'une des principales raisons souvent citées pour expliquer l'échec de l'OUA et les difficultés actuelles de l'UA est le manque de volonté politique de mettre en œuvre les chartes et les accords déjà conclus. L'OUA n'a pas pu s'attaquer aux gouvernements autocratiques et despotiques dans diverses régions d'Afrique, ce qui a entraîné une instabilité et une insécurité qui ont nui au développement. Alors que les dirigeants africains ont toujours été enthousiastes à l'idée de signer des traités et de faire des promesses, leur capacité à convaincre leur peuple et à prendre des mesures audacieuses et énergiques pour faire appliquer les dispositions et les règlements déjà signés et convenus est toujours inexistante. La plupart d'entre eux n'ont même pas réussi le test de leadership qui consiste à s'assurer qu'un objectif est atteint. La question de la souveraineté se pose également, ainsi que le manque de fonds et d'infrastructures pour soutenir les objectifs. Cependant, en dehors de tout cela, il existe des problèmes critiques auxquels le continent doit faire face s'il veut réaliser sa vision dans un avenir proche. Certains d'entre eux sont présentés ci-dessous :

#### **5. CONFLITS, INSURRECTIONS ET EXTRÉMISME VIOLENT**

Depuis leur indépendance, les pays africains n'ont connu que peu ou pas de paix. La guerre civile au Nigeria de 1967 à 1970, les conflits civils en Ouganda, au Soudan, en RDC, en Éthiopie et en Érythrée, la guerre civile au Liberia, la Sierra Leone, le printemps arabe, le Cameroun, etc. sont quelques-uns des théâtres de conflits intenses en

Afrique. En conséquence, les fonds qui auraient dû être utilisés à des fins de développement sont détournés pour la poursuite de la guerre et de ses conséquences, notamment les décès, les problèmes humanitaires, les déplacements et la pauvreté. Malheureusement, alors que le monde entier tente de faire face à la pandémie mondiale de coronavirus, l'Afrique essaie toujours de lutter contre l'insurrection et l'extrémisme violent dans plusieurs parties du continent. L'initiative « Silencing the Guns », qui visait à mettre fin à toutes les guerres, tous les conflits civils, toutes les violences sexistes, tous les conflits violents et à prévenir les génocides sur le continent d'ici 2020, est devenue un mirage. L'année 2020, qui devait être une année charnière, s'est transformée en une année de recrudescence de la violence sur tout le continent.

En Afrique de l'Ouest et au Sahel, les insurgés et les extrémistes continuent de faire des ravages, notamment Boko Haram dans le bassin du lac Tchad. Le Mali, le Niger, le Nigéria, le Cameroun, en particulier, ont continué à être à la traîne. En 2019, 750 000 personnes ont été déplacées du fait de la violence au Burkina Faso et environ 21 600 incidents de conflits armés ont eu lieu la même année en Afrique (ISS, 2020). Le rapport de l'Institute of Security Studies (ISS) de décembre 2021 indique que la Libye, le Sud-Soudan, la République centrafricaine, le nord du Mozambique, l'Éthiopie, le nord-ouest et le sud-ouest du Cameroun sont les six foyers de conflit africains à surveiller en 2022. Cette analyse s'est avérée vraie jusqu'à présent. Tant que cette tendance se poursuivra, la réalisation de l'Agenda 2063 et des ODD restera un mirage. Au Sahel, plus de 1,7 million de personnes au total ont été déplacées, dont 170 000 réfugiés et 1,5 million de déplacés internes (Egbejule, 2019). En raison de mauvais choix en matière de répartition des richesses, de gouvernance, de revenus et d'allocation des ressources, un grand nombre de jeunes de la sous-région prennent les armes et rejoignent ou forment des gangs qui terrorisent

l'État par le biais de l'industrie lucrative des enlèvements, du banditisme ou de la participation à des insurrections et à l'extrémisme violent. Au Nigeria, les gangs criminels se développent dans le nord-ouest et le centre-nord. Les approches cinétiques du gouvernement n'ont pas fonctionné et la faible présence de l'État, notamment dans le nord du pays, est encore plus visible.

## 6. FLUX FINANCIERS ILLICITES ET CORRUPTION

Selon Signe, Snow et Madden (2020), les flux financiers illicites (FFI) sont des « mouvements illégaux d'argent ou de capitaux d'un pays à l'autre... qui comprennent la dissimulation des produits du crime, l'acheminement de fonds vers des destinations criminelles, l'évasion des droits de douane et des taxes du fait de la fausse déclaration des transactions ». Les FFI de l'Afrique vers d'autres parties du monde sont l'une des principales raisons pour lesquelles plusieurs pays africains restent sous-développés. En effet, l'argent qui était censé servir à promouvoir le développement et le progrès, à réduire les inégalités et à lutter contre la pauvreté, est gaspillé par les dirigeants chargés de protéger les recettes publiques. Pendant longtemps, la corruption et les transferts illégaux d'argent vers des comptes offshore ont été à l'ordre du jour dans plusieurs pays africains et les populations ont payé cher cette insouciance. Selon Igbatayo (2019), citant Global Financial Integrity (2010), les FFI de l'Afrique entre 1970 et 2008 ont dépassé 1 000 milliards de dollars US. Il a ajouté que le Nigeria est en tête des autres économies africaines, avec des sorties de fonds estimées à 217,7 milliards de dollars américains. Signe, Snow et Madden (2020) ont déclaré que « depuis 1980, on estime que 1 300 milliards de dollars ont quitté l'Afrique subsaharienne sous la forme de FFI, ce qui constitue un défi majeur pour le financement du développement ». Igwe (2021) a identifié plusieurs moyens par lesquels les FFI se produisent, notamment « par des prix de transfert abusifs, la surfacturation,

l'évasion fiscale, l'utilisation de centres bancaires financiers offshore, la contrebande d'argent liquide et de biens illicites et le blanchiment d'argent... » Les dirigeants autocratiques d'Afrique ont spécifiquement pillé les ressources de leurs peuples tandis que ceux-ci croupissent dans une pauvreté abjecte. Le butin du défunt général Sanni Abacha était particulièrement scandaleux. Nwabughioqu (2020), citant Transparency International, a indiqué que le butin récupéré auprès d'Abacha après sa mort en 1998 était le suivant :

1. Sous le général Abdusalami Abubakar :  
750 millions de dollars US
2. Sous le président Olusegun Obasanjo :  
2 milliards de dollars US
3. Sous le président Goodluck Jonathan :  
227 millions de dollars US
4. Sous le président sortant Muhammadu Buhari :  
630 millions de dollars US

L'argent était caché dans différents pays, dont le Royaume-Uni, les États-Unis, la Suisse et le Liechtenstein. Avant la mort d'Abacha en 1998, le Nigeria était devenu un État paria. En 2021, le gouvernement britannique a récupéré environ 4,2 millions de livres auprès de James Ibori, ancien gouverneur de l'État du Delta, au Nigeria. Mais les dirigeants n'étaient pas les seuls à voler, leurs disciples, des personnes travaillant notamment dans les industries extractives et minières, se livraient à divers exercices frauduleux conduisant au transfert d'énormes sommes d'argent hors du pays. Selon Signe, Snow et Madden (2020), les exportateurs de carburant ont été responsables de près de la moitié des flux financiers illicites en provenance d'Afrique entre 1970 et 2008. La réduction des flux financiers illicites peut aider les pays africains à « mobiliser des capitaux pour financer la réalisation des Objectifs de développement durable et d'autres priorités nationales » (CNUCED, 2020).

La CNUCED estime que les FFI contribuent à la fuite des capitaux de l'Afrique à hauteur de 88,6 milliards de dollars US par an. Ainsi, l'argent qui aurait dû être utile au développement de l'éducation, au développement du secteur de la santé, à la protection sociale, à la relance de l'économie, surtout à la lumière de la pandémie de Covid-19, est gaspillé sans vergogne. Mobutu Sese Seko, Jean Bokassa, Gnassingbe Eyadema, Ferdinand Marcos, le président Houphouët-Boigny, Sanni Abacha sont en tête des détournements.

Transparency International (2022), a montré dans son rapport 2021 sur l'indice de perception de la corruption (IPC) que 80 % des pays d'Afrique ont fait peu ou pas de progrès au cours des dix dernières années dans la lutte contre la corruption dans leur pays. L'IPC classe 180 pays et territoires en fonction de leur niveau perçu de corruption publique sur une échelle allant de zéro (très corrompu) à 100 (très intègre). L'Afrique se classe en moyenne au 33e rang, le plus bas du monde. Ceci est présenté dans un tableau 1 (voir page suivante).

Le tableau 1 montre deux choses. Tout d'abord, les pays mal classés font partie des pays qui connaissent de graves problèmes de sécurité et de conflits, tandis que les pays qui ont amélioré leur IPC de manière significative enregistrent des progrès constants dans leur économie et sont relativement pacifiques. Il s'agit notamment de pays comme les Seychelles, le Sénégal et le Botswana. Bien que Transparency International ait constaté que la Tanzanie, l'Éthiopie et l'Angola ont progressé dans l'échelle de l'IPC, l'insécurité persiste en Éthiopie, par exemple dans le centre et le nord du pays. Deuxièmement, le rapport de Transparency International a également révélé que 80 % des pays d'Afrique ont fait peu ou pas de progrès au cours des dix dernières années. Ainsi, pour s'attaquer efficacement à la création d'une certaine marge de manœuvre budgétaire en Afrique, la question de la corruption doit être abordée.

## 7. CHÔMAGE

Le chômage, en particulier celui des jeunes, est un facteur grave qui, s'il n'est pas traité, rendra l'Agenda 2063 et les ODD irréalistes. L'Afrique a la chance d'avoir une jeunesse intelligente et dynamique, les jeunes représentant plus d'un tiers (34,2 %) de la population. De plus, l'Afrique est aujourd'hui le seul continent au monde dont la population active est en expansion (OIT, 2020). Malheureusement, près de 34 millions de personnes étaient au chômage en Afrique en 2019. Parmi cette population, 12,2 millions étaient des jeunes âgés de 15 à 24 ans (OIT, 2020). Au Nigeria, la nation la plus peuplée d'Afrique, le taux de chômage pour le quatrième trimestre de 2020 s'élevait à 33,3 %, ce qui représente environ 23,2 millions de personnes sur les 70 millions de personnes qui devraient travailler dans le pays (Nwokoma, 2021). Cette situation a été attribuée au mauvais état de l'économie. Cette situation a conduit certains jeunes à tomber dans la criminalité et à participer à des activités préjudiciables à l'État. Une enquête détaillée sur la composition des membres des organisations terroristes et des extrémistes en Afrique révélera que la plupart d'entre eux sont de jeunes Africains qui manquent manifestement d'opportunités d'emploi et d'éducation. L'oisiveté, comme le dit le proverbe, est l'atelier du diable.

## 8. LE PROBLÈME DE LA DETTE

L'un des obstacles les plus fondamentaux à l'éradication de la pauvreté dans les pays africains aujourd'hui est la question du surendettement. Le problème de la dette est fondamental, comme en témoignent les sommes énormes qui vont aux créanciers étrangers pour le service des intérêts de la dette, plutôt que pour le développement de ces économies. Le développement global des pays africains restera un rêve car ces dettes deviennent insoutenables, ce qui en fait un rayon dans la roue du progrès. Les fonds qui auraient dû être consacrés

## TABLEAU 1 : CLASSEMENT DE L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 2021

PAYS	IPC	PAYS	IPC
NIGERIA	24	ANGOLA	29
COMORES	20	SÉNÉGAL	43
NIGER	31	BOTSWANA	55
SUD-SOUDAN	11	SEYCHELLES	70
SOMALIE	13	GUINÉE ÉQUATORIALE	17
LESOTHO	38	CAP-VERT	58
MALI	29	ÉTHIOPIE	39
LIBERIA	29	TANZANIE	39
CÔTE D'IVOIRE	36		

Source : Transparency International, (2022) « 2021 corruption perceptions index reveals a decade of stagnating corruption levels amid human rights abuses and democratic decline in sub-Saharan Africa ».

à l'éducation, à l'approvisionnement en électricité, à la santé, à la sécurité, à l'approvisionnement en eau, etc. sont tous versés aux créanciers étrangers pour le service des intérêts de la dette. Le professeur Jeffery Sachs, dans son ouvrage *The End of Poverty* cité par Mutume (2005), déclarait déjà en 2005 que le plus grand des problèmes des pays du tiers monde était le piège de la dette extérieure. Si les créanciers n'annulent pas la dette, le plus gros débiteur de toute région en développement sera contraint de choisir : doit-il sauver ses enfants mourants ou payer sa dette ? Les niveaux d'endettement en Afrique ont grimpé en flèche en 2020 et 2021, notamment parce que les gouvernements ont emprunté pour financer les mesures de relance destinées à soutenir les entreprises et les foyers pendant le confinement dû à la Covid-19. C'était un problème avant la Covid-19, mais la pandémie a exacerbé le problème. Par exemple, Heitzig, Ordu et Senbet (2021), ont indiqué que les niveaux d'endettement en 2020 « étaient 4,5 % plus élevés en Afrique que les projections ». Benson (2021) rapporte dans *Business Insider* que « en 2021, la dette publique extérieure totale de la seule Afrique de l'Ouest s'élevait à environ 164 milliards de dollars US. Le Nigeria et le Ghana ont enregistré les

niveaux d'endettement les plus élevés de la région, soit environ 79,54 milliards de dollars US et 21,91 milliards de dollars US, respectivement. » Le tableau 2 présente certaines des dettes publiques des pays de la région.

Malgré la remise et l'annulation de la dette en 2005 par les nations créancières du Club de Paris, il est intrigant de constater que les pays africains ont accumulé une autre dette et réclament maintenant une remise de dette. Il est inquiétant de constater que certaines des sommes empruntées ont fini dans des poches privées et dans des projets parfois éléphantiques. Tant que la question de la dette ne sera pas réglée, il sera difficile pour les gouvernements de faire passer les réformes nécessaires pour promouvoir l'activité économique et réduire la pauvreté. Emprunter de l'argent n'est pas essentiellement le problème tant qu'il n'est pas dépensé pour des frivolités. Pire encore, alors que les gouvernements des pays africains continuent d'emprunter pour financer le développement, les fonds alloués aux dépenses d'investissement finissent la plupart du temps dans des poches privées.

**TABLEAU 2 : DETTES PUBLIQUES DE CERTAINS PAYS EN JUIN 2021**

PAYS	DETTE PUBLIQUE TOTALE (\$)
NIGERIA	79,5 MILLIARDS DE DOLLARS US
GHANA	21,9 MILLIARDS DE DOLLARS US
CÔTE D'IVOIRE	19,5 MILLIARDS DE DOLLARS US
SÉNÉGAL	13,7 MILLIARDS DE DOLLARS US
MALI	5,1 MILLIARDS DE DOLLARS US
GUINÉE	4,8 MILLIARDS DE DOLLARS US
NIGER	4,2 MILLIARDS DE DOLLARS US
BÉNIN	3,8 MILLIARDS DE DOLLARS US
BURKINA FASO	3,7 MILLIARDS DE DOLLARS US
CAP-VERT	1,9 MILLIARD DE DOLLARS US
SIERRA LEONE	1,8 MILLIARD DE DOLLARS US
TOGO	1,4 MILLIARD DE DOLLARS US
LIBERIA	1,3 MILLIARD DE DOLLARS US
GAMBIE	823 MILLIONS DE DOLLARS US
GUINÉE-BISSAU	382 MILLIONS DE DOLLARS US

Source : <https://africa.businessinsider.com/local/markets/ghana-nigeria-and-ivory-coast-top-list-of-countries-with-highest-public-debt-stocks/qr8g80j>, 20/01/2022

## 9. DOUBLE EMPLOI DES ORGANISATIONS RÉGIONALES

Bien que les dirigeants africains aient convenu de mettre en place des organisations régionales fondées sur la contiguïté géographique et l'interdépendance économique, ce qui conduira à terme à la création des États-Unis d'Afrique, la prolifération des organisations régionales sur le continent constitue une menace pour une aspiration commune et un objectif unique. Par exemple, en Afrique de l'Ouest, les efforts d'intégration se chevauchent car la plupart des membres de la CEDEAO appartiennent également à d'autres organisations d'intégration de la sous-région. Par exemple, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et le Togo, tous membres de la Communauté de la CEDEAO, sont également membres de l'UEMOA. La Guinée-Bissau fait partie du trio CEDEAO, UFM et UEMOA.

Le problème est que cette rivalité compromet souvent le processus d'intégration de leurs États membres. En outre, l'UEMOA se targue d'un système encore meilleur et possède une monnaie commune (FCFA), une union monétaire (UEMOA), des droits de douane extérieurs communs et un ensemble de lois commerciales communes comme la CEDEAO (Nwoke, 2005).

L'analyse ici est que les adhésions aux organisations ne sont pas bon marché. Par exemple, la République démocratique Congo paiera des cotisations annuelles à toutes ces organisations. Il s'agit d'une duplication des ressources et d'une fidélité à des agendas différents. Il est instructif de noter que certaines organisations dépendent uniquement de financements externes.

## 10. AUTRES OBSTACLES AUXQUELS LE CONTINENT EST CONFRONTÉ DANS LA RÉALISATION DE SES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Outre ce qui précède, d'autres défis importants pèsent sur la réalisation des aspirations continentales, notamment le manque d'institutions fortes en Afrique. Matambo (2018), dans son étude sur la méthode et le rôle de l'Union africaine dans la fin des conflits et l'établissement de la paix en Afrique (2018) a déclaré que « les problèmes persistants de l'Afrique sont une conséquence de l'échec du continent à établir des institutions et des gouvernements efficaces qui peuvent transformer les précieuses dotations de l'Afrique en avantages stratégiques et durables... » Les institutions africaines sont intrinsèquement faibles et dépendent des gouvernements pour leur orientation. Comme le soumet Ighobor (2020), citant Amaoko, il a déclaré ce qui suit : « L'Afrique a besoin d'institutions fortes pour mener le programme d'intégration. Vous avez besoin de la volonté politique. Nous

pensons souvent que les hommes politiques font des déclarations et adoptent des protocoles et qu'ensuite tout se met en place. Ce n'est pas le cas ».

On peut également dire la même chose dans le domaine de l'éducation. Aucune université africaine ne figure dans le top 200 des meilleures universités du monde. Selon Lawal (2017), en Afrique, 41 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne vont pas au bout l'instruction élémentaire tandis que 87 % n'atteignent pas le niveau minimal de compétence en lecture. L'analphabétisme est un problème dans le nord du Nigeria aujourd'hui, ce qui explique probablement pourquoi la violence y sévit plus que partout ailleurs au Nigeria.

Parmi les autres défis à relever, citons la prévention et le traitement de la pandémie de Covid-19 ainsi que la mise en place de mesures de relance continues pour les familles qui ont perdu leur emploi et leur entreprise. De même, les coups d'État sont en vogue, notamment en Afrique de l'Ouest, et il est

**TABLEAU 3 : MEMBRES DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE LA RDC**

COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES RECONNUES PAR L'UA	AUTRES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES	ORGANISATIONS BASÉES SUR L'ÉNERGIE	ORGANISATIONS RELATIVES AUX RIVIÈRES ET LACS	ORGANISATIONS POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ	ORGANISATIONS ENVIRONNEMENTALES
UA	CEMAC	COMELEC	ABN, ALG	EASF	COMIFAC
COMESA	CEPGL	EAPP	LCBC	CIRGL	
CEN-SAD	GGC	EEEOA	CICOS	G5 SAHEL	
CAE	COI	PEAC	LIMCOM		
CEEAC	UFM	SAPP	LTA		
CEDEAO	SACU		LVBC		
IGAD	UEMOA		NBI		
SADC			OKACOM		
UMA			OMVG, OMVS, ORASCOM, VBA TPTC, & ZAMCOM		

Source : Les données ont été tirées des informations fournies à la page 22 de l'article de Byiers & Miyandazi (2021), « Balancing Power and Consensus : Opportunities and Challenges for Increased African Integration. » Le tableau montre l'appartenance de la République démocratique du Congo aux différents membres.

urgent d'y remédier. Concernant le changement climatique, même s'il s'agit d'un problème mondial, ses effets se font déjà sentir dans les principaux pays africains et entraînent souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

## **11. INFLUENCE ÉTRANGÈRE DANS LA POLITIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**

Il est difficile de présenter la trajectoire de développement de l'Afrique sans mentionner les années ignobles du colonialisme et de l'impérialisme européens. Alors que les pays européens continuent d'ignorer les demandes de réparation, la traite des esclaves a constitué le premier grand impact de l'Occident sur l'Afrique. Selon McKay (1964), citant Fage, J.D. dans son introduction à l'Histoire de l'Afrique de l'Ouest, « peut-être 15 000 000 à 20 000 000 esclaves ont été débarqués en Amérique entre les XVIe et XVIIe siècles et 3 000 000 ou 4 000 000 autres ont peut-être péri dans les bateaux négriers. Si l'on inclut les personnes tuées lors de raids contre les esclaves et selon d'autres manières résultant directement de la traite des esclaves, cette perte effroyable de main-d'œuvre pourrait s'élever à 40 000 000. » Bien que de nombreux analystes aient commenté le fait que la traite des esclaves s'est produite il y a longtemps et que les pays africains auraient dû passer outre, la vérité est que non seulement cet événement a entraîné une distorsion de la politique, de l'économie et de la vie des gens, mais il a également conduit à la perturbation des systèmes africains indigènes (Adebajo, 2013). La conscription forcée et l'évacuation de la main-d'œuvre jeune et dynamique de l'Afrique à cette époque est certainement une réalité de l'histoire et un avilissement des valeurs africaines. Mais cette intervention ne s'est pas arrêtée là. Après la fin du commerce des esclaves au XIXe siècle, il a été exigé un commerce légitime, puis la ruée des Européens pour partager l'Afrique en empires coloniaux.

Dans le même ordre d'idées, des cadres de développement ont également été mis en place par l'hémisphère nord, comme le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), pour aider les pays africains. Ces groupements ont proposé des politiques pour aider l'Afrique, notamment le Développement accéléré en Afrique subsaharienne qui a recommandé le Programme d'ajustement structurel en 1981 (Momoh, 2016). D'autres cadres ont également été développés, notamment : Programme prioritaire de redressement économique et de développement de l'Afrique (APPER) en 1986, Programme des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (UN-PAARED), Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel du redressement et de la transformation socio-économiques (CARPAS) en 1989, Charte africaine pour la participation populaire au développement (ACPPD) en 1990, Nouvel Ordre du jour des Nations unies pour le développement de l'Afrique dans les années 1990 (UN-NADAF), Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération (CSSDC) en 1991 (Momoh, 2016), etc. Il est intéressant de noter qu'en dépit de toutes ces initiatives, peu ou pas de développements ont été constatés. La pauvreté, les inégalités, les conflits, la faiblesse des infrastructures et des institutions, etc. restent à l'ordre du jour. En effet, l'Afrique n'a aucun contrôle sur ces institutions internationales et, en fin de compte, c'est la loi du plus fort qui prévaut. L'Afrique n'a pas été en mesure de surmonter « l'héritage économique de la dépendance des ressources... », et un exemple important est celui de la Banque mondiale qui a imposé des conditions strictes, en particulier la réduction des investissements dans l'enseignement supérieur en Afrique, ce qui a énormément contribué à la baisse des normes éducatives dans plusieurs pays d'Afrique (Hirsh & Lopes, 2020).

En dehors de ce qui précède, l'implication étrangère dans les affaires africaines est observée depuis longtemps. Certaines indications, bien que non concluantes, montrent que la plupart des coups d'État en Afrique ont été financés par des sources extérieures. C'est le cas des mercenaires interceptés en 2004 alors qu'ils se rendaient en Guinée équatoriale. Dans le même ordre d'idées, la plupart des fonds pillés sont souvent domiciliés dans des pays, pour la plupart hors d'Afrique. Ces pays conservent les fonds volés pendant plusieurs années parfois et les restituent sans intérêt au moment où ces fonds sont rapatriés. Il devient difficile de créer une marge de manœuvre budgétaire si les pays de destination des FFI ne rejoignent pas l'Afrique pour combattre cette tendance. Le tableau 4 montre que la majorité des FFI d'Afrique entre 1980 et 2018 ont été accueillis en Europe, en Asie centrale ou en Asie de l'Est et dans les régions du Pacifique. Il existe également des volumes élevés de flux illicites intra-africains, que les gouvernements africains doivent s'efforcer de maîtriser ensemble.

Il est intéressant de noter qu'au moment où l'Union africaine lançait sa vision de l'Agenda 2063, la communauté mondiale, par l'intermédiaire des Nations

Unies, était déjà en train de lancer le successeur des Objectifs de Développement du Millénaire, dont les résultats étaient mitigés. La plupart des objectifs n'ayant pas été atteints, elle a élaboré l'Agenda 2030 pour le développement durable. Les objectifs de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030 présentent également des similitudes.

## 12. INTERROGER L'AGENDA 2063 ET LES ODD

Selon Casazza (2015), l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 se recoupent largement dans les domaines du développement économique global, du développement social, des questions de durabilité environnementale et de la promotion d'institutions efficaces, mais les questions liées à la renaissance, aux inégalités, à l'héritage commun, à l'autonomie, aux valeurs, à l'éthique, etc. en Afrique ne sont pas des programmes massivement énoncés par l'Agenda 2030. L'un des principaux obstacles à la pleine réalisation de l'Agenda 2063 réside dans le fait que, bien qu'il ait été qualifié d'agenda piloté par les populations, il est intéressant de constater que les populations locales censées soutenir ces initiatives ne savent même pas ce qu'est l'Agenda 2063. Le Comité ministériel sur la mise en

**TABLEAU 4 : FLUX FINANCIERS ILLICITES HORS D'AFRIQUE, PAR RÉGION DE DESTINATION (1980-2018)**

RÉGION DE DESTINATION	FFI (MILLIONS DE USD)	FFI (% DU COMMERCE BILATÉRAL)
Asie de l'Est et Pacifique	387 256	16,5
Europe et Asie centrale	360 517	11,1
Afrique sub-saharienne	181 869	10,3
Amérique du Nord	136 304	11,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord	123 680	20,7
Amérique latine et Caraïbes	31 761	10,8
Asie du Sud	8 599	1,2

Source : Signe, L. Sow, M. et Madden, P. (2020), « Illicit financial flows in Africa: Drivers, destinations and policy options », Note d'orientation de l'Africa Growth Initiative, Brookings, <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2020/02/Illicit-financial-flows-in-Africa.pdf>, 20/01/2022

œuvre de l'Agenda 2063 (2017) a indiqué que l'UA a sensibilisé à l'Agenda 2063 à travers sa mission de domestication auprès des États membres, des groupes économiques régionaux, etc. Cependant, l'incapacité de l'UA à poursuivre de manière globale l'idée de la jeunesse pour l'Agenda 2063 afin de promouvoir l'Agenda dans leurs pays est un sérieux revers pour l'organisation. Les ODD sont définitivement plus populaires dans les banlieues et les communautés. Par exemple, au Nigeria, des ministères ont été créés pour s'assurer que les programmes des ODD soient mis en place. Ils opèrent dans les centres de santé locaux, les conseils de gouvernement locaux, etc.

Afin de faciliter la mise en œuvre rapide de l'Agenda 2063 et de montrer aux citoyens africains que l'Agenda 2063 est sur la bonne voie, l'organisation a adopté la réalisation de 13 projets majeurs au cours des dix premières années de l'Agenda 2063, à savoir :

1. Réseau intégré de trains à grande vitesse
2. Stratégie pour les produits de base africains
3. Zone de libre-échange continentale (ZLECAf)
4. Passeport africain et liberté de circulation
5. Faire taire les armes d'ici 2020
6. Projet de barrage Grand Inga
7. Marché unique du transport aérien africain (SAATM)
8. Plate-forme annuelle de dialogue économique africain

#### 9. Création d'institutions financières africaines :

- Banque centrale africaine
- Banque africaine d'investissement
- Fonds monétaire africain
- Bourse panafricaine des valeurs mobilières

#### 10. Réseau électronique panafricain

#### 11. Stratégie africaine pour l'espace extra-atmosphérique

#### 12. Université panafricaine virtuelle et en ligne

#### 13. Grand Musée Africain

Des motifs louables, mais à l'exception de la zone de libre-échange continentale qui a démarré, mais dont l'impact n'est pas encore ressenti, les autres sont encore dans les limbes. Presque tous les États membres d'Afrique ont signé l'accord ZLECAf, à l'exception de l'Érythrée (Balino, 2021). Toutefois, seuls 35 des États membres de l'UA ont ratifié l'accord. Le chemin est encore long, mais la ZLECAf est très prometteuse. Un autre problème est que la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 dépendent uniquement des États individuels. En effet, Byiers & Miyandazi (2021) ont noté que « la politique nationale influence encore largement les processus régionaux. Les contraintes financières et les ressources humaines limitées ont également constitué un défi pour l'actualisation des projets phares de la stratégie 2063.

L'UA s'est efforcée de renforcer son organigramme institutionnel afin d'accroître et de promouvoir l'unité de l'institution et de pouvoir parler d'une seule voix.

Sur la base de l'article 2(d), par exemple, de l'Acte constitutif de l'UA, l'UA sert depuis 2002 de véritable plate-forme pour une voix africaine commune sur les questions mondiales, ce qui se reflète dans un certain nombre de positions communes prises par les États membres sur la scène internationale (Byiers & Miyandazi, 2021). En outre, pour promouvoir les intérêts africains, l'UA a établi des partenariats avec des organisations extérieures, notamment le partenariat entre l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE), qui est peut-être le plus historique de tous ; le Forum sur la coopération sino-africaine ; la Ligue africaine des États arabes ; le Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud ; le Dialogue de haut niveau entre la Commission de l'Union africaine et les États-Unis d'Amérique ; le Partenariat Afrique-Inde, le Partenariat Afrique-Turquie, la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et le Forum Afrique-Corée. Ces plates-formes ont donné à l'Afrique la possibilité d'établir des partenariats en vue de son développement. La question la plus importante est cependant de savoir si ces partenariats peuvent dépasser la nature client-donateur et l'inégalité de pouvoir et apporter plus de développement à l'Afrique.

La réalisation de l'Agenda 2063 et des ODD dépendra essentiellement de la mobilisation de ressources financières importantes. Même avec tout le soutien et l'acceptation généralisée des ODD en Afrique, celle-ci reste à la traîne par rapport au reste du monde. L'Agenda 2063 et l'Agenda 2030 doivent impérativement être popularisés auprès de la population. Roesch et Rahmaty (2020) sont d'accord avec cela lorsqu'ils affirment que « ...Pourtant, à quelques exceptions près, l'agenda 2030 reste largement inconnu au niveau local. » C'est également le cas de l'Agenda 2063.

### 13. CONCLUSION

Il ne fait aucun doute que l'Afrique a un long chemin à parcourir pour répondre aux aspirations de ses habitants de la meilleure façon possible dans un avenir proche. Un grand nombre d'Africains qui innovent et obtiennent d'excellents résultats ne se trouvent pas sur le continent mais en dehors de ses frontières. Ils ont pu réaliser certains de ces exploits grâce à leur environnement, mais de tels exploits pourraient être reproduits en Afrique. Certains pays africains montrent déjà qu'avec un véritable leadership, ils peuvent soutenir la comparaison avec d'autres nations du monde. Mais la responsabilité incombe aux dirigeants. Les dirigeants africains doivent être proactifs et tournés vers l'avenir. Les citoyens doivent savoir que l'élection de ce type de dirigeants n'est pas négociable s'ils veulent aller de l'avant. Si le même zèle dont ont fait preuve les dirigeants africains au lendemain de l'indépendance, pendant l'annexion de leurs terres et pendant la lutte pour le panafricanisme peut être à nouveau démontré, alors il y a de l'espoir pour l'avenir. Personne ne peut le faire pour l'Afrique, sauf les Africains. Les Africains ne peuvent pas continuer à vivre dans l'abnégation. L'Agenda 2063 est possible si tout le monde est sur le pont.

### 14. RECOMMANDATIONS

1. L'Afrique doit devenir plus influente et plus visible dans toutes les institutions multilatérales et internationales, non seulement pour y siéger, mais aussi pour participer aux grandes décisions, en particulier celles qui concernent les Africains, et pour obtenir de meilleurs accords dans les négociations commerciales, l'attraction des investissements et la restructuration des dettes. L'époque où l'on allait en Europe et en Amérique en faisant l'aumône devrait être révolue.

2. À la lumière de la pandémie de COVID -19 et des exigences liées au changement climatique, il est important que les dirigeants africains recherchent de véritables partenaires capables d'aider les secteurs et les personnes ciblés de la société sans mettre en danger l'autonomie du continent.
3. La jeunesse africaine devrait être stratégiquement placée pour bénéficier de la révolution technologique qui ouvre les portes des opportunités aux jeunes du monde entier. Les politiques nationales et régionales doivent cibler les jeunes pour les inclure dans l'espace politique et social. Un certain quota pourrait être convenu pour les jeunes dans les nominations parlementaires et exécutives. Cela leur donnera non seulement un sentiment d'appartenance, mais permettra également aux pays de la région de bénéficier d'idées nouvelles. De même, la jeunesse pour l'Agenda 2063 doit être activée et poursuivie de manière agressive.
4. Les dirigeants africains doivent impérativement mettre en place des groupes qui se feront les champions de la popularisation de l'Agenda 2063, du niveau régional au niveau local. L'Agenda 2063 doit être approprié par le peuple pour qu'il puisse prospérer.
5. La numérisation de l'économie doit être mise en œuvre rapidement afin de favoriser la transformation socio-économique et l'ouverture de possibilités de génération de revenus pour des milliers, voire des millions de personnes pauvres en Afrique. Il s'agit d'un outil qui peut aider à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030
6. Faire taire les armes et prévenir les conflits incessants n'est possible que s'il existe une protection sociale et si tous les citoyens ont la possibilité d'aller à l'école et de trouver un emploi.
7. Les conditions d'emprunt extérieur devraient devenir plus strictes. Les dirigeants des États africains doivent être en mesure de convaincre l'homme de la rue de la nécessité d'emprunter et de la manière dont l'argent sera remboursé.
8. Les pays africains doivent s'efforcer de diversifier leur économie pour accroître la concurrence et être prêts à exporter.
9. Les dirigeants africains doivent continuer à favoriser l'unité et la cohésion entre les États membres de l'UA. Pourquoi les gens, surtout ceux qui viennent de l'extérieur du continent, continuent-ils à appeler l'Afrique l'Afrique subsaharienne (ASS) ? Abiodun (2022) a noté que le terme ASS est généralement référencé dans la littérature en raison des différences marquées perçues entre l'Afrique du Nord et les autres parties de l'Afrique appelées ASS. Les différences portent sur des questions de développement inégal, de climat et de culture. Cependant, cela tend à séparer les Africains plus qu'à les unir. L'unité entre les Africains est primordiale et doit être consciemment promue à tout moment.

---

## RÉFÉRENCES

---

Adebajo, A. (2013), *The Curse of Berlin: Africa after the Cold War*, Oxford University Press, Oxford, 23.

Rapport de la Banque africaine de développement (2014), *Tracking Africa's Progress in figures*, 2. [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Tracking\\_Africa%E2%80%99s\\_Progress\\_in\\_Figures.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Tracking_Africa%E2%80%99s_Progress_in_Figures.pdf), consulté le 20/01/2022

African Governance Report (2019), *Agenda 2063 & 2030: Is Africa on Track*, Fondation Mo Ibrahim, consulté sur [https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2019-10/African\\_Governance\\_Report\\_2019.pdf](https://mo.ibrahim.foundation/sites/default/files/2019-10/African_Governance_Report_2019.pdf), 20/01/2022

Union africaine (2020), *Agenda 2063 and SDGs Implementation in Africa, Assessing Governance mechanisms for implementation of the African Union Agenda 2063 and the 2030 Agenda for Sustainable development in Africa*, consulté sur <https://www.southsouth-galaxy.org/wp-content/uploads/2021/04/Agenda-2063-and-SDGs-Implementation-in-Africa.pdf>, 20/01/2022

Comité ministériel de l'Union africaine sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2017), *Progress report on the implementation of Agenda 2063 First Ten-Year Implementation Plan*, consulté sur [https://au.int/sites/default/files/documents/33126-doc-11\\_an\\_overview\\_of\\_agenda.pdf](https://au.int/sites/default/files/documents/33126-doc-11_an_overview_of_agenda.pdf), 02/03/2022

Allison, S. (2020), *Conflict is Still Africa's Biggest Challenge in 2020*, Institute of Security Studies (ISS), consulté sur <https://issafrica.org/iss-today/conflict-is-still-africas-biggest-challenge-in-2020>, 20/01/2020

Balino, S. (2021), *Africa Continental Free Trade Area completes first month of Trading*, IISD, consulté sur <https://sdg.iisd.org/commentary/policy-briefs/african-continental-free-trade-area-completes-first-month-of-trading/>, 01/03/2022

Benson, E.A. (2021), *Ghana, Nigeria and Ivory Coast top lists of countries with highest public debt stocks in West Africa*, Business Insider Africa, consulté sur <https://africa.businessinsider.com/local/markets/ghana-nigeria-and-ivory-coast-top-list-of-countries-with-highest-public-debt-stocks/qr8g80j>, 20/01/2022

Byiers & Miyandazi (2021), *Balancing Power and Consensus: Opportunities and Challenges for Increased African Integration*, IAI Papers, consulté sur <https://www.iai.it/en/pubblicazioni/balancing-power-and-consensus-opportunities-and-challenges-increased-african>, 20/01/2022

Casazza, A. (2015), *The Sustainable Development Goals and the African Union's Agenda 2063: A comparative analysis*, consulté sur <https://www.africa.undp.org/content/rba/en/home/blog/2015/10/23/the-Sustainable-Development-Goals-and-the-African-Union-s-Agenda-2063-A-comparative-analysis.html>, 01/03/2022.

[Dirco.gov.za/au.nepad/historical\\_overview.htm](http://Dirco.gov.za/au.nepad/historical_overview.htm) 20/01/2022.

Egbejule, E. (2019). *Death, anguish and flickers of hope: 10 years of Boko Haram*, consulté sur <https://www.aljazeera.com/news/2019/7/30/death-anguish-and-flickers-of-hope-10-years-of-boko-haram>, vu le 30/12/2020.

Heitzig, C. Ordu, A. U. & Senbet, L. (2021), *Sub-Saharan Africa's debt problem, mapping the pandemic's effect and the way forward*, Africa Growth Initiative, Brookings, consulté sur <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2021/10/COVID-and-debt.pdf>, 20/01/2022

Heller, P. (2005), *Back to basics-Fiscal Space: What it is and how to get it*, International Monetary Fund Quarterly, 42 (2) <https://www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/2005/06/basics.htm>, 12/02/2022.

Hirsh, A. et Lopes, C. (2020), *Post-Colonial African Economic Development in Historical Perspective*, Africa Development, XLV (1) 31-46.

Igbatayo, S.A. (2019), *Combating Illicit Financial Flows from Africa's Extractive Industries an Implications for Good Governance: A Multi-Country Study of Angola, the Democratic Republic of Congo and Nigeria*, Africa Development, XLIV (3), 55-86.

Ighobor, K. (2020), *Africa needs strong institutions and smart policies*, Afrique Renouveau, <https://www.un.org/africarenewal/magazine/august-2020/africa-needs-strong-institutions-and-smart-policies>, 21/02/2022.

Igwe, Uche (2021), *Tracking illicit Financial Flows could support Nigeria's post-pandemic recovery*, consulté sur <https://blogs.lse.ac.uk/africaatlse/2021/04/06/tracking-illicit-financial-flows-support-nigeria-post-pandemic-recovery-corruption/>, 12/02/2022.

Organisation internationale du travail (2020), *Rapport sur l'emploi en Afrique (Re-Afrique) - Relever le défi de l'emploi des jeunes*, Genève, consulté sur [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---Africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms\\_753300.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---Africa/---ro-abidjan/documents/publication/wcms_753300.pdf), 21/01/2022

Bureau international du travail (2011), *The Concepts of fiscal space and its applicability to the development of social protection policy in Zambia*, xiv, 19, consulté sur [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_protect/---soc\\_sec/documents/publication/wcms\\_207674.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---soc_sec/documents/publication/wcms_207674.pdf), 11/02/2022.

Entretien : Adiat Abiodun (2022), Homme, Maître de conférences, Centre d'enseignement à distance de l'Université Obafemi Awolowo, Ile-Ife, Nigeria, 10/02/2022.

Entretien : Ndubuisi Nwokoma (2021), The Conversation, *A third of Nigerians are unemployed, here's why?* <https://theconversation.com/a-third-of-nigerians-are-unemployed-heres-why-159262>, 27/01/2022.

Fonds monétaire international (2017), *Building Fiscal Capacity in Fragile States*, consulté sur <http://www.imf.org/external/pp/ppindex.aspx>. 11/02/2022.

Kawonishe, D. (2002). *Metamorphosis of the OAU into the AU: Problems and Prospects*, in African Journal of International Affairs and Development, 7 (1), 84-110.

Lawal, I. (2017), *Why Africa lags behind in global education goals*, by UNESCO, The Guardian Newspaper, Nigeria, consulté sur <https://guardian.ng/news/why-africa-lags-behind-in-global-education-goals-by-unesco/> 20/01/22.

McLoughlin, C., (2012), *Topic Guide on Fragile States, Governance and Social Development Resources Center*, Université de Birmingham, Royaume-Uni, consulté sur <https://gsdrc.org/wp-content/uploads/2016/03/FragileStates.pdf>, 12/02/2022.

Matambo, E. (2018), *Bystander in my Own House: A Critique of the Africa Union's Method and Role in ending Conflict and Establishing Peace in Africa*, Journal of African Union Studies, 7 (3), 25-42.

McKay, V. (1964), *Africa in World Politics: A Comprehensive Report on Africa's contacts with Europe, Asia and the Americas*, Macfadden-Bartell, New York, 18 - 96.

Momoh. Z. (2016), *African Solutions to African Problems: A Critical Appraisal*, Journal of African Union Studies, 5 (1) 39-62.

Mutume, G. (2005), *New Urgency for Canceling Africa's Debt*, Afrique Renouveau, 19 (1), 7.

Nay, O. (2013), *Fragile and failed states: Critical perspectives on conceptual hybrids*, International Political Science Review, 0 (0), 1-16.

Nweke, O. C. (2007) *ECOWAS Three Decades of Enduring Legacies in the West African Sub-region* (Abuja: Osita Black), p.2.

Nwoke, C.N *Nigeria and ECOWAS*. In *New Horizons for Nigeria in World Affairs*, édité par Ogwu, J.U., 114-123. Lagos: NIIA Publications, 2005.

Nwabughio, L. (2020), *Abacha Loot: How much did the late Head of State steal?* Vanguard Newspapers, 8 mars.

Nyerere, J.K *Reflections on Africa and Its Future* (Lagos: NIIA, 1987), p.11.

PARIS21 (2016), *Statistical capacity building in fragile and conflict-affected states*, <https://www.paris21.org/sites/default/files/Fragile%20States%20Strategy-March2016-final.pdf>, 11/02/2022.

Ostry, J.D., Ghosh, A.R., Kim, J. I. & Qureshi. M. S. (2010), *Fiscal Space*, International Monetary Fund Staff position note, consulté sur <https://www.imf.org/external/pubs/ft/spn/2010/spn1011.pdf>, 14/02/2022.

Rapport du PSC (2021), *Africa Conflicts to Watch in 2022*, Institut of Security Studies (ISS), consulté sur <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/african-conflicts-to-watch-in-2022>, 21/01/2022.

Roesch, J.L. & Rahmaty, M. (2020), *Localizing the 2030 Agenda in West Africa, Building on what works*, Institut international pour la paix,  
[https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2020/07/2007\\_Localizing-the-2030-Agenda.pdf](https://www.ipinst.org/wp-content/uploads/2020/07/2007_Localizing-the-2030-Agenda.pdf), 20/01/2022.

Signe, L. Sow, M. et Madden, P. (2020), *Illicit financial flows in Africa: Drivers, destinations and policy options*, Note d'orientation, Africa Growth Initiative, Brookings,  
<https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2020/02/Illicit-financial-flows-in-Africa.pdf>, 20/01/2022.

Sparks, D.L. (2016), *The Sustainable Development Goals and Agenda 2063: Implications for Economic Integration in Africa*, *Research in Applied Economics*, 8 (4).

*Studia Diplomatica*, (2009), *Fragile Statehood in Africa: A Useful Concept for Action*, LXII, (2), 65-77.

Transparency International (2022), *2021 Corruption perceptions index reveals a decade of Stagnating corruption levels amid human rights abuses & democratic decline in Sub-Saharan Africa*, consulté sur <https://www.transparency.org/en/press/2021-corruption-perceptions-index-press-release-regional-africa>, 14/02/2021.

Zuma, J. (2015), *L'essor de l'Afrique au XXIe siècle*, *Journal of International Relations and Sustainable Development* 2, 150-161.

# Recommandations politiques concrètes

---

Les recommandations suivantes ont été formulées au cours de la conférence :

- Il est nécessaire de développer un cadre qui intègre la priorité accordée à l'économie informelle, ainsi que la promotion d'un leadership politique régional fort, et l'augmentation des investissements dans la santé publique pour faire progresser la marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique.
- Le secteur informel a besoin non seulement d'un système de financement mobile mais aussi d'un système bancaire traditionnel. Les gouvernements devraient allouer des fonds pour soutenir les banques traditionnelles afin de faciliter, pour le secteur informel, l'évaluation de ces ressources disponibles. Les gouvernements devraient promouvoir l'octroi de petits taux d'intérêt de crédit au secteur informel.
- En cas de crise, les gouvernements africains doivent apporter leur soutien aux communautés urbaines et rurales pour qu'elles puissent continuer à gérer leurs entreprises et maintenir leurs moyens de subsistance.
- Il est nécessaire d'établir une corrélation entre l'informalité et la tendance à l'insécurité. Plus les gouvernements africains tentent de rationaliser les ressources et de formaliser le secteur informel, plus ils finissent par passer à côté des éléments clés à traiter. Cela contribue à l'insécurité politique.
- L'ONU devrait continuer à plaider en faveur de l'approche intégrée de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement afin d'atteindre les objectifs de développement durable.
- Il est nécessaire que les dirigeants africains élaborent et mettent en œuvre des stratégies et des politiques capables de saisir les besoins, les capacités et les compétences du continent pour dépasser la pandémie de Covid-19. Plus précisément, il convient de promouvoir les éléments d'une approche fondée sur la sécurité humaine dans l'élaboration des réponses aux pandémies. Il s'agit notamment d'examiner la dimension multiforme de l'insécurité et des menaces, de passer d'une perspective institutionnelle centrée sur l'État à une approche centrée sur les personnes et de considérer les individus comme la principale unité d'analyse.
- Il est nécessaire que les gouvernements africains élaborent des cadres de développement inclusifs qui abordent de multiples aspects tels que l'éducation, l'autonomisation des femmes et des jeunes, les questions de sécurité, etc.
- Le redressement de l'Afrique devrait dépendre de la mise en œuvre de cadres résilients qui peuvent simultanément faire progresser la sécurité humaine et la démilitarisation des espaces politiques.
- Les pays doivent se concentrer sur le développement des capacités communautaires, qui s'articule autour de trois niveaux : la communauté, l'individu et la société, y compris les acteurs de la société civile.

- Le rôle du secteur privé dans le financement de la santé est primordial, notamment pour promouvoir les régimes d'assurance maladie communautaires, qui deviennent très populaires dans de nombreux pays africains.
- Les pays africains doivent devenir plus influents et plus visibles dans toutes les institutions multilatérales et internationales et prendre la tête des grandes décisions concernant l'Afrique.
- Les dirigeants africains doivent se faire les champions de la popularisation de l'Agenda 2063, du niveau régional au niveau local. L'Agenda 2063 doit être approprié par le peuple pour qu'il puisse prospérer. Les politiques nationales et régionales doivent cibler les jeunes pour les inclure dans l'espace politique et social.

# CONCLUSION

---

La Covid-19 a non seulement annulé les acquis du développement, mais a également sapé les fondements du développement durable en Afrique. À cet égard, le thème de la conférence, « Marge de manœuvre budgétaire et fragilité », était essentiel pour assurer non seulement le redressement de l'Afrique, mais surtout sa résilience face aux crises futures.

Pour résoudre le problème de la marge de manœuvre budgétaire en Afrique, il faut donner aux pays africains les moyens de financer leur propre développement et assurer la viabilité des services publics, ce qui permet de réduire la fragilité et l'instabilité sur le continent.

La nécessité de renforcer le soutien au développement des capacités sur les questions importantes qui touchent le continent, notamment la mobilisation des ressources nationales, la lutte contre les flux financiers illicites, l'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire et la viabilité de la dette, doit être une responsabilité collective et le développement des capacités doit être la priorité politique des pays africains et de toutes les parties prenantes concernées.

# ANNEXE

## Programmes

### La Conférence académique sur « la marge de manœuvre budgétaire, la fragilité et les conflits en Afrique »

DU MARDI 22 AU JEUDI 24 FÉVRIER 2022 (9H00-12H00, EST)

JOUR 1	MARDI 22 FÉVRIER 2022
	<b>SESSION D'OUVERTURE (09:00-09:30)</b>
09H00-09H30	<ul style="list-style-type: none"><li>Animée par M. Kavazeua Katjomuise, économiste hors classe, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA)</li></ul> <p><b>Remarques : 5 minutes chacun/chacune</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Mme Cristina Duarte, SGA et Conseillère spéciale pour l'Afrique, OSAA</li><li>Prof. Emmanuel Nnadozie, Secrétaire exécutif, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)</li><li>Amb. Fatima Kyari Mohammed, observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies</li></ul>
	<b>SESSION 1. DURABILITÉ DE LA DETTE ET IMPACT SUR LES CONFLITS ET LA FRAGILITÉ DES ÉTATS (09H30-11H55)</b>
09H30-10H30	<ul style="list-style-type: none"><li>Animée par le professeur Yiagadeesen (Teddy) Samy, Directeur, Norman Paterson School of International Affairs (NPSIA), Université Carleton, membre du réseau de connaissances de l'OSAA</li></ul> <p><b>Présentations : 15 minutes chacune (soit un total de 45 minutes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>Dr. Samuel Ojo Oloruntoba (M.), « Retour au puits ? Démêler la nouvelle accumulation de la dette, la pandémie de Covid-19 et la crise sociale en Afrique »</li><li>Dr. Adryan Wallace (Mme), « Les intersections entre l'inégalité des sexes, l'intégration économique régionale et la fragilité des États »</li><li>Gibson Chigumira (M.), « Une évaluation de la marge de manœuvre budgétaire, de la fragilité et des conflits en Afrique sub-saharienne »</li></ul>
10H30-10H40	<b>10 MINUTES DE PAUSE</b>

10H40-11H10	<p><b>Intervenants : 5 minutes chacune (soit un total d'environ 30 minutes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dr. Chukwuka Onyekwena, Directeur exécutif du Center for the Study of the Economies of Africa (CSEA) et membre du réseau de connaissances de l'ACBF</li> <li>• Mme Catherine Ngina Mutava, directrice associée du Strathmore Tax Research Centre et membre du réseau de connaissances de l'OSAA</li> <li>• Elizabeth Amukugo, ancien professeur à l'Université de Namibie et membre du réseau de connaissances de l'ACBF</li> <li>• M. Felix Tughuyendere, Premier Secrétaire, Mission permanente de la Namibie auprès des Nations Unies</li> <li>• Prof. Yiagadeesen Samy, Directeur, Norman Paterson School of International Affairs (NPSIA), Université Carleton, membre du réseau de connaissances de l'OSAA</li> </ul>
11H10-11H55	<b>Discussion interactive : 45 minutes</b>
JOUR 2	MERCREDI 23 FÉVRIER 2022
09H00-09H05	Récapitulatif de la première journée par Kei Tagawa, Responsable de la gestion du programme, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA)
	<b>SESSION 2. FLUX FINANCIERS ILLICITES, DÉCENTRALISATION ET LEURS IMPACTS SUR LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE EN AFRIQUE (9H05 - 11H20)</b>
09H05-10H05	<p>Animée par Mme Cynthia Nyam, Coordinatrice de projet, Renforcement des capacités des institutions partenaires stratégiques en Afrique, ACBF</p> <p><b>Présentations : 15 minutes chacune (soit un total de 45 minutes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lyla Latif (Mme), « La marge de manœuvre budgétaire de l'Afrique est-elle minée par les flux financiers illicites liés à la dette ? » Une étude de cas de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) »</li> <li>• Lennart Fleck (Mr.) et autres, « Réforme de l'impôt foncier et immobilier dans les régions du Puntland et du Somaliland : Explorer le lien entre l'optimisation des revenus et la prestation de services »</li> <li>• John Osayere Agbonifo (Mr.), « Surmonter le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire et la fragilité en Afrique : Reconquérir les espaces sociaux non gouvernés pour le redressement et la protection sociale après la pandémie de Covid-19 »</li> </ul>
10H05-10H35	<p><b>Intervenants : 5 minutes chacun (30 minutes au total)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dr. Gloria Somolekae, Directrice exécutive par intérim de la BIDPA et membre du réseau de connaissances de l'ACBF</li> <li>• Mme Emily Muyaa, économiste hors classe, Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA)</li> <li>• Mme Carlotta Schuster, Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux, CNUCED</li> <li>• Prof. Afeikhena Jerome, Conseiller spécial auprès du Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et au développement durable, Commission de l'Union africaine, et membre du réseau de connaissances de l'ACBF</li> <li>• Mme Irene Ovonji-Odida, avocate spécialisée dans les droits de l'homme, membre du panel FACTI des Nations Unies et du panel Mbeki, membre du réseau de connaissances OSAA</li> <li>• Cristina D'Alessandro, membre du Centre on Governance de l'Université d'Ottawa et membre du réseau de connaissances de l'ACBF</li> </ul>
10H35-11H20	<b>Discussion interactive : 45 minutes</b>

JOUR 3	JEUDI 24 FÉVRIER 2022
09H00-09H05	Récapitulatif de la deuxième journée par Mme Rui Xu, spécialiste des affaires économiques (adjointe de première classe, Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA))
	<b>SESSION 3 RENFORCER LA RÉSILIENCE DE L'AFRIQUE AUX CHOCS ET FAIRE PROGRESSER UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, ÉQUITABLE ET PACIFIQUE EN AFRIQUE (9H05-11H20)</b>
09H05-10H05	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modéré par Prof Sylvain Boko, Directeur des programmes, ACBF</li> </ul> <b>Présentations : 15 minutes chacune (soit un total de 45 minutes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dr. Olajumoke Ayandele (Mme) et Dr. Yvan Ilunga (M.), « Solutions africaines aux problèmes africains : une voie pour le redressement de la région dans un monde post-COVID »</li> <li>Adedeji Ademola (M.) « Un vrai accord ou un cadre inapplicable ? L'Agenda 2063, les objectifs des ODD et les défis du développement dans l'Afrique du XXIe siècle »</li> </ul>
10H05-10H35	<b>Intervenants : 5 minutes chacun (soit un total d'environ 30 minutes)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>M. Oumar Diakhate, Président de l'AfCoP et membre du Réseau de connaissances de l'ACBF</li> <li>Dr. Meriem El Hilali, Conseillère, Mission permanente du Maroc auprès des Nations Unies</li> <li>M. Henk-Jan Brinkman, Chef de la branche stratégie de consolidation de la paix et partenariat, BACP, DPPA-DPO</li> <li>M. Ahmed Magdy, Premier Secrétaire, Mission permanente de l'Égypte auprès des Nations Unies</li> <li>Dr. Charles Nyuykongé, consultant en développement international et spécialiste de la paix, des conflits et de la gouvernance, membre du réseau de connaissances de l'ACBF</li> </ul>
10H35-11H20	<b>Discussion interactive : 45 minutes</b>
	<b>SÉANCE DE CLÔTURE (11H20-11H30)</b>
11H20-11H30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animée par Dr. Barassou Diawara, Expert principal en gestion des connaissances, ACBF</li> </ul> <b>Remarques : 3 minutes chacun</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mme Cristina Duarte Secrétaire générale adjointe et Conseillère spéciale pour l'Afrique, OSAA</li> <li>Prof. Emmanuel Nnadozie, Secrétaire exécutif, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)</li> </ul>

# L'agenda stratégique de l'OSAA

## LE BUREAU DU CONSEILLER SPÉCIAL POUR L'AFRIQUE

### VISION

*Un système international travaillant de manière cohérente pour aider l'Afrique à réaliser progressivement son potentiel en tant que continent d'espoir et de prospérité pour ce siècle et pour les générations futures*

### MISSION

*Défendre l'Afrique au niveau mondial en mobilisant le système des Nations Unies et la communauté internationale au sens large autour de la vision transformatrice de l'Union africaine à l'appui des programmes 2030 et 2063 sur le continent, en se fondant sur des partenariats solides, l'innovation et la prospective stratégique*



# Biographies des auteurs, des conférenciers et des intervenants

	SESSION D'OUVERTURE
<p><b>M. Kavazeua Katjomuise</b> Économiste hors classe, OSAA</p> <p>(Modérateur)</p>	 <p><b>Kavazeua Katjomuise</b> a plus de 23 ans d'expérience professionnelle au sein des Nations Unies. Il est actuellement chef d'équipe et économiste hors classe au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique (OSAA) au Secrétariat de l'ONU à New York. À ce poste, il suit et rend compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), y compris la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. Il a précédemment occupé le poste d'assistant spécial du SGA et Haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (OHRLLS). Avant de s'installer à New York au début de l'année 2009, M. Katjomuise a passé 7 ans à la CEA à Addis Abeba, en Éthiopie, où il a travaillé sur des questions de commerce, de finance et de politique macroéconomique. Il a précédemment travaillé avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Trinidad-et-Tobago. Il a également fait un bref passage à la Banque centrale de Namibie, où il a travaillé sur des questions de politique monétaire et financière plus générales.</p> <p>M. Katjomuise a servi dans le cadre du Programme de mentorat UN Speed (2015-2017), qui offre la possibilité à un groupe sélectionné de hauts fonctionnaires de l'ONU, issus de l'ensemble du Secrétariat, de partager la richesse de leurs connaissances et expériences professionnelles avec le personnel junior. Il est également membre de la Plateforme de mentorat du Programme des jeunes cadres (YPP), où il sert de mentor aux jeunes professionnels au sein de l'ONU. Son parcours universitaire comprend un M.A. en leadership du changement organisationnel de l'université Columbia de New York, un M.S. en économie de l'université de Western Michigan et un B.A. en économie du Wilmington College de l'Ohio. Il est membre de l'équipe John Maxwell et est un formateur en leadership et un coach exécutif certifié. Sa motivation est de libérer le potentiel de leadership de l'Afrique et d'aider à faire éclore la prochaine génération de leaders transformationnels en Afrique.</p>

**Mme Cristina Duarte,  
Secrétaire générale  
adjointe et Conseillère  
spéciale pour l'Afrique,  
OSAA**



**Mme Cristina Duarte** est Conseillère spéciale des Nations Unies pour l'Afrique et Secrétaire générale adjointe de l'OSAA depuis le 1er août 2020. Elle est la conseillère stratégique du Secrétaire Général pour les affaires africaines, le point focal au siège de l'ONU pour les relations avec l'AUDA-NEPAD ainsi que le Groupe africain en ce qui concerne le développement de l'Afrique. À la tête de l'OSAA, elle aide le Secrétaire Général à promouvoir la cohérence de l'engagement du système des Nations Unies en Afrique et préside le Groupe de travail interdépartemental pour les affaires africaines (IDTFAA). Elle défend et mobilise les Nations Unies, ses États membres et d'autres parties prenantes clés autour de la vision transformatrice de l'Afrique articulée dans les Agendas 2030 et 2063. Avant de rejoindre l'ONU, Mme Duarte a occupé le poste de ministre des finances et de la planification du Cap-Vert pendant 10 ans. Elle a également été directrice d'un programme de réforme de la Banque mondiale et vice-présidente de la Citibank, ce qui lui a permis d'obtenir une expérience précieuse du fonctionnement des systèmes financiers internationaux. Lorsque Mme Duarte a quitté le gouvernement en 2016, elle a été invitée à occuper des postes de gouvernance et de conseil dans diverses organisations internationales et régionales ; à savoir, membre du Comité d'experts de l'administration publique des Nations Unies, membre du Conseil consultatif de haut niveau des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, membre du Comité consultatif du président Paul Kagame sur les réformes de l'Union africaine, membre du Conseil d'administration de l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA) et membre du Conseil d'administration de l'Institut du leadership africain pour le développement durable (Institut UONGOZI). Mme Duarte est engagée dans le service public.

**Prof. Emmanuel Nnadozie,**  
**Secrétaire exécutif,**  
**Fondation pour le**  
**renforcement des**  
**capacités en Afrique**  
**(ACBF)**



Le **professeur Emmanuel Nnadozie** est le Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF).

Son travail s'étend sur plus de 30 ans dans le secteur du développement. Avant d'être sélectionné pour l'ACBF, il a occupé des postes de haut niveau à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) qu'il a rejoint en 2004. À la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le professeur Nnadozie a dirigé la production du célèbre Rapport économique annuel sur l'Afrique de 2010 à 2013, du Least Developed Countries Monitor et du rapport annuel sur les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique pendant quatre ans. Il a également été représentant de l'ONU dans divers forums intergouvernementaux et continentaux, coordinateur du soutien au développement de l'Afrique à l'échelle du système des Nations Unies et point focal pour les relations de l'ONU/CEA avec la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD et le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

Avant de rejoindre la CEA, le professeur Nadorite a enseigné l'économie de 1989 à 2004 à la Truman State University dans le Missouri, aux États-Unis. Pendant ses études à l'université Truman, il a également été boursier à l'Université d'Oxford et professeur invité à l'Université de Caroline du Nord.

Emmanuel Nnadozie a écrit plusieurs livres et chapitres de livres dont, entre autres, *African Economic Development*. Reconnu en tant qu'éducateur, Emmanuel Nnadozie est membre de nombreuses sociétés honorifiques et organisations. Il a obtenu des diplômes supérieurs à l'Université du Nigeria à Nsukka et à l'Université de Paris 1 Sorbonne.

**Son Excellence  
Fatima Kyari Mohammed,  
Ambassadrice de la  
Mission permanente  
d'observation de  
l'Union africaine auprès  
des Nations Unies  
à New York**



L'**ambassadrice Fatima Kyari Mohammed** est l'Observatrice permanente de l'Union africaine auprès des Nations Unies. Outre ses fonctions de représentation, son mandat comprend le développement et le maintien de relations institutionnelles constructives et productives entre l'Union africaine et les institutions des Nations Unies, le soutien et la coordination des activités du Groupe africain aux Nations Unies, ainsi que le suivi, la mise en œuvre et la promotion efficaces des décisions de l'Union africaine au sein du groupe africain dans les négociations multilatérales.

Avant sa nomination, elle était Conseillère principale auprès de la Commission de la CEDEAO. Sa carrière s'étend sur plus de vingt ans et se concentre sur la paix, la sécurité, le développement socio-économique, l'intégration régionale, le développement organisationnel et la gestion de projets dans les secteurs public et privé.

Son parcours universitaire porte sur la paix, la sécurité, le développement et la transformation des conflits (Université d'Innsbruck, Autriche), le développement économique durable (Université des Nations Unies pour la paix, Costa Rica) et la communication d'entreprise (MBA, Université européenne, Suisse). Elle est également titulaire d'un BA en design environnemental de l'université Ahmadu Bello, à Zaria, au Nigeria.

Elle est l'auteur de plusieurs publications et articles, notamment : *The Future of Nigeria: Security Challenges and Implications for Internal, Regional, and Global Security Environment* (Revue Défense Nationale, été 2016) ; « A Human Security & Development Approach to CVE in Northeast Nigeria: Exploring the Role of Women » (août 2015) ; « Security and Development in Countering Violent Extremism (CVE) in the Sahel - Case study: Northern Nigeria » (mai 2013) ; etc.

Elle compte parmi les boursiers de la Fondation Eisenhower et a reçu le prix ExxonMobil Distinguished Fellow Award en 2017.

JOUR 1 : SESSION 1	DURABILITÉ DE LA DETTE ET IMPACT SUR LES CONFLITS ET LA FRAGILITÉ DES ÉTATS
<p><b>Prof. Yiagadeesen (Teddy) Samy,</b>  <b>Directeur, Norman Paterson School of International Affairs (NPSIA),</b>  <b>Université Carleton,</b>  <b>membre du réseau de connaissances de l'OSAA</b></p> <p><b>(Modérateur)</b></p>	 <p><b>M. Yiagadeesen (Teddy) Samy</b> est professeur en affaires internationales et actuellement Directeur de la Norman Paterson School of International Affairs (NPSIA) à l'Université Carleton. Le professeur Samy est titulaire d'un doctorat en économie, et ses sujets de recherche recoupent les grands domaines de l'économie internationale et de l'économie du développement. Ses recherches actuelles portent sur la mobilisation des ressources nationales, les États fragiles, l'aide étrangère et les inégalités de revenus. Ses ouvrages les plus récents sont <i>African Economic Development</i> (Routledge, 2018), coécrit avec Arch Ritter et Steven Langdon, et <i>Exiting the Fragility Trap: Rethinking Our Approach to the World's Most Fragile States</i> (Ohio University Press, 2019), coécrit avec David Carmen.</p>
<p><b>M. Samuel Ojo Oloruntoba</b></p> <p><b>(Conférenciers)</b></p>	 <p><b>Samuel Ojo Oloruntoba</b> est professeur adjoint de recherche à l'Institut des études africaines de l'Université Carleton, à Ottawa (Ontario), au Canada, et professeur honoraire à la Thabo Mbeki School of Public and International Affairs de l'Université d'Afrique du Sud. Il est également professeur associé à l'African School of Governance and Policy Studies. Il a obtenu un doctorat en sciences politiques de l'Université de Lagos, au Nigeria. Il était auparavant chercheur invité au Programme d'études africaines de l'université Northwestern, à Evanston, et ancien élève du Brown International Advanced Research Institute, de l'université Brown, à Rhode Island, aux États-Unis d'Amérique. Oloruntoba est l'auteur, l'éditeur et le co-éditeur de plusieurs ouvrages dont <i>Regionalism and Integration in Africa: EU-ACP Economic Partnership Agreements and Euro-Nigeria Relations</i>, Palgrave Macmillan, New York, États-Unis, 2016 et co-éditeur avec Toyin Falola du <i>Palgrave Handbook of African Political Economy</i>, 2020, parmi plusieurs autres ouvrages. Ses recherches portent sur l'économie politique du développement en Afrique, l'intégration régionale, la migration, la démocratie et le développement, la gouvernance mondiale du commerce et de la finance, la politique de gouvernance des ressources naturelles et les relations UE-Afrique.</p>

**Mme Adryan Wallace,**  
**Docteur**



**Adryan Wallace** est professeur adjoint au département des études africaines de l'université de Stony Brook, aux États-Unis. Elle est également affiliée aux départements des sciences politiques et des études sur le genre et la sexualité des femmes. Ses recherches portent sur le genre, l'économie politique, le développement, l'islam et la politique, et la fragilité des États. Ses travaux ont été soutenus par des prix externes et internes, notamment la bourse Fulbright, et elle compte parmi les boursiers de la Fondation Ford. Son projet de livre actuel s'intitule *Muslim Women in Nigeria and Ghana: the politics of gender quality and inclusive growth*. Adryan Wallace est titulaire d'un doctorat en sciences politiques, d'un Master en études africaines et d'un BS en psychologie.

**Dr. Gibson Chigumira**



**Dr. Gibson Chigumira** est le Directeur exécutif fondateur de l'Unité des recherches et analyses des politiques économiques du Zimbabwe (ZEPARU), un groupe de réflexion sur la politique locale, depuis sa création en mars 2004. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'université de Strathclyde (Royaume-Uni), d'une maîtrise en économie de l'université de Glasgow (Royaume-Uni), d'une licence et d'une maîtrise en économie de l'université du Zimbabwe. Avant de rejoindre l'unité ZEPARU, il a travaillé comme consultant dans le département de gestion des connaissances de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (2003) ; chercheur et maître de conférences au département d'économie de l'Université du Zimbabwe (1993-2003). Il a également enseigné à temps partiel dans le cadre de programmes de troisième cycle dans cinq autres universités du Zimbabwe. Il a également siégé à un certain nombre de conseils d'administration et de comités techniques, notamment au Comité de la politique monétaire de la Banque centrale du Zimbabwe (2012-2015), au Conseil d'administration de la Zimbabwe Investment Authority (2009-2012), au comité consultatif technique de l'Institut africain de développement économique et de planification des Nations unies (IDEP) (2013 à ce jour) et à la Commission nationale de la compétitivité (NCC) (2017 à ce jour), dont il est le président du Comité de la compétitivité.

**Dr. Chukwuka Onyekwena,**  
Directeur exécutif du  
Centre for the Study of the  
Economies of Africa (CSEA)  
et membre du réseau de  
connaissances de l'ACBF

(Intervenants)



**Dr. Chukwuka Onyekwena** est le Directeur exécutif du Centre for the Study of the Economies of Africa (CSEA). Il est également président du Conseil consultatif d'Africa Portal, membre du Comité de pilotage de Southern Voice et membre de l'African Policy Circle. Ses recherches portent sur les investissements directs étrangers (IDE), le commerce, la gouvernance économique mondiale, la qualité de l'éducation, l'énergie, la productivité agricole et l'inclusion financière. Il est titulaire d'un doctorat en économie de l'université de Portsmouth, au Royaume-Uni, et de certificats de formation des cadres en matière d'inclusion financière et d'évaluation des programmes sociaux, respectivement de la Harvard Kenny School of Government et du JPAL-MIT.

**Prof. Elizabeth M.  
Amukugo, PhD (Lund)**

Professeuse agrégée et  
consultante indépendante



**Le professeur Elizabeth Amukugo** est une Namibienne qui a étudié en Zambie, au Kenya et en Suède. Auparavant, membre du Sénat de l'Université de Namibie et responsable : Fondements et gestion de l'éducation. A enseigné dans les domaines suivants : méthodologie de la recherche, sociologie de l'éducation, philosophie de l'éducation, leadership et gestion du changement. Examinatrice externe pour l'université de Fort Hare ; Directrice fondatrice de la recherche : International University of Management ; membre du Parlement ; et Fondatrice en chef de la coopération multilatérale. Anciennement Représentante principale de l'Association parlementaire du Commonwealth ; Présidente des groupes consultatifs techniques et des réseaux de l'ACBF (PARLIANET) ; et membre des organisations suivantes : Groupe de travail de l'UNESCO sur l'éducation pour tous ; actuellement membre du groupe d'études stratégiques de l'ACBF.

**M. Felix Tughuyendere,  
Premier Secrétaire,  
Mission permanente de  
la Namibie auprès des  
Nations unies**



**Felix Tughuyendere** est Premier Secrétaire à la Mission permanente de la République de Namibie auprès des Nations Unies à New York. Il s'occupe de la deuxième commission. Il a occupé le poste de Représentant permanent adjoint par intérim à la même mission du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021. Il est le coordinateur du Groupe des 77 et de la Chine pour la résolution de l'ONU sur la lutte contre la désertification depuis 2018. Il a facilité en 2019 le projet de résolution sur le rôle de l'ONU dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance. Il a enseigné les relations internationales à l'Université des sciences et de la technologie de Namibie à temps partiel de 2016 à 2017.

JOUR 2 : SESSION 2	FLUX FINANCIERS ILLICITES, DÉCENTRALISATION ET LEURS IMPACTS SUR LA MARGE DE MANŒUVRE BUDGÉTAIRE EN AFRIQUE
<p><b>Mme Cynthia Nyam,</b>  <b>Coordinatrice de projet,</b>  <b>Renforcement des</b>  <b>capacités des institutions</b>  <b>partenaires stratégiques</b>  <b>en Afrique, ACBF</b></p> <p><b>(Modératrice)</b></p>	 <p><b>Cynthia Nyam</b> est coordinatrice de programmes à l'ACBF. Elle possède une expérience dans le secteur du développement, travaillant dans différents secteurs et se concentrant sur le développement de programmes et la gestion des connaissances. Son travail comprend l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités des institutions africaines. Elle est titulaire d'une maîtrise de l'université de Coventry et d'une licence en communication de masse. Pendant son temps libre, Cynthia s'intéresse aux opportunités de diffusion des connaissances sur le développement mondial.</p>
<p><b>Mme Lyla Latif</b></p> <p><b>(Conférenciers)</b></p>	 <p><b>Lyla Latif</b> est une avocate kenyane spécialisée dans le droit des sociétés, le droit commercial et la législation sur les investissements. Son expertise en matière de recherche porte sur la recherche de solutions visant à renforcer les finances publiques en vue d'une justice distributive et sur la réduction des FFI afin de garantir la marge de manœuvre budgétaire nécessaire au financement des droits fondamentaux en matière de droits humains. Elle est chargée de cours à l'université de Nairobi et Directrice générale de Lai'Latif &amp; Co. Elle a travaillé avec des organisations internationales et des gouvernements sur la GDN suite à la numérisation de l'économie et à l'évolution vers de nouveaux modèles économiques. Lyla est titulaire d'un LLB et d'un LLM de première classe en droit des finances publiques et des services financiers (Kenya), d'un MA en développement et gouvernance (Allemagne), de certifications en fiscalité internationale (Allemagne) et en contentieux des droits (États-Unis).</p>

**M. Lennart Fleck**



**Lennart Fleck** travaille en tant que responsable des finances municipales et du développement économique local au siège du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) à Nairobi. Depuis qu'il a rejoint ONU-Habitat, Lennart a conseillé les collectivités locales du monde entier sur les questions de finances municipales et a notamment dirigé le développement d'un outil d'autodiagnostic pour l'optimisation des revenus autonomes (OSR).

Avant de rejoindre ONU-Habitat, Lennart a travaillé comme consultant en gestion dans le secteur financier en Suisse, conseillant des entreprises privées sur leur stratégie financière et leur efficacité opérationnelle. Lennart a également travaillé sur le développement du système financier pour la GIZ au Mozambique et a évalué les investissements privés en Afrique sub-saharienne chez Frontier Advisory Deloitte.

Lennart est titulaire d'une maîtrise en gestion des finances publiques de l'université SOAS de Londres, d'une maîtrise avec distinction en gestion du développement de la London School of Economics and Political Science et d'un Master en relations internationales de l'université de St Andrews. Lennart parle anglais, allemand, français, espagnol, portugais, arabe et swahili.

**M. John Osayere Agbonifo**



**John Osayere Agbonifo** est professeur agrégé de sociologie et de développement durable, et directeur par intérim du Global Affairs and Sustainable Development Institute (GASDI) de l'université d'État d'Osun, au Nigeria. Ses recherches portent sur la gouvernance, les transformations environnementales et les conséquences humaines des changements environnementaux. Il explore ces thèmes dans une perspective d'Afrique subsaharienne, en se concentrant en particulier sur l'industrie extractive. John a également travaillé sur les conflits violents intra et interétatiques et sur l'utilisation de sanctions pour promouvoir la paix et la sécurité internationales en Afrique. Sa dernière publication, « Nonstate Armed Groups, Leadership, and Sanctions Effectiveness », est parue dans *African Security* (2021).

<p><b>Dr. Gloria Somolekae,</b> <b>Directrice exécutive de</b> <b>la BIDPA et membre du</b> <b>réseau de connaissances</b> <b>de l'ACBF</b></p> <p><b>(Intervenants)</b></p>	<p>Le <b>Dr Somolekae</b> est titulaire d'un doctorat en administration publique de l'université de Syracuse, aux États-Unis, et d'une maîtrise en politique et administration publiques de l'Institut d'études sociales, aux Pays-Bas. Elle est chargée de recherche principale au sein de l'unité Gouvernance et administration de l'Institut d'analyse des politiques de développement du Botswana (BIDPA), dont elle est la directrice exécutive par intérim. Sa carrière a débuté dans les années 1990 à l'université du Botswana où elle a enseigné pendant plus de 15 ans. Elle est ensuite passée à la philanthropie en travaillant pour la Fondation WKKellogg au bureau africain de Pretoria, en Afrique du Sud, où elle était responsable du programme au Malawi, au Botswana, au Zimbabwe et au Mozambique. En 2011, Dr Somolekae a été élue Membre spécialement élu du Parlement du Botswana et a travaillé dans les cabinets des ministères des finances et du développement économique et du ministère de la santé. Après ce court passage en politique, elle est retournée à la recherche, à la tête du seul groupe de réflexion gouvernemental. Elle a publié de nombreux articles sur un certain nombre de questions liées au développement, notamment sur la gestion de l'aide étrangère, l'efficacité de l'aide, la démocratie et le développement, la gestion des élections et d'autres sujets connexes. Elle est passionnée par la gouvernance et le développement. Elle a siégé dans de nombreux conseils d'administration au Botswana et en Afrique australe en général.</p>
<p><b>Mme Emily Muyaa,</b> <b>Économiste hors classe,</b> <b>Département des affaires</b> <b>économiques et sociales</b> <b>des Nations Unies (DESA)</b></p>	<div data-bbox="553 764 824 1031" data-label="Image"> </div> <p><b>Emily Muyaa</b> est la responsable de l'unité de développement des capacités au sein du Service de la fiscalité internationale et de la coopération au développement du Bureau du financement du développement durable du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. Mme Muyaa dirige l'élaboration d'une stratégie cohérente pour les programmes et activités de développement des capacités aux niveaux national, régional et mondial en matière de financement du développement durable. Cela inclut, entre autres rôles clés, le soutien d'une approche intégrée de la politique et du travail de développement des capacités dans le domaine de la coopération fiscale internationale.</p>
<p><b>Mme Carlotta Schuster,</b> <b>Spécialiste des affaires</b> <b>économiques (adjointe de</b> <b>première classe), Division</b> <b>de l'Afrique, des pays les</b> <b>moins avancés et des</b> <b>programmes spéciaux</b> <b>(ALDC)</b></p>	<div data-bbox="553 1297 824 1564" data-label="Image"> </div> <p><b>Carlotta Schuster</b> est économiste à la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux (ALDC) de la CNUCED à Genève. Elle est titulaire d'un doctorat en économie internationale de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, où elle s'est spécialisée dans la criminalité financière. Ses domaines d'expertise sont la mesure des flux financiers illicites et leur impact socio-économique en Afrique, la mesure du commerce informel intra-africain et son rôle dans la croissance inclusive. Avant de rejoindre la CNUCED, Dr Schuster a travaillé dans le domaine de la recherche pour la Banque centrale européenne, l'Overseas Development Institute à Londres et un programme suisse de coopération technique pour les banques centrales.</p>

<p><b>Prof. Afeikhena Jerome,</b> Conseiller spécial auprès du Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et au développement durable, Commission de l'Union africaine, et membre du réseau de connaissances de l'ACBF</p>	 <p><b>Afeikhena Jerome</b> est Conseiller spécial de la Commission de l'Union africaine et consultant de la FAO sur les politiques. Il est également professeur d'économie au Nigeria. Il a plus de deux décennies d'expérience dans le domaine des politiques en Afrique. Il a précédemment travaillé pour le DFID/DAI, le PNUD et le Secrétariat du MAEP. Et ce, après avoir enseigné pendant plus de quinze ans dans plusieurs pays africains, notamment à l'université d'Ibadan, au Nigeria. Il a également occupé plusieurs postes éminents, notamment celui de chercheur invité au FMI, de chercheur invité à la Banque mondiale et de membre associé principal au St. Anthony's College de l'Université d'Oxford.</p>
<p><b>Mme Irene Benji Odida,</b> Avocate spécialisée dans les droits de l'homme, membre du panel FACTI de l'ONU et du panel Mbeki, membre du réseau de connaissances OSAA</p>	<p><b>Mme Irene Obonji Odida</b> est membre du panel FACTI de l'ONU et du panel de haut niveau de l'UA sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique (panel Mbeki). Elle fait partie de la Commission indépendante pour la réforme de la fiscalité internationale des sociétés (ICRICT) et est membre du comité de pilotage de la South Center Tax Initiative, de la Task force de l'Union panafricaine des juristes sur les FFI et du Conseil consultatif du Réseau pour la justice sociale en Afrique TJNA. Mme Odida a siégé à l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est et a été Présidente du Conseil d'administration international d'ActionAid International et Directrice générale de l'Association ougandaise des femmes juristes. Mme Odida est titulaire d'un master en droits de l'homme internationaux.</p>
<p><b>Dr. Cristina D'Alessandro,</b> Membre du Centre sur la gouvernance de l'Université d'Ottawa et membre du réseau de connaissances de l'ACBF</p>	 <p><b>Dr. Cristina D'Alessandro</b> est membre du Centre sur la gouvernance de l'Université d'Ottawa (Canada) et chercheuse principale au Centre de recherche PRODIG (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne). Géographe économique avec plus de 20 ans d'expérience dans des institutions prestigieuses (telles que Sciences Po Paris), elle sert d'expert auprès de diverses organisations et institutions, dont la Banque africaine de développement, l'ACBF et la CEA. Son expertise porte principalement sur les politiques publiques, la transformation économique, le développement durable, la gouvernance urbaine et environnementale. Membre de The BoardRoom Africa, elle est un mentor pour le programme de mentorat de Deloitte Women in Africa.</p>

JOUR 3 : SESSION 3	RENFORCER LA RÉSILIENCE DE L'AFRIQUE FACE AUX CHOCS ET FAIRE PROGRESSER UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, ÉQUITABLE ET PACIFIQUE EN AFRIQUE
<p><b>Prof. Sylvain Boko,</b>  <b>Directeur des programmes,</b>  <b>ACBF</b></p> <p><b>(Modérateur)</b></p>	 <p>Le <b>professeur Sylvain H. Boko</b> est le directeur des programmes et le directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre à l'ACBF. Il a précédemment occupé le poste d'expert principal du PNUD au sein du bureau du vice-président de la République fédérale du Nigeria. Le professeur Boko est un ancien Conseiller régional principal pour la planification du développement et les statistiques à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), et a été chef de partie et représentant national pour le RTI au Mali dans le cadre d'un projet de l'USAID. Le professeur Boko est titulaire d'un doctorat en économie internationale et en économie du développement de l'Iowa State University of Science and Technology (États-Unis), et a longtemps fait partie de la faculté d'économie de l'université de Wake Forest (États-Unis).</p>
<p><b>Dr. Olajumoke (Jumo) Ayandele</b></p> <p><b>(Conférenciers)</b></p>	 <p><b>Olajumoke (Jumo) Ayandele</b> est chercheuse postdoctorale au Centre d'étude de l'Afrique et de la diaspora africaine (CSAAD) de l'université de New York et chercheuse non résidente au Centre des affaires mondiales. Dans son poste le plus récent de chercheuse principale au Armed Conflict Location &amp; Event Data Project (ACLED), Dr. Ayandele a soutenu la production de données en temps réel sur la violence politique au Nigeria. Elle est passionnée par la compréhension de la relation dynamique et de l'intersection entre les conflits africains, la sécurité humaine et la stabilité politique, et a obtenu de nombreux prix et subventions pour mener ses recherches. Gestion des réseaux sociaux : <a href="https://twitter.com/Jumo_Ayandele">@Jumo_Ayandele</a>.</p>

**Dr. Yvan Yenda Ilunga**



**Dr. Yvan Yenda Ilunga** est professeur adjoint de sciences politiques et de relations internationales à l'université Salve Regina de Newport (Rhode Island, États-Unis) et directeur adjoint du réseau d'interaction civilo-militaire (JCM). Son programme de recherche est largement axé sur les relations internationales, la sécurité, la paix et le développement, et sur les questions liées à l'action humanitaire, aux interactions civilo-militaires, aux conflits liés aux ressources naturelles, aux opérations de paix, à la coopération et à la sécurité régionales, ainsi qu'à la durabilité économique et sociale. Le Dr Ilunga est membre du réseau Effectiveness of Peace Operations Network. Il est également l'auteur du livre *Humanitarianism and Security : Trouble and Hope at the Heart of Africa* (Palgrave Macmillan, 2020). Gestion des réseaux sociaux : [@DrYvanYenda](https://twitter.com/DrYvanYenda).

**M. Adedeji Ademola**



**Adedeji Ademola** est doctorant au département des relations internationales de l'université Obafemi Awolowo, à Ile-Ife, au Nigeria. Il est titulaire d'une licence en histoire et en études diplomatiques, d'un master en administration des affaires ainsi que d'un master en relations internationales avec une spécialisation en économie politique internationale et en études de sécurité, toutes deux obtenues à l'université Obafemi Awolowo, à Ile-Ife, au Nigeria. Il a récemment obtenu des subventions de la British Academy pour la rédaction et la recherche sur l'économie politique de l'inégalité en Afrique (WARIA) 2021 et du groupe de recherche collaborative Politique africaine et relations internationales, 2020. Il est l'auteur d'articles scientifiques sur les questions de sécurité et de développement en Afrique de l'Ouest, la contre-insurrection et l'économie politique. Il est membre de l'Ife Institute of Advanced Studies et membre du Conflict Research Network West Africa.

**M. Oumar Diakhate,**  
**Président de l'AfCoP et**  
**membre du Réseau de**  
**connaissances de l'ACBF**

**(Intervenants)**



**Oumar Diakhate**, de nationalité sénégalaise, est titulaire d'un master en économie et évaluation de projets de l'Université CREA/UCAD de Dakar et du diplôme de l'École nationale d'administration (ENA). Il a capitalisé plus de vingt-cinq ans d'expérience en travaillant pour le gouvernement sénégalais et les institutions internationales. Avant sa reconversion en tant que consultant international, M. DIAKHATE a été économiste dans plusieurs ministères tels que les départements du développement rural et de l'agriculture, de l'emploi, de l'économie et des finances et le Centre d'études des politiques de développement (CEPOD/ACBF). Il a également travaillé comme analyste du programme de gouvernance pour le PNUD CO et comme conseiller du PNUD en République centrafricaine.

**Dr. Meriem El Hilali,**  
**Conseillère, Mission**  
**permanente du Maroc**  
**auprès des Nations Unies**



**Dr Meriem El Hilali** est diplomate de carrière et Conseillère à la Mission permanente du Maroc auprès des Nations Unies à New York. Elle est titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'Université de Strasbourg et travaille depuis sa nomination à NY sur les processus de la 2e Commission, avec un accent particulier sur l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'action climatique, la coopération Sud-Sud et les sujets socio-économiques connexes. Avant de s'installer à New York, elle a travaillé au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) à Barcelone. Son expérience à l'UpM a été une étape clé pour s'engager en faveur des besoins les plus urgents de la région, en particulier les dimensions du développement humain et leurs déclencheurs sociaux et économiques. Meriem avait également travaillé en tant que vice-consul à Strasbourg sur la coopération entre le Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe, la principale organisation européenne des droits de l'homme, et avant cela à Rabat, en tant que conseillère à la direction Euro-med du ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des marocains résidant à l'étranger.

**M. Henk-Jan Brinkman,**  
**Chef de la branche**  
**stratégie de consolidation**  
**de la paix et partenariat,**  
**BACP, DPPA-DPO**



**Henk-Jan Brinkman** est chef de la stratégie de consolidation de la paix et des partenariats au Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix des Nations Unies depuis 2010. Auparavant, il a été chef de l'analyse économique au Programme alimentaire mondial (2006-2010), spécialiste principal des affaires économiques au Cabinet du Secrétaire général des Nations Unies (2001-2006) et spécialiste des affaires économiques au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (1989-2001). Il est titulaire d'un B.A. et d'un M.A. en économie de l'Université de Groningue et d'un doctorat en économie de la New School for Social Research de New York.

**M. Ahmed Magdy,**  
**Premier Secrétaire,**  
**Mission permanente**  
**de l'Égypte auprès**  
**des Nations Unies**



**Ahmed Magdy** est actuellement en poste à la Mission de l'Égypte à New York, où il s'occupe des questions de développement durable et de changement climatique. Il a précédemment travaillé à l'ambassade d'Égypte à Tokyo (2008-2013) et à la Mission permanente de l'Égypte auprès de l'Union africaine et à l'ambassade d'Éthiopie (2015-2018). Il a également travaillé au cabinet du ministre des affaires étrangères de l'Égypte, en se concentrant sur la présidence de l'Égypte à l'Union africaine en 2019.

**Dr. Charles Nyuykonge,**  
Consultant en  
développement  
international et spécialiste  
de la paix, des conflits  
et de la gouvernance,  
membre du réseau de  
connaissances de l'ACBF



**Dr. Charles Nyuykonge** est le fondateur de Peacebuilders Without Borders et un professionnel de la paix, des conflits et du développement travaillant pour la Banque africaine de développement depuis janvier 2022. Au cours de ses 15 années d'expérience professionnelle, il a mené des recherches, géré des équipes, des programmes et des collaborations multi-institutionnelles sur des études de paix et de sécurité, des droits de l'homme et des missions d'observation électorale auprès d'organisations internationales et d'institutions de recherche en Afrique, en Europe et en Asie. Avant de se lancer dans le conseil à plein temps et de soutenir les organisations multilatérales, les partenaires du développement et les institutions financières internationales (IFI), Charles a acquis une immense expérience dans la direction et la réalisation d'évaluations de conflits, de recherches sur les conflits et la paix, d'analyses de conflits et dans l'orientation stratégique des conflits, de la médiation, de la consolidation et du maintien de la paix, d'abord en tant que Chargé principal de recherche à l'Institute for Global Dialogue (IGD) de Pretoria, puis en tant que chercheur principal au sein du African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD) et enfin en tant qu'Observateur civil des droits de l'homme à la Mission de l'Union africaine au Mali et au Sahel. Auparavant, Charles a été maître de conférences à l'université de Witwatersrand, où il était également chargé de cours et de doctorat, et à l'université de Zululand en Afrique du Sud. En outre, Charles a édité de nombreuses publications dans le domaine des conflits, de la paix et de la sécurité en Afrique avec plus de 20 publications dans des journaux accrédités et évalués par des pairs.

#### SESSION DE CLÔTURE

**Dr. Barassou Diawara,**  
Expert principal en gestion  
des connaissances, ACBF  
  
(Modérateur)



**Barassou Diawara** est expert principal en gestion des connaissances à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) et coordinateur du réseau de groupes de réflexion africains hébergé par l'ACBF. Barassou est également membre de l'équipe du rapport sur les capacités de l'Afrique qui produit le rapport phare de l'ACBF - mesurant et évaluant les capacités en relation avec l'agenda de développement des pays africains. M. Barassou est titulaire d'un master en économie de l'Université Cheikh Anta Diop au Sénégal, ainsi que d'un master et d'un doctorat en économie de la Graduate School of Economics de l'Université de Kyushu au Japon, où il était également chargé de recherche avant de rejoindre l'ACBF. Ses domaines d'expertise comprennent l'économie du développement, le développement des capacités, l'éducation et l'économie de la pauvreté, domaines dans lesquels il a publié un certain nombre d'articles.